

Ministère des Affaires étrangères

ASSEMBLÉE DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

BUREAU

DECEMBRE 2010

Centre de Conférences ministériel - 27, rue de la Convention - 75015 Paris

SOMMAIRE

VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2010 – MATIN

Sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LECONTE, vice-Président de l'Assemblée des Français de l'étranger	5
Mouvements intervenus au sein de l'Assemblée	5
Approbation des commissions administratives	5
Intervention de Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY, conseiller pour la législation électorale au cabinet du Premier ministre, relative à l'élection des députés des Français de l'étranger en 2012	9
Questions-réponses	10
Intervention de Madame Geneviève COLOT, député, et de Madame Sophie JOISSAINS, Sénateur, concernant leur rapport relatif à la prise en charge des frais de scolarité (PEC)	20
Questions-réponses	23

VENDREDI 17 DECEMBRE – APRÈS-MIDI

Sous la présidence de Madame Denise REVERS-HADDAD, vice-Présidente de l'AFE	35
Intervention de Monsieur Gilles CARREZ, Député, Rapporteur de la commission des Finances de l'Assemblée nationale sur le thème de la crise internationale	35
Questions-réponses	38
Intervention de Monsieur Laurent GARNIER, Directeur de Affaires financières du ministère des Affaires étrangères et européennes relative au budget 2011 du MAEE	45
Questions-réponses	47
Intervention de Madame Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, relative au budget 2011 de l'AEFE	54
Questions-réponses	58
Séance des questions orales et d'actualité	61
Questions orales	61
Question orale n°1 de Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription électorale de Moscou, relative à l'autonomie de gestion des établissements à gestion directe	61
Question orale n°2 de Madame Claudine LEPAGE, Sénatrice des Français établis hors de France, relative à la situation des résidents dans le réseau AEFE	62
Question orale n°3 de Monsieur Thierry PLANTEVIN, membre élu de la circonscription électorale de Rabat, relative au service social scolaire	62
Questions d'actualité	63
Question d'actualité n°2 de Monsieur Dominique DEPRIESTER, membre élu de la circonscription électorale de Rome, relative aux conséquences de l'article 11 de la loi de programmation des finances publiques sur la politique immobilière de l'AEFE	63
Questions orales	64
Question orale n°12 de Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription électorale de Vienne et de Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription électorale de Moscou, relative aux passeports de service pour les enseignants dans les Balkans et l'Asie Centrale	64

Question orale n°4 de Madame Catherine RIOUX et de Messieurs Claude CHAPAT, Michel CHAUSSEMY et Philippe LOISEAU, membres élus des circonscriptions électorales de Berlin et de Munich, relative à la compétence des consuls honoraires en matière de remises des passeports biométriques	65
Question orale n°5 de Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription électorale d'Amsterdam, relative à la participation des Conseillers élus à l'AFE aux commissions administratives locales	65
Question orale n°6 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative aux conditions réglementaires relatives à la délivrance d'un passeport biométrique pour un mineur de moins de 6 ans	66
Question orale n°7 de Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription électorale de Genève, relative à l'imposition du capital retraite lors du retour en France	67
Question orale n°8 de Monsieur Marc BILLON, membre élu de la circonscription de Chicago, relative à l'assurance Élus AF	67
Question orale n°9 de Monsieur Jean-Marie LANGLET, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative aux actions de contrôle menées par la tutelle de la Caisse des Français de l'étranger	68
Question orale n°10 de Madame Gloria GIOL-JERIBI, membre élu de la circonscription électorale de Tunis, relative à la retraite des agents de droit local du réseau diplomatique, consulaire et culturel	69
Question orale n°11 de Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription d'Amsterdam, relative aux retraites complémentaires pour les recrutés locaux de l'administration française à l'étranger	69
Question orale n°13 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription de Munich, relative à l'article 164 A du Code général des impôts : dons	69
Question orale n°14 de Monsieur Dominique DEPRIESTER, membre élu de la circonscription de Rome, relative au bénéfice de la « carte musique » pour les jeunes Français vivant hors de France	69
Question d'actualité	69
Question d'actualité n°1 de Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription électorale de Genève relative à la 3ème catégorie aidée de la Caisse des Français de l'étranger	69
Intervention de Madame Cécile LONGE, Directrice adjointe du Centre de crise	
Point de situation sur la Côte d'Ivoire	71
Questions-réponses	73
SAMEDI 11 SEPTEMBRE 2010 – MATIN	
Sous la présidence de Monsieur Francis HUSS, vice-président	78
Examen du projet de décret relatif au plafonnement de la prise en charge (PEC), soumis à l'avis de l'AFE	78
Examen des demandes de changement de commissions	85
Présentation du budget de l'AFE (Bilan 2010, perspectives 2011)	87
Questions-Réponses	88
Point d'information sur la formation ouverte aux élus en 2011	91
Présentation du nouveau site Internet de l'AFE	92
Questions-Réponses	93
Point d'information de la DFAE	98
Questions-Réponses	100
Point d'information sur le projet de loi relatif à l'élection des représentants au Parlement européen par M. VILLAESCUSA et M. SEINGRY	106

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
BUREAU DE DÉCEMBRE 2010

VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2010 - MATIN

*La séance est ouverte à 10 h 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LECONTE,
 Vice-Président de l'Assemblée des Français de l'étranger.*

Monsieur le Président

Nous allons commencer – dans la mesure où notre ordre du jour est chargé ce matin – avec l'intervention de deux personnalités extérieures. Nous avons quelques points à examiner en préalable.

MOUVEMENTS INTERVENUS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE

Monsieur le Président

Depuis notre dernière session plénière de septembre 2010, en vertu de l'arrêté du 26 octobre 2010 qui a fait suite à l'élection partielle dans les circonscriptions de Mexico et de Washington, ont été réélus Mesdames Christiane CICCONE, Nicole HIRSH, Corinne NARASSIGUIN, Messieurs Richard ORTOLI et Guy WILDENSTEIN pour la circonscription de Washington. Sont réélues Mesdames Geneviève BERAUD-SUBERVILLE et Marie-Hélène PONTVIANNE. Est nouvellement élu Monsieur François BOUCHER pour la circonscription de Mexico.

Nous félicitons tous les nouveaux élus et nous souhaitons la bienvenue à Monsieur François BOUCHER.

(Applaudissements).

Nous remercions aussi la DFAE pour son implication dans cette élection partielle.

Le 12 octobre 2010, Madame Laurence AZZENA-GOUGEON a démissionné. Elle est remplacée, pour la circonscription de Londres, par sa suppléante sur la liste, Madame Anne OPPETIT, qui intègre également la Commission de l'Union européenne.

Par arrêté du Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères et européennes du 8 décembre, deux personnalités qualifiées ont été nommées au sein de notre Assemblée : Monsieur le Général Jean-Pierre BEAUCHESNE, en remplacement du Commandant Henri-Jean LOUSTEAU, décédé ; Monsieur Pierre-Antoine GAILLY en remplacement de Monsieur Serge BELLANGER, décédé. Nous souhaitons donc à ces deux personnalités, ainsi qu'à Madame OPPETIT, la bienvenue au sein de notre Assemblée.

APPROBATION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

Monsieur le Président

Elles s'affichent derrière. Est-ce lisible pour vous tous ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard MÉNARD, Sous-directeur de l'administration consulaire.

Monsieur Gérard MÉNARD, Sous-directeur de l'administration consulaire

Merci, Monsieur le Président.

Nous soumettons à l'Assemblée des Français de l'étranger, la question du renouvellement de 30 commissions administratives. Celui-ci a été rendu nécessaire par des départs et/ou démissions de membres titulaires ou suppléants dans les différentes circonscriptions.

Deux listes sont affichées à l'écran. La première, de 23 circonscriptions, dont Mascate, Sanaa, Nicosie, Kuala Lumpur, Singapour, Luanda, Addis-Abeba, Madrid, Guatemala, San José, Ashkabad, Minsk, Tbilissi, Bangalore, Katmandu, Nouakchott, Rome, Helsinki, Chengdu, Oulan-Bator, Belgrade, Bratislava, Atlanta. Ces renouvellements ne devraient pas poser trop de problèmes, puisque les postes ont proposé des noms pour compléter leurs commissions administratives. Chaque personne proposée a reçu un avis des conseillers à l'AFE élus dans la circonscription.

Une autre liste de 7 commissions administratives pose un certain nombre de difficultés. Il s'agit de Praia, où le poste n'a pas réussi à identifier un titulaire et deux suppléants ; à Abuja, les candidats ont été identifiés, mais l'avis de deux élus reste en attente (Mesdames MENSAH et BRUNET APITHY) ; à Moncton, les candidats ont été identifiés, mais l'avis de Madame SAUVAGE manquait ; à Kaboul, il convient d'identifier des suppléants, de même qu'à Tallinn ; pour Budapest, le renouvellement de Madame SABOURIN attend l'aval de Messieurs VILLAESCUSA, LECONTE et SARRAZIN pour la candidature de Madame THOMAS ; enfin, s'agissant de Mexico, il s'agit de statuer sur une lecture commune de la loi organique vis-à-vis de la validité d'une candidature.

La loi organique précise les modalités de modification des listes électorales et le rôle des suppléants. Les titulaires sont sur un strict plan d'égalité. En revanche, les deux suppléants ont un ordre de dénomination. L'Assemblée désigne les titulaires et suppléants. L'article 6 de la loi organique précise que les membres suppléants remplacent, dans l'ordre de leur désignation, l'un ou l'autre des titulaires, en cas d'empêchement ou de décès. Cette façon de procéder a toujours été la nôtre. Le poste a donc émis une proposition ayant recueilli l'avis favorable de deux élus, mais également une objection.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur MÉNARD.

Je vais faire lecture des circonscriptions qui ne posent pas de problème. Si vous aviez une information différente, merci de me le signaler. Sinon, nous considérerons ces commissions administratives adoptées.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président indique que ces commissions administratives sont adoptées.

Pour les circonscriptions où nous sommes en attente de propositions, nous ne pouvons rien faire. Cela reste donc suspendu à des propositions du poste.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard MÉNARD.

Monsieur Gérard MÉNARD

Exactement, nous avons demandé à nos postes de poursuivre leurs recherches et de désigner rapidement des candidats qui seront soumis à la prochaine Assemblée générale.

Monsieur le Président

Nous arrivons à la circonscription de Lomé, Abuja. Madame MENSAH, avez-vous une réponse ? Madame APITHY n'étant pas présente, nous pouvons valider Abuja. Pour Moncton, y a-t-il une remarque ? Nous pouvons la valider. Nous restons en attente pour Kaboul et Tallinn. Y a-t-il une objection à la proposition actuelle du poste de Budapest ?

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

(Hors micro). J'ai envoyé à Damien LABAN depuis longtemps mon accord !

Monsieur le Président

Merci, Monsieur VILLAESCUSA. Concernant Mexico ? Y a-t-il une objection à la proposition telle qu'elle est formulé ici ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription de Genève

Je crois que quelque chose est en cours et qu'il convient de réserver le cas. Il y a un désaccord. Je lis que Monsieur BOUCHER a souhaité un ordre différent.

Monsieur le Président

Il s'agit d'un problème d'interprétation de la loi organique. Une nouvelle élection est un renouvellement des élus, et donc de l'ensemble de la commission administrative. Mais, le texte fait que nous pourrions considérer que dans la mesure où il s'agit d'un vrai renouvellement de commission administrative, Monsieur Denis BAROIS est censé ne plus être titulaire et devenir suppléant. Alors, cela permet de changer la donne et de régler le problème.

Monsieur Gérard MÉNARD

Je vais demander à Monsieur GUÉRIN, notre conseiller juridique, de faire le point de l'analyse de la DFAE sur cette question.

Monsieur le Président

Cela signifie que nous réservons notre réponse ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL, Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.

Monsieur Cédric GUERIN, Conseiller juridique auprès de la DFAE

Merci, Monsieur le Président.

Comme souvent, les textes peuvent prêter à des difficultés d'interprétation. Juste une précision : il ne s'agit pas, à proprement parler, d'un renouvellement partiel, mais d'une élection partielle. Cette nuance sémantique a son importance, puisqu'en cas de renouvellement partiel, les textes, et notamment la loi organique, prévoient le renouvellement de l'intégralité des commissions administratives pour l'ensemble du monde.

Il s'agit ici d'une élection partielle. Si certains membres titulaires ne remplissent plus les conditions ou ont démissionné, l'article 6 de la loi organique s'impose et prévoit le remplacement des titulaires par les suppléants, dans l'ordre de désignation des suppléants. Les suppléants tirent leur qualité de nouveau membre titulaire directement de la loi organique et donc, à mon sens, il est difficile de faire une autre interprétation de la loi organique que cet article.

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA.

Madame Monique CERISIER BEN GUIGA, Sénatrice représentant les Français établis hors de France

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais soutenir le point de vue de Monsieur BOUCHER. Ce dernier demande à juste titre que Michel BICHOT, ancien de la communauté française – qui connaît une partie de la communauté française, ce qui n'est pas le cas de Monsieur BAROIS – soit titulaire. Cela serait raisonnable. C'est toujours pareil. Si l'on est sur une discussion politique où l'on veut le maximum de postes à droite ou à gauche, on fait ainsi ; si l'on veut une commission administrative qui nous permette d'avoir des listes électorales qui tiennent la route et qu'en 2012, nous ne soyons pas ridiculisés avec des taux de participation qui paraîtront dérisoires, parce que nous aurons des listes électorales à 20 % de fantômes, continuons ainsi ! La demande de Monsieur BOUCHER est justifiée. Michel BICHOT est très introduit dans tous les milieux économiques, expatriés, etc. ; ce ne sont pas les milieux de Monsieur BAROIS. Sa titularisation serait plus raisonnable !

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Hélène PONTVIANNE.

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE, membre élu de la circonscription de Mexico

Merci.

En tant que conseiller AFE au Mexique, je me permets de prendre la parole. Monsieur JAVELLY a les mêmes qualités que Monsieur BICHOT en ce qui concerne les connaissances de la communauté française. Certes, cela fait deux personnes de droite titulaires, mais nous étions d'accord pour accepter la position de l'administration. Les suppléants font tout le travail avec les titulaires. Ce n'est qu'une question de signature. Monsieur BAROIS a demandé à être remplacé dès que cela serait possible. Monsieur BICHOT sera donc à nouveau élu. Cela ne serait que pour une période de deux ans.

(Murmures dans la salle).

Monsieur le Président

Il y a quand même une interprétation de la loi organique qui n'est pas très claire. D'une part, on vous dit que les titulaires renouvelés ne peuvent pas rester titulaires ; d'autre part, on dit qu'ils doivent être remplacés par les suppléants, ce qui fait la logique même d'une suppléance... Il n'est donc pas normal que nous en arrivions à de telles situations.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur André FERRAND.

Monsieur André FERRAND, Sénateur représentant les Français établis hors de France

De ce que je comprends, que l'on renouvelle ou non la commission, la situation reste la même. Une proposition nous est faite aujourd'hui. Qu'il s'agisse de l'ancienne ou de la nouvelle commission, il nous appartient d'apprécier cette proposition.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Nous nous retrouvons toujours devant la même attitude. Et finalement, je dirais à mes amis : « Vous avez raison parce que vous êtes majoritaires », c'est toujours le même scénario.

Monsieur le Président met aux voix la proposition présentée par l'Administration, en rappelant que seuls les membres du Bureau peuvent voter. La proposition est adoptée à la majorité.

Monsieur le Président

Le collège des vice-présidents a été reçu hier par le Président de l'Assemblée, ministre d'État, Ministre des affaires étrangères et européennes, qui nous a fait part de son souhait de travailler avec nous de manière continue, en recevant le collège des vice-présidents quand nous le lui demanderions ou en tout cas avec une fréquence relativement intéressante et importante. D'autre part, elle nous a confirmé que dans la mesure du possible, elle serait présente à notre Assemblée de mars, qu'elle souhaitait que notre Assemblée participe à des réflexions sur les évolutions du monde, et aide le gouvernement à se forger des opinions sur le sujet tel que celui évoqué par Madame BACHELOT en septembre, sur la bioéthique, sur les évolutions des lois, du droit. Nous avons de ce point de vue, du travail à faire.

En ce qui nous concerne, nous avons évoqué avec le président de l'Assemblée et ministre des affaires étrangères et européennes, les sujets suivants : d'une part, le financement et les marges de manœuvre de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, avec l'incapacité de l'Agence d'emprunter sur plus de douze mois à partir de l'année prochaine, ce qui suscite une grande inquiétude quant à la capacité de développement du réseau, sur le plafond d'emploi pour les enseignants résidents, sur nos inquiétudes en termes de financement des bourses scolaires et sur la prise en charge.

Nous avons aussi évoqué le dossier de la mise en place des députés des Français de l'étranger. L'expérience du ministre – auparavant ministre de l'Intérieur – sur le sujet était notable. Elle nous a demandé de lui faire part – et je m'adresse au président de la commission des Lois, que j'invite avec son rapporteur à la tribune – de propositions d'amendements et de remarques sur le projet de loi ratifiant l'ordonnance mettant en place les députés des Français de l'étranger. M. Léonard GOURINAT doit être présent parmi nous. Il est le conseiller de Madame ALLIOT-MARIE, qui suit les problèmes des Français de l'étranger.

Nous avons également parlé du besoin de financement de la troisième catégorie solidaire de la Caisse des Français de l'étranger par l'État, de l'avenir des CCPAS et du budget d'action sociale du ministère.

**INTERVENTION DE MONSIEUR HERVE FABRE-AUBRESPY,
CONSEILLER POUR LA LEGISLATION ELECTORALE AU CABINET DU PREMIER MINISTRE,
RELATIVE A L'ELECTION DES DEPUTES DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER EN 2012**

Monsieur le Président

Nous recevons maintenant Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY, qui vient nous parler de la mise en place des députés des Français de l'étranger. Nous le connaissons bien. Je vous remercie, Monsieur le Conseiller, de revenir parmi nous, après de multiples auditions en plénière et en commission des Lois. Je vous cède la parole. Les Président et Rapporteur de la commission des Lois sont avec nous, de manière à pouvoir, dans la foulée ou au cours du débat, intervenir pour rappeler nos principales préoccupations dans le cadre de la mise en place de cette ordonnance et plus généralement sur cette réforme.

Monsieur le Conseiller, je vous donne la parole, à la fois sur les évolutions, la discussion parlementaire en cours, et les amendements qui ont été présentés.

Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY, Conseiller pour la législation électorale au cabinet du Premier Ministre

Merci, Monsieur le Président.

C'est avec plaisir que je retrouve l'Assemblée des Français de l'étranger à des réunions régulières et j'ai le sentiment d'avoir participé à beaucoup d'entre elles. J'entends parfois que nous préparons tout sans en discuter, mais j'ai l'impression que nous en discutons beaucoup, ce qui est très bien. D'autant que nous sommes dans une période où cette marche vers la mise en place de l'élection des députés des Français de l'étranger arrive presque à son terme. Après la révision constitutionnelle de juillet 2008, nous avons eu toute une série d'étapes qui vont bientôt se conclure et qui verront évidemment leur première application lors des élections de juin 2012. L'ensemble du dispositif devra naturellement être prêt un an avant l'élection, conformément aux règles qui s'appliquent notamment pour ce qui concerne les comptes de campagne, c'est-à-dire très concrètement, à partir du 1^{er} juin 2011.

Nous avons eu successivement des questions relatives à la délimitation des circonscriptions, à l'élection proprement dite. Sur la délimitation, une ordonnance délimitant 11 circonscriptions a été ratifiée. Elle a fait l'objet d'un contrôle de constitutionnalité. Nous avons maintenant – sauf à ce que le législateur veuille un jour les modifier, notamment pour des raisons de démographie – 11 circonscriptions qui sont ce qu'elles sont, mais qui constituent évidemment notre référence pour les futures élections.

Une autre question se posait également, à savoir adapter les dispositions législatives et réglementaires pour cette élection, à la spécificité que constitue l'organisation d'un scrutin à l'extérieur de nos frontières nationales, alors même que des textes existent pour l'élection des membres de votre Assemblée. Certaines de ces dispositions sont organiques, puisque la Constitution prévoit que tout ce qui est relatif à l'élection des Parlementaires – et je salue les Sénateurs – relève de la loi organique. Un décret d'application est en préparation. Il sera d'autant mieux préparé et d'autant plus complet qu'il prendra en compte toutes les dispositions législatives. Autrement dit, il ne pourra évidemment intervenir – bien que nous en connaissions largement le contenu – que lorsque le texte législatif qui constitue sa base juridique sera définitivement arrêté. Nous sommes là dans l'actualité, puisque la commission des lois du Sénat vient d'adopter son propre texte. Ce sont les nouvelles règles constitutionnelles qui font que l'on va débattre en séance publique du texte de la commission, à la fois pour le projet de loi organique relatif à l'élection des députés, qui comprend des dispositions concernant l'élection des députés des Français de l'étranger et le projet de loi de ratification de l'ordonnance relative à l'élection des députés des Français de l'étranger. Cette ordonnance a été prise le 29 juillet 2009.

Ce projet de loi de ratification dit :

| *L'ordonnance a force de loi.*

Mais il dit aussi :

| *On la modifie.*

Il y a des amendements, c'est tout l'objet de la discussion que nous allons pouvoir avoir. Nous sommes en pleine actualité. La discussion commence lundi soir à l'Assemblée nationale. Les personnes autour de moi, François SAINT-PAUL, Odile SOUPISON notamment et Monsieur GUÉRIN, connaissent tout cela mieux que moi et sont à votre disposition pour vous en parler.

Pour compléter ce propos liminaire, ce débat va se tenir à l'Assemblée nationale, puisque les textes y ont été déposés en premier lieu. Bien entendu, sur l'aspect élection des députés de l'Étranger, nous savons combien vos sénateurs sont attentifs aux dispositions qui y figurent. Nous devrions avoir terminé cet examen le 22, les échéances de Noël approchant. Mais, un autre texte concerne la simplification du droit électoral et la transparence financière de la vie politique, qui pourrait générer des débats.

Ensuite, il sera procédé à une lecture au Sénat en février. Nous ferons en sorte que les navettes ne durent pas trop longtemps et que nous ayons des accords entre les sénateurs et les députés dans ce sens. L'objectif étant de faire en sorte qu'au 1^{er} juin 2011, ces textes soient publiés. Naturellement, le décret sera pris après la ratification de l'ordonnance et son éventuel examen par le Conseil constitutionnel. Les dispositions législatives étant fixées, celles du décret le seront immédiatement.

Voilà pour mon introduction. Des points m'ont été suggérés par le président de la commission des Lois. Ils peuvent être examinés les uns après les autres, selon votre bon vouloir.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur le président de la commission des Lois ou Madame le rapporteur, souhaitez-vous préciser rapidement les points indiqués dans votre courrier ?

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPNER.

Madame Martine SCHOEPNER, membre élu de la circonscription de Munich

Messieurs les Présidents,

La commission des Lois et Règlements vous a fait parvenir cette liste de points qui demande encore réflexion. Je voudrais aborder ici un seul point – pour laisser l'ensemble de mes collègues participer à la discussion – que j'ai déjà posé à plusieurs reprises à titre de question orale. Il s'agit de la question du choix du vote. Pour l'instant, nos compatriotes ont le choix de voter dans leur circonscription de France ou à l'étranger, ceci en raison du couplage de ces élections avec les présidentielles. Or, cela pose une différence de taille. Pour les présidentielles, nous avons affaire à une seule circonscription. Que je vote à Clermont-Ferrand ou à Munich, je vote pour le ou la même candidat(e). Or, quand je vais voter pour les législatives, ce n'est plus la même chose.

D'autre part, pour les présidentielles, nos compatriotes – et cela explique que beaucoup choisissent de voter dans leur circonscription en France – n'ont pas d'autre choix que le vote en personne ou par procuration. Il n'existe pas de vote par Internet ou par correspondance. Nous espérons que cela change, mais pour l'instant, ainsi sont les choses. Nous aurons ces différents votes pour les législatives. Aussi, ne pourrait-on envisager d'appliquer le droit commun aux Français de l'étranger, à savoir, conformément au code électoral, que nous votions de manière systématique dans notre commission de résidence, sauf cas prévu spécifique ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY.

Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY

C'est une question dont nous avons débattu et vis-à-vis de laquelle il faut veiller à conserver une certaine logique et une certaine continuité. Il existe plusieurs listes d'électeurs inscrits à l'étranger (PR1, PR2, PR3) et il nous a toujours été dit qu'il ne fallait surtout pas complexifier cela en introduisant une possibilité de différence avec un PR4 qui serait spécifique à l'élection législative. J'attire donc votre attention sur le fait que l'on ne peut pas non plus avoir des systèmes trop dérogatoires pour les Français établis à l'étranger et pour les Français établis en France. Si vous avez une résidence principale et une résidence secondaire, vous n'avez pas la possibilité de choisir l'une pour un vote et l'autre pour un autre vote. Vous n'avez pas la possibilité de dire : « Je vais voter pour les élections municipales dans la commune où je réside pendant mes vacances, parce que c'est là que je suis bien, là que j'ai le plus de temps » et pour l'élection législative « parce que j'y suis en permanence et que j'ai envie de connaître mon député ou parce qu'il a besoin de moi, je vais voter pour lui pour les élections législatives ». Vous faites le même choix. Alors, ce qui a été prévu, à la fois pour des raisons logiques et pratiques, c'est finalement de dire : « Vous aurez toujours la possibilité, vous, électeur qui résidez à l'étranger, de faire un choix, mais une fois fait, vous le faites

pour les élections nationales comme pour les élections législatives ». Bien entendu, le choix est un peu plus restreint, et encore, vous ne l'avez qu'entre 11 et non entre 550 ; ensuite, le problème se posera pour les élections européennes.

Le choix qui a été fait est relativement logique, compréhensible et a pour but de simplifier, s'agissant en plus d'élections qui vont se dérouler dans les deux mois, entre avril et juin.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges-Francis SEINGRY.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Monsieur FABRE-AUBRESPY, je souhaiterais faire deux observations à ce sujet. D'abord, les Français de l'étranger gardent un lien avec leur municipalité d'origine et peuvent toujours continuer à voter dans les endroits où ils se sentent à l'aise, comme vous venez de le décrire. En revanche, nous demandons que si les choses sont liées pour la présidentielle et les législatives, l'on en revienne au droit commun, c'est-à-dire que l'on vote dans son lieu de résidence pour les deux élections et qu'il n'y ait plus le choix, comme c'est le cas actuellement. Pour le moment, les Français de l'étranger peuvent choisir entre voter en France et voter à l'étranger.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON, membre élu de la circonscription de Los Angeles

Je voudrais faire remarquer que les points de vue exprimés par le Président de la commission des Lois et son Rapporteur sont tout à fait respectables. Ce sujet fait débat. Une partie de la commission à laquelle j'appartiens n'est pas d'accord avec ce qui est en train d'être exposé à la tribune. Le Président et le rapporteur parlent donc en leur nom propre et non au nom de la commission qu'ils ont l'honneur de diriger.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges-Francis SEINGRY.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Je rappelle que nous nous sommes prononcés en commission sur ce point.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Richard YUNG.

Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Nous n'étions pas vraiment dans une motion d'ordre, chacun exprime son opinion !

Monsieur le Conseiller, il nous faut avancer plus vite. Nous travaillons sur l'ordonnance et ses textes d'application depuis 18 mois. Nous n'avons toujours pas vu l'avant-projet de décret. Or, il serait de bonne politique que nous puissions nous pencher dessus. D'un point de vue formel, le 1^{er} juin est fixé comme échéance, mais dans la pratique, la commission des Lois de l'Assemblée nationale n'a quasiment pas touché le texte. J'ai vu son rapporteur qui trouvait que nous avions beaucoup de propositions très intéressantes, mais quand je lis son rapport et que je vois le texte de la commission des Lois de l'Assemblée, quasiment rien n'est changé. Nous sommes suffisamment nombreux à trouver que cela n'avance pas. Le calendrier se restreint. Nous avons 18 mois, nous avons très peu avancé. Une longue liste de questions, fondées, sur le financement, le fonctionnement du compte de campagne, le taux de change, le vote par correspondance, le vote électronique, les délais d'acheminement, etc., demeurent. Nous l'avons répété au cours des nombreuses réunions de consultation avec vous-même, avec Monsieur MARLEIX et le rapporteur. Je ne me plains pas d'un manque de consultations, mais du fait qu'elles ne débouchent sur pas grand-chose.

Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY

Je vais être obligé de vous interrompre. C'est bien la première fois que j'entends de tels propos d'un Parlementaire, à savoir qu'il faudrait faire prévaloir le point de vue de l'administration, du pouvoir réglementaire et du décret sur le point de vue législatif. C'est ce que vous êtes en train de nous dire.

Monsieur le Sénateur Richard YUNG

Je n'ai pas dit cela !

(Brouhaha).

Monsieur le Président

Peut-on laisser l'intervention aller à son terme ? Vous répondrez ensuite.

Monsieur le Sénateur Richard YUNG

Ai-je demandé que le pouvoir réglementaire soit supérieur aux voix ? C'est votre interprétation, elle est fautive ! Pour un juriste du droit public, c'est une erreur !

Je ne vous attaque pas, je dis simplement que nous voudrions que cela avance plus vite et qu'il y ait davantage de consultations, en particulier sur l'avant-projet de décret qui n'est pas totalement prêt, puisque l'Assemblée et le Sénat doivent se prononcer dessus. Cela est très important, parce que nous sommes tous conscients que nous devons aborder cette élection très controversée dans les meilleures conditions possible.

Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY

Monsieur le Sénateur, je le répète, je ne peux pas laisser passer cela. Je représente le gouvernement, qui obéit aux lois de la République. Cela signifie une hiérarchie des normes, une Constitution, une loi et des décrets. Si le projet de décret était diffusé, vous seriez le premier à dire que l'on a voulu prendre des dispositions réglementaires, sans attendre que les Parlementaires puissent en débattre. Et si vous ne le disiez pas, d'autres le diraient.

Par ailleurs, vous ne pouvez pas demander un régime particulier par rapport à l'élection de l'Assemblée nationale. Pourquoi le texte qui a été déposé au mois de juillet n'est toujours pas à l'examen des Assemblées ? La première raison est d'ordre du jour. Il nous faut pouvoir caser des textes qui ne figurent pas au rang des prioritaires. Deuxièmement, vous le savez bien, une proposition de loi a été déposée le 31 mai 2010, en vue de la simplification du droit électoral, transparence financière de la vie politique. Elle s'applique à toutes les élections, y compris législatives et donc à celle des députés des Français de l'étranger. Cet examen a donc été retardé de fait, parce que le Président de l'Assemblée nationale, le Président de la commission des Lois et le Rapporteur ont demandé la discussion de ce texte. Le gouvernement n'y a pas vu d'inconvénient, mais il faut discuter ensemble de ce qui est relatif au même sujet. Ainsi, un texte législatif porte aussi sur les campagnes électorales de tout le monde, il y a également un texte organique et un projet de loi de ratification. Tous ces textes ont été groupés et c'est la raison pour laquelle ils n'arrivent que maintenant.

Mais, nous ne sommes pas en retard. Ce n'est pas cela qui va empêcher la préparation de l'élection. Celle-ci se fait, vous le savez bien, certains partis semblent même avoir désigné leur candidat... Ce dont on a besoin, c'est que les règles soient fixées, mais elles sont applicables dans l'année qui précède.

Alors, sur ce point, le gouvernement est tout à fait conscient de la hiérarchie des normes à respecter. Le décret ne pourra être complètement fait que lorsque nous aurons les dispositions législatives. Encore une fois, six sont modifiées à l'heure actuelle dans le texte de la commission. D'autres le seront peut-être. Il y a le débat parlementaire et nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de la volonté des parlementaires qui veulent modifier les choses pour l'élection des députés en général.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.

Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, Sénatrice représentant les Français établis hors de France

Sur ce point, je voudrais rendre hommage au travail d'Hervé FABRE-AUBRESPY et à son sens de la concertation. Nous avons eu beaucoup de réunions et je crois que c'est vraiment la première fois que nous sommes aussi impliqués dans les discussions, dans les textes, que nous avons une telle écoute. Je ne voulais pas être longue, mais je tenais à le dire, parce que je ne crois pas que l'on puisse l'attaquer sur ce point. Au contraire, je pense, nous devrions avoir très prochainement une autre réunion pour faire le point.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY, membre élu de la circonscription de Tokyo

Monsieur le Conseiller, je souhaitais connaître les moyens que vous allez mettre en œuvre pour compléter le travail des commissions administratives. Nous savons qu'une faible participation électorale sera un mauvais signe, vis-à-vis des Français de l'étranger comme de métropole. Nous sommes beaucoup, ici, à communiquer régulièrement avec nos électeurs. Nous nous apercevons que 20 à 30 % des emails enregistrés par les consulats ne sont plus bons ; cela peut être des « Hopmail », des « Yafoo » ou des « Yapoup »... Je m'interroge sur l'opportunité d'un protocole de vérification régulière des registres, à travers une journée de participation électorale et/ou d'inscription électorale, afin que les associations incitent les personnes à vérifier leur statut en ligne, etc. Sans polémique aucune, peut-être pour certains postes il n'est pas bon, tout d'un coup, d'avoir 2000 à 3000 personnes inscrites en moins sur leur liste...

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.

Monsieur Christian COINTAT, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je reviens sur la discussion générale. Je voulais simplement intervenir à la suite de l'échange un peu vif et sympathique entre notre collègue Richard YUNG et Monsieur FABRE-AUBRESPY pour lui dire que cela démontre quand même une certaine impatience et une certaine inquiétude sur un sujet qui mérite toute notre attention. En effet, nous le savons, ces élections législatives pour les Français établis hors de France ne doivent pas être bâclées. Elles doivent être réussies, car ce sont elles qui vont donner le la pour la suite. Il faut donc que tout soit vraiment bien réglé. Or, si incontestablement, il y a eu une concertation approfondie – et je tiens à rendre hommage à celle-ci –, j'ai un peu regretté qu'il ait fallu attendre la commission des Lois de l'Assemblée nationale pour que ce que nous avons dit dans les réunions commence à être pris en compte, ce qui n'était pas le cas auparavant. Notamment, comme nous l'avons fait remarquer, le problème des comptes de campagne, avec des pays en grand nombre et non négligeables sur leur place dans le monde, qui n'ont pas une monnaie convertible. L'Assemblée nationale a proposé ce que nous demandions, mais qui n'a pas été retenu par le gouvernement – et je le regrette – à savoir que le mandataire financier de chaque candidat peut désigner un représentant dans chaque pays de la circonscription pour procéder aux dépenses, ce qui est quand même une dérogation par rapport aux règles naturelles de financement des campagnes électorales. Cela sera une bonne chose, car c'est la seule façon de contourner les obstacles.

Mais attention, il ne suffit pas de dépenser. Quand on fait une campagne, il faut aussi récolter l'argent nécessaire à celle-ci. Or, ce n'est pas toujours pas réglé. Comment faire une campagne d'adhésion, de soutien, dans un certain nombre de pays, au sein d'une circonscription qui ne se limiterait pas à la Suisse, au Lichtenstein, à la Belgique, au Luxembourg, aux Pays-Bas, si nous n'avons pas la possibilité de mettre l'argent récolté, de s'en servir et de le mettre dans un compte de campagne ? Sur ce point aussi, des réflexions doivent être menées, mais ce n'est pas quelque chose de simple. Cela prend du temps. Alors oui, je sais que nous avons pris du retard et ce n'est pas la faute du gouvernement. Le Parlement a un ordre du jour extrêmement chargé. La réforme constitutionnelle a limité le temps du gouvernement à la moitié de ce qu'il était auparavant. Incontestablement, son ordre du jour est beaucoup plus difficile à aménager. Et beaucoup de réformes ont pris du temps. Mais maintenant, il faut le faire, parce que vous l'avez rappelé, Monsieur le Conseiller, tout doit être terminé, au Parlement, avant la fin avril. Mais, il faut que cela soit terminé en ayant bien travaillé la question.

Aussi, je lance un appel. Il est encore des points qui ne sont pas entièrement réglés. L'Assemblée nationale va se pencher dessus d'ici quelques jours, tout devrait pouvoir se terminer assez rapidement de son côté. Il faudrait que cela passe au Sénat. Mais il serait bon, dans la préparation de la navette, que l'on puisse trouver, par une concertation extrêmement approfondie et pointue, les solutions qui nous permettront de réussir cette élection.

Ce n'est pas une affaire de droite gauche. Il en va de l'intérêt de tous de réussir cette opération, et également de l'intérêt du gouvernement. Aussi, le Conseiller au premier rang de ce travail, doit pouvoir compter sur nous, comme nous devons pouvoir compter sur lui.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY.

Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY

Sur les questions de calendrier, de forme et de temps que cela prend, nous ne pouvons pas dire que l'on souhaite la concertation et regretter qu'elle conduise à des modifications et à un certain nombre d'étapes. La commission des Lois de l'Assemblée nationale n'a pas fait ce texte et ce rapport par hasard.

Si je prends le côté du gouvernement – en dehors de la réunion que nous avons tenue avec elle – Madame Odile SOUPISON, et Messieurs Cédric GUÉRIN, Gérard MÉNARD et Didier GUILBERT (des personnes que François SAINT-PAUL connaît bien puisqu'ils appartiennent tous à sa direction – sauf erreur) ont été entendus. Monsieur Francis HUSS,

Madame Denise REVERS-HADDAD et Monsieur Jean-Yves LECONTE ont été entendus par l'Assemblée nationale. Je veux dire que le travail qui est fait – ce sera la même chose au Sénat – est un travail progressif. L'ordonnance a été publiée et vous dites que le gouvernement n'en a pas tenu compte. Nous avons publié l'ordonnance fin juillet, parce qu'il fallait la faire en même temps que l'ordonnance sur le découpage. La loi d'habilitation date de janvier 2006. Cela a pris six mois. Un travail de concertation a eu lieu. Il y a eu filtre du Conseil d'État. Nous nous sommes aperçus que des choses n'allaient pas. Que disons-nous ? Nous allons donner un avis favorable à ces modifications. Il y en a peu, me dit Monsieur le Sénateur YUNG. Il y a en six ou sept. Vous êtes parlementaires ; vous savez très bien comment se passent en général les ratifications d'ordonnance. Ce sont des ratifications sèches, c'est-à-dire qu'elles ne sont accompagnées d'aucune modification. Là, on fait une ordonnance et l'on va faire comme si cela avait été un projet de loi, puisque l'on va pouvoir l'amender et la modifier. C'est très bien ; le texte se perfectionne. Je vous dis que la date limite est le 1^{er} juin, parce qu'actuellement, si quelqu'un voulait mettre de l'argent pour sa campagne, il ne peut pas le faire. Il n'a pas le droit de le faire. Il en va de même en France. Vous avez des élections cantonales au mois de mars. Depuis le mois de mars 2010, vous pouvez commencer à mettre en œuvre votre campagne. Pour les élections législatives, c'est pareil. C'est un an avant. Nous sommes donc dans les temps. Je crois que le texte sera amélioré grâce à cette concertation. C'est juste une observation de forme ; je reviendrai sur le fond après.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC, membre élu de la circonscription de Londres

En réaction à ce qui a été dit précédemment, il faut bien comprendre que ce n'est pas Olivier CADIC qui a une liste de 16 000 noms à retirer. C'est ce qui a été dit ; je voulais tout de même que ce soit corrigé. À Londres, la commission administrative se réunit tous les mois. Le consul général, Édouard BRAINE, réalise vraiment un travail remarquable avec son équipe dans ce domaine. Ses services ont remarqué que près de 18 000 noms revenaient sans réponse. Après enquête, il a mobilisé la commission administrative, mais également motivé les élus, les associations représentatives, le lycée et la Chambre de commerce pour vérifier cette liste qui compte désormais 16 000 noms. La commission administrative va déterminer cette liste et la transmettre pour action.

Je voulais vous remercier, parce que François SAINT-PAUL est venu à Londres justement pour parler de ce sujet, puisque des consuls honoraires ont également été consultés sur cette liste. Nous ne faisons pas cela à la légère, mais il existe un travail extrêmement sérieux. Monsieur SAINT-PAUL et Madame SOUPISON, je veux vraiment vous remercier pour ce travail d'accompagnement, parce que c'est vraiment important et c'est ce qui déterminera le taux de participation à la prochaine élection.

Merci à vous.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA

Christian COINTAT a dit des choses que je partage, bien sûr. Je voudrais seulement dire que finalement il ne faut quand même pas enlever aux Parlementaires la possibilité de travailler sur les textes. Je veux bien toutes les concertations possibles et imaginables, mais cette possibilité que nous avons depuis la modification de la constitution de pouvoir justement amender ces textes gouvernementaux... Nous amendons même l'ordonnance. C'est notre travail, parce que nous représentons les Français de l'étranger. Lorsque je dis les Français de l'étranger, pour l'instant, nous sommes les seuls Parlementaires à les représenter. Nous sommes donc obligés de défendre leur position. Je veux bien qu'il y ait concertation et que le gouvernement arrive avec un document tout prêt, un texte tout prêt, un projet de décret et tout ce que l'on veut. Mais non. C'est à nous de le modifier, de l'améliorer, de le simplifier si nous le trouvons trop complexe, d'ajouter quelque chose si nous en avons besoin. Laissons faire un peu les Parlementaires pour améliorer le texte. Je trouve que c'est une très bonne chose.

Je voudrais également dire un mot sur ce que l'on appelle la courtoisie parlementaire. Je ne sais pas si vous vous souvenez, mais pendant très longtemps, on a dit : « Cela concerne les élections de l'Assemblée nationale ; vous, les Sénateurs, vous entérinez le sujet ». Or maintenant, ce n'est plus du tout le cas, puisque les Sénateurs peuvent – et c'est ce que nous faisons – modifier l'élection des députés. Nous avons fait un progrès énorme dans cette direction. Je suis très satisfait de la façon dont cela se déroule. Je suis confiant par rapport au fait que cela sera terminé au mois d'avril. Nous allons nous employer pour mettre cela à l'ordre du jour du Sénat. Je m'y emploierai à la conférence des Présidents où je siège de temps en temps, Monsieur le Conseiller.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY.

Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY

Concernant les listes électorales, plusieurs observations ont été faites. Il est vrai qu'il y a quelque chose de très fort et de très nouveau que vous serez les seuls à avoir à l'étranger : l'adresse électronique qui présente des avantages et des inconvénients. L'adresse peut changer ou n'être parfois plus valable. Il m'est arrivé de regarder ce qu'est une campagne électorale en France – comme cela est certainement le cas de plusieurs d'entre vous. Si vous aviez cette possibilité d'avoir les adresses électroniques, ne serait-ce que de 20 % de vos électeurs, vous seriez extrêmement satisfaits. Un travail absolument considérable est fait à l'échelon du quai d'Orsay. Cette liste électorale est importante, mais vous savez que les listes électorales en France ne sont pas toujours parfaites. J'ai connu des villes, notamment dans le sud de la France, dans lesquelles il y avait toujours une abstention plus importante qu'ailleurs. Un jour, on s'est aperçu que l'on ne radiait jamais personne. C'était comme cela. Évidemment, vous avez une abstention factice. Actuellement, tout le rôle du quai d'Orsay, des consulats et des ambassades est de faire en sorte que ceux qui sont établis à l'étranger s'inscrivent, ce qui n'était pas le cas – vous le savez bien – de tout le monde, et qu'inversement, n'y soient pas ou n'y soient plus des personnes qui n'ont plus à y être de façon à faire cette réactualisation. Sinon, vous avez une abstention, mais elle est purement factice. C'est-à-dire qu'elle correspond à des personnes qui sont inscrites, mais qui en réalité ne voteront jamais, puisqu'elles ne sont plus là ou parce qu'elles ne veulent pas, tout simplement. Ce choix annuel sera fait pour l'élection présidentielle comme pour l'élection législative, je pense la première fois le 1^{er} janvier 2012. Cela permettra de bien actualiser. Naturellement, nous aurons une liste meilleure que la liste actuelle. Elle ne sera pas parfaite, mais elle permettra d'aller plus loin. Je me rappelle de propositions de lois émanant de Monsieur COINTAT et autres sur l'affaire du rattachement à une commune française. Aussi, ne rentrez pas dans le débat qui consisterait à, au motif de cette élection des députés à l'étranger, on ne puisse plus garder le choix qui est actuellement celui des ressortissants à l'étranger d'avoir aussi un rattachement à une commune française. Et n'imposez pas que certaines élections ne puissent faire l'objet que d'un choix univoque, parce qu'à ce moment-là, on dira très vite : « Pourquoi continuent-ils à être sur les listes électorales ? ». Pour une commune française, il est très embêtant d'avoir à gérer le fichier des électeurs qui sont à l'étranger. En effet, il s'agit d'un fichier à part. Il faut toujours regarder, il faut faire attention : « Celui-là a donné une procuration. Celui-là vote à l'étranger », etc., selon les cas. Beaucoup de gens seraient satisfaits de dire : « Il y a un corps électoral. Il est à l'étranger, il ne vote qu'à l'étranger ». Sauf que là, le vote ne serait plus possible pour les élections municipales, les élections territoriales de 2014 et les élections locales.

Je crois que le système retenu est assez sage. Nous n'avons pas complexifié au sens où nous n'avons pas ajouté une nouvelle liste. Nous avons dit qu'il s'agissait de la même liste pour l'élection présidentielle et pour les élections législatives. Nous verrons exactement comment l'on articule pour les européennes, mais il est vraisemblable que l'on retiendra la même idée, c'est-à-dire qu'il n'y a pas une liste supplémentaire. Inversement, il faut laisser le choix à un électeur de le faire ou pas. J'ajoute aussi que le choix présumé est tout de même le rattachement à l'étranger. Il s'agit du texte de droit actuel. Si l'électeur ne demande rien et ne dit rien, lorsqu'il se rend au consulat, il est inscrit sur la liste électorale. C'est le décret qui a été pris en application de la loi de 1976. Il s'agit strictement du décret du 22 décembre 2005 :

À défaut d'indication de l'électeur, il est réputé vouloir exercer son droit de vote à l'étranger.

Par ricochet, cela joue pour les élections présidentielles ; cela jouera pour les élections législatives.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Martine SCHOEPNER.

Madame Martine SCHOEPNER

Sur ce sujet justement, vous avez dit tout à l'heure que l'on voulait garder un lien avec notre commune. Cela est toujours possible, puisque pour les municipales ou pour les régionales, nous n'avons de toute façon pas le choix de voter dans nos consulats. Ceux qui souhaitent voter ne peuvent que voter dans une commune de rattachement en France.

Pour les législatives, le problème est totalement différent, puisque maintenant, nous allons avoir des circonscriptions à l'étranger. Quand j'ai abordé ce sujet, je me suis tout simplement basée sur l'ordonnance de 2004 qui fait bien la distinction à l'étranger pour les scrutins pour lesquels le territoire national constitue une circonscription électorale unique. À l'époque, il n'y avait que la possibilité des élections de l'AFE avec ces circonscriptions à l'étranger.

Le fait de ne plus laisser le choix pour les présidentielles et les législatives me semble très dangereux, tout simplement parce que le motif régulier qui revient – et je pense que c'est le cas dans toutes les circonscriptions – c'est l'éloignement. Le projet de loi de Monsieur DEL PICCHIA, qui est en discussion, ne leur permettra plus de voter à l'étranger et en France, puisqu'à l'étranger, ils ne connaissent personne à qui donner procuration et ils seront trop éloignés de leur bureau de vote. Cela va avoir des répercussions sur la participation pour les présidentielles. Il faut y faire assez attention.

Je voulais répondre à Monsieur MICHON, puisque nous venons d'en parler en commission des Lois et Règlements, que le choix demeure quand même. En effet, le Code électoral prévoit quand même un certain choix. Il s'agit du droit commun pour un Français, qu'il habite Paris ou Berlin.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

Nous n'avons pas à discuter depuis la tribune d'un débat qui a lieu eu commission.

Mon intervention concerne strictement les listes électorales et le fait qu'il est effectivement très important et très difficile de les mettre à jour à l'étranger surtout et de les apurer. Je rappelle que la novation avec les élections législatives est qu'un certain nombre de dispositions de la loi concernent un pourcentage des inscrits. Effectivement, si les listes sont surgonflées... Jusqu'à présent, il y avait simplement un problème esthétique qui faisait diminuer la participation telle qu'on la publiait. Ce n'était qu'un problème esthétique.

Partant de là, je rends hommage à certains consulats qui font du zèle – ce qui est tout à leur honneur – en essayant d'utiliser tous les moyens dont ils disposent pour apurer cette liste. Je prends le cas de Los Angeles. Malheureusement, j'ai l'impression que l'on va un peu trop loin sans prendre les formes. Ainsi, le consulat de Los Angeles a diffusé une partie de la liste, la partie douteuse, c'est-à-dire des adresses qui étaient revenues et l'a diffusée, non pas largement, mais à un certain nombre de gens en dehors de la commission administrative qui n'avait pas signé de décharge.

C'est à l'honneur des consulats d'essayer de faire quelque chose de ce type, mais j'alerte Monsieur SAINT-PAUL afin qu'il rappelle aux postes que pour ce faire, cette initiative est bonne, mais que les consulats doivent prendre des précautions, c'est-à-dire qu'ils doivent demander lorsqu'il y a communication, qu'il n'en soit pas fait un usage commercial, etc., et bien indiquer aux gens qui reçoivent ceci que leur collaboration est souhaitée, mais qu'elle ne peut être souhaitée ou possible que dans un cadre de confidentialité. Je pense que toutes les précautions n'ont pas été respectées au moins à cet endroit-là et peut-être à d'autres.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT, Sénateur représentant des Français établis hors de France

Mon propos sera bref et consiste à exprimer toute l'estime que je porte à Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY, que j'ai eu comme président de l'Hôpital des 15/20 où je représente le Sénat et qu'il a présidé pendant plusieurs années. Maintenant, j'apprécie aussi la manière dont il mène ses nouvelles fonctions.

Vous avez dit tout à l'heure qu'un certain nombre de nos compatriotes sont très attachés à pouvoir continuer à voter en France. C'est parfaitement exact, je peux vous le confirmer et je peux vous dire – je me tourne vers certains de nos représentants qui siègent dans les pays limitrophes de la France – que beaucoup de nos compatriotes qui sont en Suisse, en Belgique et autres souhaitent pouvoir voter dans des communes où ils ont de la famille ou un attachement. Cela est le premier point.

Le deuxième point. Il est vrai que les Français de l'étranger ont à leur disposition plusieurs possibilités de vote. Ils seraient particulièrement choyés. Mais nous devons tenir compte – il faut le dire – de l'éloignement de nos compatriotes de notre pays et de certaines ambassades ou consulats qui recueillent les votes. Il est donc bien normal, pour arriver à un taux de participation qui n'est déjà pas très élevé, de pouvoir mettre tous les moyens en place.

Vous avez parlé du vote électronique, Monsieur le Conseiller. Une amélioration est en cours, mais j'attire votre attention sur la simplification qu'il faut faire de ce vote électronique pour qu'il n'aille pas au-delà des possibilités d'un Français de l'étranger, qui n'est pas un grand spécialiste d'Internet et qu'il puisse accomplir son devoir de vote.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY.

Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY

Quelques remarques rapides. D'abord, par rapport à ce que disait Gérard MICHON tout à l'heure, ce qui va compter pour 2012 – c'était le sens de mon observation sur le caractère un peu factice de certaines inscriptions – ce sera le nombre d'électeurs qui se seront prononcés en valeur absolue plus que le pourcentage. Je veux dire que ce qui comptera par rapport à la légitimité, la représentativité des élus, ce sera le nombre de personnes qui se seront prononcées à cette élection. Parce que les circonscriptions sont très inégales et l'évolution montre que ces inégalités s'accroissent.

Deuxièmement, un effort est fait –comme je le disais – par le quai d’Orsay pour accroître les inscriptions sur les listes électorales. Mais comme il est difficile de radier, vous avez parfois des nombres plus élevés. Ce n’est pas à un de mes collègues d’une ancienne école que je vais apprendre cela. Ce qui va compter c’est le chiffre en valeur absolue plus que le taux, sachant que la base elle-même est un peu aléatoire.

J’ajoute une considération très importante. Nous avons des députés élus dans les circonscriptions. Ces circonscriptions ont été délimitées sur des bases démographiques qui varient quelque peu. Elles varient entre 60 000 et 150 000 habitants environ (les Hautes-Alpes et la Seine-Maritime). Mais le nombre d’électeurs varie beaucoup plus. Dans une circonscription en Seine-Saint-Denis ou dans l’est parisien, vous avez beaucoup moins d’électeurs que vous n’en avez dans la Creuse qui a entre 80 000 et 85 000 électeurs. Avec 35 000 ou 40 000 électeurs, certains députés ont une participation très forte. Vous voyez que la comparaison s’établit sur ces nombres-là.

Deuxième observation par rapport à ce que disait Monsieur le Sénateur CANTEGRIT que je remercie de son intervention à propos du vote électronique. Au Conseil d’État, nous nous sommes battus pour que ce soit validé. C’est la première fois, pour une élection politique de Parlementaires que l’on admet le vote électronique. Nous nous battons actuellement pour le referendum d’initiative populaire. On nous dit : « Vous avez mis longtemps à le mettre en place ». Oui, il faut récolter 5 millions de signatures. Comme faites-vous ? Allez-vous faire des listes afin de les déposer dans les mairies ? Le vote électronique. Un jour, nous y viendrons peut-être.

Il faut prendre des précautions, mais parfois trop ont été prises. C’est la raison essentielle pour laquelle le décret n’est pas tout à fait prêt. Justement, nous voulons faire en sorte que le système soit plus simple, mais qu’il soit en même temps sécurisé. Nous ne pouvons pas prendre le risque de pénétrer dans le boîtier au cours du vote, ni qu’il soit possible de voter plusieurs fois, ni qu’il puisse y avoir d’interférences.

Dernière observation. Je reviens sur cette affaire de dissociation. Je ne sais pas ce que décideront les Parlementaires, parce qu’ils peuvent modifier. C’est dans la loi qui leur est soumise. Ne nous lançons pas dans un système dans lequel deux élections qui se produisent à un mois et demi d’intervalle puissent donner lieu à des choix différents. Cela créerait une autre liste pour les ambassades et les consulats. Je vous assure que cela est ingérable pour les communes. Quand vous êtes dans une commune française – j’ai été maire, je sais de quoi je parle – vous avez une liste sur laquelle est marquée en rouge « électeur votant à l’étranger pour les élections présidentielles ». Mais les listes électorales ne sont pas modifiées entre les présidentielles et les législatives. Ce n’est pas possible ; c’est à un mois d’intervalle. En plus, les listes électorales sont établies en ce moment et seront closes en février. Nous ne pouvons donc pas faire cela. En outre, ce serait à mon avis mauvais concernant le taux de participation. À l’heure actuelle, s’agissant de l’élection présidentielle, il y a 40 % minimum. Ce taux n’est pas à l’échelle de toute la nation, mais c’est un taux qui est quand même important. Essayons d’obtenir la même chose que pour les élections législatives et ne faisons pas en sorte d’introduire des dispositions qui pourraient le réduire.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Michel DUCAUD.

Monsieur Michel DUCAUD, membre élu de la circonscription de Tananarive

Monsieur le Conseiller,

Je ne voudrais pas revenir sur quelque chose qui a déjà été voté, à savoir les circonscriptions électorales. Mais je crois de mon devoir d’attirer votre attention sur l’énorme disparité qu’il y a entre certaines circonscriptions. Ce n’est pas par hasard que je plaide pour la mienne, puisque je crois que c’est la dixième circonscription au monde qui a le plus de pays, le plus de surfaces et le plus de répartitions.

Un intervenant

C’est la onzième.

Monsieur Michel DUCAUD

Il y a des milliers de kilomètres carrés.

Un intervenant

Elles sont particulières.

Monsieur Michel DUCAUD

Je suis là à craindre que l'enthousiasme qu'il y a eu au départ sachant que l'on allait élire des députés retombe un petit peu comme un soufflet. Je suis là à craindre également que le taux de participation soit en quelque sorte altéré par cette énorme circonscription.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Françoise LINDEMANN.

Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia

Merci, Monsieur le Président.

Nous allons être au courant de beaucoup de choses, etc. Ce que je voudrais que nous fassions – si cela est possible – c'est de prévenir tous les Français de l'étranger de ce qui va se passer. Pour l'instant, ils sont complètement perdus et ne savent pas s'ils vont voter ou non, où est-ce qu'ils vont voter et comment ils vont voter. Je pense que cela est nécessaire.

Merci.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY.

Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY

Sur les circonscriptions, je ne pense pas que l'on puisse revenir sur la délimitation qui a été faite. Elle est ce qu'elle est. Nous aurons l'expérience de 2012 et il pourra peut-être ensuite y avoir des évolutions, sachant que toute nouvelle délimitation ne pourra pas faire abstraction des autres circonscriptions au niveau national. Pour l'instant, c'est comme cela.

Cher Monsieur, j'observe que c'est quand même moins grave que s'il n'y avait qu'une seule circonscription pour le monde entier. On m'a beaucoup dit qu'il fallait faire la proportionnelle. Je l'ai entendu, de même que le gouvernement l'a entendu de tous les côtés. Là, il a prévu un système dans lequel un député sera localisé. Même si c'est une partie importante du monde, il y a des parties plus petites pour d'autres circonscriptions, mais ce n'est pas le monde entier. Si c'était le monde entier, les élus seraient hors sol. Là, ils sont un peu plus proches du terrain.

La deuxième observation qui était faite concerne la campagne. Je peux vous assurer que le gouvernement en est très conscient. Un Conseiller de Madame le Ministre d'État, il était là il y a un instant. Je veux vous dire que j'ai sensibilisé Madame Michèle ALLIOT-MARIE depuis son arrivée. C'est-à-dire que nous allons faire en sorte que cette préoccupation soit systématiquement prise en compte. Une campagne d'informations, mais aussi profiter de toutes les circonstances – je dis bien toutes – pour faire connaître l'existence de l'élection à tous les Français qui sont à l'heure actuelle à l'étranger.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Georges-Francis SEINGRY.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Monsieur le Conseiller,

Différents sujets abordés dans ma lettre n'ont pas été évoqués aujourd'hui. Je me permets respectueusement de vous demander de les prendre néanmoins en compte.

Il y a un point que je ne fais qu'aborder dans ma lettre, mais qui a été évoqué à plusieurs reprises : l'allongement du délai entre les deux tours, sujet auquel nous sommes très sensibles.

Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY

Cela va être l'objet d'un débat au Parlement.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Je voudrais conclure là-dessus, parce que...

Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY

Je ne suis pas sûr que l'on arrive à un délai de trois semaines. Cela pose de petits problèmes. Nous allons voir exactement. Nous avons déjà mis 15 jours, ce qui est plus que dans le droit commun. À nous de faire en sorte que cela fonctionne. Avec

trois semaines, nous aurons peut-être des petits problèmes techniques pour l'élection. Sachez que toutes les attentions sont portées au fait que l'on veut que cette affaire fonctionne.

Je dis un mot concernant les comptes de campagne, parce que cela a été évoqué. Je pense notamment à ce qu'a précédemment dit Monsieur COINTAT. D'ores et déjà, des dispositions dans le texte adopté par la commission des Lois de l'Assemblée nationale améliorent les choses. Par exemple, la désignation d'une personne. Mais nous nous sommes aperçus du coup que nous avons parfois des améliorations à faire pour l'ensemble des députés. Donc, l'élection des députés des Français de l'étranger nous conduit à améliorer les choses de façon générale. C'est aussi cela le bénéfice de l'examen simultané des textes et de la concertation que nous menons. Les députés vont en débattre. Les Sénateurs seront ensuite sollicités. Le gouvernement s'appête à dire que certaines choses relèvent plus des Sénateurs, même s'il s'agit de l'élection des députés. En effet, vous connaissez bien la question, et notamment celle des liens avec la campagne AFE. Tout le monde est aussi conscient du fait que la campagne de votre propre élection va changer, parce qu'il va naturellement y avoir une répercussion. Tout ceci va se faire progressivement, de façon à ce que les prochaines élections de l'AFE, en 2012 ou 2013 puissent se dérouler dans les meilleures conditions.

Sur les comptes de campagne, nous avons à peu près vu les choses. Dans les questions que vous aviez abordées, il en sera vraiment question. Vous, membres de l'AFE, avez une connaissance de la partie du monde que vous représentez, mais aussi de celle de tous les Français qui sont à l'étranger. Les problèmes ne seront pas exactement les mêmes pour chaque circonscription. Il y a 6,5 circonscriptions qui sont en Europe, d'autres qui sont à l'extérieur. À l'extérieur, il y a la dixième – que vous évoquiez – mais aussi la onzième circonscription qui sont plus compliquées. En Amérique, la première, États-Unis et Canada, ce n'est pas exactement la même que celle de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale. Mais il faut que vous ayez à l'esprit que tous les candidats seront dans la même situation dans une circonscription donnée. C'est aussi l'avantage de la sectorisation. Ils auront donc les mêmes problèmes et seront traités de la même façon. Nous n'allons pas tout régler par le texte. Tous ces textes sont soumis à la commission des comptes de campagne qui regarde très attentivement et qui sera appelée à en connaître, le cas échéant. C'est elle qui a conseillé le gouvernement sur les dispositions à prendre. C'est celle que nous consultons sur le décret de façon à ce que les choses soient faites. C'est elle qui, le moment venu, nous aidera à faire une circulaire spécifique à l'élection des députés des Français de l'étranger, avec peut-être des dispositions particulières pour certains pays. Je pense à tous ceux qui avaient été cités pour les problèmes de taux de change, etc.

Ne soyez pas inquiets. Un texte normatif général ne peut pas régler tous les problèmes particuliers. En revanche, ces problèmes particuliers seront les mêmes pour tout le monde dans une circonscription donnée et ils seront évoqués naturellement en veillant à ce que les choses puissent fonctionner.

Un petit mot des inéligibilités, puisque vous l'avez évoqué...

Monsieur le Président

Je vous laisse conclure. Ce que vous souhaitez encore évoquer, vous pouvez le faire sans problème.

Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY

Dans le projet de loi organique, au départ, nous avons mentionné les chefs de mission. La commission des Lois et Règlements a adopté une formulation qui, à l'heure actuelle permet de couvrir notamment les consuls honoraires. Il s'agit de l'article 6 :

Ne peuvent être candidats à l'élection des députés des Français de l'étranger : les chefs de missions diplomatiques et les chefs de postes consulaires, les chefs de missions militaires et les services civils placés auprès d'eux, ainsi que leurs adjoints.

Les inéligibilités sont toujours interprétées. Vous n'avez pas le droit d'interdire à quelqu'un d'être candidat si cette interdiction n'est pas justifiée par le fait qu'il pourrait utiliser ses fonctions à des fins électorales. Il faut trouver une juste mesure. C'est pour cela que l'on nous dit qu'il y en a beaucoup plus pour la France. Bien entendu qu'il y en a beaucoup plus pour la France, parce que pour la France, dans une circonscription donnée, vous avez toutes les autorités préfectorales, tous les services de l'État et un certain nombre de personnes qui sont dans une situation privilégiée. À l'étranger, ce n'est pas du tout pareil.

Je sais qu'il y a des amendements sur les missions économiques. Peut-être que l'on va nous parler des missions culturelles. Un amendement disait qu'il faut interdire à tous les membres du personnel. Cela aurait certainement été censuré par le Conseil constitutionnel. Il n'est pas possible d'interdire à quelqu'un qui est employé dans une ambassade d'être candidat. Ce serait mettre en cause une liberté qui est quand même fondamentale : celle d'être candidat à une élection. Il y aura une petite

discussion. Nous avons veillé à ce que les préoccupations qui étaient faites s'agissant notamment des consuls honoraires au sens de la Convention de Vienne soient prises en compte. Cela sera débattu.

Ce que je peux vous dire c'est que nous en débattons. Monsieur MARLEIX, qui s'était beaucoup occupé de ce dossier, n'en est plus en charge au sein du gouvernement, mais il y a toujours Monsieur HORTEFEUX qui est au ministère de l'Intérieur. Le responsable du département du quai d'Orsay a changé, mais ce n'est pas pour cela que les préoccupations ont disparu. Bien au contraire, Michèle ALLIOT-MARIE est tout à fait consciente de l'importance de cette affaire. Nous mettrons tout en œuvre pour que les choses se passent bien. Encore une fois, nous avons le temps, jusqu'au 30 avril 2011. Ce n'est pas beaucoup, mais cela permet de tout faire pour que les lectures puissent avoir lieu à l'Assemblée. Je compte sur la sagesse des Sénateurs pour qu'ils se mettent en accord avec les Députés, de façon à ce que le texte puisse sortir le plus rapidement possible du Parlement.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur FABRE-AUBRESPY pour votre présence parmi nous.

(Applaudissements).

J'appelle directement à la tribune, sans pause, pour le point de l'ordre du jour suivant, Mesdames Sophie JOISSAINS et Geneviève COLOT, ainsi que le Président et le Rapporteur de la commission de l'Enseignement et des Affaires culturelles.

Je précise que deux points de l'ordre du jour ont été complétés ou modifiés. Nous avons ajouté un point à l'ordre du jour ce soir à 18 heures. Il s'agit d'une intervention de Monsieur Serge MOSTURA sur la situation en Côte d'Ivoire. Nous avons renvoyé à demain matin les modifications de demande de changement de commission dans la mesure où la commission des Lois était particulièrement demandée. Nous avons donc voulu faire procéder à une vérification afin de nous assurer que la proportionnalité des groupes était bien respectée dans la commission des Lois. Nous ferons une proposition demain, après validation par le collègue élargi des vice-présidents.

S'il vous plaît, pour pouvoir débattre le mieux possible avec un temps maximum du rapport sur la prise en charge, je vous serais reconnaissant de rester à vos places et aux futurs intervenants de venir directement à la tribune. Je vous remercie.

INTERVENTION DE MADAME GENEVIEVE COLOT, DEPUTE, ET DE MADAME SOPHIE JOISSAINS, SENATEUR, CONCERNANT LEUR RAPPORT RELATIF A LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARITE (PEC)

Monsieur le Président

Nous allons commencer ce débat. Je donne la parole à Madame le Député Geneviève COLOT et à Madame la Sénatrice Sophie JOISSAINS pour une présentation de leur rapport qui sera suivie d'une intervention du Président ou du Rapporteur de la commission de l'Enseignement. Je prendrai ensuite les prises de parole. Nous verrons bien en fonction du nombre de prises de parole si je les prendrai toutes dans la foulée pour tenir l'horaire ou si nous pourrions au contraire avoir un échange plus vif.

(Discussions dans la salle).

S'il vous plaît, les personnes qui souhaitent avoir des conversations particulières sortent de la salle. Les autres écoutent. Je vous remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Geneviève COLOT, Député de l'Essonne.

Madame Geneviève COLOT, Député de l'Essonne

Merci, Monsieur le Président.

(Discussions dans la salle).

Monsieur le Président

S'il vous plaît, les personnes qui souhaitent faire des conversations particulières sortent de la salle !

Madame le Député Geneviève COLOT

Je vais vous faire rapidement une présentation de notre rapport. Après, nous vous laisserons la parole pour poser des questions et nous répondrons toutes les deux à vos questions avec plaisir.

Cette prise en charge a été une promesse de campagne de notre Président de la République. Ce n'était pas une promesse de campagne qui datait de Nicolas SARKOZY puisque déjà du temps de Monsieur Valéry GISCARD-D'ESTAING, puis de Monsieur MITTERRAND et enfin de Monsieur CHIRAC, cette promesse avait été faite aux Français de l'étranger.

Il y a trois ans, le Président de la République a décidé de mettre en place cette fameuse PEC qui concerne aujourd'hui l'ensemble du second cycle, c'est-à-dire les classes de 2^{nde}, 1^{ère}, et de T^{ale}. Le Président SARKOZY avait promis, avant d'élargir l'impact de cette PEC, c'est-à-dire de la décliner pour la 3^{ème}, de faire appel aux Parlementaires pour faire un point sur cette PEC, savoir où on en était et quelle était la vision à long terme de celle-ci. Le Président a fait appel à un Député et à un Sénateur. C'était d'ailleurs la première fois que ce genre de mission avait lieu sous cette forme-là. Il a fait appel à Sophie JOISSAINS pour le Sénat et à moi-même pour l'Assemblée nationale.

Nous avons présenté ce rapport au Président de la République au début du mois de novembre dernier. Je vais vous donner la quintessence. Ensuite, nous répondrons aux questions que vous poserez. Les trois principales préconisations de ce rapport sont les suivantes.

Tout d'abord, la poursuite du moratoire. Quand nous avons pris ce dossier, nous n'étions pas sûres que cette année la mesure ne serait pas déclinée à la 3^{ème}. C'est-à-dire que c'était la 2^{nde}, la 1^{ère} et la T^{ale} et peut-être une extension à la 3^{ème} pour cette année. Le rapport a préconisé de maintenir ce moratoire en attendant l'amélioration des comptes publics. Je suis Rapporteur pour le budget des Affaires étrangères et j'ai en particulier les missions 185 et 151 qui concernent les Français de l'étranger. Je me voyais mal, devant les députés, dire – parce que le financement des Affaires étrangères a subi des coupes sombres – que nous aurions des coupes sombres sur le budget, mais que la mesure serait élargie au niveau des Français de l'étranger. Je pense que cela aurait été mal perçu et que nous aurions eu beaucoup de mal à faire passer cette mesure.

La seconde préconisation que nous avons faite dans notre rapport est la cristallisation des frais d'écolage au niveau des frais de scolarité 2007/2008 afin d'éviter les effets d'aubaine et d'associer nos Français de l'étranger à l'effort qui est fait dans ces périodes de crise.

La troisième chose qui nous tient beaucoup à cœur est la présentation différenciée des lignes budgétaires entre la PEC et les bourses. Pour le moment, c'est un peu un fourre-tout. On ne sait pas quelle somme sera octroyée pour la PEC et pour les bourses. Nous avons souvent l'impression que la PEC est faite au détriment des bourses, ce qui est complètement faux. Nous avons donc demandé à ce qu'il y ait une différenciation de ces deux lignes budgétaires.

Si vous voulez, nous répondrons tout à l'heure aux questions concernant les désengagements des entreprises. Nous en avons souvent parlé. On nous a souvent dit : « Beaucoup d'entreprises se désengagent ». Là aussi, il s'agit d'une fausse information. Nous avons également parlé du fait que cette PEC se faisait au détriment des élèves étrangers. Là encore, c'est faux. Il s'agit de couper la tête à ce genre de choses. Nous disposons de chiffres et cette allégation est complètement fausse.

S'agissant du coût de la PEC, nous avons été obligées de faire appel à l'Inspection générale des finances pour avoir un coût tout à fait réaliste et savoir exactement où nous en étions et où nous allions avec cette PEC.

Voici les grandes lignes de notre rapport.

Pour conclure cette première partie, je voudrais vous dire que quand nous délaissions les institutionnels, nous avons presque fait du micro-trottoir pour rencontrer les parents des enfants des Français de l'étranger, cette mesure était extrêmement bien perçue par les Français de l'étranger.

(Applaudissements).

Ces Français de l'étranger n'attendent qu'une chose : que cette mesure soit déclinée aux autres classes. Voilà la conclusion.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Sophie JOISSAINS, Sénatrice des Bouches-du-Rhône.

Madame Sophie JOISSAINS, Sénatrice des Bouches-du-Rhône

Bonjour à tous.

Effectivement, nous travaillons avec Geneviève depuis le mois de juin dernier. Cette mission s'est avérée un petit peu longue. Nous pensions qu'elle se terminerait au bout de deux mois. Il est vrai que nous sommes allées d'étonnement en étonnement. Pourquoi ? Parce que depuis le départ, il nous avait été dit qu'il existait notamment un désengagement massif des entreprises, une éviction certaine et massive des élèves étrangers et que la prise en charge des frais de scolarité des Français de

l'étranger coûtait un prix fou et était prélevée sur l'enveloppe des bourses. Des choses qui demandaient vérifications et qui, si elles avaient été vraies, auraient été extrêmement graves et auraient sûrement nécessité la suspension de la mesure.

Concernant le désengagement des entreprises, nous avons tenu une réunion avec le Cercle Magellan. Durant cette réunion, nous avons une liste des entreprises désengagées. Il y en avait 185. Nous présentons cette liste face au Cercle Magellan qui n'est pas favorable à la mesure – c'est une réalité. Le cercle Magellan s'exclame, horrifié : « Mais pas du tout ! Nous n'avons que cinq entreprises désengagées ». Cela vous donne un petit peu la mesure de l'évolution que nous avons eue dans notre mission jusqu'au moment où nous avons procédé à une vérification budgétaire. On nous avait communiqué des documents où le budget était de 715 millions d'euros pour une projection en 2018. À ce moment-là, nous avons demandé à l'IGF de procéder à un contrôle, car cela nous semblait tout de même colossal par rapport à tout ce qui venait de nous être dit. Les chiffres sont arrivés. Nous sommes dans une fourchette comprise entre 360 et 450 millions d'euros pour une déclinaison de la mesure en 2018 jusqu'au cours préparatoire.

L'atmosphère dans laquelle nous avons travaillé n'a pas été facile. Je crois que nous ne nous en sommes pas trop mal sorties. En tout cas, l'expertise qui a été réalisée a le mérite d'être claire et juste. Nous tordons le cou à tous les fantasmes qui pouvaient exister sur le problème de cette mesure. Maintenant, je pense que nous pourrions peut-être recueillir vos questions. Je crois que nous avons beaucoup de choses à vous dire, mais il serait bien que cela rejoigne vos intérêts directs.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Geneviève COLOT.

Madame le Député Geneviève COLOT

Je vais simplement rajouter une petite chose à ce que tu as dit. À l'heure actuelle, si la PEC était étendue des classes de primaire à la classe de terminale, le coût total serait de 161 millions d'euros. Les 350 millions d'euros, c'est ce qui est prévu en 2018.

Deuxièmement, tu as très bien parlé du Cercle Magellan. Je voudrais dire qu'il existe malgré tout un désengagement des entreprises, mais de micro-entreprises. Il s'agit d'entreprises comprenant une ou deux personnes ; c'est-à-dire le public qui était visé par le Président de la République afin qu'aucun problème ne lui soit posé en cas d'expatriation. Sur les 200 grosses entreprises internationales, seules cinq se sont désengagées.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Sophie JOISSAINS.

Madame la Sénatrice Sophie JOISSAINS

S'agissant de l'éviction des élèves étrangers, l'année dernière, nous avons observé une légère hausse des élèves étrangers dans les classes de lycée. Je ne dis pas que cette hausse est forcément due à la mesure, mais je dis que nous n'avons absolument aucune preuve qui va dans le sens d'une entrave aux élèves étrangers.

(Applaudissements).

Monsieur le Président les remercie et donne la parole à Monsieur John MAC COLL, membre élu de la circonscription de Sydney.

Monsieur John MAC COLL, membre élu de la circonscription de Sydney

Merci, Monsieur le Président,

Mesdames les Parlementaires, je désire tout d'abord rendre hommage à votre travail – vous n'aviez vraiment pas beaucoup de temps pour rédiger ce rapport – et au fait que vous ayez vraiment pris soin de nous consulter pour nous permettre d'apporter notre éclairage.

Nous devons quand même applaudir le fait que le Président de la République se soit intéressé à l'enseignement français à l'étranger et se soit vraiment engagé en ce qui concerne cette prise en charge. En l'état actuel critique des finances publiques, lorsque l'État demande à nos compatriotes contribuables du sang, de la sueur et des larmes, nous comprenons très bien qu'il soit nécessaire de différer l'extension de la PEC au-delà des classes du deuxième cycle du lycée, mais nous prenons note quand même d'un engagement pour continuer cette prise en charge et que le montant de la PEC soit plafonné et que cette dépense soit bien maîtrisée, mais tout en assurant la pérennisation de cette mesure, ce que nous apprécions tous.

Bien sûr, j'apprécierai les interventions de mes collègues sur ce point.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Dominique DEPRIESTER, membre élu de la circonscription de Rome

Monsieur Dominique DEPRIESTER, membre élu de la circonscription de Rome

En tant que Rapporteur de la commission, je ne suis pas légitime pour rapporter quoi que ce soit pour l'instant. Cet après-midi, le Bureau de la commission se réunira pour émettre un avis sur le projet de décret qui sera dans la continuité de ce rapport.

Comme Rapporteur, cependant, j'ai tout de même été surpris par le nombre d'élèves du réseau que vous annoncez, sur lequel se base l'ensemble du rapport. En effet, vous précisez que le réseau accueille 105 862 élèves de toute nationalité, dont la moitié de jeunes Français. Or, en faisant simplement la somme des élèves des établissements EGD et conventionnés, nous sommes quand même à 174 000 et à quasiment 250 000 si l'on fait l'extension aux établissements non homologués. À la lecture de ce rapport, la base de calcul qui a servi à vos préconisations m'a interpellé.

(Applaudissements).

Madame le Sénateur Sophie JOISSAINS

Les éléments de calcul qui ont servi à nos préconisations sont ceux donnés par l'Inspection générale des services.

(Manifestations dans la salle).

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC

Merci.

Tout d'abord, je voudrais sincèrement vous féliciter pour la qualité du rapport et vos recommandations. Je dois dire que je partage toutes vos recommandations. Il se trouve que je siège au conseil d'administration de l'Agence et j'estime que cela va vraiment dans le bon sens.

Une remarque et, ensuite, une question.

Une remarque concernant le fait que cette mesure était attendue par les Français de l'étranger. Lorsque vous allez à la rencontre de parents dont les enfants sont élèves de ces écoles, il faut tout de même savoir que 70 % des parents des enfants français à l'étranger ne sont pas dans le réseau français. En ce qui me concerne, une de mes principales préoccupations, lorsque je participe aux JAPD est qu'environ 15 % des enfants français ne parlent plus français. Ceci est une vraie préoccupation que nous devons avoir. Il s'agit de savoir où nous mettons l'argent et quelle est la priorité. Il faut savoir qu'une partie de la population est à ce niveau-là.

Comme je l'ai dit, vos préconisations vont réellement dans le bon sens. Vous avez parlé d'un plafonnement en fonction des frais de scolarité de 2007 et 2008. Dans le rapport, n'a pas été évoquée la question du plafonnement éventuel en fonction du revenu. Vous avez parlé de respect de l'équilibre budgétaire. Vous savez que cette question est souvent polémique lors des débats et revient de façon récurrente tous les ans. L'Inspection générale a-t-elle réalisé une évaluation afin de savoir quel serait l'impact budgétaire en fonction du niveau de revenu ? Il s'agit de ma question.

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Soledad MARGARETO.

Madame Soledad MARGARETO, membre élu de la circonscription de Madrid

Il ne s'agit pas d'une question, mais plutôt d'une déclaration avant même que je ne commence :

Le rapport ne mérite aucun commentaire de notre part, ou en mériterait peut-être trop. Je vais donc limiter mon intervention à deux constats et à un vœu.

Premier constat. Nous sommes aujourd'hui bien loin de la gratuité sur laquelle le Président de la République s'est encore exprimé en ces termes au début du mois. Un seul exemple : la PEC ne couvrira que 30 % des frais de scolarité au Venezuela en septembre 2011.

Deuxième constat. L'une des mesures que vous préconisez va être mise en place dès septembre 2011 : le plafonnement de la PEC à hauteur des frais de scolarité de 2007. Cette nouvelle disposition va limiter le montant des deniers publics distribués à des familles qui n'en ont pas véritablement un besoin absolu. Nous nous en réjouissons.

Enfin, un vœu. Page 14, vous écrivez, à propos de la hausse du nombre des inscrits dans les établissements du réseau : « Si l'on retient ce chiffre – 5 % d'augmentation par an – il faut programmer de larges investissements et les budgets correspondants. Rien, notamment dans le programme 185, ne laisse envisager un tel effort, même si en effet il serait souhaitable et que l'on ne pourrait que se réjouir d'une telle attractivité ».

Notre souhait est que ces phrases soient bien lues et bien entendues.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame Marie-Hélène PONTVIANNE.

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE

Merci, Monsieur le Président.

J'ai un doute et un problème quant à la date choisie pour le plafonnement des frais de scolarité. Il me semble que vous avez choisi la date 2007/2008. Or, à cette même date, l'AEFE a annoncé un prélèvement – une contribution, disent-ils – de 6 % sur les droits de scolarité. La grande majorité des écoles a donc été amenée, à cause de cette taxe de l'AEFE, à faire une augmentation de 6 % l'année suivante, c'est-à-dire en 2008/2009. Cette augmentation est complètement indépendante d'un effet d'aubaine de la PEC. Je trouve qu'il est normal de sanctionner les écoles qui l'ont fait.

Dans ma circonscription, aucune école n'a fait cette augmentation au niveau du lycée, mais une augmentation de 6 % a été enregistrée. Certains sont parvenus à proposer une augmentation légèrement inférieure à 6 %, mais toutes ont augmenté à cause de cela, et ce, indépendamment de l'inflation.

Je voudrais savoir s'il existe un moyen de changer ceci.

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre LAURENT.

Monsieur Alexandre LAURENT, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Merci, Monsieur le Président.

Madame le Député,

Vous avez dit quelque chose qui me hérisse particulièrement. Vous avez parlé de cristallisation. En tant qu'ancien combattant, j'ai dû défendre – de même que des collègues avant moi – la décristallisation des pensions des anciens combattants. Or, vous nous parlez maintenant de cristallisation. Je dois quand même vous rappeler que le Général de Gaulle a mis en place cette cristallisation en 1958. Cela fait 52 ans que nous avons obtenu la décristallisation. Madame, je vous demande de fixer un délai, car s'il faut de nouveau attendre 52 ans pour avoir un taux normal, ce sera la décristallisation, mais je ne sais pour qui.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame le Député Geneviève COLOT.

Madame le Député Geneviève COLOT

Je voudrais commencer par répondre à Monsieur CADIC qui a pris la parole en premier. Il a indiqué que 70 % des élèves français ne sont pas scolarisés dans un lycée ou un collège français. Je dois vous dire que c'est certainement en grande partie à cause de l'éloignement, parce qu'il n'y a malheureusement pas d'école française un peu partout. Peut-être aussi à cause du financement, car souvent, ces écoles coûtent très cher. Je pense que lorsque nous aurons une PEC à tous les niveaux – du niveau de la maternelle, jusqu'au niveau de la terminale – peut-être que davantage d'enfants Français pourront venir dans nos écoles françaises.

Vous avez également parlé du plafonnement. Effectivement, cela a été une des premières mesures à laquelle nous avons pensé, puisque cela revenait régulièrement par le biais de différents intervenants. Nous en avons parlé avec plusieurs personnes, dont Madame la Directrice de l'AEFE. Financièrement, si nous avions plafonné la PEC aux personnes qui perçoivent plus de 150 000 euros, cela nous aurait fait gagner 5 millions d'euros par an. Or, le problème qui se posait c'est que pour connaître les revenus des personnes, l'AEFE aurait été obligée d'embaucher 14 personnes à temps plein ; si bien que ces 5 millions auraient été bien amputés par les salaires de ces personnes. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons abandonné cette idée. Il nous a été dit que ce plafonnement des revenus était une fausse bonne idée. Nous y avons donc renoncé sur les conseils de l'AEFE et du ministère.

Madame la Sénatrice Sophie JOISSAINS

Un point de détail sur le plafonnement par le revenu. Celui-ci est aussi un système qui reviendrait, à terme, à fondre dans un même système les bourses et la prise en charge. Or, si ce sont deux systèmes qui sont parfois effectivement amenés à se compléter, ce sont deux systèmes distincts, avec des esprits différents. La prise en charge tend à être l'extrapolation du système tel que nous le connaissons en France. Elle permet aux petits commerces et aux entreprises artisanales de vivre à l'étranger lorsqu'elles souhaitent s'expatrier. Même s'il ne s'agit pas d'un appel à l'expatriation, cela reste un frein que l'on enlève. Quant aux bourses, elles sont effectivement là pour les plus démunis d'entre nous et visent également à compléter le système existant qui est celui de la prise en charge des frais de scolarité.

(Applaudissements).

Ensuite, j'ai vu que vous insistiez beaucoup sur les 5 % d'effectifs supplémentaires prévus dans le compte par rapport à la prise en charge. Ces 5 %, ce n'est pas tant une tendance voulue, volontaire, qu'une prise de conscience de la réalité. C'est-à-dire que l'on ne peut pas non plus accroître les effectifs de manière démesurée, tout simplement parce qu'il y a des capacités d'accueil. Quand bien même ces capacités d'accueil seraient amenées à se modifier dans le temps, elles ne peuvent pas se modifier partout et chaque année dans le temps. Il y a donc ce chiffre de 5 %. Je n'y vois pas d'intention maligne, mais simplement une prise de conscience de la réalité.

(Applaudissements).

Madame le Député Geneviève COLOT

Je dois répondre à Madame PONTVIANNE qui nous a posé une question sur la cristallisation – je suis désolée, Monsieur, c'est le terme que nous avons employé – de 2007 et 2008, tout simplement parce que c'était le point de départ de cette PEC 2007/2008. Nous avons tempéré les choses en augmentant de 3 % par an pour relever par rapport au niveau de vie. Il est vrai que cela ne compense pas les 6 % d'augmentation. Vous nous dites que chez vous il n'y a pas eu d'effet d'aubaine, mais c'est la réponse que nous avons trouvée, une augmentation de 3 % par an.

Madame la Sénatrice Sophie JOISSAINS

Il faut quand même bien voir que ces 6 % - si nos calculs sont justes – prélevés sur les ressources font que l'AEFE a pu entrer en possession d'environ 30 millions de ressources propres. Celles-ci étaient exactement l'équivalent de l'enveloppe réservée à la prise en charge. Ensuite, l'AEFE les a dispatchées, comme elle en a le droit, sur l'ensemble des budgets dont elle a la charge. C'est tout de même l'équivalent du budget de la prise en charge ; il faut le savoir.

Monsieur le Président les remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Charles PRETET.

Monsieur Jean-Charles PRETET, membre élu de la circonscription de Dakar

Je vous remercie, Mesdames les Parlementaires, pour la qualité de votre travail.

Je voulais surtout dire que cette mesure a été très bien accueillie au Sénégal, puisque nous avons 70 % de PME. Cette aide concerne des gens qui ne gagnent pas des salaires énormes et qui perçoivent souvent des salaires équivalents à des classes moyennes.

En ce qui concerne la cristallisation, je dois faire remarquer qu'il existe effectivement une énorme inflation des tarifs, puisqu'au Sénégal, les tarifs ont augmenté de 15 à 35 %. Actuellement, notre bassin compte des établissements à 1 608 euros, dits homologués. Ensuite, nous avons des établissements conventionnés et en gestion directe qui sont respectivement à 2 500 euros et à 2 800 euros par an. Vous voyez que les tarifs sont très variables. Si l'on revient à 2007, il est évident que pour des établissements et des pays où les gens sont victimes de problèmes économiques, ce sera relativement difficile.

Ma question porte sur la date de dépôt des dossiers. Dès la première année, j'ai connu des difficultés pour inciter l'administration à faire suffisamment de publicité sur les mesures liées à la PEC. Je pense que je vous l'avais par ailleurs signalé par le biais d'un courrier. Pourquoi ? Parce que l'administration n'était pas forcément favorable à cette mesure, de même que mes collègues enseignants qui, pour la plupart, bénéficient déjà d'une aide directe de l'État. Ils n'étaient donc pas les premiers concernés.

Je demande s'il ne serait pas possible d'enregistrer les dossiers qui ont été présentés complets avant la deuxième commission. Ces dossiers ont dû être saisis dans le logiciel de bourses. Aujourd'hui, à cause d'informations tronquées ou de dossiers mal distribués, certaines familles... Je suis enseignant et je demanderai d'ailleurs que lorsqu'un dossier est remis, cela apparaisse sur le cahier de textes des élèves – comme en cas d'absence d'un professeur ou d'un changement de cours – et qu'il soit demandé aux familles de signer pour attester qu'elles l'ont bien reçu.

Voici deux points très importants.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Bonjour.

Je voulais bien confirmer avec vous que le système de bourses scolaires va venir compléter le système de prise en charge pour les familles les plus nécessiteuses. Avec certains chefs d'établissements de la zone, j'ai pu réaliser que certains chefs d'établissements pensent que c'est à eux de prendre en charge la différence. Je crois qu'il y a donc tout un travail d'explications à réaliser dans cette perspective.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE.

Madame Claudine LEPAGE, Sénatrice représentant les Français établis hors de France

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames, à la lecture de votre rapport, je me suis posée la question – je l'avais d'ailleurs déjà brièvement posée à Madame COLOT – sur la méthode retenue pour l'élaboration de ce rapport. Je voulais savoir si vous aviez effectué des visites sur le terrain, si vous aviez aussi bien rencontré des fédérations de parents d'élèves (AFAPE, FCPE...) que des syndicats d'enseignants. C'est-à-dire si vous aviez vraiment eu une vue complète de la communauté scolaire. En effet, dans le cadre de mes fonctions, je me déplace et les personnes que je rencontre ne me disent pas la même chose que ce qui figure dans le rapport. Je voulais donc savoir si nous avons bien rencontré les mêmes personnes.

Le deuxième point a déjà été évoqué par Monsieur CONSIGNY. La PEC est cristallisée au niveau de 2007/2008. Il existera donc un différentiel pour certaines familles les plus nécessiteuses, les familles en difficultés financières. Je voulais donc savoir s'il y aurait un différentiel de bourses pour ces personnes, ce que je souhaite étant donné qu'il s'agit du minimum. Je peux d'ores et déjà vous dire que les commissions locales de bourses se réjouissent de la complexité de la tâche qui les attend. Pour ma part, je colle à la fausse bonne idée dont parlait Madame COLOT, c'est-à-dire celle du plafonnement du revenu des familles qui me semblait quand même une mesure de justice sociale.

(Applaudissements).

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Cédric ETLICHER.

Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription de Moscou

Merci, Monsieur le Président.

J'ai une question concernant ce principe de cristallisation. En principe, il concerne des établissements qui existaient déjà en 2007. *Quid* des nouveaux établissements qui créent actuellement des classes de 2^{nde}, 1^{ère} et T^{ale} ? *Quid* des établissements qui vont créer ces classes prochainement ? Il n'y aura en effet pas de référentiel sur lequel se baser, ainsi que le taux de prise en charge et de mise à disposition pour cette prise en charge.

Je vous remercie.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame le Député Geneviève COLOT.

Madame le Député Geneviève COLOT

Nous allons essayer de répondre rapidement.

Concernant le dépôt des dossiers, il y a effectivement eu des problèmes, une mauvaise information dans certains collèges. Les dossiers n'ont donc pas forcément été déposés à la bonne période. 600 dossiers ont posé problème. Je pense que c'était l'année dernière et que tout le monde est désormais parfaitement informé que la PEC existe pour les classes de 2^{nde}, de 1^{ère} et de T^{ale}. Normalement, les dossiers seront déposés en temps et en heure. Le faire apparaître sur le cahier de textes – comme vous le préconisiez – est une bonne solution, simple et efficace. Il faudra effectivement faire remonter ce genre de choses.

S'agissant la cristallisation de la PEC et le fait que les bourses viendraient en compensation pour les personnes les plus défavorisées, il n'est bien sûr pas question de supprimer les bourses pour les personnes qui étaient auparavant à 100 % parce qu'il y a la PEC. Il n'en est pas question. Bien entendu, il y aura compensation avec les bourses.

Madame LEPAGE nous demandait si nous avons bien fait les mêmes visites. Il s'agit du deuxième rapport que je réalise sur la PEC et je peux vous dire que je me suis rendue dans le monde entier, sur tous les continents. J'ai rencontré des institutionnels – comme je vous le disais tout à l'heure – des fédérations de parents d'élèves, des directeurs d'école. Nous avons également rencontré un panel très important de personnes. Nous ne nous sommes pas contentées de rencontrer ces institutionnels, parce que le discours était toujours le même. Par contre, auprès des parents, le discours est complètement différent. Autant, les institutionnels nous disaient que les gens étaient contre et que la PEC n'était pas une bonne chose, autant les parents présentaient un discours complètement différent.

(Applaudissements).

Nous n'avons peut-être pas rencontré les mêmes personnes, mais celles que j'ai rencontrées sont vraiment très favorables à ce dispositif.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA

Madame le Député, Madame le Sénateur, et mes chers collègues,

Nous sommes à un moment du débat où tout ce qui s'est passé avant avec un débat contradictoire arrive à un moment où nous devrions finalement ne plus parler des pour ou des contre, mais de ce qui existe, c'est-à-dire de quelque chose qui est décidé par le Parlement. L'amendement que j'ai décidé a donc été adopté. Il a été entériné et apparaît dans la loi de finances. Ceci veut dire que la prise en charge existe. Dans l'amendement, cette prise en charge n'a pas été fixée sur la date 2007/2008. C'est une des recommandations. Maintenant, il faut peut-être débattre afin de savoir si l'on applique vraiment 2007/2008 ou autre chose. Je préconiserais autre chose. Pourquoi ?

Je crois que Madame PONTVIANNE a souligné les 6 %. Ceux-ci sont intervenus en 2009. Madame DESCOTES, je crois que l'application concernait l'année 2009. Nous pourrions donc partir de là. Une autre raison : c'était à cette époque que les trois classes ont été prises en charge. C'était la première fois que les trois classes étaient là-dedans. Nous pourrions donc partir de là. Évidemment, cela coûtera un peu plus cher. Il est vrai que le prix moyen de la prise en charge par élève est passé de 3 536 euros à 4 400 euros, soit une augmentation d'environ 10 %. Cela correspond à 6 % plus l'inflation, etc. En Amérique Latine, l'inflation est énorme. Nous avons compensé avec 3 %, mais ce n'est pas suffisant.

C'est pourquoi nous pourrions réfléchir. Je crois qu'il faudrait plutôt avoir un débat là-dessus pour savoir si l'on propose d'appliquer 2009/2010 comme base de montant supérieur. Nous pouvons aussi appliquer 2007/2008. Mais 2007/2008 concernait une expérience d'un trimestre seulement. Si nous appliquons 2007/2008, la loi de finance actuelle prévoit

119 millions d'euros. Cela devrait nous coûter – puisque je crois que pour l'instant 7 137 élèves profitent de la PEC – 34 millions d'euros. Il resterait quand même 85 millions d'euros pour les bourses, ce qui n'a jamais été atteint. Le montant des bourses a été doublé et nous ne pouvons pas nous plaindre en disant que les bourses sont pénalisées par la PEC, au contraire, puisque l'on profite de la PEC. En effet, l'argent de la PEC passe de l'autre côté.

(Applaudissements).

Les bourses n'auraient jamais eu cette somme si la PEC n'existait pas.

(Applaudissements).

Pour assister à tous les débats de nuit de la loi de finances au Sénat, je peux vous dire que nos ministres – qu'il s'agisse du ministre des Finances ou du ministre du Budget – sont à cran sur chaque euro prévu dans le budget. Si nous n'étions pas parvenus à faire passer cette prise en charge, l'argent de la PEC aurait disparu (les 119 millions d'euros).

J'en reviens au choix de la date, puisqu'un décret est proposé. Nous pouvons en parler, en discuter. Je crois que c'est sur ce sujet que nous devons débattre. Est-il intelligent de dire : « Nous allons économiser au maximum en appliquant 2007/2008 » ? Nous avons oublié une chose : une loi de finance rectificative va nous tomber dessus. Le ministre du Budget va dire : « Si nous économisons cet argent, pourquoi le laisser dans les 119 millions d'euros ? ». Il serait d'ailleurs intéressant que l'Agence fasse une étude...

Monsieur le Président

Monsieur le Sénateur, si vous permettez, il y aura demain un débat spécifique sur l'avis. Il y a encore une dizaine d'interventions.

Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA

Je voulais seulement attirer l'attention sur ce point-là. Je partage totalement l'avis des deux présentatrices de ce rapport. De toute façon, c'est maintenant dans la loi et nous ne pourrions pas le changer. Il vaut donc mieux essayer de réfléchir à ce que nous pouvons encore améliorer, mais pas de discuter sur le fait que ce soit bien ou non. Même s'il y a un débat avec 12 personnes, celles-ci peuvent dire tout ce qu'elles veulent, c'est dans la loi. Il faut jouer avec cela.

Merci.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Michèle BLOCH.

Madame Michèle BLOCH, personnalité qualifiée

Mesdames,

Je ne doute pas que dans vos radios-trottoirs, vous ayez rencontré les parents des 10 000 enfants bénéficiaires de la PEC....

Madame le Député Geneviève COLOT

Peut-être pas 10 000.

Madame Michèle BLOCH

9 900 élèves sont bénéficiaires de la PEC selon la dernière commission des Bourses. Ce sont des élèves de 2^{nde}, de 1^{ère} et de Tale. En effet, si j'ai bien compris, la PEC s'applique à tous ces élèves. Je dis que ces 10 000 élèves qui bénéficient de la PEC sont certainement ravis. Avez-vous rencontré les parents des 20 000 élèves boursiers qui ont vu se mettre en place, depuis l'année dernière, des mesures de régulation et qui ont vu baisser leur quotité de bourses ? Je doute qu'ils aient été ravis et aient eu le même enthousiasme.

Tout à l'heure, vous avez dit que l'extension de la PEC à l'ensemble de la scolarité coûterait 161 millions d'euros. Ai-je bien entendu ?

Madame le Député Geneviève COLOT

Cette année.

Madame la Sénatrice Sophie JOISSAINS

Cette année, si elle avait été appliquée jusqu'au cours préparatoire.

Madame Michèle BLOCH

Pour l'ensemble des élèves. Excusez-moi, j'ai fait un petit calcul rapide. Il y a 87 000 élèves français uniquement dans le réseau EDG conventionné. Je divise 161 millions d'euros par 87 000 élèves et aboutis à une aide de 1 850 euros par élève. Or, la moyenne des frais de scolarité telle qu'elle a été déterminée par la commission des Bourses hier est de 3 740 euros pour le rythme nord et de 4 680 euros pour le rythme sud. Nous sommes loin d'une prise en charge. Donc, je ne comprends pas. Ces chiffres me semblent incohérents, et ce ne sont pas les seuls dans votre rapport.

Une dernière chose. Monsieur ETLICHER a posé une question importante à laquelle vous n'avez pas répondu, sur le sort qui serait réservé aux nouveaux établissements.

Madame la Sénatrice Sophie JOISSAINS

Juste une remarque. Ce chiffre de 161 millions d'euros avancé par l'IGF est un chiffre concevant la prise en charge *stricto sensu* et non *lato sensu*. Par exemple, cette année, le budget de la prise en charge était de 30 millions d'euros. 26,4 millions d'euros ont été dépensés. En revanche, lorsque l'on fait le calcul de la PEC *stricto sensu*, nous arrivons à un calcul de 19,9 millions d'euros. Il y a donc carrément 10 millions d'euros d'écart. Votre calcul prend uniquement en compte la prise en charge, mais pas du tout l'aspect bourses. Comprenez-vous ? C'est tout à fait autre chose.

(Applaudissements).

En ce qui concerne ce que disait Robert DEL PICCHIA, je vais lire l'amendement. Comme lui, il me semble que si notre ministre du Budget voit quelques sommes réservées, elles ne resteront pas réservées pour l'AEFE. Il s'agit d'une certitude.

L'amendement dit :

Nonobstant l'octroi de bourses scolaires, la prise en charge par l'État des frais de scolarité des enfants Français scolarisés dans un établissement d'enseignement français à l'étranger ne peut excéder un plafond par établissement déterminé par décret et pris après avis de l'Assemblée des Français de l'étranger, et au plus tard le 31 juillet 2011.

Ce qui nous laisse un peu de temps.

Le plafond est déterminé selon les frais de scolarité pratiqués l'année de référence, fixé par le décret. Il est ajusté annuellement par arrêté pour tenir compte notamment des variations, des changes et des conditions locales d'existence.

Cela nous laisse une latitude qui nous permet peut-être d'aborder l'année en laissant de nouvelles données surgir avant d'établir ce décret. À vous de voir ensuite.

(Applaudissements).

Je n'ai pas répondu à Monsieur concernant les nouveaux établissements. Je pense que l'AEFE est plus à même de décider cela que nous. Je pense néanmoins qu'une moyenne est tout à fait faisable concernant les établissements qui se trouvent dans le pays d'accueil.

Madame le Député Geneviève COLOT

Je voudrais ajouter une petite chose. Tout à l'heure, nous avons parlé des bourses et de la PEC. En 2007, la PEC a coûté 1,9 million d'euros parce que tout le monde n'était pas de courant et peu de personnes ont déposé des dossiers. En 2008, la PEC a coûté 8,8 millions d'euros et les bourses 56 millions d'euros. En 2009, la PEC a coûté 19,87 millions d'euros et l'État a fourni 30 millions d'euros pour cette PEC. Où est-allé le delta ? Aux bourses.

(Applaudissements).

Cette année-là, les bourses ont grimpé à 66 millions d'euros. En 2010, la PEC a coûté 29,56 millions – nous sommes toujours dans la bonne enveloppe – et les bourses 71,6 millions d'euros.

Dire que les bourses ont souffert de la PEC n'est pas vrai. Au contraire, elles ont bénéficié de la PEC.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA

Nous attendions les conclusions de ce rapport. Nous les connaissons en quelque sorte par avance. Lorsque l'on confie exclusivement un rapport à deux Parlementaires de l'UMP...

(Manifestations dans la salle).

... nous savons que les Parlementaires de l'UMP vont faire le rapport attendu par le Président de la République. Aucune surprise.

Madame le Député Geneviève COLOT

Vous mettez en cause notre impartialité.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA

Le seul problème était de savoir comment on arriverait à la conclusion. Nous voyons justement...

Madame la Sénatrice Sophie JOISSAINS

Par l'Inspection générale des finances.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA

L'Inspection générale des finances que l'on nous cite sans arrêt, je trouve cela absolument admirable. Nous avons l'impression que les chiffres du ministère des Affaires étrangères et les chiffres de l'AEFE, qui gère le budget centime par centime, sont totalement faux. Moi qui suis, comme vous, Madame, Rapporteur du budget 185, je travaille depuis 8 ans sur des chiffres totalement falsifiés qui me sont fournis par les services du ministère des Affaires étrangères....

(Manifestations dans la salle).

... et par l'AEFE. Seule l'Inspection générale des finances saurait compter comme il le faut. Il va peut-être falloir que le gouvernement se préoccupe de la qualité des comptables et des financiers qui sont au ministère des Affaires étrangères. Il y a là quelque chose que je ne comprends pas du tout.

Madame la Sénatrice Sophie JOISSAINS

Je ne comprenais pas non plus.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA

Maintenant, je voudrais dire très calmement que la réalité a la tête dure. Si les besoins de bourses ont explosé ces dernières années, c'est tout simplement parce que nous sommes passés d'un système où l'État met 421 millions d'euros majoritairement dans l'aide au système, à un système où l'aide va aux utilisateurs. Actuellement, nous voyons très clairement la tendance depuis quatre, cinq ans. L'aide de l'État au système d'enseignement français à l'étranger va de moins en moins aux deux principales charges qui sont la masse salariale et les investissements immobiliers et pédagogiques et va de plus en plus à l'aide aux utilisateurs. Il est donc normal que l'aide aux utilisateurs – bourses d'un côté, et PEC de l'autre – explose. Ce qui n'est pas payé par l'État est payé par les familles. La masse salariale est payée par les familles, de même que les investissements immobiliers et pédagogiques. Il faut donc aider de plus en plus les familles.

C'est l'un ou l'autre. Soit l'on aide le système, soit l'on aide les utilisateurs. Étant donné que l'on aide de moins en moins le système, il faut de plus en plus aider les utilisateurs.

Madame la Sénatrice Sophie JOISSAINS

Nous aidons l'éducation, c'est tout. Je crois que c'est ce qu'il se passe sur le territoire français.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA

Non, non, non. En France...

Madame la Sénatrice Sophie JOISSAINS

Nous sommes dans le cadre d'une extrapolation du système français, Madame BEN GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA

En France, on aide le système. Les communes financent les écoles primaires...

Madame la Sénatrice Sophie JOISSAINS

Et les utilisateurs.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA

On ne finance pas les utilisateurs.

Madame la Sénatrice Sophie JOISSAINS

Alors, comment expliquez-vous que l'école soit gratuite pour tout le monde ?

Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA

On fait seulement une aide aux familles défavorisées pour la rentrée.

Madame la Sénatrice Sophie JOISSAINS

Et la gratuité ?

Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA

Madame, je vous ai écoutée, j'ai lu votre rapport. Maintenant, je veux parler !

(Manifestations dans la salle).

Monsieur le Président

S'il vous plaît.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA

Le deuxième point, c'est qu'il y a deux philosophies... Votre philosophie...

(Manifestations dans la salle).

Votre philosophie n'est pas la nôtre, vous l'avez dit plusieurs fois. Nous, nous estimons que les deniers publics, l'argent qui vient des contribuables doit être utilisé pour favoriser l'égalité entre les citoyens. Vous, vous soutenez un système où l'argent émanant des contribuables est utilisé pour faire des cadeaux à une catégorie d'électeurs. Nous sommes en désaccord.

(Manifestations dans la salle).

(Applaudissements).

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame Hélène CONWAY.

Madame Hélène CONWAY, membre élu de la circonscription de Dublin

Merci.

Mesdames les Parlementaires,

Deux questions. Votre rapport fait l'impasse sur le déficit financier de la prise en charge pour les exercices 2012 et 2013 qui ne sont pas financés dans la loi de programmation triennale. Je pense que ce déficit n'a pas dû vous échapper. J'aimerais avoir votre avis.

Deuxième point. À la page 17, vous préconisez une contribution des entreprises basée sur la taxe d'apprentissage qui intégrerait les établissements français à l'étranger. J'aimerais savoir si vous avez interrogé les entreprises sur cette initiative et

si vous pensez que cette mesure – qui est par ailleurs très louable – a une chance de voir le jour. Vous avez fait référence au Cercle Magellan qui, réuni en congrès en septembre dernier, a quand même émis un avis très négatif. En effet, un vœu a été émis sur la mesure de gratuité afin qu'il y soit revenu du fait des effets négatifs induits. Vous avez parlé de cinq entreprises ; je crois qu'il y en avait peut-être un petit peu plus.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur le Sénateur Christophe FRASSA.

Monsieur Christophe FRASSA, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je vais être très bref, Monsieur le Président. Merci de me donner la parole.

En fait, je n'ai pas de question à poser. C'est juste pour vous dire....

(Rires).

J'ai le micro, j'en profite.

Cela a été très bien dit par mon collègue DEL PICCHIA et je veux donc le redire. Un décret est prévu. Je sais que le débat aura lieu demain, mais c'est juste pour en informer les deux Parlementaires, car le décret s'inspire de leurs recommandations. Il existe un effet d'éviction avec le mécanisme d'une inflation vue seulement dans des pays qui n'ont pas d'inflation à deux chiffres. Nous avons, ne serait-ce que pour cette année, un effet d'éviction en Argentine où les familles qui avaient une PEC intégrale l'année dernière se retrouvent à ne toucher que 52 % de ce qu'elles vont effectivement payer.

Un ajustement nécessaire doit être effectué pour tenir compte des pays qui connaissent une forte inflation.

(Applaudissements).

J'en profite, c'est la première fois que l'ADFE m'applaudit.

(Rires).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription de Tokyo

Merci, Monsieur le Président.

Simplement une intervention d'ordre technique pour rebondir sur ce qu'a dit le Sénateur DEL PICCHIA. Effectivement, demain nous aurons à remettre un avis sur la proposition de décret que l'administration nous propose en ce qui concerne le plafonnement de la PEC au niveau mondial.

Je voulais simplement ajouter deux arguments techniques en ce qui concerne la nécessité de ne pas prendre une base des frais de scolarité 2007/2008, mais plutôt 2009/2010. Les deux arguments sont les suivants. Le premier est qu'effectivement, ce n'est qu'en 2009/2010 que les trois années ont été effectives en ce qui concerne la PEC, c'est-à-dire au niveau du lycée. L'autre argument qu'il ne faut pas oublier, c'est que 2007/2008 était la première année d'application de cette mesure qui a été effectivement mal suivie puisque la publicité en était faite de façon un petit peu incomplète. Mais surtout, l'année d'après beaucoup d'établissements – homologués, c'est tout à fait de bonne guerre ; conventionnés, pourquoi pas puisque ce sont des comités de gestion d'origine parentale ; également dans certains EGD comme le lycée français de Pékin, ce qui est un petit peu moins compréhensible – on a profité de l'effet d'aubaine pour augmenter de façon conséquente. Lorsque c'était accroché à des nécessités de projets immobiliers, c'était parfois judicieux. Parfois, c'était jouer sur l'effet d'aubaine. Nous avons effectivement connu des gradients d'augmentation de 2007/ à 2008 qui pouvaient avoisiner les dizaines de pourcents. Cet argument sera à avancer demain dans la discussion pour changer la base de plafonnement et de revenir à 2009/2010. C'est en tout cas la position du modeste vice-président de la commission des Affaires culturelles et de l'enseignement que je suis.

Merci.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Claude GIRAULT.

Monsieur Claude GIRAULT, membre élu de la circonscription de San Francisco

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais dire que nous sommes fatigués de la remise en cause permanente de la PEC. C'est la loi ; ceci est extrêmement simple. La démocratie veut que l'on applique la loi. Ensuite, on l'adapte, on l'ajuste, mais nous sommes fatigués de cette remise en cause permanente qui épuise et qui ne sert à rien !

Deuxième chose. Tout à l'heure, j'ai entendu dire qu'il était question de faire intervenir des syndicats. Je suis désolé, mais les syndicats n'ont rien à voir dans la question de la PEC. Les syndicats sont tout à fait légitimes et éminemment respectables, mais doivent se concentrer sur leur rôle syndicat. Le rôle syndicat ne concerne pas la PEC ou les bourses. Je suis désolé. Il s'agirait donc de remettre un peu d'ordre dans ce domaine.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame la Sénatrice Christine KAMMERMANN.

Madame Christine KAMMERMANN, Sénatrice représentant les Français établis hors de France

Merci, Monsieur le Président.

Juste un petit point d'ordre. Lors de mes voyages, j'ai observé que beaucoup de parents ne savaient pas qu'il fallait réinscrire les enfants tous les ans pour l'année suivante. À ce sujet, j'ai eu beaucoup d'interventions pour essayer de récupérer. Hier, à la commission des Bourses, j'ai demandé si cela était possible. Cela ne l'est pas. Il faut savoir que beaucoup d'enfants ne sont pas réinscrits, car les parents ignoraient cette réinscription.

Je crois qu'il faudrait que les proviseurs envoient une note aux parents pour le signaler, car pléthore d'enfants ne sont pas réinscrits.

Par ailleurs, je voudrais vous féliciter toutes les deux pour votre travail qui a été excellent et pour votre parfaite honnêteté intellectuelle. Je crois que nous sommes tous d'accord, sauf une personnalité notoire dans cette assistance qui a dit ce qu'elle a dit et avec laquelle je ne suis pas du tout d'accord. Je vous félicite.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur John MAC COLL.

Monsieur John MAC COLL

Je confirme que le Bureau de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel proposera demain matin au Bureau de l'Assemblée un projet d'avis tenant compte des remarques qui ont été faites ce matin concernant les problèmes dans certains pays et l'année de référence 2007/2008. Nous vous ferons cette proposition Mesdames les Parlementaires.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame le Député Geneviève COLOT.

Madame le Député Geneviève COLOT

Je vais répondre à quelques questions.

Effectivement, vous mettez en cause notre impartialité. Je pense que cela est grave, car dans ce rapport nous avons vraiment fait preuve – comme vous l'avez dit, Madame la Sénatrice – d'honnêteté intellectuelle. Nous nous sommes dit qu'il fallait absolument que nous trouvions une solution pour cette PEC. La supprimer, pourquoi pas. S'il avait fallu, nous aurions pris la décision de supprimer cette PEC. Lorsque nous avons entendu le nombre de parents qui nous soutenaient et qui nous disaient : « Allez-y, il faut que l'on continue à avoir la PEC », nous n'avons pas pris cette décision.

(Applaudissements).

Je voudrais répondre aux problèmes d'investissement. Vous dites que nous payons les parents, mais que nous ne payons pas les investissements. Le Président de la République avait dit que de toute façon l'investissement pour l'AEFE serait le même. Effectivement, je pense que Madame DESCOTES peut le confirmer. 385 millions d'euros sont consacrés à l'investissement. Le budget n'est pas descendu au niveau de cet investissement. L'investissement est toujours le même.

Par ailleurs, vous avez dit que le calcul était faux. Vous n'avez pas tenu compte, Madame – comme l'a dit ma collègue – que c'était *stricto sensu* et pas *lato sensu*. Vous n'avez pas non plus tenu compte du fait que parmi les enfants percevant cette PEC, certains ne la perçoivent pas, comme les enfants de fonctionnaires (environ 20 %). En outre, le désengagement des

entreprises n'a pas eu lieu. Il y a donc encore 15 % des entreprises qui paient la PEC. Ensuite, la totalité des parents ne demande pas cette PEC, parce qu'ils ont été mal informés ou parce qu'ils ne veulent pas la demander, parce qu'ils gagnent trop.

Les calculs que nous avons faits sont donc parfaitement exacts.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Sophie JOISSAINS.

Madame la Sénatrice Sophie JOISSAINS

Madame BEN GUIGA, vous avez également parlé des contribuables. Lorsque vous citez les contribuables, nous voyons bien que vous voulez montrer que les Français de l'étranger ne paient pas d'impôt et que quelque part... Attendez, vous avez cité quatre fois le terme « contribuable ». Ce n'est pas pour rien. Il ne faut pas nous prendre pour des imbéciles.

(Applaudissements).

Effectivement, les contribuables paient pour une éducation. Mais beaucoup de personnes en France – je ne conteste pas l'utilité – ne paient pas d'impôt et bénéficient heureusement de l'éducation gratuite.

(Applaudissements).

Il ne faut pas penser que les Français qui sont à l'étranger sont tous des nantis ou des miséreux. Loin de là. Il y a aussi une classe moyenne.

(Applaudissements).

A ensuite été posée une question concernant l'avis du Cercle Magellan. Effectivement, le cercle Magellan n'est pas favorable à la mesure – c'est ce que j'ai dit tout à l'heure. Mais seules cinq entreprises se sont désengagées. Les raisons pour lesquelles ils ne sont pas favorables à la mesure tiennent surtout au fait qu'ils aimeraient que les budgets aillent ailleurs. En outre, leur politique de management s'applique à l'ensemble de leurs salariés qui ne sont pas simplement des Français. Ce sont des multinationaux. De fait, cela ne les arrange pas au regard de leur politique de management, parce qu'ils ne peuvent pas déduire aux Français et en même temps maintenir pour les autres. Il s'agit d'un problème d'uniformisation d'une politique qui est entreprise.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA.

(Manifestations dans la salle).

Monsieur le Président

S'il vous plaît.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA

Les revenus de l'État sont pour l'essentiel les revenus des impôts indirects. Tout le monde les paie dans les mêmes proportions. Que vous soyez smicard ou milliardaire, la T.V.A, la CSG et la CRDS sont les mêmes pour tout le monde. Cessez de nous dire qu'il y a des gens qui ne paient pas d'impôt.

Madame la Sénatrice Sophie JOISSAINS

Vous avez très bien compris ce que nous voulions dire.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci. À moins que vous souhaitiez faire un complément d'information...

Madame la Sénatrice Sophie JOISSAINS

Oui, juste une chose.

Il a aussi été parlé de l'Inspection générale des finances comme s'il avait été extrêmement malséant de notre part de nous référer aux experts financiers. Cette mesure a tellement été enveloppée de brume et de fumée que nous avons été un peu perdues. Heureusement que nous avons pu faire appel à l'Inspection générale des finances. En effet, il nous a d'abord été dit

que la prise en charge provoquait une éviction des élèves étrangers. C'est faux. Ils sont même en augmentation. Puis, il nous a été affirmé que la PEC provoquait un désengagement des entreprises. C'est faux, car seulement cinq se sont désengagées ; le reste étant des PME ou des PMI pour lesquelles la mesure a été prise en grande partie. Ensuite, un budget de 750 millions d'euros puis, de 715 millions d'euros a été annoncé. Il est compris entre 360 et 450 millions d'euros. J'espère donc que vous comprendrez pourquoi nous avons dû faire appel à d'autres experts.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Je conclus ainsi les travaux de notre matinée.

Les travaux recommenceront à 14 heures 45 avec l'intervention de Monsieur Gilles CARREZ, député, Rapporteur de la commission des Finances de l'Assemblée nationale.

Je vous remercie.

La séance est levée à 13 h 15.

VENDREDI 17 DECEMBRE – APRÈS-MIDI

*La séance est ouverte à 14 heures 50 sous la présidence de Madame Denise REVERS-HADDAD,
Vice-Présidente de l'AFE.*

Madame la Présidente

Veuillez prendre place. Nous allons commencer.

Nous avons maintenant l'intervention de Monsieur Gilles CARREZ, Député et Rapporteur de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, sur le thème de la crise internationale.

INTERVENTION DE MONSIEUR GILLES CARREZ, DEPUTE, RAPPORTEUR DE LA COMMISSION DES FINANCES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE, SUR LE THEME DE LA CRISE INTERNATIONALE

Monsieur Gilles CARREZ, Député, Rapporteur de la commission des Finances de l'Assemblée nationale

Merci, Madame.

Tout d'abord, bonjour à chacun d'entre vous.

C'est ma collègue qui m'a proposé d'intervenir sur ces questions financières qui sont difficiles, qui nous préoccupent tous. Avec Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, nous nous étions rencontrés au Sénat, à l'occasion d'un petit-déjeuner autour de Jean-Pierre RAFFARIN. Celui-ci m'avait demandé de parler de la situation des finances publiques de notre pays. Avant d'aborder ce sujet, je vous dirai quelques mots de la question plus générale de ce que l'on appelle la crise internationale.

Cette crise internationale a pris naissance plutôt – pour simplifier les choses – aux États-Unis il y a de cela quelques années et sous l'aspect d'une crise bancaire. Certains ont expliqué qu'un des problèmes majeurs était celui dit des *subprimes*, c'est-à-dire le fait que des banques américaines ou des institutions financières américaines non contrôlées aient consenti des prêts à des acquéreurs de logements qui, en réalité, n'étaient pas solvables, et ceci, sans aucune régulation. Finalement, au bout de quelques années d'une telle politique, l'heure de vérité est arrivée et l'ensemble s'est effondré comme un château de cartes.

En réalité, ce qui s'est passé de façon générale, c'est que dans le cadre de la mondialisation, des produits financiers de plus en plus complexes – que l'on appelle des produits structurés qui passent par des systèmes de titrisation, de compactage et de

prêts de toutes sortes avec des risques mal évalués, des questions de dispersion du risque aux quatre coins du monde – et à partir d'un problème d'excès d'endettement plutôt localisé aux États-Unis, par contamination à travers ces produits dits structurés disséminés aux quatre coins du monde, à travers notamment des systèmes dits de titrisation, on s'est retrouvé avec une sorte de contamination à l'échelle de l'ensemble des établissements bancaires des pays développés – les pays émergents ont connu moins de difficultés de ce point de vue – et dans une situation de grande fragilité, et surtout une perte de confiance. Le mot clé sur ces questions financières est le mot « confiance ».

Tout ceci a conduit à des faillites d'institutions. Les États-Unis ont beaucoup hésité sur le thème « *too big to fail*, faut-il laisser une grande institution faire faillite ? ». Une décision dont on estime a posteriori qu'elle a probablement été malencontreuse, a été de laisser Lehman Brothers faire faillite. À partir de là, vous avez eu un enchaînement quasi diabolique qui, dans notre pays, à l'automne 2008, s'est traduit par le fait que les banques ne se prêtaient plus entre elles et par une véritable paralysie du système d'alimentation de l'économie à partir de prêts, qu'il s'agisse de prêts aux particuliers ou de prêts aux entreprises. Dans d'autres pays, les choses ont été encore plus graves. Si l'on prend l'exemple du Royaume-Uni, dès septembre 2007, une banque importante a été en faillite. On a vu des files entières d'épargnants souhaitant désespérément récupérer leur épargne aux guichets des banques, parce que Northern Rock n'était plus en état d'honorer les dépôts ou les demandes de retrait de ses clients.

Nous avons évité cela dans notre pays. Nos banques – qui ont un modèle plus stable, parce qu'elles ne sont pas uniquement des banques d'affaires et ne font pas que des opérations de marché, mais sont aussi des banques de dépôt – ont supporté le coup. Nous avons eu un gros problème avec une banque qui s'appelle Dexia, mais nous avons traversé – grâce au soutien de l'État qui a été apporté de façon extrêmement rapide, sous forme d'une part de garantie pour les refinancements des banques et, d'autre part, sous forme de recapitalisation en fonds propres pour celles qui en avaient besoin – cette passe. Cela a été moins bien dans la plupart des autres pays européens. Même en Allemagne – on ne l'a pas assez souligné – qui a des performances économiques absolument remarquables, mais qui a un système bancaire qui était à cette époque plus fragile que le nôtre, il y a eu de véritables difficultés sur tel ou tel établissement. Par exemple, l'Hypo Real Bank allemande qui a été en pratique en faillite.

Si je fais ce rappel, c'est parce que d'une crise financière bancaire, on passe très rapidement à une crise économique. La confiance n'étant plus là, la machine économique se met en panne. Les ménages ne consomment plus ou consomment moins, épargnent de façon beaucoup plus importante parce qu'ils ont peur de l'avenir. Les entreprises n'investissent plus. Le crédit fournisseur ne fonctionne plus, parce qu'il est paralysé. À partir de cette crise financière, vous avez donc un phénomène de rétraction de l'économie en général. Ce phénomène est très redoutable, parce qu'il conduit à des faillites d'entreprises en chaîne et à l'augmentation du chômage. À l'occasion de la crise de 1929, on a vu, malheureusement, comment d'une crise financière, qui à l'époque était d'ailleurs plutôt une crise de marché moins qu'une crise bancaire, il pouvait y avoir un enchaînement diabolique conduisant à des conséquences terribles, puisque ce qui s'est passé en Allemagne est directement lié à la crise de 1929.

Au plan international, les gouvernements ont réagi. Il y a eu toute une série de réunions du G20 et on a essayé de mettre en place un ensemble de régulations. Beaucoup d'États sont venus au secours de leurs institutions financières, mais nous avons connu, dans tous les pays développés anciens – je mets à nouveau à l'écart le Brésil, la Chine, l'Inde – en 2009, une rétraction considérable de l'économie, que nous n'avions pas connue depuis la Guerre, avec moins 5 % de PIB en Allemagne, moins 2,5 % en France et moins 4 %, moins 5 %, moins 7 % dans d'autres pays. Nous pensions, début 2010, que nous commencions à nous en sortir doucement. Là aussi, pour résumer les choses – je m'excuse auprès de vous si c'est un peu schématique, mais c'est pour bien comprendre le phénomène – comme l'économie privée est entrée en défaut, il a fallu que les États interviennent. Pour intervenir, ils ont dû mobiliser des moyens. Au même moment, ces États voyaient leurs recettes fiscales s'effondrer. Un exemple. Chez nous, en France, l'impôt sur les sociétés a rapporté entre 40 et 50 milliards d'euros entre 2000 et 2008 ; en 2009, il est tombé à un peu plus de 20 milliards d'euros. Nous avons donc enregistré une perte de recettes brutale de presque 30 milliards d'euros dans le budget de l'État. Au même moment, du côté des dépenses, il faut soutenir les banques temporairement. Il faut soutenir les entreprises et donc, leur accorder des crédits d'impôt, des crédits de T.V.A., des crédits d'impôt sur les sociétés. Il faut venir en aide aux ménages. Il y a eu des mesures concernant l'impôt sur le revenu, etc. Vous voyez donc un double phénomène : les recettes s'effondrent et les dépenses augmentent. D'où le creusement de déficits considérables. En quelque sorte et en résumé, pour résoudre un problème d'excès d'endettement privé, on bascule dans un problème d'excès d'endettement public, d'excès de déficit public. C'est vraiment ce qui caractérise la situation actuelle. Cet excès d'endettement public révélé par la crise était déjà latent et plus ou moins mis en évidence dans un certain nombre de pays. Le premier exemple de pays où l'affichage du déséquilibre fondamental des comptes publics et où les choses ont été mises en évidence est la Grèce. Fin 2009, début 2010, on dit que la Grèce s'est trouvée attaquée par les marchés. C'est une commodité de dire cela. Si je prends non pas l'exemple grec, mais l'exemple de notre pays, si un jour – ce que je ne crois pas – nous devons être attaqués par les marchés, cela ne voudrait pas dire que de vilains spéculateurs en veulent à notre pays et

veulent le faire sombrer. Cela voudrait d'abord dire que notre pays est dépendant de créanciers. C'est tout le problème des déficits publics et de la dette.

Pour bien l'illustrer, je vais vous donner quelques chiffres qui n'ont bien sûr rien à voir avec ceux de la Grèce, de l'Irlande, voire du Portugal ou de l'Espagne, mais qui concernent notre pays. Concernant l'année 2010, du fait de tout ce que je viens de vous expliquer, notre déficit public a sauté de 50-60 milliards d'euros dans les dix années précédentes, avec des hauts et des bas, à 150 milliards d'euros. 150 milliards d'euros de déficit en 2010 doivent être trouvés. En plus de ces 150 milliards de déficit, l'écart entre les dépenses et les recettes, il faut aussi rembourser le capital de notre dette qui vient à échéance en 2010. Notre dette est de 1 600 milliards d'euros et génère à peu près 100 milliards de remboursements en capital chaque année. Vous faites l'addition, il faut trouver près de 250 milliards d'euros de financement. Pouvons-nous les trouver auprès des Français ? Même grâce à l'assurance vie, nous n'en trouverons qu'une partie. En fait, 60 %, même parfois les deux tiers, selon les années, sont trouvées auprès de créanciers étrangers. On appelle cela les marchés financiers, parce que cela a un côté un peu péjoratif. C'est commode parce que cela désigne le responsable. En réalité, dans un système qui est très mondialisé, ce sont des pays où des entreprises et des ménages sont en capacité d'épargner, ont une épargne à prêter et sont prêts à affecter une partie de leur épargne. Par exemple, ils sont prêts à placer l'épargne qu'ils ont constituée pour leur retraite à travers des institutions dans la dette française, parce qu'ils ont confiance dans le fait que la France les remboursera, leur paiera rubis sur l'ongle, comme elle l'a toujours fait d'ailleurs depuis des siècles. En Grèce, à la fin de l'année 2009 et au début de l'année 2010, les créanciers étrangers n'avaient plus confiance. Bien que la Grèce soit dans l'euro, la confiance étant partie, même avec le fait que ce ne soit plus la drachme, mais l'euro, il n'y a plus de prêteur, ou alors à des taux monstrueux. Nous avons donc été conduits à mettre en place un mécanisme dit de stabilité qui consiste tout simplement à ce que les pays européens qui inspirent encore confiance – notamment la France et l'Allemagne – se portent garants du remboursement de la dette grecque et aident la Grèce à trouver les financements nécessaires, parce que ceux qui vont lui prêter auront la garantie de remboursement par le biais de ce fond dit de stabilité. Voilà la manière dont les choses fonctionnent.

Nous avons mis en place ceci au niveau européen au début de cette année à hauteur de 500 milliards d'euros pour l'Europe, avec un accompagnement – ce qui est une très bonne chose – du FMI qui est habitué à traiter ce type de problème et qui est fait pour cela, de 250 milliards d'euros. Nous avons donc aujourd'hui un mécanisme de garantie alimenté à hauteur de 750 milliards d'euros. Ce n'est pas un secret de dire qu'il a été conçu pour absorber le risque irlandais, le risque grec, le risque portugais, peut-être en partie le risque espagnol. Au-delà, les 750 milliards d'euros ne fonctionnent plus. La question qui a été posée au Conseil européen qui a eu lieu hier a été de dire : « Ne devons-nous pas prolonger ce mécanisme de soutien institutionnel, de soutien en garantie et le pérenniser ? Cette mécanique qui a été mise en place pour répondre à la crise que connaissent un certain nombre de pays européens ne devrait-elle pas en permanence être associée à la monnaie commune qu'est l'euro ? ». C'est ce qui est en train d'être discuté.

Beaucoup se posent la question, malgré la mise en place de ce fonds massif : « Arriverons-nous malgré tout à surmonter les difficultés ? ». Là, je vais prendre les chiffres de l'Irlande. Certes, l'Irlande est un petit pays qui avait des comptes excédentaires il y a encore trois ans. Quand vous lisiez la presse économique, c'était un des pays cité en permanence en exemple. Le Tigre celtique. Que n'a-t-on pas entendu sur l'Irlande ? En 2010, ils vont terminer avec un déficit public – tenez vous bien – de 32 % du PIB. 32 % de la richesse nationale en déficit. C'est-à-dire que sur l'année 2010, leurs dépenses collectives excèdent de plus d'un tiers les recettes. Tout cela donne le vertige. Les comptes de l'Espagne étaient aussi cités en tant que modèle. L'Espagne était excédentaire il y a encore deux ans. Aujourd'hui, le déficit se creuse à grande vitesse. Parce que le déficit des comptes publics – comme je l'ai dit en parlant tout à l'heure de l'exemple français – est alimenté par deux sources. D'une part, parce que les dépenses collectives pour faire face aux difficultés des ménages et des entreprises, les dépenses prises en charge par la collectivité, augmentent. D'autre part, les recettes perçues par la collectivité s'effondrent. Nous sommes en train de surmonter – du moins, j'espère – la crise de l'endettement privé, mais nous avons basculé dans un problème d'endettement public auquel il faut vraiment apporter une solution.

Vous me direz : « Oui, mais qu'en est-il des États-Unis ? ». Les États-Unis ont des déficits beaucoup plus colossaux : déficit du commerce extérieur et surtout, déficit public qui doivent être à 8 ou 9 points de PIB. Les États-Unis ont un avantage – si je puis dire – par rapport à nous. Ils font marcher la planche à billets. C'est-à-dire que la Réserve fédérale achète de la dette. L'État doit s'endetter et la Réserve achète. Vous avez une sorte d'accord implicite, notamment entre la Chine – qui détient une grande partie de la dette américaine – et les États-Unis, sur le thème : « D'un côté, je t'exporte ; de l'autre, je te finance ta dette ». On a un système qui est plus ou moins stable. Comme le dollar – même si l'euro a fait une percée absolument spectaculaire depuis sa création en tant que monnaie de change international. C'est même extraordinaire : aujourd'hui, nous sommes à près de 30 % de l'ensemble des réserves mondiales et des transactions – le dollar reste la monnaie dominante, ils peuvent se le permettre. S'agissant de l'euro, nous avons des règles beaucoup plus strictes. L'euro est une monnaie commune gérée par une Banque centrale avec une interdiction absolue d'acheter de la nouvelle dette d'États qui ont besoin de se financer. Maintenant, il existe une certaine tolérance, puisque notre Banque centrale européenne peut acheter de la dette de second marché, de la dette existante, des obligations qui ont déjà été émises depuis quelques années et qui peuvent être achetées sur le

marché. Mais nous n'avons pas un fonctionnement de type américain où – comme on l'a connu chez nous sous la IV^{ème} République – ce n'est pas grave que l'État soit en déficit ; la Banque de France émet de la monnaie. Cela est fini en France depuis 1958 et qui plus est au niveau de la Banque centrale européenne, parce qu'il s'agissait d'un système qui provoquait beaucoup d'inflation. En effet, on émettait de la monnaie de façon artificielle ; on émettait beaucoup plus de monnaie que la réalité des échanges physiques de biens et de services, que la réalité économique tangible. Évidemment, l'excès d'émission monétaire par rapport à la réalité des biens échangés conduisait à une augmentation mécanique des prix que l'on appelle l'inflation. L'Allemagne a beaucoup souffert de l'inflation dans les années 20. Dans le débat public allemand, l'inflation est quelque chose d'absolument majeur. L'Allemagne a exigé que dès lors que l'on abandonnait le mark et que l'on basculait dans l'euro, la Banque centrale européenne ait une politique... L'article premier de la Banque centrale européenne concerne la lutte contre l'inflation. C'est vraiment le credo. J'entends souvent cette comparaison : « Pourquoi ne faisons-nous pas comme les États-Unis ? ». Nous ne sommes pas en capacité de faire comme eux.

Aujourd'hui, il faut bien prendre conscience que nous n'avons d'autre choix que de redresser petit à petit nos comptes publics. Il faudra prendre le temps nécessaire, mais il faudra le faire avec fermeté, continuité et persévérance. Il s'agit de toute la politique menée aujourd'hui par le gouvernement qui consiste, dans cette sortie de crise, à essayer de concilier deux objectifs. Le premier : ne pas casser cette petite reprise économique sur laquelle on compte tant. Le second : malgré tout, sans pour autant casser la reprise économique, essayer petit à petit de réduire le déficit. D'où l'objectif dans ce budget 2011, que nous venons de voter, de réduire de 8 à 6 points de PIB de l'ordre de 60 milliards d'euros – ce qui est quand même une performance – le déficit entre 2010 et 2011. Et puis, une étape encore plus difficile en 2012 consistera à passer de 6 points de PIB à 4,5. C'est très difficile, mais lorsque l'on regarde de l'autre côté du Rhin, nos amis allemands le font. Ils termineront probablement cette année à moins de 3,5 et l'an prochain, ils seront largement à moins de 3.

Cela me permet de conclure cette petite introduction – après, nous pourrions peut-être échanger ; ce serait le plus simple – en vous faisant part de ma conviction. Beaucoup se posent la question : « A qui le tour ? La France ne va-t-elle pas à son tour se trouver attaquée ? ». Je pense que non, mais à une condition : que nous ne divergions pas par rapport à la trajectoire allemande. C'est cela le point essentiel. Depuis 15 ans, nous avons vraiment partie liée avec l'Allemagne sur beaucoup de sujets, mais en particulier sur les finances publiques. L'Allemagne avait un stock d'endettement supérieur au nôtre ; issu en particulier de la réunification. Elle avait des montants de déficit annuels semblables aux nôtres. Puis, les courbes se sont rapprochées et viennent de se croiser. Depuis cette année, l'Allemagne est en stock, en endettement cumulé, moins endettée que nous. Il s'agit juste d'1 ou de 2 points de PIB, mais quand même. En flux annuels, en écarts annuels entre les dépenses et les recettes, elle est en train de diminuer à toute vitesse, beaucoup plus vite que nous. Il faut donc que nous fassions très attention. Tant que nous aurons partie liée, nous continuerons à avoir accès à l'épargne mondiale dans les meilleures conditions possibles. Mais si jamais nous divergeons, nos créanciers nous demanderont une sorte de prime de risque qui nous rendra les choses très difficiles. Pour que vous ayez un chiffre en tête, jamais nous n'avons emprunté à un taux aussi bas qu'en ce moment, mais 1 point de plus sur nos emprunts, c'est immédiatement 2 milliards d'euros de plus, soit le budget de la Culture qui part en fumée. Nous pourrions donc avoir très rapidement un véritable étranglement, ne plus avoir aucune marge de manœuvre, parce qu'elles seront toutes consommées par le coût de la dette, sans même parler de situations de type grec ou irlandais où – quel que soit le taux d'intérêt que vous êtes prêt à payer – vous ne trouvez personne pour vous prêter. Il faut donc faire très attention à cela. Notre situation est difficile, mais reste saine. Nous avons un impératif absolu qui est de tenir nos engagements sur le redressement de nos comptes publics tel que nous l'avons voté cette semaine dans le cadre de la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques qui porte sur la période 2011-2014.

Pour terminer – pour vous dire à quel point c'est important -, chaque fois que nous rencontrons nos collègues allemands, la seule chose qu'ils nous disent c'est : « Où en êtes-vous s'agissant du respect de vos engagements de redressement de vos comptes publics ? ». Il s'agit de la seule chose qui importe. Je crois qu'il faut les écouter, parce que c'est le message de l'ensemble de nos créanciers. N'oublions jamais que notre besoin de financement – je le disais il y a un instant – est presque couvert aux deux tiers par des non-résidents.

(Applaudissements).

QUESTIONS-REPOSES

Madame la Présidente le remercie et s'informe des demandes de parole. Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.

Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne

Merci, Monsieur le Rapporteur.

Je voudrais revenir sur une question qui est quand même fondamentale dans cette crise quant au rôle des banques. Quelle est la mission des banques et à quoi servent-elles ? Si nous essayons de résumer leur rôle, nous pouvons dire qu'il y a d'abord un rôle de caisse d'épargne, qui est fondamentalement un rôle de service public méritant la garantie de l'État. Un autre rôle peut être résumé de la manière suivante : une banque permet de transformer de l'argent en risque pour essayer de le rémunérer le mieux possible pour les propriétaires de cet argent. Cette mission est une mission fondamentalement privée et ne mérite aucune garantie de l'État. Or, depuis 20 ou 30 ans, nous observons le mélange progressif de ces deux fonctions, l'usage de la partie caisse d'épargne pour faire mieux et faire plus dans la mission de rémunération de l'argent en prenant des risques avec de l'argent qui n'avait pas vocation à être placé dans des investissements risqués. Ceci a provoqué la bulle financière et l'évolution des prix de l'immobilier qui sont de plus en plus insupportables pour énormément de personnes et qui, dans les pays où il y a des situations très difficiles, explose.

La croissance de ces engagements explique aussi pourquoi aujourd'hui nous en arrivons là. Les États ont été fondamentalement complices de ce mélange des deux rôles des banques. En réalité, lorsque l'on voit la situation en Espagne ou en Irlande, si la situation était bonne il y a deux ans, c'est justement parce que le mélange de ces deux missions était tel que la croissance était bonne et les recettes fiscales retraient justement parce que la bulle financière croissait au fur et à mesure que le mélange des genres dans le fonctionnement et dans la mission des banques se faisait de plus en plus clair.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas de dire d'un seul coup que plus rien n'est garanti par l'État, parce que ce ne serait pas raisonnable. Pour autant, il est clair que les États doivent prendre sur eux de financer en grande partie des risques qui ont été pris de manière inconsidérée pour des missions strictement privées qui n'étaient pas des missions de service public. Ce qui engage à long terme ces États à ne plus avoir les moyens de financer normalement le fonctionnement de leur propre action publique. Cela pose un vrai problème.

Je crois qu'il faut en revenir progressivement à la définition claire de banques qui font du service public d'une part...

Madame la Présidente

Excusez-moi, votre question, s'il vous plaît.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

... et, d'autre part, à des banques qui sont juste des outils pour transformer de l'argent en risque, activité tout à fait légitime et ne méritant aucune garantie publique. La Banque centrale européenne qui aujourd'hui n'a aucun rôle sur le contrôle des banques au sein de l'Union européenne, doit...

Madame la Présidente

Monsieur LECONTE, s'il vous plaît, votre question.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Je finis, j'en ai juste pour une seconde. Doit avoir un rôle de supervision de l'ensemble des institutions financières au sein de l'Union européenne. Il n'est pas logique qu'aujourd'hui ceci reste aux banques centrales nationales. Dans ce cas-là, il est logique que la Banque centrale européenne, si elle a fait défaut dans la supervision des institutions financières, prenne sur elle-même le financement des déficits et des risques plutôt que de le faire peser directement sur les États.

Madame la Présidente

La question est-elle posée ?

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Ne croyez-vous pas que sur ce point, il soit nécessaire de changer le rôle de la Banque centrale européenne pour qu'elle devienne l'unique institution qui supervise et qui prenne le risque en cas de non-supervision exacte sur l'ensemble des institutions financières européennes ? Il me semble que c'est beaucoup plus important que de renforcer l'automatisme du pilote en termes de déficit public des différents États.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC

Je suis élu de Londres. Je voudrais vraiment vous remercier pour la façon dont vous avez fait cet exposé. Je pense que nous avons très bien compris l'enchaînement. C'était l'objectif. Merci d'avoir partagé avec nous cette analyse.

Simplement, Londres est connue, car elle compte un certain nombre de *traders*. Il est souvent de bon ton d'attaquer ceux-ci. J'en connais quelques-uns qui sont Français et je voudrais simplement rappeler que lorsque l'on cherche à vendre notre dette, des gens l'achètent de l'autre côté. Ce sont aussi des compatriotes. Actuellement, ils l'achètent à un bon taux – vous l'avez rappelé et je vous en remercie. Il s'agit d'un point que je voulais signaler.

Vous avez exprimé votre préoccupation pour les taux d'intérêt. Effectivement, ceci est lié à une préoccupation qui est le retour à l'équilibre du budget de la France. Lorsque François FILLON a pris les commandes du gouvernement, il avait pour objectif de ramener le budget à l'équilibre à cinq ans. Évidemment, cette crise – vous l'avez rappelé – qui n'a pas d'équivalent depuis la Seconde Guerre mondiale, est arrivée. Effectivement, cela nous oblige à remettre tout cela au clair. À votre avis, quand pouvons-nous espérer revenir à l'équilibre budgétaire ?

Par ailleurs, vous avez dit qu'il ne fallait pas que nous dérivions de l'Allemagne. Ceci étant, cela ne fait pas si longtemps que cela, environ une semaine. L'Allemagne a connu des difficultés pour boucler son emprunt, puisqu'il était dit que l'Allemagne et la France pourraient cautionner d'autres dettes. Ne pensez-vous pas que sur cette position, qui paraît très cohérente et très solide pour l'Europe, cela peut aussi nous entraîner peut-être plus vite que ce à quoi nous nous attendions ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean PUJOL.

Monsieur Jean PUJOL, membre élu de la circonscription d'Andorre

Merci, Monsieur le Député.

Je suis un élu de la montagne, de la principauté d'Andorre, ex paradis fiscal. Nous sommes ici tous des non-résidents. Malheureusement, nous ne sommes pas les riches créanciers qui finançons les dettes souveraines. Vous avez utilisé un mot clé qui est le mot « confiance ». Évidemment, nous, élus, sommes là pour représenter nos électeurs. Nos électeurs nous interrogent justement sur la confiance que l'on peut avoir non seulement dans le pays dans lequel nous vivons, mais également dans le pays auquel nous sommes rattachés par une identité et une souveraineté nationale.

Ma question est la suivante. Devant l'abîme – que vous décrivez à juste titre puisque c'est la réalité –, devant les contraintes extraordinaires auxquelles sont soumis les États en termes de marge de manœuvre pour justement développer leur rôle de souveraineté nationale, la question de confiance que nous nous posons – si vous pouvez y répondre – est : en quoi pèse notre souveraineté nationale aujourd'hui, dont l'identité nationale – on en a beaucoup parlé – n'est qu'un volet, devant la situation dans laquelle nous nous trouvons ?

Deuxième question sur la dimension de l'État. Vous nous parlez constamment et à juste titre du dialogue permanent de la France et de l'Allemagne sur ce thème, mais il me semble que c'est l'illustration de ce que justement l'État, la notion d'État est insuffisante pour résoudre ces problématiques. Est-ce que la notion d'État et l'organisation de l'Union européenne telle qu'elle est aujourd'hui ont un sens pour résoudre cette problématique et pour redonner de la confiance aux électeurs et donc aux élus afin qu'ils la transmettent aux électeurs résidents ou non résidents ?

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY, membre élu de la circonscription de Rabat

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais simplement demander une précision à Monsieur CARREZ. Vous avez parlé d'un déficit de 32 % en Irlande. Pouvez-vous nous dire à combien s'élève ce déficit actuellement en Espagne, au Portugal et en France ? Ces chiffres sont-ils connus ? Cela est le premier point.

Deuxièmement, pouvez-vous nous donner quelques explications ou quelques informations sur les organismes de notation qui – comme leur nom l'indique – notent les différents pays ? Quels sont ces organismes de notation et quelle est leur influence réelle ?

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg

Merci, Madame la Présidente.

Pierre GIRAULT, élu à Luxembourg et Rapporteur de la commission des Finances de cette Assemblée.

Monsieur le Rapporteur,

Il y a tout de même une chose qui est très importante. En Europe, nous disposons d'instruments extraordinaires, mais qui sont sous-employés dans le cadre de la crise. Je pense particulièrement à la Banque européenne d'investissement, à la Banque centrale européenne, et surtout à l'Eurogroupe. Or, ce qui m'interpelle beaucoup dans le monde financier – je ne suis d'ailleurs pas le seul – c'est le fait que notre pays marche un petit peu à côté des directives ou à côté de certaines idées qui sont promues en particulier par l'Eurogroupe. En d'autres termes, lorsqu'il y a une crise, nous avons tous intérêt à être solidaires et à ne pas nous battre entre nous : « C'est de la faute de X, c'est de la faute de Y », etc.

Deuxième point. Dans le domaine financier, nous avons à revenir à ce que l'on appelle les éléments de base entre les banques d'investissement, les banques de dépôt, etc. Le mélange des genres n'est pas sain. En France, cela a été dérégulé il y a déjà une trentaine d'années avec les conséquences que nous connaissons. Or, ce sont des métiers totalement différents. Nous avons une vision latine des finances en Europe, mais également une vision anglo-saxonne au niveau du protestantisme financier que nous connaissons. N'y voyez aucun ostracisme de ma part. Les visions sont différentes et nous avons essentiellement besoin de les réconcilier.

En ce qui concerne le point fondamental de notre économie, nous sommes extrêmement dépendants du commerce extérieur de la France, beaucoup plus que l'on ne le croit. Cette Assemblée représente énormément de personnes impliquées dans le commerce extérieur. Or, nombre d'entre nous ont l'impression que la solution de la crise passe par des visions hexagonales. Le déficit de la France, ce n'est pas l'Hexagone. Le déficit de la France se gagnera sur des marchés extérieurs.

Madame la Présidente

Monsieur GIRAULT, je suis désolée, mais peut-être pourriez-vous poser votre question.

Monsieur Pierre GIRAULT

Ma question est extrêmement simple, Madame. Je termine. Excusez-moi, je suis peut-être un peu long.

Au lieu de réinventer la roue – pardonnez-moi l'expression – nous disposons actuellement en Europe d'outils extraordinaires. Pourquoi ne pas les utiliser ?

Madame la Présidente.

Merci. Monsieur CARREZ va répondre à toutes les questions.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gilles CARREZ.

Monsieur Gilles CARREZ

Je vais essayer de donner quelques éléments, moins de réponse d'ailleurs que d'appréciation ou de confirmation de ce que vous dites.

D'abord, le rôle des banques. Il est vrai que les banques ont été clouées au pilori. Le modèle des banques d'affaire intervient surtout sur des opérateurs de marché avec des clients qui veulent des rentabilités à deux chiffres. Elles sont donc conduites à prendre d'énormes risques et, grâce à des outils modernes du type de ceux que je décrivais tout à l'heure (titrisation), elles parviennent à gagner beaucoup d'argent tout en repoussant le risque sur d'autres institutions donc, à s'exonérer du risque. Ce modèle doit absolument être proscrit. Ce modèle fait l'objet de tentatives d'encadrement dans le cadre de négociations internationales. Notre modèle français a quand même laissé une large place à la banque de dépôt traditionnelle que vous décriviez. L'activité pour compte propre, les activités de marché dans nos grandes banques restent quand même mineures. En tout cas, elles se font sans retentir sur l'activité dépôt. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas eu de sinistre et je ne pense pas que nous en aurons. Décréter un modèle universel qui serait la séparation complète dépôt/affaire, activité de transformation/activité de marché, je n'y crois pas du tout. Tout dépend de la culture, de l'histoire, des caractéristiques de chaque pays. Pour nous, Français – je me bornerai à parler de notre pays – la crise financière violente qui a touché le monde entier et la France n'y a pas fait exception, a montré une certaine solidité, une certaine pertinence de ce modèle classique, traditionnel qui, il y a pourtant trois ou quatre ans, dans toute la presse bien informée, chez les économistes et tous les experts était considéré comme la banque de papa. C'est un modèle un peu dépassé. Lorsque vous dites qu'il y a le dépôt, les activités

de transformation et l'intérêt général qui relèvent d'une appréciation positive dans votre bouche et puis, qu'il y a le reste qu'il faudrait mieux contrôler, voire condamner, ce n'est pas aussi facile. Je vais prendre l'exemple des banques espagnoles qui est très intéressant. Les banques espagnoles étaient considérées – elles le sont encore aujourd'hui – comme ayant probablement un système bancaire parmi le plus solide, avec le nôtre, en Europe. Un modèle traditionnel dit banque de dépôt. Cela les a-t-il pour autant empêchés de prêter à tour de bras à la construction immobilière en Espagne ? Absolument pas. Aujourd'hui, la grande angoisse est de voir tous ces squelettes d'immeubles autour de toutes les grandes villes espagnoles – il n'y en a pratiquement pas une qui ne fait exception – qui ne sont pas achevés. On se demande qui porte ces engagements, parce que tout cela représente des milliards et des milliards qui ne seront dans l'immédiat pas remboursés. Les banques espagnoles ont beau avoir des ratios extrêmement favorables, des taux de fonds propres très encourageants, on se pose quand même la question. Je pense que c'est un peu cette question qui parfois entretient le doute sur l'Espagne. Quant à l'Irlande, la messe est dite. L'Irlande a connu une construction immobilière et une spéculation absolument effrénées. Aujourd'hui, le système a éclaté. Quand j'ai dit tout à l'heure qu'il y a cette année un déficit de 30 points de PIB en Irlande, c'est tout simplement parce que l'État irlandais a dû voler au secours de ses principales banques. C'est lui qui a renfloué avec des moyens publics. Vous voyez que ce n'est pas le modèle de dépôt qui vous garantit que vous ne ferez pas d'erreur. Nos banques ont été instruites par l'expérience. Souvenez-vous du Crédit Lyonnais en 1991/1992 et de la bulle immobilière. C'est encore dans les mémoires. Dieu merci, nous n'avons pas de bulle immobilière. Il n'y a pas de stock de bureaux inutilisés – y compris en Ile-de-France. En matière de logements, je dirais que c'est même – en dehors de quelques villes de province ici ou là – la pénurie. On ne construit pas assez. C'est cela le paradoxe. Ce n'est pas comme à Dublin. En région parisienne, on manque terriblement de constructions de logements. Il y a une envolée des prix qui n'est pas liée à un développement spéculatif de l'immobilier, mais à une insuffisance de l'offre. Il faudrait construire 60 000 ou 70 000 logements par an ; cela fait 10 ans que l'on est à moins de 40 000. Les prix augmentent étant donné que l'offre est insuffisante. C'est tout sauf de la bulle immobilière. C'est le contraire de la bulle. Nous n'avons donc pas ce problème.

Vous avez également posé la question de la BCE. La BCE contrôle et alimente en liquidités les banques centrales et les banques nationales. Depuis déjà un certain temps, a été mis en place un système de supervision. Je passe sur tous les accords, les Bâle I, Bâle II, Bâle III visant à mieux définir les fonds propres. Certes, il faut davantage contrôler les banques, mais je ne crois pas à la mise en place d'un modèle universel qui résisterait à toutes les crises à venir. Nous aurons encore des crises financières. Le tout – comme vous l'avez dit – c'est que les dépôts des épargnants soient bien protégés. Pour le moment, ils le sont au niveau européen. Cette question est donc résolue.

Notre ami qui se trouve à Londres a posé une question. L'Allemagne connaît régulièrement de petits problèmes pour lever sa dette, mais ce sont uniquement des problèmes techniques. C'est arrivé il y a deux ou trois ans et j'avais trouvé cela extrêmement surprenant. Je me l'étais fait expliquer par l'Agence France trésor. Ils n'ont pas un système aussi bien huilé que le nôtre. Je ne peux pas entrer dans les détails techniques, mais ils ont des mises aux enchères d'offres d'emprunt qui ne sont parfois pas satisfaites pour des raisons vraiment techniques. Croyez-moi, la dette allemande est probablement aujourd'hui la plus cotée au monde. Ils n'ont aucun souci pour placer. Comme je le disais, mon souhait est que nous restions dans la même catégorie. Nous, nous n'avons eu aucun défaut, aucun avatar sur le placement de notre dette ces dernières années, y compris au plus fort de la crise. Mais cela exige que nous disions clairement comment nous allons y prendre, selon quel rythme nous allons réduire notre déficit et que nous tenions nos engagements. Chaque fois que le Premier Ministre intervient en public ou en privé vis-à-vis de nous, sa première préoccupation est de dire que nous devons tenir nos engagements de redressement de nos comptes publics. Le message est donc tout à fait clair. Par exemple – sortons du débat budgétaire – nous avons mis un point d'honneur en commission des Finances, que ce soit à l'Assemblée ou au Sénat, visant à réduire le déficit. En effet, les Députés et Sénateurs sont souvent présentés comme étant d'abominables dépensiers qui ne songent qu'à se faire réélire en promettant la Lune à leurs concitoyens. Non, ce n'est pas exact. Nous proposons constamment des réductions de dépenses et du déficit. À mon avis, nous n'allons pas assez loin. Cette année, nous aurions dû prendre un peu d'avance, car 2012 sera très difficile. Je reste confiant ; la ligne générale est claire.

La question de notre collègue qui est en Andorre est beaucoup plus difficile, très politique et relève de convictions personnelles. Il me semble que notre salut dans cet univers de compétition avec de très grandes régions (1,3 milliard de Chinois) réside dans l'approche européenne. Aujourd'hui, peut-être que le Portugal, l'Irlande et l'Espagne sont en crise, mais qui se souvient que le Portugal et l'Espagne sont entrés dans l'Union européenne en 1986 ? Je suis sûr que certains d'entre vous se souviennent de ce qu'était l'Espagne à la fin des années 70. J'ai eu l'occasion d'y revenir cet été ; je n'y été pas allée depuis très, très longtemps. J'ai été absolument impressionné, fasciné par tous ces travaux d'infrastructure. Je prends un exemple. Il y a des bureaux vides autour de Pampelune. Lorsque l'on voit tous ces quartiers, toutes ces autoroutes qui ont été créés et tous ces travaux, l'économie espagnole s'est développée de manière extraordinaire en 25 ans. Elle l'a fait grâce à l'Union européenne et nous en avons été bénéficiaires. Lorsqu'ils sont entrés dans l'Union européenne, cela a posé beaucoup de problèmes, notamment dans le domaine des fruits et légumes. Vous vous souvenez les agriculteurs de l'autre côté de la frontière, notamment autour de Perpignan. Ils continuent parfois encore à arrêter des camions espagnols, mais ce que l'on

oublie de dire, c'est que ces dernières années dans notre commerce extérieur qui est le sujet majeur d'inquiétudes, la seule bonne nouvelle en termes de solde positif, c'était l'Espagne. Notre premier solde excédentaire parmi tous les pays a été pendant longtemps l'Espagne. Que l'on ne nous dise pas que le fait que l'Espagne adhère à l'Europe a été un facteur d'appauvrissement. Il est sûr que cela a été un facteur d'enrichissement. Aujourd'hui, parmi les très bonnes performances allemandes, je suis absolument certain qu'il y a le résultat d'une politique de partage du travail, intelligente entre les entreprises allemandes, les entreprises hongroises, tchèques, de tout l'Interland, qui étaient très liées à l'Allemagne avant que le Rideau de fer ne tombe. Je me souviens être allé en Irlande il y a un peu plus de 20 ans. C'était l'extrême pauvreté. Je me souviens m'être promené dans les rues de Cork. J'ai des souvenirs de gens qui avaient des chaussures trouées ; il y avait des mendiants partout. Je suis retourné en Irlande il y a trois ans ; on avait l'impression qu'ils nous avaient dépassés. Tout cela était un peu artificiel. Cela a été trop vite, mais l'on voit bien que nous avons tout intérêt à avoir des institutions européennes aussi solides que possible.

Je crois profondément – parce qu'aujourd'hui, beaucoup de bons esprits se posent la question – que ce serait une erreur profonde de jeter l'euro par-dessus bord. Le seul pays qui pourrait s'en sortir, paradoxalement, ce serait l'Allemagne, parce qu'elle n'aurait pas de problème avec sa dette. Leur dette libellée en marks leur coûterait moins cher que libellée en euro, parce que le mark s'apprécierait. Pour le reste, nous avons tout à perdre. Nous avons des gains de croissance très importants de ces pays. Dans le contexte actuel très difficile, regardez le taux de croissance de la Pologne, de la Slovaquie ou de la Slovénie qui est un tout petit pays, mais intéressant. Il faut absolument renforcer cette solidarité européenne. La question qui se pose et qui est omniprésente dans les débats des Parlementaires, est la manière, non pas de se protéger, mais de restaurer un peu d'équité, un peu d'égalité de l'ensemble européen par rapport à ce qui se passe ailleurs. Par exemple, lorsque l'on veut créer, en franco-français, une taxe carbone, c'est du délire. Une taxe n'a d'intérêt et ne sera nécessaire qu'aux frontières. Comment voulez-vous lutter avec un pays dont il est moins cher d'importer de Chine le granit pour faire ses bordures de trottoirs – je pense un exemple que l'on connaît bien en tant que maire – que de Bretagne ? C'est aberrant. Cela veut dire que le prix du transport maritime en containers est complètement sous-évalué par rapport au vrai coût collectif. Quelqu'un disait tout à l'heure que l'on fait du franco-français. Mais on n'arrête pas ! À l'échelle de la France, le Grenelle n'a aucun sens. Cela revient à se tirer des balles dans le pied en permanence. Là, l'Europe a tout son intérêt. En termes de fiscalité, je crois profondément que si l'on veut bien se protéger, il faut – comme c'est déjà le cas d'un certain nombre de pays scandinaves – que nous ayons des taux d'impôt de type T.V.A relativement élevés qui fassent contribuer tous les produits que nous importons en Europe au niveau de protection sociale qui est celui des pays européens. Sur beaucoup de sujets, à commencer par la compétitivité de nos entreprises, nous voyons bien que ce n'est pas au niveau hexagonal, mais européen que nous aurons les bonnes réponses.

Quelqu'un a dit que notre gros souci est le commerce extérieur et il a complètement raison. Vous savez que cela fait maintenant trois, quatre ans que nous nous traînons à 50 milliards d'euros de déficit sur le commerce extérieur, ce qui est absolument dramatique. Avant-hier, je voyais Pierre LELLOUCHE qui vient de prendre cette responsabilité et qui commence à faire un état des lieux. Il était extrêmement inquiet et pessimiste. Il y a toute sorte de raisons à cela. Là aussi – vous allez dire que c'est obsessionnel chez moi – l'Allemagne, qui est dans l'euro, n'a pas ce type de problème. Elle reste encore le premier exportateur mondial. Regardons un peu comment ils font de l'autre côté. Nous sommes en train de prendre de bonnes mesures comme le crédit impôt-recherche que nous avons défendu, ou la réforme de la taxe professionnelle. Mais peut-être qu'il faut que nous nous regardions dans la glace concernant notre modèle d'entreprise et notre façon de nous y prendre. J'étais Rapporteur spécial du commerce extérieur entre 1997 et 2002. Le souvenir que je garde est que tout le monde s'occupait de commerce extérieur. Lorsque vous avez des représentations à Shanghai de 10 ou 15 départements français plus celle des Chambres de commerce, plus UbiFrance – mais vous le voyez beaucoup mieux que moi – vous vous dites : « Est-ce que nous avons vraiment un système performant ? ». Tout cela est à remettre en cause, parce que nous ne pourrions pas continuer avec 50 milliards de déficit de commerce extérieur. C'est notre vrai handicap. Si nous n'arrivons pas à le corriger, je serai très inquiet. Je vous livre un message plutôt optimiste – je pense aux comptes publics – mais le commerce extérieur devrait aujourd'hui être une des toutes premières priorités du gouvernement. Je trouve que ce n'est pas assez mis en avant.

(Applaudissements).

Ai-je répondu à toutes les questions ? Les déficits, j'ai répondu. L'Irlande, 30 points, mais nous espérons que c'est passager. C'est lié au sauvetage des banques. Le Portugal et l'Espagne se promènent entre 8 et 9 points, mais cela était à comparer à un excédent pour l'Espagne qui était à + 1 ou +2, de mémoire, en 2006/2007. La sensibilité des comptes publics est pire qu'en entreprise. Vous basculez d'un excédent à un déficit en moins d'une année. Je rappelle que nous étions à 40 milliards de déficit tout compris (État et Sécurité sociale) en 2006. Nous sommes passés à 150 milliards d'euros en 2009/2010. Les États sont fragiles et les Français que nous sommes – vous le voyez beaucoup mieux, parce que vous résidez ailleurs – attendons beaucoup trop de l'État.

Il y a quelque chose qui me fascine dans notre majorité – pour faire un petit peu de politique. Nous venons de faire la loi de finances. Je pouvais penser que beaucoup de mes collègues – ne répétez pas cela parce que je me ferai mal voir par ceux-ci – me feraient des propositions d'économie. Pas du tout. Je ne parle pas de la Gauche, je parle de la majorité. « Il faut augmenter telle dépense. L'État n'intervient pas assez. L'État doit faire ceci ; l'État doit faire cela ». Cela n'arrête pas. Les mêmes qui

vous proposent plus de dépenses, vous disent qu'il faut diminuer les impôts. Cela, nous ne savons pas faire. Je crois qu'il faut dire la vérité aux gens et leur indiquer que ce n'est pas possible.

En tout cas, une chose est certaine : quoi qu'il arrive au printemps 2012, quel que soit le résultat des élections, il n'y aura pas d'argent dans les caisses. Il faut bien se mettre cela dans la tête. Il n'y aura pas du tout d'argent. Tout ce que l'on peut promettre aux Français en termes de dépenses supplémentaires, de prise en charge, d'allocations, de subventions, c'est un marché d'illusionnistes.

(Applaudissements).

Un intervenant

(Hors micro). A quand, le retour à la croissance ?

Monsieur Gilles CARREZ

Dans la loi de programmation, nous repassons à 3 % en 2013. Je vais vous répondre différemment. Si ce n'est pas 2013 ; 2014, voire 2015, ce n'est pas trop grave. Le tout est que nous descendions comme cela et que nous ne nous retrouvions pas avec une poussée de fièvre. Là, ce serait une catastrophe.

Tout le monde l'a oublié, mais en 1981/1982, ce qui s'est passé est tout de même très intéressant. Cela a duré un an. Dès la mi-1982 l'heure de vérité sonnait. Nous avons failli avoir le FMI sur le dos. Le Président MITTERRAND a été mendier un prêt en trésorerie à l'Arabie Saoudite. Les magnétoscopes ont été arrêtés à Poitiers. Quant aux dévaluations, nous en avons fait deux ou trois et les taux d'intérêt sont montés à 20 %. Il faut quand même s'en souvenir. Je vous dis une chose : si nous recommencions, cela irait encore plus vite. Ce ne serait pas un an, mais huit ou quinze jours. D'ailleurs, mes amis de Gauche – parce que j'en ai beaucoup qui connaissent bien ces sujets – pensent exactement comme moi. La seule différence, c'est qu'ils ne vous le diront pas aussi directement.

(Applaudissements).

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Marc VILLARD pour une dernière intervention.

Monsieur Marc VILLARD, membre élu de la circonscription de Bangkok

Monsieur le Député,

Je vous remercie pour votre exposé. Vous l'avez terminé en parlant du déficit de notre commerce extérieur. En quelque sorte, cela permet de rebondir sur cette question. C'est d'abord au Député qui vote le budget que je m'adresse. Quelle est votre perception du pseudo coût que les Français de l'étranger coûtent à la Nation ? Dans cette période de crise et de déficit de 54 milliards d'euros, ne pensez-vous pas qu'il serait intéressant de valoriser l'apport des Français de l'étranger au développement de notre commerce extérieur ?

Je vous remercie.

Monsieur Gilles CARREZ

Pour moi, c'est une évidence. Il s'agit d'un aspect matériel, intéressé, parce que je pense que vous pouvez vraiment apporter, ne serait-ce que par votre influence dans les pays où vous habitez, et beaucoup contribuer à la promotion, au développement et à l'exportation de nos produits et de nos services. J'en suis convaincu.

L'autre point qui me paraît tout aussi important est que vous pouvez nous apporter, à nous qui raisonnons tout le temps en franco-français, en permanence ce rappel que nous ne sommes plus seuls. Le monde a terriblement changé en 30 ans. Nous ne sommes plus seuls et nous devons ouvrir les yeux sur ce qui se passe ailleurs en permanence. Vous êtes les mieux placés pour faire ce rappel.

(Applaudissements).

Madame la Présidente

Merci beaucoup, Monsieur le Député, pour cette conclusion spécialement.

Je pense que nous pouvons écouter l'intervention de Monsieur Laurent GARNIER, qui est le Directeur des Affaires financières du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Laurent GARNIER, Directeur des Affaires financières du ministère des Affaires étrangères et européennes.

**INTERVENTION DE MONSIEUR LAURENT GARNIER,
DIRECTEUR DE AFFAIRES FINANCIERES DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET EUROPEENNES, RELATIVE AU BUDGET 2011 DU MAEE**

Monsieur Laurent GARNIER, Directeur des Affaires financières du ministère des Affaires étrangères et européennes

Bonjour Mesdames et Messieurs les Parlementaires et Mesdames et Messieurs les représentants,

Je crois que c'est la première fois que j'ai le plaisir d'assister à ces travaux. Puisque nous avons un petit peu de retard dans le calendrier, je vais faire une présentation assez rapide et essayer de vous donner des clés de lecture du budget. Ensuite, nous réserverons un moment pour les questions.

Juste un rappel. Vous savez que le budget du ministère des Affaires étrangères émerge à deux missions au sens de la LOLF : l'action extérieure de l'État – dont je vais parler un peu plus précisément – et l'aide publique au développement qui est une mission interministérielle que nous partageons avec le Trésor et l'ancien ministère de l'Immigration, maintenant au ministère de l'Intérieur. L'aide publique au développement représente environ 2 milliards d'euros ; l'action extérieure de l'État représente environ 3 milliards d'euros. C'est plutôt sur cette dernière partie que je vais essayer de vous donner quelques clés de lecture.

Il est vrai que notre budget est en augmentation. Il est toujours quelque peu difficile de manier les chiffres ; nous raisonnons en périmètre constant, courant. Ce que l'on peut retenir, c'est que dans le cadre du budget 2011 et du budget triennal, nous avons une augmentation de 3 % des crédits de paiement du budget. Je vais vous montrer les différentes évolutions.

Si l'on raisonne à périmètre constant, c'est-à-dire entre 2011 et 2010, que se passe-t-il sur notre budget ? Nous avons à peu près une centaine de millions d'euros d'augmentation sur ce budget. Il est quasiment absorbé en totalité pour un montant équivalent – un peu plus de 106 millions d'euros – consacré aux contributions internationales. Vous savez que le ministère des Affaires étrangères, pour le compte de la France, paie l'ensemble des budgets de fonctionnement des organisations internationales ; système onusien au sens large, mais également toutes les dépenses de maintien de la paix. Si l'on ajoute les contributions européennes à cette dépense, elle s'élève à près de 900 millions d'euros. Il s'agit de presque 1/5^{ème} de l'ensemble des crédits du ministère. Le fait que cela augmente de 100 millions d'euros n'est pas lié au fait que ces budgets explosent, bien entendu. C'est lié au fait qu'en 2010 nous n'avions pas assez de crédit pour régler l'ensemble de nos contributions, parce que nous avons construit le budget 2010 sur une hypothèse euro/dollar qui s'est avérée beaucoup trop optimiste. En réalité, nous n'avions pas assez de crédit. Ce que nous faisons en 2011, et qui est très important du point de vue de la sincérité budgétaire, nous rebasons notre budget d'une centaine de millions d'euros. À ce stade de l'année et compte tenu des taux de change avec le franc suisse et le dollar, nous espérons que ce budget permettra d'honorer nos contributions normalement. Que s'est-il passé en 2010 ? Nous avons obtenu des rallonges budgétaires pour payer nos contributions. Évidemment, nous ne démarrons pas l'année 2011 avec un solde négatif. Donc, une très grosse augmentation de nos contributions internationales.

Le deuxième facteur de hausse de notre budget – vous en avez largement parlé ce matin donc, je le cite pour mémoire – est le budget consacré aux bourses et à la prise en charge, qui augmente d'une petite quinzaine de millions d'euros en 2011. Également des crédits consacrés de façon générale à l'administration des Français des affaires consulaires. Vous en avez également, je pense, largement parlé ce matin au titre de la préparation des élections ou d'autres facteurs. Si vous le souhaitez, je pourrai détailler. Nos crédits de rémunération représentent à peu près 1 milliard d'euros et augmentent quelque peu. En effet, il existe un certain nombre de facteurs d'évolution de la masse salariale.

En face de ces facteurs, où avez-vous trouvé les économies, si je puis dire ? D'abord, je crois que l'on peut dire que le ministère des Affaires étrangères a été un bon élève des consignes gouvernementales, puisque nous avons appliqué les réductions des dépenses de fonctionnement qui avaient été demandées ; environ 5 % en 2011. Je vous rappelle que pour la période triennale 2011/2013, l'objectif du gouvernement était à peu près moins 10 % sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Cela représente une grosse vingtaine de millions d'euros d'économie sur l'ensemble des programmes du ministère. Il y a également une diminution des crédits d'intervention culturelle, soit une dizaine de millions d'euros.

Voici à peu près les grandes plaques tectoniques de notre budget constant entre 2011 et 2010.

Que se passe-t-il en 2011 ? Nous avons une dépense spécifique : la création d'un programme pour le G8/G20 doté d'une cinquantaine de millions d'euros. Au total, ce budget représentera 80 millions d'euros, mais il est financé sur trois ans, puisque

des dépenses ont débuté en 2010 et d'autres se termineront en 2012. Sur ces 80 millions d'euros, nous avons environ 50 millions d'euros en 2011. Il s'agit d'un élément nouveau qui ne se reproduira évidemment pas les années suivantes. Nous avons également un certain nombre de transferts entre ministères et notamment un point que vous connaissez. À partir de 2011, nous allons créer des services communs de gestion dans les postes diplomatiques. Ils vont gérer l'ensemble des crédits des différents ministères à l'étranger. Pour ce faire, nous avons obtenu des transferts d'emploi des différents ministères participants. Cela a été de nature à augmenter notre budget en 2011, et notamment nos effectifs. Nous avons obtenu une cinquantaine d'emplois supplémentaires pour créer ces services communs de gestion qui sont une formule plus intégrée que les SAFU interministériels que vous avez pu connaître.

Quelques éléments par programme. Les programmes, ce sont les grandes politiques publiques que nous menons au sein du ministère.

Le programme 105 contient à la fois les contributions internationales et l'ensemble du fonctionnement du réseau. J'ai dit tout à l'heure que les contributions internationales étaient un poids budgétaire tout à fait majeur. Nous contribuons à plus de 70 organisations internationales et européennes. Ceci représente 900 millions d'euros. Qu'avons-nous ensuite sur ce programme ? Nous avons 350 millions d'euros qui font fonctionner l'administration centrale et le réseau diplomatique consulaire. Sur ces 350 millions d'euros, environ 112 millions d'euros – soit un gros tiers – sont consacrés aux loyers budgétaires et aux loyers privés. Lorsque l'on parle du fonctionnement du ministère, hors loyers, cela représente 250 millions d'euros, ce qui n'est pas considérable. Lorsque l'on rapporte cela à un poste diplomatique ou à un consulat, nous voyons que nous parlons de petit budget. Enfin, le reste de ce programme est constitué de crédits de masse salariale. Les crédits de la Direction de la coopération et de la sécurité défense sont stabilisés dans le budget 2011. Il s'agit d'un point important pour les ministres qui ont eu à défendre ce budget.

Je vous parle assez brièvement du programme consulaire 151, car c'est celui que vous connaissez le mieux. Il représente 200 millions d'euros de masse salariale, 33 millions d'euros en termes de fonctionnement et d'action sociale, et 119 millions d'euros s'agissant des bourses et de la prise en charge.

Le programme 185 représente environ 750 millions d'euros. Il s'agit du programme d'influence du ministère. Vous savez que cette année, sont apparus des changements de périmètre entre l'aide publique au développement et l'action extérieure de l'État puisque nous avons regroupé en 2011, sur le programme 185, l'ensemble des crédits d'influence. Auparavant, ils répondaient à une logique de zone géographique. Désormais, ils sont intégralement sur le même programme, ce qui fournit une certaine lisibilité. Sur ce programme, l'AEFE représente 420 millions d'euros. Je n'en dis pas plus, puisque Anne-Marie DESCOTES vous présentera le budget de l'Agence ultérieurement. L'ensemble des crédits d'intervention culturelle, pour un montant d'environ 200 millions d'euros, accusent une diminution d'environ 5 %, conformément à la norme gouvernementale dont je vous ai parlé précédemment.

Voici ce que l'on peut dire concernant la présentation des grandes masses du budget. Nous avons des motifs de satisfaction qui sont des motifs de sincérité budgétaire, notamment pour les contributions internationales. Je pense que c'était tout à fait important. Les crédits de la présence G8/G20 ont été correctement calibrés et nous permettent de gérer ces deux événements tout à fait importants pour la France. Il s'agit également d'un élément de satisfaction. Comme je l'ai dit, nous avons été de bons élèves au regard de la RGPP et des consignes gouvernementales. Peut-être trop. Nous verrons comment nous arrivons à tenir dans le cadre du triennal, puisque les efforts doivent se poursuivre en 2012 et en 2013. Il faudra donc que nous nous interrogeons sur notre capacité à tenir dans la durée ces économies.

Tout à l'heure, je n'ai pas parlé des emplois. Ils font évidemment partie des consignes gouvernementales qu'il nous a été demandé de suivre. Vous savez que la norme transversale correspond à une suppression sur deux. En réalité, ce sera moins au sein du ministère, puisque nous avons pris de l'avance durant les années précédentes. Nous avons surtout cherché, au sein, des suppressions d'emplois, à préserver les titulaires, puisque nous avons fait un effort particulièrement important de suppression d'emploi des titulaires en 2009 et 2010. Désormais, dans les années 2011 et suivantes, les suppressions d'emploi porteront davantage sur les contractuels du ministère. Il s'était agi d'un point tout à fait important.

Voilà de façon un peu résumée les éléments. Je suis évidemment prêt à répondre à des questions.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Marc VILLARD, Président de la commission des Finances.

Monsieur Marc VILLARD, Président de la commission des Finances

Je vous remercie pour cette présentation complète de ces éléments budgétaires. Plutôt que de faire des commentaires particuliers directement, je pense que nous pourrions laisser la parole aux questions.

QUESTIONS-REponses**Madame la Présidente**

Monsieur GIRAULT, le Rapporteur, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT, Rapporteur de la commission des Finances.

Monsieur Pierre GIRAULT, Rapporteur de la commission des Finances

Merci, Madame la Présidente.

Simplement, pour lancer le débat, il y a une chose qui m'interpelle à titre personnel. Il s'agit de la masse considérable représentée par le G8 et le G20. Cette masse est absolument astronomique. Lorsqu'il nous est demandé de faire des efforts sur des montants presque epsilonlesques, nous avons là des montants qui interpellent.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC

Lorsque Pierre GIRAULT est intervenu, je pense qu'il ne voulait pas parler du G8 ou du G20, mais plutôt des contributions internationales, du montant de l'enveloppe. Non ?

Monsieur Pierre GIRAULT

Des deux.

Monsieur Olivier CADIC

Le montant des contributions aux organisations internationales est à peu près l'équivalent des programmes 185 et 151 additionnés. C'est effectivement dire la masse dans ce domaine-là.

Par rapport au budget du programme 151, nous avons noté cette année – grâce à la LOLF, ce sont des indicateurs qui sont donnés – que notre administration consulaire a fait des progrès. S'agissant des passeports, nous sommes passés de 17,5 à 11,2 jours. Au niveau du nombre d'actes d'état civil, nous sommes passés de 114 000 à 130 000 en 2009. Je pense que cela traduit la qualité du travail des personnels au sein des consulats. Nous avons la possibilité de le lire depuis maintenant trois ans et j'estime que cela mérite d'être souligné.

Vous avez également noté que le budget a été préservé pour le ministère des Affaires étrangères cette année. Je pense qu'il a été bien défendu et présenté. Cela mérite également d'être signalé.

Par contre, un point concerne une attente exprimée dans les travaux de notre commission par le passé. Pour pouvoir faire des propositions d'amélioration en termes budgétaires, il faut avoir une bonne compréhension de l'outil. Nous avons une question : qui fait quoi et où dans le ministère ou dans les consulats ? Cette transparence est importante. Il est primordial de connaître cet organigramme et d'avoir une bonne compréhension de la carte. Il s'agit d'une demande formulée qui peut nous aider à faire des propositions d'amélioration.

Merci.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur le Sénateur Richard YUNG.

Monsieur le Sénateur Richard YUNG

Merci.

Je rejoins Monsieur GIRAULT, car il a tout à fait raison. 80 millions d'euros concernent un nouveau programme qui a été créé pour le G8/G20. Il ne m'appartient pas de juger, mais nous avons suivi votre proposition, Monsieur GIRAULT, puisque j'ai présenté un amendement visant à prendre 10 millions d'euros sur ces 80 millions d'euros, et ce, afin d'abonder l'AEFE. Malheureusement, je n'ai pas été suivi par la majorité. Vous.

(Rires).

Ma question porte sur la politique immobilière du ministère des Affaires étrangères. Il existe un plan de cession d'un certain nombre d'actifs immobiliers. Je n'entre pas dans les sentiments afin de savoir si cela est bien ou non, ou que l'on est attaché à tel ou tel bâtiment. De toute façon, il faut que les choses bougent. Pouvez-vous nous en dire davantage sur le programme pour 2011 ? Jusqu'à maintenant, il était prévu que ces cessions soient restituées au ministère des Affaires étrangères. Nous nous en réjouissons. En réalité, Bercy garde l'argent. Je peux vous dire que jusqu'en 2010, sur 70 millions d'euros de cessions immobilières qui ont été réalisées à l'étranger, Bercy en a restitué 7 millions d'euros au ministère des Affaires étrangères, soit 10 %. Nous nous disons que si c'est vraiment cela, cela ne vaut pas le coup. Dernier point, lorsque l'on a vendu, ensuite, il s'agit de louer, ce qui coûte cher. Avez-vous des prévisions en la matière ?

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA

Monsieur le Directeur,

La question que je souhaite poser vise à savoir qui dit la vérité en matière de chiffres sur les questions relatives à l'AEFE. Nous constatons des différences réellement impressionnantes entre les chiffres que nous recevons des responsables budgétaires du programme 151 sur les bourses, sur la PEC en termes de prévisions pour l'avenir, et les chiffres en provenance de l'AEFE dont le récent audit RGPP n'a pu que constater une gestion absolument optimale de la maison. Tous les chiffres n'étaient-ils pas trafiqués ? Je ne sais pas. En tout cas, qui peut arbitrer pour que nous y comprenions quelque chose entre le rapport COLOT-JOISSAINS et les chiffres qu'il présente et ce que nous donne l'Agence ? Par exemple, les 105 000 élèves du réseau. J'avoue que je comprends plus. Cela fait 8 ans que je fais le rapport budgétaire du programme 185 et je ne comprends plus du tout. J'aimerais que l'on m'aide.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD, personnalité qualifiée

Merci, Madame la Présidente.

Ma question porte sur l'évolution des crédits d'action culturelle. Nous nous apercevons que cette année, il existe un décrochage de 5 % de la stabilité du budget du ministère des Affaires étrangères. Je souhaiterais savoir si ce qui se passe pour 2011 est la répétition de ce qui s'est passé les années précédentes ? Y a-t-il eu le même genre de décrochage ? Est-ce un phénomène récurrent depuis plusieurs années ou non ? Qu'envisage-t-on à l'avenir ?

À l'intérieur de cette question, j'ai une question subsidiaire. J'avais cru comprendre que nous avons obtenu 40 millions d'euros de crédits supplémentaires en matière d'action culturelle. Le ministre des Affaires étrangères s'était flatté d'avoir obtenu cela de Bercy. Où sont passés ces 40 millions d'euros ?

Merci beaucoup.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Merci, Madame la Présidente.

L'exposé de Monsieur GARNIER donne l'impression que le budget du ministère des Affaires étrangères est en légère augmentation. La question est la suivante : comment se fait-il qu'en matière de protection sociale, nous ayons l'impression – je parle en tant que président de la commission des Affaires sociales et au nom de tous les membres de ma commission – qu'il y a un oubli fâcheux concernant le financement de la troisième catégorie aidée ? Je rappelle que cette somme de 2,5 millions d'euros, qui doit normalement être versée à la Caisse des Français de l'étranger, semble vouloir disparaître à court terme, attendu que le ministère – lorsque je parle du ministère, cela m'étonnerait qu'il s'agisse du ministère des Affaires étrangères, car je peux témoigner des efforts considérables qu'il fait. Je remercie d'ailleurs le Directeur, ainsi que Madame SOUPISON qui tentent depuis quelque temps de trouver les sommes nécessaires pour pallier cette carence. La question est la suivante : comment se fait-il qu'en matière de protection sociale, on ait pu faire l'impasse sur seulement 2,5 millions d'euros dans votre budget, attendu que nous ne savons pas exactement ce qui va se passer dans les trois prochaines années ?

Je vous remercie.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Daniel CHAOUÏ.

Monsieur Jean-Daniel CHAOUI, membre élu de la circonscription de Tananarive

Je voudrais poser une question sur l'évolution du réseau consulaire. Il semble qu'il y ait des ouvertures de consulats là où il y a une communauté française relativement restreinte, alors que dans d'autres endroits on ferme des consulats là où il y a des communautés françaises plus importantes. Les critères d'ouverture et de fermeture des consulats ne nous apparaissent pas très transparents. Je souhaiterais que les élus soient un peu plus associés à la réflexion qui doit être menée – parce qu'il n'y a effectivement pas de raison que le réseau consulaire n'évolue pas – quant à l'évolution du réseau consulaire. Dans certains endroits, la disparition de consulats entraînerait l'abandon de populations, ce qui serait assez dommageable.

Madame la Présidente

Merci.

Monsieur GARNIER, voulez-vous répondre, s'il vous plaît ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Laurent GARNIER.

Monsieur Laurent GARNIER

Merci, Madame la Présidente.

Je crois que nous allons faire une réponse conjointe sur certains sujets avec François SAINT-PAUL, s'agissant des questions concernant plus particulièrement le programme 151.

Juste une observation sur le programme G8/G20. Il est vrai que 80 millions d'euros représentent un budget très important. Ce sont des événements qui coûtent extrêmement cher. Il y a des délégations tout à fait importantes et surtout, plusieurs milliers de journalistes sont accrédités. Rien qu'un Sommet correspond à 20-25 millions d'euros. Ce n'est pas une évaluation franco-française ; c'est ce que l'on constate dans tous les pays qui ont eu à les organiser. Le programme finance à la fois les Sommets eux-mêmes, ainsi que les réunions préparatoires. Une partie importante du budget de 80 millions d'euros est destinée au ministère de l'Economie qui est l'autre ministère important s'agissant de la préparation et de l'organisation de ces Sommets. Ce ne sont pas que les Sommets eux-mêmes, mais l'ensemble des réunions préparatoires. Je peux vous dire que l'ensemble de l'administration est mobilisée pour que l'on tienne ce budget et pour minimiser les coûts, autant que faire se peut. Par exemple, beaucoup de réunions ministérielles du ministère des Affaires étrangères et d'autres ministères se tiendront dans ces locaux quasiment gratuitement. Il est vrai qu'il s'agit d'un budget conséquent, mais l'ensemble de l'administration s'attache à réduire les coûts. Il y a aussi tous les voyages préparatoires et les délégations qui viennent en France pour préparer cet événement. Je ne fais pas de commentaire sur l'objet, mais je crois que chacun a conscience de l'importance de ces Sommets pour l'économie mondiale et de l'importance de les réussir.

Concernant la politique immobilière, je n'ai pas les éléments de cession à vous donner, mais je pourrai vous donner des chiffres ultérieurement sur 2011. Il s'agit d'un programme de cession assez conséquent. Il est clair que nous obtenons à l'étranger 100 % du produit de cession ; il n'y a pas de doute là-dessus. Ce qui peut arriver est un décalage entre le fait que le produit de cession est encaissé par France Domaines et le moment où France Domaines le restitue au ministère, parce que France Domaines est attaché à redonner l'argent en fonction des projets qui sont à financer. C'est-à-dire qu'il a une espèce de politique de contrôle de ce qui va être fait, mais au total, 100 % des cessions nous reviennent, ce qui n'est pas le cas en France où nous avons le régime de droit commun. Ainsi, une partie des produits de cessions est destinée au désendettement, dans un pot interministériel. Il s'agit quand même d'un élément tout à fait important pour nous. Le programme de cession est encore assez important en 2011/2012. La question que nous nous posons clairement est : quelle est notre politique immobilière dans les années qui viennent ? Aujourd'hui, nous n'avons en effet plus de crédits budgétaires pour l'étranger, notamment pour procéder à de l'entretien. Au fond, ce sont les cessions qui doivent tout payer ; à la fois des rachats, des rénovations, mais également de l'entretien. Nous pensons que ce n'est pas sain dans la durée de devoir faire des cessions pour entretenir notre patrimoine ; le valoriser et en acquérir d'autres, oui. La politique budgétaire devra donc être clarifiée à ce sujet. Je dirais que ce n'est pas un sujet immédiat pour 2011. En tout cas, je voudrais vous rassurer sur le fait que nous avons bien des produits de cession.

S'agissant de la question des chiffres, des bourses ou de la prise en charge, François SAINT-PAUL complètera, mais il n'y a pas une once de différence entre l'AEFE et l'administration. Enfin, nous travaillons nécessairement ensemble, puisque la source principale des données nous servant à calculer le budget des bourses et de la prise en charge est l'AEFE et son réseau. En réalité, je pense que les différences de chiffres sont davantage liées à une manière d'aborder le sujet, l'hypothèse ou le périmètre que l'on prend plus que les données sources. Les données sources sont celles de l'AEFE. En tant que Directeur des Affaires financières, je témoigne que tous les chiffres que nous donnons aux Parlementaires, dans les questionnaires, dans le

budget ou à notre Cabinet, à notre ministre, sont des chiffres conjoints AEFÉ/administration. Je pense que François SAINT-PAUL pourra compléter.

En ce qui concerne l'action culturelle, j'ai effectivement indiqué que nous avons une diminution de 5 % de nos crédits d'intervention. Je n'ai pas été assez précis. En 2011, notre budget ne diminue pas de 5 %. Pourquoi ? Parce que le ministre qui a négocié le budget donc, le présent ministre des Affaires étrangères, a obtenu ce que l'on appelle la rallonge culturelle, qui était en fait un crédit de 20 millions d'euros – qui avait été négocié dans le cadre des précédents budgets – soit maintenue sur la période triennale. Ce ne sont pas 40 millions d'euros par an, mais 20 millions d'euros qui sont maintenus en 2011-2012-2013. Ils nous permettent d'absorber la norme horizontale de moins 5 % sur l'ensemble des crédits. Au total, quand vous regardez le programme 185, il diminue d'un peu moins de 2 %. Nous voyons bien l'effet de cette rallonge culturelle. Simplement, ce qui se passe, c'est qu'entre 2010 et 2011, l'utilisation des crédits va être un peu différente, puisqu'en 2011, nous avons la création de l'Institut français, qui prend la suite de Culture France. Ce qui était directement alloué au service culturel en 2010 passera davantage – environ les 2/3 de la somme – par l'Institut français qui fera des appels à projets et qui financera bien les projets culturels.

Madame la Présidente

Je pense que Madame BEN GUIGA voudrait apporter une précision à sa question.

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA

Je n'ai jamais vu la moindre différence entre les chiffres de l'AEFE, du programme 151 et du ministère. En revanche, il existe des différences considérables entre les chiffres que nous avons lus dans le rapport COLOT-JOISSAINS, qui nous ont été répétés ce matin, et ceux que nous connaissons. Qui peut arbitrer entre l'Inspection générale des services, les services de l'AEFE et les services du ministère des Affaires étrangères pour que nous y comprenions quelque chose et que nous nous fassions une opinion raisonnable ?

Monsieur François SAINT-PAUL

Merci beaucoup.

Je vais essayer de compléter. Nous avons eu le débat sur le rapport COLOT-JOISSAINS ce matin. Ce n'est pas un débat qui apporte un point final sur cette question. Nous en sommes là. Je ne crois pas qu'il soit de bonne politique de recommencer le débat sur ce rapport en l'absence des deux Rapporteurs. Ceci posé, je peux répondre à ce que je sais.

Première chose, je connais mes chiffres et il se trouve que ce sont les mêmes que ceux de l'AEFE. Je peux vous répondre pour mes chiffres. Je les connais. Après, peut-être y a-t-il des différences de chiffres qui peuvent aussi s'expliquer par des différences de périmètre. Je ne sais pas. Moi, je connais mes chiffres.

Deuxième chose, nous maintenons ce que nous avons dit pour 2011-2012-2013, dans le triennum. S'agissant de la ligne budgétaire concernant actuellement les aides à la scolarité (bourses et prise en charge), la différence entre la ligne de crédits actuelle et les précisions de dépenses qui sont faites, ce sont 7, 17 et 21 millions d'euros. Je parle de mes chiffres. C'est tout ce que je peux dire sur ce que je connais. Je peux également répondre, à la question « comment fait-on pour financer ce 7/17/21 ? ». Il existe plusieurs solutions. Il y a la solution consistant à réduire la dépense, par exemple sur la PEC. Il s'agit du projet de décret sur lequel vous aurez à discuter demain. S'il subsiste un *gap* résiduel, je ne sais pas où nous le finançons, mais je sais où nous ne pouvons pas le financer. Vous le savez aussi. C'est le programme 151, parce qu'une fois que vous avez ôté la ligne relative aux aides à la scolarité, il ne reste plus que la peau sur les os. En effet, il resterait 340 ou 350 millions d'euros au total. Évidemment, nous n'allons pas puiser dans l'aide sociale. Ensuite, il s'agit de savoir comment nous faisons pour financer, le cas échéant comment nous faisons pour articuler tout cela dans sa tête avec ce que nous a dit Monsieur CARREZ tout à l'heure. Il s'agit d'un sujet pour vous et plus pour moi. Ce que je peux dire, c'est que je maintiens ce que je sais sur mes chiffres, y compris mes prévisions. Je suis obligé de vous faire part de mon problème actuel de financement. Je suis chef de programme, je suis donc payé pour le dire. Ma première interrogation consiste à dire : les dépenses prévues sont-elles financées ? J'affirme avoir un problème de 7, 17 et 21 aujourd'hui sur la base de mes chiffres.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Laurent GARNIER.

Monsieur Laurent GARNIER

Concernant la troisième catégorie aidée, cette année, l'État aura payé la totalité de la dépense, soit environ 2,4 millions d'euros. Comme vous le savez, en 2011, les règles de financement sont modifiées par la loi de finances qui a été définitivement adoptée et qui prévoit un partage du financement entre l'État et la Caisse. Il reviendra notamment à la DFAE d'examiner avec la Caisse les conditions de ce partage et du financement. En tout cas, des crédits budgétaires sont bien évidemment prévus en 2011 au titre du financement de la troisième catégorie aidée.

La dernière question concerne l'évolution du réseau consulaire. Évidemment, je crois que François SAINT-PAUL est le mieux placé pour vous en parler. Ce que je disais tout à l'heure sur le fait que désormais les suppressions d'emplois seront beaucoup moins importantes sur les titulaires et davantage sur les contractuels concerne particulièrement le réseau consulaire qui a déjà réalisé des efforts d'économie d'emploi et qui sera – si je puis dire – épargné dans les années qui viennent. Il s'agit d'un point tout à fait important de l'évolution de nos effectifs.

François.

Monsieur François SAINT-PAUL

Merci beaucoup.

Sur le réseau consulaire, je voudrais rappeler ce que j'avais dit lors de la précédente séance. D'ailleurs, je crois que c'était en réponse à une question que vous aviez posée. Premièrement, le réseau doit évoluer et le réseau a toujours évolué. Dans le passé, nous avons toujours fermé, modifié, renforcé, ouvert. Cela est absolument nécessaire, parce que les communautés françaises évoluent, de même que les besoins en matière de visa. Nous ne pouvons pas dire que le maintien de la qualité du service doit impliquer l'immobilisme du réseau. Ce qui compte, c'est le véritable maintien ou l'amélioration de la qualité du service avec les moyens que l'on a. Le fait de ne rien changer n'est pas quelque chose qui se déduit naturellement de cet objectif. Nous sommes en train de réfléchir à différentes hypothèses en fonction des contraintes que nous avons, y compris en fonction des contraintes de la RGPP 2. Vous savez qu'au titre de la RGPP 2, le ministère des Affaires étrangères doit rendre 450 emplois, dont une centaine de G2.

Concernant Madagascar, vous posez la question, mais vous connaissez certains éléments de la réponse, puisque vous savez que des réflexions sont en cours. Vous avez d'ailleurs participé à une première réunion à Madagascar en présence de l'ambassadeur et du consul. Un document doit être rédigé. Vous posez la question de la façon dont vous êtes associés. Oui, vous êtes associés à la réflexion en ce moment.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Tanguy LE BRETON.

Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription d'Amsterdam

Merci, Madame la Présidente.

C'est un peu pour poursuivre ce que disait Monsieur le Directeur à l'instant. Au niveau local, y a-t-il les moyens d'associer plus largement les Conseillers à l'information financière ? Vous avez vu que nous sommes directement concernés par les projets s'agissant de l'évolution du budget, car nous sommes les interfaces directes entre nos communautés et nos administrations. Je pense que beaucoup de Conseillers souhaiteraient obtenir des informations plus précises localement, pays par pays, et non plus globalement, comme vous l'avez fait. Il s'agirait que vous présentiez l'évolution des budgets au niveau des ambassades, des consulats et des instituts français.

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA

Je crains de radoter. Lorsque l'on nous parle des ouvertures et des fermetures de consulats, on nous parle de pommes et de poires. D'un côté, on ferme des pommes, c'est-à-dire des consulats où il y a des communautés françaises à servir, par exemple à Madagascar. D'un autre côté, on ouvre des poires, c'est-à-dire des consulats d'influence diplomatique, des lieux que l'on appelle consulats, parce qu'il n'existe pas d'autre mot dans la Convention de Vienne, et qui sont des postes d'observation diplomatique. Cela est le cas d'Erbil. Cessons de nous dire que l'on ouvre et que l'on ferme des consulats et que c'est pareil pour les Français. Non. On ferme systématiquement des consulats où il y a des populations françaises et on en ouvre – il faut en ouvrir – là où l'on a besoin de faire de l'observation diplomatique. Pour nous, cela ne revient pas au même.

Qu'il s'agisse de fermetures de postes de contractuels dans le réseau consulaire ou de postes de diplomates, cela revient au même. Je connais nombre de consulats où depuis des dizaines d'années, des contractuels s'occupent de l'état civil, de l'accueil et des pièces d'identité. Ils sont tout aussi compétents que des fonctionnaires titulaires. Lorsque leurs postes seront supprimés, le travail ne sera plus fait.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.

Monsieur François SAINT-PAUL

Merci.

Il faut bien voir que nous sommes obligés de réfléchir en fonction de l'enveloppe de moyens dont nous disposons. Deuxièmement, il faut bien voir que j'ai parlé de fermetures, de diminutions, de renforcements et de créations. Nous avons aussi la situation de postes conséquents augmentant de plus en plus. Il faut bien aussi les renforcer. Aujourd'hui, Bruxelles représente plus de 100 000 électeurs potentiels. Cela crée une obligation de réforme. Je comprends ce que vous voulez dire, dans le sens où lorsque l'on ouvre, on ne le fait pas là où il y a une communauté. Méfions-nous de l'idée consistant à dire que le consulat est uniquement une activité de guichet pour les Français et que tout ce qui est influence politique et économique ne relève pas du consulaire. Les choses sont quand même liées. Ces postes là préparent tout de même en avant-poste des présences de communautés françaises pour l'avenir. En plus de cela, si nous rentrions vraiment dans le raisonnement consistant à dire : « Les postes consulaires ouverts qui n'ont pas une forte communauté française associée ne sont pas des postes consulaires donc, cela ne nous concerne pas », nous y perdrons beaucoup en moyens.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Charles PRETET.

Monsieur Jean-Charles PRETET

Au Sénégal, le consulat général de Saint-Louis a été supprimé, ce qui a entraîné une réduction d'effectifs qui était peut-être justifiée, car il y avait quand même des moyens. Le problème que nous gérons aujourd'hui au niveau du consulat général de Dakar est que nous avons notamment, au niveau des actes d'état civil, une augmentation de 44 % en deux ans. Le gros problème est d'obtenir un nombre de mois de vacation au moment opportun. Actuellement, il est en forte diminution. Il est certain qu'au moment où il existe des difficultés, il faudrait pouvoir réagir rapidement avant que les dossiers ne s'accumulent comme cela est le cas dans nos services. Je sais que les agents en place font vraiment le maximum.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Madeleine BEN NACEUR.

Madame Madeleine BEN NACEUR, membre élu de la circonscription de Tunis

Ma question est très simple. Je ne comprends pas pourquoi l'État, personne morale, ne gère pas ses finances comme une personne privée qui chercherait à faire fructifier ses placements, son épargne. Sur Tunis, des centaines de milliers d'euros sont attribuées aux bourses, à l'aide sociale, etc. Cela rapporte certainement de l'argent aux banques par lesquelles elles transitent. Cela ne rajoute rien à la valeur de ces montants. Qu'est-ce qui empêche l'État de trouver des moyens de rentabiliser ces sommes très importantes qui, à taux fixe – 1 %. Ce n'est pas beaucoup, mais c'est énorme au vu du montant – permettraient peut-être de faire de ces intérêts perçus plein d'autres choses ?

Madame la Présidente

Monsieur GARNIER va répondre aux trois intervenants.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Laurent GARNIER.

Monsieur Laurent GARNIER

J'ai oublié de répondre à la question des moyens par poste. En fait, ce que l'on peut appeler le budget pays – si je puis dire – qui est fait par le poste, seuls l'ambassadeur ou le consul général peuvent l'indiquer. La LOLF présente une certaine logique. Nous avons des programmes qui sont des politiques publiques. Les programmes déversent donc des crédits dans les postes en faveur de la politique culturelle, de la politique de coopération, des moyens consulaires. Nous donnons les moyens de fonctionnement au réseau, la masse salariale des locaux dans cette logique de politique publique et de répartition. Ensuite,

effectivement, seul l'ambassadeur peut reconstituer son budget pays, y compris les crédits en provenance des autres ministères. De ce point de vue-là, les services communs de gestion créés vont gérer, pour le compte de l'ensemble des ministères, les crédits localement. Ceci permettra de faciliter l'émergence de ce budget pays. L'élaboration fera d'ailleurs partie des missions de ce nouveau service. Après, je ne sais pas répondre s'agissant des règles de communication de ce budget pays, mais je pense qu'il n'y aura pas de difficultés pour que les ambassadeurs puissent vous donner des éléments pour chaque pays.

Concernant le placement, c'est un sujet très compliqué. Je pense qu'il y a un grand principe – qui vaut ce qu'il vaut – qui est l'unicité de caisses. Que fait-on ? Le Trésor gère la trésorerie de l'État et emprunte lorsque cela est nécessaire. Comment le système est-il régulé ? On ne verse aux organismes que lorsque c'est nécessaire. Par exemple – peut-être que la Directrice de l'AEFE le regrette – mais nous ne donnons pas la totalité de la subvention au 1^{er} janvier. Nous donnons mensuellement ou trimestriellement. Cela sert la trésorerie de l'État, car c'est cela de moins que l'on emprunte quotidiennement sur les marchés. Il est très difficile d'avoir un raisonnement dans lequel on prend chaque segment de la dépense de l'État en regardant comment les optimiser. C'est globalement dans la manière dont on dépense que l'on optimise la trésorerie de l'État. Il serait très difficile de passer à un autre système.

Monsieur François SAINT-PAUL

Concernant le Sénégal, nous accordons un ADL sur l'état civil en 2011.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur John MAC COLL.

Monsieur John MAC COLL

Monsieur le Directeur,

J'ai vraiment une question pour vous, parce que finalement, d'après ce que je comprends, la France est obligée de vendre certains biens immobiliers à l'étranger, ce qui est très bien vu le poids de la dette. Du point de vue de la comptabilité, d'après ce que je comprends, le produit de la cession de certains biens ne vient pas en directe déduction de la dette, mais, il viendrait abonder pour financer un budget de fonctionnement. Après un an, on se retrouve toujours avec le même poids de la dette. Arrivera un moment, je ne dis pas, à l'extrême, qu'il n'y aura plus rien à vendre, mais du point de vue principe, c'est-à-dire dans d'autres pays, lorsque des sociétés ou des ménages sont obligés de vendre les bijoux de la famille, on a une dette et on doit la rembourser. D'un point de vue comptable, pouvez-vous nous éclairer dans ce domaine ?

Monsieur Laurent GARNIER

D'abord, une politique immobilière de l'État est portée par le ministre du Budget pour l'ensemble de la communauté. Il s'agit d'une politique de cession de bâtiments, d'immeubles qui ne sont plus adaptés à l'usage de l'administration et donc, de valorisation du patrimoine. Je n'ai pas à commenter cette politique. Elle se traduit en France, effectivement, par des cessions tout à fait importantes qui font parfois l'objet d'une publicité particulière parce que ce sont – comme vous le dites – des immeubles qui ont un caractère, et notamment à Paris. Mais partout en Province, on vend beaucoup d'immeubles qui sont plus ou moins intéressants. Pourquoi ? Parce que l'on redéfinit une politique immobilière pour l'État dans laquelle on revisite les mètres carrés par agent et la façon dont les administrations sont installées. Il s'agit de la politique nationale. Sur ces cessions, un préciput est opéré. Je crois qu'il est de 15 %. Il va alimenter le désendettement de l'État. Cela étant, je crois que personne ne se fait d'illusion sur le fait que l'on règlera la dette avec les cessions. Même s'il s'agit de quelques milliards d'euros par an, vous voyez bien qu'un préciput de 15 %, c'est important en termes d'objectif ou d'orientation, mais ce n'est pas cela qui va solder la dette.

À l'étranger, une problématique particulière fait que l'on bénéficie d'un retour de 100 % de la cession, c'est-à-dire que l'on réutilise la totalité des produits de cession. D'abord, France Domaines est peu présent à l'étranger et connaît mal les marchés immobiliers. Au ministère des Affaires étrangères, nous avons notre propre problématique d'adaptation de notre immobilier. Il y a des endroits où l'on n'est pas bien logé, où les bâtiments ne sont pas adaptés à l'activité. Il est donc logique d'avoir une politique active dans laquelle nous avons des cessions, des acquisitions et des rénovations. Ce que je disais tout à l'heure, c'est que ce qui nous paraît important, c'est que l'on maintienne la valeur de ce patrimoine, c'est-à-dire que l'on cède pour acheter ou rénover et donc, maintenir une valeur. Ce que nous ne souhaitons pas, dans la durée, même si nous le faisons actuellement, c'est utiliser les cessions pour entretenir simplement le patrimoine. L'entretien n'apporte aucune valorisation supplémentaire. De ce point de vue-là, je crois que nous bénéficions d'une clause favorable, qui est liée à la reconnaissance du fait que nous devons avoir une politique active de gestion de nos actifs immobiliers à l'étranger. Je crois qu'il n'y a pas de doute là-dessus. Je suis au ministère depuis assez peu de temps, mais j'ai le sentiment que c'est une politique relativement consensuelle. Il peut y avoir des débats sur telle ou telle cession, mais il y a, - il me semble – une reconnaissance des agents du ministère sur le fait

qu'il vaut mieux avoir des locaux adaptés à une activité contemporaine ou pour recevoir du public, plutôt que des locaux prestigieux non adaptés à nos missions. Encore une fois, il peut exister des débats sur telle ou telle opération, mais le sens de cette politique immobilière est assez bien compris des agents.

Madame la Présidente

Merci, Monsieur GARNIER. Je pense que nous pouvons applaudir.

(Applaudissements).

Ne bougez pas. Nous recevons maintenant Madame DESCOTES. Ne partez pas. Je pense que nous allons vraiment commencer. Tout le monde connaît Madame DESCOTES, je ne vais pas la présenter.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

**INTERVENTION DE MADAME ANNE-MARIE DESCOTES,
DIRECTRICE DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER,
RELATIVE AU BUDGET 2011 DE L'AEFE**

Madame Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Merci beaucoup.

Bonjour à tous. Vous souhaitez que j'intervienne pour vous donner des nouvelles du budget de l'Agence. Si vous le permettez, et à titre d'introduction, je voudrais simplement faire une petite remarque préliminaire. Comme vous l'avez peut-être lu dans la presse, le ministre du Budget, Monsieur BAROIN, a reçu, lundi matin, avec ses collaborateurs, l'ensemble des dirigeants d'établissements publics. L'AEFE est le douzième opérateur public parmi environ 500 opérateurs publics. Il est donc assez important par sa taille et par son budget. Il s'est agi d'une réunion de suivi de la séance qui avait eu lieu il y a un an pour indiquer aux opérateurs comment, dans quelle mesure et de quelle manière la RGGP 2 allait s'appliquer aux opérateurs.

Il s'agissait de faire le bilan et de tracer des orientations, des perspectives. Je vais faire un peu d'autosatisfaction, parce que je me suis aperçue en écoutant le ministre que parmi tous les points qui étaient énoncés, l'AEFE avait déjà coché la majorité des cases. Ceci signifie que nous avons déjà fait une bonne partie du chemin. D'abord, nous faisons partie des dix opérateurs ayant fait l'objet d'un audit RGPP. Tous les éléments semblent maintenant réunis pour que nous puissions aller de l'avant dans la mise en œuvre des conclusions de l'audit RGPP que nous avons déjà commencé à mettre en œuvre. Nous avons – comme l'a demandé le ministre – déjà remis à la DGFIP, dès le mois de juillet, les résultats de l'évaluation complète de notre patrimoine ; 95 schémas de programmation et de stratégie immobilière. Nous travaillons déjà à la préparation d'une transmission des comptes dès le mois de janvier 2010. Ceci est quelque peu difficile pour nous en raison de la problématique que nous connaissons s'agissant des établissements en gestion directe situés au niveau du rythme nord et du rythme sud. Mais nous sommes en train de le faire. Nous avons mis en place des procédures de contrôle interne comptables. L'ensemble de l'équipe dirigeante et des chefs de service de l'Agence font l'objet d'une lettre de mission. Votre serviteur a même déjà une rémunération à la performance avec une part variable. Nous avons un contrat d'objectifs qui est venu compléter, à la fin du mois de novembre, le plan d'orientation stratégique. Nous avons désigné un responsable du service des achats. Le ministre a insisté sur la nécessité d'équilibrer les emprunts par de vraies recettes. Je ne reviendrai pas – sauf si vous le souhaitez – sur les emprunts, mais en ce qui concerne les recettes, je crois que l'AEFE affiche un taux d'autofinancement vraiment très satisfaisant. Il avait dépassé 60 %, il est retombé un petit peu en dessous depuis que nous avons la charge des pensions civiles. Nous pouvons également afficher l'organisation du budget telle qu'elle est souhaitée par le ministre BAROIN entre trois enveloppes : masse salariale, fonctionnement/intervention, investissements. Nous sommes en train d'élaborer un document de programmation des emplois et des crédits de personnels. Nous avons déjà commencé la mise en œuvre de ce qui nous est demandé pour 2011-2012-2013, c'est-à-dire l'application des efforts budgétaires imposés à l'État, à savoir la diminution du nombre d'expatriés – vous savez que nous avons déjà fermé 160 postes depuis 2008 -, la réduction du nombre de postes au siège (moins 1,5 %) et la réduction des dépenses de fonctionnement (moins 10 %). Je crois qu'il s'agit tout de même d'un bilan honorable, et ce, dans la plus parfaite clarté et transparence.

En ce qui concerne la situation de l'Agence et notre budget, je voudrais confirmer ce que je vous avais déjà indiqué au mois de septembre. Nous avons obtenu, dans un contexte budgétaire national extrêmement contraint, la garantie du maintien de notre subvention au titre du programme 185, soit 420 millions d'euros au titre du programme rayonnement culturel et scientifique. Il

s'agit donc d'un engagement tout à fait significatif de la part de l'État. Nous avons également obtenu la garantie du maintien de notre plafond d'emploi dans le projet de loi de finances 2011. Parallèlement, nous avons – comme les autres opérateurs – des charges qui s'accroissent. Ainsi, la charge de pension civile s'accroît de 10 millions d'euros entre 2010 et 2011, puisque, vous le savez, chaque année le taux de la part patrimoniale des contributions de pensions civiles s'accroît. Nous avons également la croissance de la charge immobilière en déclinaison avec notre programmation immobilière telle qu'elle est adoptée et se réalise depuis plusieurs années avec 22 millions de crédits de paiement immobilier consommés sur le budget des services centraux en 2010, soit une progression de plus de 120 % par rapport à 2009. Cela veut dire que nous mettons en œuvre la politique immobilière que nous avons engagée. En ce qui concerne la masse salariale, elle va augmenter, tout simplement en raison de l'inscription au budget d'emplois supplémentaires liés à la croissance de la création de postes de résidents. Vous savez que nous avons à la fois transformé les postes d'expatriés, que nous avons dû fermer, en postes de résidents, puisque l'essentiel pour le bon fonctionnement du réseau et la qualité de l'offre pédagogique, c'est bien d'avoir des titulaires. C'est une des conclusions les plus importantes pour nous de l'audit RGPP, à savoir le maintien de ce pourcentage de titulaires à environ 50 %. Nous avons veillé, au cours de l'année 2010 et dans la perspective de l'année 2011 – à partir de cette rentrée – à pourvoir l'ensemble des postes de résidents que nous avons à notre disposition. En effet, l'année dernière, nous avions dans notre volant total qui est d'à peu près 5 300 postes de résidents, nous en avions à peu près 200 qui n'étaient pas consommés ce qui, en réalité, compte tenu des chiffres et de la masse totale dont nous parlons n'est pas complètement aberrant. Cela s'expliquait aussi par le fait qu'avec la mise en place de la contribution de 6 % les établissements, pour ne pas répercuter les 6 % immédiatement sur les établissements, avaient fait des efforts de rationalisation et donc, ne s'étaient pas engagés dans l'ouverture de classes ou la création de postes supplémentaires. De notre côté, nous avons analysé en particulier les résultats des évaluations qui ont eu lieu dans le primaire l'année dernière et avons constaté qu'il y avait dans certaines zones – notamment en Amérique latine – de petits retards ou des résultats qui n'étaient pas totalement satisfaisants et qui montraient sans doute que le pourcentage de titulaires était devenu trop faible ou insuffisant et que cela pouvait peser sur la qualité de la maîtrise du français par les élèves. Nous avons donc veillé à ce que l'ensemble des postes de titulaires soit pourvu, y compris en aidant les établissements à ouvrir ces postes de manière aidée, c'est-à-dire soit en les prenant de manière exceptionnelle à notre charge, soit en les mettant à coût participatif pour les établissements et non pas à coût complet. Nous avons fait en sorte d'utiliser au maximum le volant de postes qui nous était alloué. Voilà ce qui explique la croissance de notre masse salariale qui est un point toujours contrôlé de manière extrêmement rigoureuse et sévère par notre tutelle budgétaire.

Bien évidemment, pour soutenir ces charges, si nous y parvenons, c'est aussi parce que l'autofinancement s'accroît. Lorsque l'on parle d'autofinancement, là aussi, il faut être tout à fait clair et sincère. Si nos revenus ou nos ressources s'accroissent, c'est bien parce qu'il y a une mobilisation extrêmement importante des familles. Ces efforts se ressentent dans le budget des établissements. C'est ce qui nous permet de continuer à mener cette politique et cet effort que nous essayons de mutualiser au bénéfice du plus grand nombre d'établissements. Les ressources propres sont en effet en augmentation de 11 % entre 2010 et 2011. Sur la période 2009-2011, de près de 30 %. Nous sommes parfaitement conscients de l'effort demandé aux familles. Comme je le disais à l'instant, nous faisons en sorte de travailler toujours dans un esprit de redistribution vers le réseau. C'est pour cela que les subventions de fonctionnement et d'investissement, c'est-à-dire ce que nous donnons aux établissements à la fois pour aider les opérations immobilières, mais également pour aider l'amélioration de l'offre pédagogique à travers des actions particulières – actions pédagogiques pilotes ou actions d'orientation, ou autres types de projet – augmentent de plus de 85 % entre 2009 et 2011. De même, le budget de la formation continue va augmenter de 30 %, tandis que le taux d'accroissement des subventions FLAM a carrément doublé – comme vous le savez – puisque nous avons décidé de faire un effort particulièrement important sur ce programme. En ce qui concerne la formation continue, c'était aussi un des points qui avait été relevé par l'audit RGPP de l'Agence. Il me semble qu'il s'agit d'une évolution nécessaire. C'est un point tout à fait important dans le bon fonctionnement d'un établissement public, d'un opérateur qui se veut moderne dans la gestion de ses personnels et, en même temps, je crois que c'est un gage de qualité tout à fait indispensable au bon fonctionnement du réseau. Vous savez que nous avons placé la qualité de l'offre pédagogique au cœur de notre plan d'orientation stratégique. Nous avons aujourd'hui une situation où la demande d'enseignement français continue de croître, à la fois de la part des familles françaises, parce qu'il y a de plus en plus de familles françaises qui s'expatrient donc, de plus en plus d'enfants à scolariser, mais nous avons également, du fait de notre succès, une demande croissante de la part des familles étrangères. Nous sommes certes limités par nos capacités d'accueil. Dans certains cas, nous pouvons les accroître ; dans d'autres cas, c'est un petit peu plus difficile, parce que cela nécessite des investissements importants. Mais en tout état de cause, nous avons désormais un plafond d'emploi limité. Cela veut dire que nous sommes limités dans le nombre de titulaires que nous pouvons employer. Cela signifie aussi que si nous laissons s'accroître le niveau des effectifs sans pouvoir augmenter le nombre de titulaires, bien évidemment, ce pourcentage d'environ 50 % qui avait été retenu comme un pourcentage de référence par la commission sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger, et que nous avons tenu à inscrire dans notre plan d'orientation stratégique, il sera de plus en plus difficile à atteindre. D'autant qu'indépendamment de ce plafond, nous devons veiller à ce que le ministère de l'Éducation nationale, de son côté, qui doit également faire face à des fermetures de

postes importantes, soit toujours en mesure d'accorder les détachements que nous demandons sur la base de ce plafond d'emploi.

Je crois que dans ce contexte, il est vraiment très important pour nous de travailler sur la formation continue de nos personnels et de faire en sorte d'organiser dès maintenant, du mieux possible, la formation continue des recrutés locaux. C'est pour cela que nous avons mis en place un programme visant à mailler l'ensemble du territoire de nos établissements, de notre réseau par des conseillers pédagogiques. Il s'agit de la nouvelle appellation de la fonction que nous allons donner aux enseignants expatriés. Comme vous le savez, il n'y a quasiment plus d'enseignants expatriés ou plus exactement d'expatriés avec des fonctions exclusives d'enseignement. Ils sont tous recrutés sur lettre de mission, avec des missions particulières étendues à l'animation de leur discipline et à la formation des recrutés locaux. Nous souhaitons aujourd'hui que cette fonction soit une véritable fonction de pilotage et qu'ils soient des relais des inspecteurs pédagogiques de l'Agence et, encore une fois, en ayant à l'esprit qu'il faut absolument avoir un vivier de recrutés locaux qui soit parfaitement formé dans la mesure où nous avons cette croissance des effectifs et un nombre qui ne pourra désormais plus croître de personnels titulaires.

Comme vous le voyez, en parlant de notre budget, je n'ai pas du tout parlé de l'aspect aide à la scolarité et programme 151, non pas parce que ce n'est pas important, mais parce que je crois que le sujet a été largement évoqué. Je tiens simplement à dire sur ce sujet qu'évidemment tous les chiffres sont à la disposition des membres de cette Assemblée, comme ils sont à la disposition des membres de notre conseil d'administration. Je rappelle brièvement que nous avons été audités à de nombreuses reprises. Avant l'audit RGPP, nous avons eu un audit du CBCM, c'est-à-dire du contrôleur budgétaire ministériel qui a passé six mois à auditer exclusivement les comptes et la partie comptable du service de l'aide à la scolarité. Aucun défaut, aucune lacune, aucune irrégularité n'a été relevée. Je remercie d'ailleurs ce service qui travaille dans des conditions difficiles et de manière tout à fait exemplaire.

En ce qui concerne la partie immobilière, comme vous le savez, nous avons là une problématique qui n'est pas encore résolue. En quels termes se pose-t-elle ? Depuis 2005, nous avons la charge de la politique immobilière. Nous n'avons pas eu de transfert de moyens pour exercer cette politique, hormis une dotation unique de 8 millions d'euros, qui a été utilisée. Nous commençons à voir aujourd'hui les premiers fruits les plus significatifs de la politique immobilière que nous menons. J'en veux pour preuve le lycée Mermoz de Dakar, qui a été inauguré le 19 novembre par Monsieur Luc CHATEL et qui est, je crois, une réalisation absolument exemplaire à tous égards, tant sur le plan de la parfaite gestion de l'opération qui nous a permis de tenir dans l'enveloppe et d'aller au-delà de ce qui était prévu en construisant des aménagements sportifs supplémentaires sans dépassement. Nous avons tenu les calendriers et les élèves comme les enseignants se sentent parfaitement bien dans cet établissement. Avec Mermoz, nous avons également réalisé un établissement exemplaire au niveau de l'architecture et du respect des contraintes environnementales. Nous avons d'autres réalisations. Par exemple, celle d'Ankara ou d'Ho Chi Minh ville qui, je crois, sont exemplaires de cette politique immobilière. Pour aller plus loin, se pose la question des financements. Comme vous le savez, une partie de cette contribution de 6 % qui a été mise en place à partir de 2009 sert à dégager une capacité d'investissement dont nous faisons bénéficier les établissements. Mais au-delà de cette politique immobilière de modernisation et extension des établissements, EGD et conventionnés, se pose aujourd'hui la question du devenir du patrimoine de l'État, c'est-à-dire du patrimoine des établissements en gestion directe qui vont être concernés par les nouvelles règles de gestion des domaines de l'État à partir de 2012. Comme vous le savez, nous avons 77 établissements en gestion directe qui représentent en réalité 95 établissements. Vous savez très bien que nos établissements sont parfois situés sur deux ou trois sites. Cela explique qu'il y ait 95 immeubles constituant des entités séparées ayant chacune fait l'objet d'un schéma de stratégie et de programmation immobilière avec à chaque fois trois scénarios : un scénario minimal, un scénario médian et un scénario plus ambitieux. Nous attendons maintenant que l'analyse en soit faite par France Domaines et que nous ayons un retour sur les choix à opérer. Je dirais que quelle que soit l'option retenue – la plus modeste, l'option moyenne ou la plus ambitieuse – se posera la question du financement, parce que je vois mal comment nous pouvons demander aux familles de faire un effort qui pourrait se situer à environ 50 millions d'euros d'investissement par an sur 5 à 10 années pour remettre à niveau ce patrimoine qui souffre d'un suivi insuffisant de la part de l'État. Je dirais que la question du financement va se poser en tout état de cause. Elle se pose de manière particulièrement aiguë aujourd'hui puisqu'a été votée avant-hier la loi de programmation des finances publiques pour les années 2011-2014. Son article 11 interdit désormais aux opérateurs de contracter des emprunts d'une durée supérieure à 12 mois auprès d'établissements commerciaux. Évidemment, nous sommes directement concernés. Il s'agit d'une mesure dont la portée dépasse largement le simple cas de l'AEFE, ce qui explique qu'elle ait été adoptée, ainsi que sa force symbolique. Il n'en demeure par moins que c'est pour nous une difficulté – pour dire les choses de la manière la plus neutre. Nous avons présenté à notre conseil d'administration, le 25 novembre, trois projets que nous souhaitons à hauteur de 9,6 millions d'euros financés au moyen de l'emprunt à Bruxelles, Berlin et Aman. Pour ces trois projets, une solution a pu être trouvée par une dotation spécifique inscrite dans la loi de finances rectificative. Nous pourrions réaliser ces projets – je tiens à le dire – de la même manière que si nous les avions réalisés par l'emprunt. Je crois qu'il est important de conserver cette petite marge de manœuvre pour pouvoir financer d'autres emprunts à l'avenir. Nous mettrons ces moyens à disposition des familles et nous respecterons les plans de financement tels qu'ils avaient été initialement prévus. Bien

évidemment, ces opérations ne vont pas se faire en un an. Elles continueront en 2012. En 2012, nous avons prévu d'engager d'autres opérations. Par exemple, à Sousse en Tunisie où une opération est nécessaire depuis plusieurs années. La question se pose de savoir comment nous allons continuer. Là, je pense que la solution de la dotation budgétaire n'est sans doute pas la meilleure, puisque ce que visait à corriger l'article 11 est le fait que les établissements publics alourdissent la charge de l'État en contractant des emprunts – ce qui est vrai – d'autant plus que les établissements publics n'ont pas, même s'ils négocient de manière rigoureuse leurs emprunts, comme c'est le cas de l'AEFE, la même surface financière que l'État et donc, la capacité d'emprunter à des taux aussi intéressants. Cela explique cette interdiction qui nous est faite. Il faut essayer de trouver une autre solution qui ne nous conduise pas vers une solution strictement budgétaire qui, me semble-t-il – mais les Parlementaires qui sont dans la salle le savent mieux que moi – serait une solution sans doute bien plus coûteuse encore pour l'État, puisqu'une dotation budgétaire ne permettrait pas le système que nous pratiquons aujourd'hui qui consiste à mettre l'emprunt à disposition des établissements et de les rembourser à travers les frais de scolarité.

Nous sommes aujourd'hui devant cette interrogation. J'ai bon espoir qu'une solution soit trouvée, d'autant que comme je le disais tout à l'heure, à notre politique immobilière déjà engagée, va s'ajouter à partir de 2012 la question des établissements en gestion direct. Je crois que cela appellera une solution globale pour l'AEFE.

Voilà ce que je souhaitais dire, Madame la Présidente, sur notre budget 2011. Je suis prêt à répondre aux questions.

Madame la Présidente

Merci, Madame. Je vais laisser la parole au Président de la commission de l'Enseignement.

Monsieur John MAC COLL

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Directrice, je crois que nous devons vous rendre hommage en ce qui concerne la bonne gestion de l'AEFE. Il est vrai que nous avons connu pendant longtemps un budget de l'Agence qui fonctionnait avec la direction qui avait le nez sur le pare-brise. L'un des grands défis de notre commission, et donc de toute l'Assemblée – je rends hommage à tous nos collègues, car au fil du temps nous avons voté des résolutions pour faire en sorte que l'Agence ait les moyens pour répondre aux besoins non seulement de fonctionnement, mais d'investissement. Là, je parle du budget de fonctionnement, Madame la Directrice. En ce qui concerne l'investissement, il est quand même inacceptable si l'Agence doit faire face, pour répondre à des besoins dans le domaine immobilier, qu'elle n'ait pas un effet de levier et qu'elle n'ait pas la capacité d'emprunt pour financer ses investissements à long terme. Je ne vois pas comment on limite l'Agence pour emprunter à 12 mois. C'est là où nous devons peut-être être quelque peu imaginatifs. Je parle au nom de l'ANEFE. Nous avons ici le Président, le Sénateur FERRAND et moi-même, en tant que trésorier de l'ANEFE. L'ANEFE offre, en ce qui concerne ses besoins de financement immobiliers dans le monde, la garantie de l'État. Peut-être pouvons-nous utiliser, en ce qui concerne ce que l'on appelle le *rating*, la note, la négociation concernant ces emprunts, l'ANEFE beaucoup mieux et beaucoup plus. C'est une question que je lance au Président et à Madame la Directrice. Je pense que notre commission en session plénière au mois de mars pourra peut-être travailler sur ce thème.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Je peux peut-être apporter un élément de réponse. Je ne suis pas sûre que l'établissement public puisse faire appel à l'ANEFE. Pour l'instant, c'est le contraire, c'est-à-dire que nous aidons les établissements en apportant notre caution pour que l'ANEFE, à son tour, garantisse les établissements qui empruntent. En revanche, je pense qu'il y a peut-être une voie à explorer pour permettre à l'Agence établissement public d'emprunter auprès de l'Agence française du Trésor. Là, nous aurions la possibilité d'emprunter à un taux très intéressant. Je suis tout à fait d'accord pour que l'établissement public se soumette à un contrôle encore plus étroit et plus strict des services du ministère des Finances sur notre politique immobilière, car il n'y a pas de difficulté. Si nous avions cette capacité d'emprunt, cela veut dire que nous maintenons la capacité d'emprunt et, qui plus est, à un taux plus intéressant. Nous serions donc peut-être doublement gagnants. Cette piste a été évoquée, notamment par certains Parlementaires. Il s'agit peut-être de la voie qu'il faut explorer si nos autorités la jugeaient utile. En tout cas, je crois que tout le monde avait bien compris après coup le côté vertueux de notre système et le bon fonctionnement de notre politique immobilière qui ne donnait pas lieu à des dérives. Encore une fois, il s'agit d'une disposition qui concerne d'autres établissements que l'AEFE. C'est pour cela que son caractère général a fait qu'une interdiction s'applique aussi à l'AEFE sans tenir compte de notre spécificité.

QUESTIONS-REPOSES

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur André FERRAND.

Monsieur le Sénateur André FERRAND

Merci, Madame la Présidente.

Effectivement, l'ANEFE serait très heureuse – merci Monsieur le Président de la commission de l'Enseignement et trésorier de l'ANEFE – de pouvoir servir l'État. Mais, comme l'a souligné la Directrice, une opération assez curieuse se passerait, puisque l'ANEFE serait amenée à garantir l'État qui lui-même garantit les prêts consentis grâce à l'ANEFE. Malheureusement, cela paraît assez difficile. Par contre, si c'est l'Agence France Trésor qui vient aider au financement de l'AEFE, cela reviendrait quand même à augmenter l'exposition et l'endettement de l'État. C'est donc peut-être là où le bât blesse un petit peu. J'espère que nous trouverons une solution, parce qu'il est clair qu'il faut absolument trouver une solution. Nous ne pouvons pas imaginer que l'AEFE freine son développement, dont nous nous réjouissons sur tous les bancs ici, à cause d'une mesure qui n'était en aucun cas – Madame la Directrice l'a rappelé – dirigée contre elle, mais contre l'ensemble des O.D.A.C. (organismes divers d'administration centrale).

Si j'ai demandé le micro, Madame la Présidente, c'est surtout pour profiter de la présence de la Directrice qui ne sera pas avec nous demain, chers collègues...

Madame Anne-Marie DESCOTES

Si, je serai là.

Monsieur le Sénateur André FERRAND

Vous serez là demain matin ?

Madame Anne-Marie DESCOTES

Bien sûr. Je serai là jusqu'à midi.

Monsieur le Sénateur André FERRAND

Je serai quand même heureux d'avoir un éclairage. À supposer que demain, le bureau de l'AEFE décide, reprenant les suggestions évoquées ce matin, de proposer que le décret ne se cale pas sur les frais de scolarité de l'année 2007/2008, mais de l'année 2009/2010, quelles seraient les conséquences vu de l'AEFE ? Voilà ma question.

Merci.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Merci, Monsieur le Sénateur.

J'essaierai d'être là demain. Je ne sais pas combien de temps dureront les débats, mais je serai en tout cas là une partie de la matinée. Je parle vraiment sous le contrôle de la DFAE, parce que ce sujet – je l'ai constaté ce matin – est d'une extrême sensibilité. Je suis aussi prudente que possible. Sur la base des simulations que nous avons faites, dans le cas de la référence 2007/2008, nous arrivons à réaliser l'économie de 7 millions d'euros dont nous avons besoin. Si nous décalons à 2009, l'économie n'est plus que d'1 million d'euros. Tout est possible, dès lors que la loi de finances rectificative nous donne la différence. J'ai compris que les crédits sont votés ; l'enveloppe nous a déjà été annoncée. C'est pour cela, me semble-t-il, que l'amendement qui avait été proposé par Monsieur DEL PICCHIA suite au rapport de Mesdames COLOT et JOISSAINS, veillait précisément à faire en sorte que nous puissions entrer dans l'enveloppe et tenir avec cette différence de 7 millions d'euros que nous ne pouvions pas trouver.

Voilà ma réponse.

Madame la Présidente

De toute façon, nous aurons un débat demain sur ce sujet. Nous continuerons demain. D'autres questions ?

Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-Hélène PONTVIANNE.

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE

Merci, Madame la Présidente,

Madame la Directrice, à propos de la formation des recrutés locaux, vous dites que vous allez beaucoup forcer cette formation, ce qui paraît très bien. Mais la conséquence logique est que les recrutés locaux vont de plus en plus être comme des titulaires. Ils ne le sont pas du tout au niveau des salaires et ils auront donc envie de se titulariser. Or, je vois deux problèmes à ce niveau. Le premier est un peu technique. Là où ils doivent désormais passer le concours pour être titularisés, ils doivent rester au moins trois ans dans le pays en question, si j'ai bien compris, à la suite d'un problème intervenu en Guyane. Je crois que ce n'est pas exclusivement le problème de la Guyane. Ce serait le même problème s'ils venaient le passer en France ; ils seraient obligés de rester trois ans dans le rectorat où ils passent le concours. Ceci est très difficile pour des recrutés locaux qui ont leur vie de famille dans nos établissements. L'autre chose qui m'inquiète encore plus est que vous venez de dire qu'à priori on ne recruterait plus de titulaires. Cela empêcherait cette promotion de recrutés locaux titulaires.

Merci.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Je crois qu'il y a plusieurs aspects dans votre question. Lorsque nous parlons de recrutés locaux, de qui parle-t-on ? Il existe des situations extrêmement différentes. Certains recrutés locaux ne sont pas Français et ne seront jamais titulaires de l'Éducation nationale. Nous avons donc des situations tout à fait différentes. Je crois que de toute façon nous sommes aujourd'hui dans une situation où il faut anticiper les évolutions. C'est ce que je veux dire par là. J'anticipe un besoin de formation conséquent, en tout état de cause. Nous essayons de le mettre en œuvre et nous essayons de faire en sorte de conserver le volant d'expatriés que nous avons encore, qui est à peu près de 550 personnes, pour les zones particulièrement difficiles où nous ne trouvons ni recrutés locaux, ni résidents – il y a des pays comme ceux-là – et, pour le reste, d'avoir des enseignants qui ont des missions beaucoup plus importantes que simplement l'enseignement. Je pense que le cas de la Guyane est un petit peu particulier. Il existe tout de même des contraintes valant pour certaines académies déficitaires ou particulièrement difficiles et peu attractives, mais ne s'appliquant pas dans d'autres académies. Je constate aujourd'hui que dans certains cas, dans certaines matières déficitaires ou académies déficitaires, les recteurs donnent moins volontiers leur accord pour les détachements, parce qu'il existe des tensions sur les personnels – c'est tout à fait certain. C'était d'ailleurs un point qui avait été évoqué – peut-être vous en souvenez-vous – lors des rencontres mondiales, lorsque nous avons eu cet échange le samedi matin avec le représentant de l'inspection générale de l'Éducation nationale. Il faut en tenir compte. Je crois que tout cela nous pousse à essayer d'avoir une politique à moyen et long terme sur les personnels. Nous développons-nous encore ? Comment ? Sous quelle forme ? Avec quels personnels. Je crois que ce sont vraiment les questions qui se posent aujourd'hui. Comment faisons-nous bouger les personnels à l'intérieur des différents statuts que nous avons ? Comment les choses évoluent-elles ? C'est cela qu'il faut essayer d'anticiper aujourd'hui. Toutes les réflexions et suggestions seront donc les bienvenues.

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.

Monsieur Philippe LOISEAU, membre élu de la circonscription de Berlin

Merci, Madame la Présidente.

Madame, la Directrice,

Votre référence à l'instant aux conseillers pédagogiques m'a beaucoup intéressé. Plusieurs cas m'ont été soumis, notamment en Allemagne, de diplômés de l'Éducation nationale qui viennent d'obtenir le concours et qui doivent exécuter leur stage en France dans une académie. Or, la tendance pour ces personnes est de vouloir effectuer ces stages au plus près de leur lieu de résidence, notamment en Allemagne. Pensez-vous que dans le cadre de ce nouveau concept de conseillers pédagogiques, l'Agence pourra s'engager à former de nouveaux diplômés sur place, sur le terrain, notamment en Europe au lieu de les former dans le cadre de stages sur le territoire de la métropole ?

Merci.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Je pense que je ne peux évidemment pas m'engager sur un tel sujet. D'abord, parce qu'il faudrait que j'aie l'aval de l'Éducation nationale. Je vais bientôt rencontrer la DGRH, Madame THÉOPHILE, pour parler de l'ensemble des problématiques concernant les personnels que nous employons. Si j'en avais la possibilité, je ne suis pas sûre qu'il s'agisse de la bonne méthode ou, en tout cas, celle que je privilégierais. Je crois qu'il est très important qu'à un moment donné, les

titulaires soient en contact avec le système d'éducation à la française. En effet, ce que nous leur demandons de représenter et d'exporter est le système de l'Éducation nationale, lequel évolue en France. Il est important que ce contact soit maintenu. Nous dispensons nombre d'actions de formation au sein du réseau. Je pense que le contact direct avec un établissement français et les méthodes d'enseignement et d'évaluation telles qu'elles sont pratiquées en France est important. Je doute que le ministère de l'Éducation nationale nous donne cette possibilité, d'autant que ce celui-ci est actuellement plutôt dans une réflexion visant à voir, dans le réseau de l'AEFE, un bon moyen d'apporter un plus dans la formation de ses personnels. S'il nous donnait la possibilité de former – comme vous le suggérer – des enseignants, il nous pousserait en quelque sorte à fonctionner en autarcie, ce qu'il ne veut évidemment pas. Le terme est un petit peu excessif. Je force le trait. J'ai le sentiment que ce n'est pas du tout l'orientation que prend aujourd'hui le ministère de l'Éducation nationale. Encore une fois, j'en saurai plus prochainement, car ces questions évoluent tant chez nous qu'au sein du ministère de l'Éducation nationale. Il faut donc que nous soyons parfaitement coordonnés avec eux.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY

J'aurais aimé connaître la nature de l'accord entre l'AEFE et la Mission laïque, ainsi que la politique qui n'est pas écrite, mais qui revient souvent à ne pas homologuer deux établissements dans un même pays, en tout cas, ceux de l'AEFE. C'est le cas du lycée français François Xavier et du lycée français de Séoul. L'homologation est bloquée, car un lycée est déjà homologué.

Je vous remercie.

Madame Anne-Marie DESCOTES

En ce qui concerne la Mission laïque française, le protocole d'entente que nous avons signé correspond tout simplement à une actualisation de la convention qui existait déjà depuis très longtemps entre nos deux organisations, entre nos deux opérateurs. La MLF n'aime pas que l'on parle d'opérateurs, mais deux acteurs – disons – de l'enseignement français à l'étranger, sachant que l'AEFE, en tant qu'opérateur public, à une sorte de mission un peu plus générale dont la MLF bénéficie à certain égards. Ceci ne signifie pas que la MLF n'a pas son savoir-faire propre et très ancien. À travers ce protocole, l'idée est de bien nous coordonner. Vous savez qu'une des évolutions très importantes pour le réseau des établissements français à l'étranger aujourd'hui – c'était quelque chose qui avait initié par mon prédécesseur, mais qui a été souligné de manière extrêmement forte par l'audit RGPP – c'était la nécessité de contractualiser avec l'ensemble des établissements homologués. L'idée est qu'un établissement qui dispose d'une homologation, ne l'a pas indéfiniment. Il s'agit d'un engagement et nous devons donc en assurer le suivi. L'AEFE a reçu pour mission d'instruire les demandes d'homologation et d'en assurer le suivi en termes de qualité pédagogique : la décision revenant toujours au ministère de l'Éducation nationale. De ce fait, nous devons nous positionner en quelque sorte en tant que prestataire de service, parce que les établissements utilisent cette marque France, cette marque établissement français auprès des familles. En tant qu'opérateur public, il nous est demandé de réclamer une contribution en échange de toutes les prestations que nous mettons à disposition de ces établissements. Nous avons engagé une politique de mise en place d'accord de partenariat avec tous ces établissements. Sur les 230 établissements, une bonne centaine relève de la MLF, avec laquelle nous avons déjà des relations très étroites. En ce qui concerne cette centaine d'établissements, le cas est réglé. Au lieu d'avoir une centaine d'accords de partenariat individuels, nous avons contractualisé et nous nous entendons au niveau des sièges avec la MLF. Cela simplifie considérablement les choses. La MLF, qui a sa propre compétence en matière pédagogique, peut, dans certains cas de réseaux ou d'établissements isolés, avoir besoin de recourir à nos services. Il s'agit donc d'une manière de clarifier les choses et de les formaliser à travers ce protocole d'entente.

Nous pourrions peut-être parler de la question de Séoul en bilatéral. L'idée est bien évidemment de faire en sorte de ne pas se faire concurrence, d'essayer de regarder la situation pays par pays. Il existe une politique plus rigoureuse du ministère des Affaires étrangères et de l'Éducation nationale sur l'homologation. Ensuite, nous essayons de regarder la complémentarité existant entre les différents acteurs.

Madame la Présidente

Merci, Madame la Directrice.

Nous allons passer maintenant aux questions orales.

SEANCE DES QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITE

Madame la Présidente

Les questions orales ont été mises dans un ordre un peu différent pour ne pas trop monopoliser Madame la Directrice.

QUESTIONS ORALES

Question orale n°1 de Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription électorale de Moscou, relative à l'autonomie de gestion des établissements à gestion directe.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Cédric ETLICHER.

Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription électorale de Moscou

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Directrice, je vous remercie pour cette longue réponse, mais elle noie toutes les réponses et donne une visibilité proche de zéro. Je suis vraiment désolé.

Ma première question est :

Quand l'autonomie de gestion sera-t-elle généralisée ?

Je ne trouve pas de date.

Quels sont les textes précis ?

Je n'ai pas réussi à trouver.

Enfin, dans mon texte, je parle de grève des recrutés locaux, je parle d'acceptation de taux d'inflation dans le cadre des bourses. Ces taux d'inflation sont refusés dans le cadre de revalorisations de salaires. Nous avons eu une grève le 23 septembre dernier. Nous avons un problème flagrant pour retrouver tous les ans des professeurs sur les postes vacants. Je constate qu'au fur et à mesure des réponses, malheureusement, nous ne trouvons pas de réponse aux questions que nous posons.

Merci beaucoup.

Madame Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Je peux les reprendre. S'agissant de la date de l'autonomie, nous avons mis en place toutes les conférences budgétaires avec les EGD. Cela a été fait progressivement. Cette année, ce sera fait pour l'ensemble des établissements en gestion directe. Nous ferons cela sur place, par visioconférence ; nous pouvons vous transmettre le calendrier si cela vous intéresse.

En ce qui concerne le texte, il n'y pas de texte. L'établissement public et les EGD font juridiquement partie intégrante de l'AEFE. Il n'existe donc pas de texte spécifique. Il s'agit d'une recommandation de l'audit RGPP que nous mettons également en œuvre. Nous avons commencé de nous-mêmes à le faire.

S'agissant de la revalorisation des recrutés locaux, nous avons envoyé à l'ensemble des EGD une circulaire – dont vous avez tous été destinataires – en septembre, pour que chacun veille, en fonction du droit local, à...

Monsieur Cédric ETLICHER

(Hors micro). Inaudible.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Écoutez, elle est sur le site. Renseignez-vous. Parce que l'ensemble des élus l'a eue. J'en ai d'ailleurs parlé lors de la réunion du mois de septembre. Elle est disponible sur le site et a été envoyée absolument à tout le monde. Je l'ai envoyée personnellement. Vérifiez ce point. Nous avons rappelé l'ensemble des règles concernant le recrutement des recrutés locaux et

nous essayons de veiller à ce que nos établissements en gestion directe se comportent le mieux possible dans la mise en place des contrats des recrutés locaux.

Monsieur Cédric ETLICHER

(Hors micro). Inaudible.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Je ne pense pas qu'il faille entrer dans une discussion spécifique sur tel ou tel établissement. Nos secteurs sont à votre disposition quand vous le souhaitez.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°2.

Question orale n°2 de Madame Claudine LEPAGE, Sénatrice des Français établis hors de France, relative à la situation des résidents dans le réseau AEFÉ.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Claudine LEPAGE.

Madame Claudine LEPAGE, Sénatrice représentant les Français établis hors de France

Merci, Madame la Présidente.

Un commentaire très bref. Je vous remercie de votre réponse qui est tout à fait informative et je me réjouis de savoir que la rentrée 2010 s'est bien déroulée. La question que j'ai posée n'est cependant pas sans fondement. Le problème du recrutement des résidents est de plus en plus évoqué dans les établissements que je visite lors de mes déplacements. D'autre part, les courriers que je reçois montrent également qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir un détachement. J'ai eu plusieurs exemples d'enseignants qui n'ont pas obtenu de détachement, alors qu'ils n'étaient même pas sur place en France d'ailleurs, ce qui était le plus étonnant. Si tous les problèmes sont réglés à ce jour, tant mieux. Mais je souhaiterais quand même que les recrutés locaux – aussi bien formés soient-ils – ne soient pas la seule réponse à terme aux problèmes de recrutement des résidents qui ne manqueront pas de se poser dans le contexte actuel.

Je vous remercie.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Merci, Madame la Sénatrice.

Cela fait bien sûr partie des questions que nous examinons dans cette réflexion d'anticipation que j'évoquais précédemment quant à l'évolution de la situation des personnels pour l'Agence. Il s'agit vraiment d'un sujet que nous devons évoquer avec le ministère de l'Éducation nationale qui est un petit peu notre réservoir source. Par ailleurs, se pose la question de l'ISVL, c'est-à-dire des conditions de recrutement des résidents. J'avais nourri beaucoup d'espoir sur la possibilité pour l'Agence d'obtenir une souplesse de gestion de l'ISVL dans la mesure où celle-ci est financée en très grande majorité, voire quasiment à 100 %, par les établissements et donc par les familles. Mais je sens bien que les résistances sont très fortes du côté du ministère du Budget. Nous allons donc essayer d'attaquer le sujet autrement. Avec Monsieur GARNIER, nous avons mis en place un groupe de travail pour essayer de remettre à plat l'ensemble des paramètres qui avaient présidé en son temps à la mise en place de l'ISVL, essayer de voir si nous pourrions obtenir une sorte de rebasage pour traiter les cas présentant de fortes iniquités, et essayer de rétablir une forme de progression sans doute toujours parallèle à l'indemnité de résidence qui est également en cours de réforme au sein du ministère des Affaires étrangères afin de donner une situation plus favorable. J'ai bien ce sujet en tête. Nous essayons de le traiter avec le MEN pour les détachements, la DAF et le ministère du Budget.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°3.

Question orale n°3 de Monsieur Thierry PLANTEVIN, membre élu de la circonscription électorale de Rabat, relative au service social scolaire.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Thierry PLANTEVIN.

Monsieur Thierry PLANTEVIN, membre élu de la circonscription électorale de Rabat

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Directrice, je pense que nous allons nous rapprocher des services sociaux des consulats. Nous en reparlerons peut-être en mars en fonction de ce que nous apprendrons.

Merci.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Avec plaisir.

Madame la Présidente

Nous allons prendre tout de suite la question d'actualité.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question d'actualité n°2.

QUESTION D'ACTUALITE

Question d'actualité n°2 de Monsieur Dominique DEPRIESTER, membre élu de la circonscription électorale de Rome, relative aux conséquences de l'article 11 de la loi de programmation des finances publiques sur la politique immobilière de l'AEFE.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Dominique DEPRIESTER.

Monsieur Dominique DEPRIESTER, membre élu de la circonscription électorale de Rome

Merci, Madame la Présidente.

Cette question portait évidemment sur les problèmes engendrés par l'article 11 de la loi de programmation des finances publiques. Vous avez apporté des éléments de réponse tout à l'heure à la tribune. La réponse écrite est particulièrement négative. Visiblement, les choses ont changé ces derniers temps.

Une question cependant. Dans la réponse, sont mentionnés des emprunts auprès d'établissements bancaires prévus pour une durée supérieure à 12 ans. C'était 12 mois dans le texte.

Madame Anne-Marie DESCOTES

12 mois.

Monsieur Dominique DEPRIESTER

D'accord. En fait, vous êtes plutôt optimiste sur le fait de régler ce problème.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Par construction, par nature et par fonction, je suis toujours optimiste pour l'AEFE. Je dirais que nous ne trouverons pas de solution sans un soutien fort de votre Assemblée et des Parlementaires. Je crois que le Sénateur FERRAND a bien indiqué les limites de la question, qui est de savoir si l'on alourdit ou non la charge de l'État. La question fera sans doute l'objet d'autres réflexions. Je pense que chacun est conscient que nous devons trouver une solution et qu'elle ne peut pas être simplement de dotation budgétaire.

Madame Dominique DEPRIESTER

Dans tous les cas, nous serons attentifs.

Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription électorale de Vienne

Cela va-t-il engendrer une évolution du rôle de l'ANEFE par rapport aux garanties de l'État qu'elle donne aux établissements conventionnés ? À partir du moment où l'État donne une garantie, il s'engage indirectement.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Je ne peux vous répondre, puisque pour l'instant, il s'était agi de deux champs d'action bien délimités entre l'ANEFE et l'AEFE. Cela me paraît prématuré et je ne peux donc vous répondre. Je crois qu'il faut quand même trouver une solution permettant à l'AEFE d'agir comme elle l'a fait jusqu'à présent et de poursuivre les actions. Concernant les bâtiments relevant du domaine de l'État, il faut de toute façon que l'AEFE ait la capacité d'agir. Sinon, il s'agirait de revenir complètement en arrière sur la politique qui avait été décidée.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question orale n°12.

QUESTIONS ORALES

Question orale n°12 de Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription électorale de Vienne et de Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription électorale de Moscou, relative aux passeports de service pour les enseignants dans les Balkans et l'Asie Centrale.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Denis FRANÇOIS, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Monsieur Denis FRANÇOIS, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger

Vous souhaitez que Madame DESCOTES puisse rester pour cette question que je vous propose d'aborder maintenant. Simplement, je vous précise que ce n'est pas l'AEFE qui a rédigé la réponse, mais le Bureau des passeports diplomatiques et de service.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Louis SARRAZIN.

Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription électorale de Vienne

La réponse correspond au texte régissant les passeports de service. J'espère que ce texte va être mis à exécution et que lorsque l'AEFE demandera des passeports de service, ils seront remis aux personnels enseignants qui en ont besoin. Ce problème existe au niveau de plusieurs pays des Balkans et d'Asie Centrale. Ainsi, certains personnels n'ont pas de passeport de service, ce qui provoque d'énormes difficultés concernant les démarches administratives. Cette question a été posée afin de savoir où nous en étions. Je pense que l'AEFE est intéressée à ce que les passeports de service soient délivrés.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Je crois que nous allons affiner notre travail avec la tutelle, avec la DFAE pour faire un travail de recensement de la situation exacte des passeports de service, dans quels pays, comment cela se passe, pour quel type de personnels. Puis, nous verrons comment nous pouvons progresser.

Monsieur Louis SARRAZIN

Je pense que deux pays sont absolument essentiels pour le moment : la Serbie et la Croatie.

Merci.

Madame la Présidente

Merci.

Nous allons remercier Madame la Directrice, Madame DESCOTES.

(Applaudissements).

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question orale n°4.

Question orale n°4 de Madame Catherine RIOUX et de Messieurs Claude CHAPAT, Michel CHAUSSEMY et Philippe LOISEAU, membres élus des circonscriptions électorales de Berlin et de Munich, relative à la compétence des consuls honoraires en matière de remises des passeports biométriques.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.

Monsieur Philippe LOISEAU, membre élu de la circonscription électorale de Berlin

Merci, Madame la Présidente.

Nous ne sommes pas très satisfaits de la réponse. Nous parlions des consuls honoraires et d'élargir leurs compétences au-delà des circonscriptions consulaires. Je constate que lorsque l'on passe de la Hesse au Wurtemberg, la souplesse consulaire s'arrête et le service aux Français diminue. Je pense qu'il y a encore des choses à faire, notamment dans le cadre européen, au sein d'un même pays comme l'Allemagne. Lorsqu'il est par exemple question de pôles de compétences régionaux, on veut bien le faire, mais je pense que cela pourrait se faire sur l'Allemagne, pays comprenant de nombreux Français très éparpillés.

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON, Directrice adjointe des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.

Madame Odile SOUPISON, Directrice adjointe des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Merci, Madame la Présidente.

Nous avons tout à fait conscience qu'effectivement, ce serait idéal si nous pouvions avoir une approche plus large et mutualisée avec nos partenaires européens sur la remise des documents de voyage. Cela étant, nous sommes malheureusement dans le cadre de la Convention de Vienne sur les relations consulaires qui délimite l'action des consuls, et par voie de conséquence, des consuls honoraires qui dépendent d'un consulat, à la circonscription consulaire. Or, je ne pense pas que la notion de circonscription consulaire dans la Convention de Vienne passe les frontières d'un pays. La limite est là. Cela veut dire qu'il faudrait que nous allions vers une renégociation de la Convention de Vienne. Je suis désolée d'avoir cette réponse de doctrine. Cela étant, nous travaillons avec nos partenaires européens pour essayer de voir ce que nous pourrions faire en commun, notamment avec l'Allemagne, pour faciliter la remise des passeports par des services allemands. Ce n'est pas une chose facile, parce que la délivrance des documents de voyage est une compétence de souveraineté. Il faut que nous convainquions notre ministère de l'Intérieur d'avancer sur cette voie.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question orale n°5.

Question orale n°5 de Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription électorale d'Amsterdam, relative à la participation des Conseillers élus à l'AFE aux commissions administratives locales.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Tanguy LE BRETON.

Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription électorale d'Amsterdam

Merci, Madame la Présidente.

Un bref commentaire visant à souligner la participation des Conseillers aux commissions administratives. Pour l'instant – ce que je ne savais pas – la loi interdit leur présence à ces commissions. Pourtant, ce sont quand même eux qui connaissent, je pense, le mieux leur communauté avec, bien entendu, le tissu associatif.

Ma question était de savoir de quelle manière on pouvait les associer plus largement à ces commissions, ne serait-ce que, par exemple, les informer après coup par un compte rendu de ce qui a été fait et décidé durant ces commissions.

Deuxièmement, je vois que c'est une loi. Nous pourrions éventuellement demander à nos Sénateurs de la changer. Je ne voyais pas d'incompatibilité ; je le voyais simplement comme un acteur pouvant apporter des choses positives par rapport aux travaux. Je note donc la réponse. Je souhaiterais que nous ayons une réflexion au sein de la commission des Lois et Règlements pour voir s'il n'existe pas un moyen d'améliorer cette partie-là. Ce qui se passe – nous le voyons pour certains postes actuellement – c'est que l'on reçoit ensuite des questions de la part du consul général nous demandant : « Nous avons une réunion de la commission administrative. Nous avons noté cela et cela. Pouvez-vous nous aider à résoudre les cas litigieux ? ». Ce serait donc mieux d'être tout simplement présent lors de cette commission.

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription électorale de Madrid

Merci, Madame la Présidente.

Cette modification de la loi interdisant aux Conseillers de participer aux commissions administratives est relativement récente. Un changement est en effet intervenu il y a quelques années. Les consuls, lorsqu'ils le jugent utile, associent les Conseillers aux travaux des commissions administratives. En ce moment, vu l'urgence relative à la préparation des élections législatives, au consulat de Madrid, nous avons été – je parle sous le contrôle de mes collègues d'Espagne – associés aux travaux des commissions électorales.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question orale n°6.

Question orale n°6 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative aux conditions règlementaires relatives à la délivrance d'un passeport biométrique pour un mineur de moins de 6 ans.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo

Cette réponse me satisfait relativement. Il s'agit effectivement du problème de la remise en main propre d'un passeport biométrique à un jeune enfant de moins de 6 ans. La réponse signale qu'il y a déjà eu un progrès sensible, puisque la double comparution pour les adultes et les enfants n'est plus obligatoire. Les enfants de moins de 6 ans n'ont pas à comparaître pour apposer leurs empreintes. Par contre, ils doivent être présents pour des raisons de contrôle et de protection de leur identité. Cela pose des problèmes dans des pays continents comme la Chine où un ressort comme celui de Pékin va tout de même jusqu'à Lhassa. Cette question m'a été suggérée par un ressortissant de Tianjin qui habite dans la banlieue de Pékin, laquelle s'étend tout de même sur environ 1 000 kilomètres. Etant donné que l'on n'a pas le droit aux consuls honoraires en Chine, de par la volonté des Chinois, cela pose des difficultés. Peut-être que le Département pourrait faire un effort au niveau de sa représentation consulaire pour initier et inciter davantage de tournées consulaires. Il s'agit peut-être de la solution à ce genre de problèmes difficiles, puisque cela nécessite le déplacement du papa, de la maman ou de la famille et de l'enfant pour aller chercher un passeport qui ne coûte que quelques dizaines d'euros ; le voyage aller-retour coûtant quelques milliers d'euros. Voilà le fond de ma question. La réponse ne me satisfait qu'à moitié.

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Madame la Présidente.

Je pense que la question posée par Monsieur NIZET trouvera une réponse rapidement dans la mise en place des fameuses valises mobiles dont nous vous parlons depuis pas mal de temps et que l'ANTS nous promet depuis de nombreux mois. Nous avons été livrés des premières valises mobiles qui permettront à nos consuls d'effectuer des tournées consulaires. À ce moment-là, le personnel consulaire pourra prendre les données biométriques pour les passeports et remettre les passeports.

En terme de calendrier, même si nous avons reçu les premières valises mobiles, une dizaine d'entre elles seront mises à disposition à titre expérimental au mois de mars, puisque nous sommes en train de boucler la compatibilité informatique – si

j'ose dire ; je ne connais pas le mot technique – par rapport aux systèmes informatiques des consulats. Un premier lot d'une dizaine de valises mobiles sera donc mis à disposition à titre expérimental aux alentours du mois de mars. L'équipement progressif sera ensuite réalisé à partir du début de l'automne sur la base de 150 dispositifs mobiles.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question orale n°7.

Question orale n°7 de Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription électorale de Genève, relative à l'imposition du capital retraite lors du retour en France.

Madame la Présidente indique que cette question n'a pas encore reçu de réponse et donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription électorale de Genève.

Merci, Madame la Présidente.

Dans la mesure où la disposition visant à imposer le capital retraite des Français de retour en France entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011, il serait bon que nous ayons la réponse d'ici le 31 décembre.

Je vous remercie.

Madame la Présidente la remercie et indique que l'on passe à la question orale n°8.

Question orale n°8 de Monsieur Marc BILLON, membre élu de la circonscription de Chicago, relative à l'assurance Élus AFE.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription électorale de Genève

Je reprends cette question et m'insurge de lire cette réponse s'agissant de la sécurité des Conseillers dans leurs circonscriptions. Je considère que la réponse n'est pas acceptable sous cette forme-là, particulièrement lorsqu'il est dit :

Soit une augmentation de 62 à 278 %.

S'agissant d'un surcoût compris entre 30 000 et 70 000 euros, je trouve qu'il n'est pas honnête de répondre cela par rapport aux risques que nous encourons dans nos circonscriptions.

Je suis très carré là-dessus ; je m'en excuse auprès du Secrétaire général, mais je suis outré.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Denis FRANÇOIS.

Monsieur Denis FRANÇOIS

En rédigeant la réponse, je ne voulais pas provoquer votre outrance ; vous l'imaginez bien. Je regarde simplement les chiffres et les budgets dont nous disposons. Je ne nie pas qu'il s'agisse d'une question intéressante, bien au contraire. Simplement, comme je le dis dans cette réponse, elle suppose d'abord un changement du texte réglementaire. Elle suppose ensuite une définition extrêmement précise de ce que l'on appelle « déplacement dans la circonscription ». Oui, absolument. Enfin – c'est effectivement le gestionnaire qui parle d'un budget qui, comme vous le savez, est contraint – l'assurance actuelle, comme nous le reverrons très brièvement demain, coûte un peu moins de 19 000 euros. Effectivement, l'assurance nous a annoncé des chiffres qui provoqueraient une hausse – il peut paraître quelque peu démagogique de l'inscrire, mais je me devais de le faire – comprise entre 62 et 278 % d'une enveloppe que je sais ne pas pouvoir obtenir.

Je suis désolé d'avoir provoqué votre outrance, mais moi aussi je suis direct. Les chiffres parlent et je suis obligé de faire avec.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

À la place où vous vous trouvez, ce n'est pas vous que j'incrimine personnellement, mais il s'agit d'un sujet tellement important que nous ne pouvons pas nous satisfaire de cela. Il faut remettre cela sur le métier, bien qu'il faille changer le cadre réglementaire. Nous pourrions comparer cela aux petits fours ou à d'autres choses. Je peux très bien m'en passer. Je veux dire que le sujet est tellement important qu'il faut le reprendre. Je comprends votre position, mais...

Monsieur Denis FRANÇOIS

Je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur CAPELLI. Et pour avoir assisté à une commission des Lois et Règlements en mars 2009, où il avait été décidé qu'une sous-commission à l'intérieur de la commission des Lois et Règlements qui devait travailler sur ce sujet. Je ne sais pas où en sont les travaux de cette sous-commission qui devait justement essayer d'apporter des solutions aux trois problématiques que je viens d'évoquer.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.

Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel-Aviv

Merci, Madame la Présidente.

Sur ce point, justement, Monsieur le Secrétaire général, cher Denis, l'ADFE avait désigné ses représentants à cette sous-commission, mais nous n'avons jamais eu connaissance des noms des représentants des autres groupes.

Merci.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question orale n°9.

Question orale n°9 de Monsieur Jean-Marie LANGLET, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative aux actions de contrôle menées par la tutelle de la Caisse des Français de l'étranger.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Monsieur LANGLET n'est pas là, mais cette question intéresse la Caisse des Français de l'étranger. Je souhaite donc apporter un commentaire.

Monsieur LANGLET parle du contrôle financier dont la Cour des comptes fait état dans son rapport. Je voudrais que notre Assemblée soit informée que nous avons eu, au sein du conseil d'administration, plusieurs débats sur ce contrôleur financier. Ce n'est pas un sujet nouveau, mais un sujet ancien sur lequel nous nous sommes penchés. L'importance de notre Caisse montre que nous ne pourrions pas avoir un contrôleur financier complet à demeure. Nous n'en avons pas l'importance et donc, nous ne pouvons qu'avoir un contrôleur financier partiel, qui ne viendra que de temps en temps. Au sein de la Caisse des Français de l'étranger, soumise à la concurrence de compagnies d'assurance privées, de mutuelles, et autres, nous sommes obligés de prendre des décisions extrêmement rapides. Madame la Présidente, vous siégiez déjà au conseil d'administration lorsque cette question s'est posée. Nous avons opté pour un contrôle d'un commissaire aux comptes d'un cabinet d'audit qui est actuellement en train de travailler avec la Caisse des Français de l'étranger. Excusez-moi – je parle sous le contrôle des administrateurs de la Caisse – mais ce n'est pas un audit comptable léger. En effet, pour la première année, nous n'avons pas eu *satisfecit*, de même que beaucoup de caisses de Sécurité sociale. Nous devons donc adapter nos comptes aux directives de cet audit et de ce contrôleur-comptable.

Voilà l'explication. Nous ne pouvons avoir un contrôleur financier, un contrôleur aux comptes, un cabinet d'experts-comptables. Nous ne pouvons pas continuer. La Caisse ne travaillerait peut-être que pour les audits. Il faut aussi qu'elle travaille pour les Français de l'étranger qui sont ses ressortissants. Voilà donc l'option qui a été choisie par le conseil d'administration après une longue réflexion. Voilà pourquoi nous n'avons actuellement pas de contrôleur financier. Des commissaires aux comptes et des experts-comptables contrôlent la Caisse.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY, membre élu de la circonscription électorale de Rabat

Merci.

Je voudrais compléter ce que vient de dire le Président de la Caisse, le Sénateur CANTEGRIT, à savoir que, pour des personnes pensant que cette Caisse est plus ou moins mal gérée et mal contrôlée, la Caisse a fait l'objet de contrôles du CODEC et de l'Inspection générale de la Sécurité sociale. Je voulais simplement préciser que de ce côté-là, la Caisse est en permanence contrôlée.

Madame la Présidente le remercie et indique que l'on passe à la question orale n°10.

Question orale n°10 de Madame Gloria GIOL-JERIBI, membre élu de la circonscription électorale de Tunis, relative à la retraite des agents de droit local du réseau diplomatique, consulaire et culturel.

En l'absence de Madame Gloria GIOL-JERIBI, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question orale n°11.

Question orale n°11 de Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription d'Amsterdam, relative aux retraites complémentaires pour les recrutés locaux de l'administration française à l'étranger.

Monsieur Tanguy LE BRETON ne souhaitant pas faire de commentaire, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question orale n°13.

Question orale n°13 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription de Munich, relative à l'article 164 A du Code général des impôts : dons.

Monsieur Michel CHAUSSEMY ne souhaitant pas faire de commentaire, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question orale n°14.

Question orale n°14 de Monsieur Dominique DEPRIESTER, membre élu de la circonscription de Rome, relative au bénéfice de la « carte musique » pour les jeunes Français vivant hors de France.

Madame la Présidente indique que cette question n'a pas encore reçu de réponse et donne la parole à Monsieur Denis FRANÇOIS.

Monsieur Denis FRANÇOIS

Cette question a été adressée au cabinet du ministre de la Culture et de la Communication. Nous l'avons relancé à deux reprises et nous le relancerons tant que nous n'aurons pas de réponse.

Madame la Présidente indique que l'on passe aux questions d'actualité.

QUESTIONS D'ACTUALITE**Question d'actualité n°1 de Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription électorale de Genève relative à la 3^{ème} catégorie aidée de la Caisse des Français de l'étranger.**

Madame la Présidente donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES

Merci, Madame la Présidente.

Le premier paragraphe est satisfaisant, mais après, cela change. Nous sommes beaucoup moins satisfaits.

Le deuxième paragraphe compare à l'année précédente en expliquant que le ministère a fait face à ses obligations. Tout cela va très bien. Pour autant, d'une année sur l'autre, que l'on passe de 2,5 millions d'euros à 498 000 euros ne peut pas nous satisfaire.

Quant au troisième paragraphe, je souhaiterais que le ministère apporte un éclaircissement. Je suis ravie de savoir que le prochain conseil d'administration devra examiner un arrêté concernant le montant de la prise en charge de la cotisation des adhérents de la 3^{ème} catégorie aidée, soit 1/3. Elle demande qui paiera ceci ? Il est dit :

Le changement des modalités de financement du dispositif d'aide n'aura aucun impact sur les bénéficiaires.

J'en suis ravie. Mais qui va payer ?

Merci.

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Madame la Présidente.

S'agissant du deuxième paragraphe, je souhaite faire observer qu'en loi de finances 2010, la dotation du programme 151 n'était que de 575 000 euros – si ma mémoire est bonne. À ce jour, nous avons versé 1,7 million d'euros à la CFE, bien que la dotation n'ait été que de 575 000 euros. Nous avons bon espoir d'arriver à verser les 2,4 millions d'euros donc les 700 000 euros complémentaires, sur la base de la loi de finances rectificative qui devrait intervenir d'ici la fin de l'année et qui devrait nous permettre d'honorer la totalité de la dette. Bien qu'il y ait eu une dotation limitée à 575 000 euros, nous arriverons à honorer une dette de 2,4 millions d'euros. L'effort fait par le programme 151 à l'égard de la Caisse des Français de l'étranger sur sa propre substance est assez conséquent. Certes, pour l'année 2011, il n'y a que 498 000 euros en dotation. Je souhaitais signaler que nous avons d'ores et déjà fait une avance à la Caisse de 413 000 ou de 415 000 euros. Cette première avance au titre de l'année 2011 a été mise en paiement la semaine dernière. Je ne pense pas que l'on puisse s'inquiéter quant au désengagement du programme 151 à l'égard de la Caisse des Français de l'étranger. Même si les dotations inscrites en loi de finances sont effectivement plus limitées, l'action que nous avons menée en 2010, y compris l'avance faite au titre de l'année 2011, montre bien notre détermination à continuer à aller de l'avant.

Concernant l'arrêté fixant à 1/3 la participation à la 3^{ème} catégorie aidée, il s'agit de la reconduction du système antérieur sur la base d'une modalité de financement résultant de la loi de finances qui vient d'être votée, c'est-à-dire un partage du coût entre la Caisse et le ministère des Affaires étrangères. Le conseil d'administration de la CFE avait émis le vœu de passer à un financement à 50-50. Je ne peux pas dire quel sera précisément l'avenir, mais je pense que nous avons déjà mis en évidence notre bonne volonté pour montrer que nous sommes prêts à nous rapprocher le plus possible de ce souhait du conseil d'administration. Je dirais que nous avons déjà en 2010, à titre d'avance, donné quasiment le montant de la dotation inscrite en loi de finances.

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

Je voudrais commencer ce très modeste propos en disant combien nous apprécions l'aide qui nous est donnée par la Direction des Français de l'étranger, par Madame SOUPISON, par Monsieur LÉANDRE et par le Directeur de la Direction des Français de l'étranger, Monsieur SAINT-PAUL.

Nous sommes devant un problème extrêmement complexe. Je suis désolé de dire qu'à part les membres du Conseil d'administration nous éprouvons peut-être des difficultés à nous y retrouver. Je m'explique. La loi de modernisation sociale de 2002 – je vous le rappelle – avait prévu qu'une 3^{ème} catégorie aidée serait mise en place et que l'État prendrait en charge 1/3 de la cotisation. C'était une des dernières lois du gouvernement JOSPIN. L'article 19 prévoit le problème de la Caisse des Français de l'étranger. Après une période un peu difficile, nous sommes tombés d'accord. Le conseil d'administration de la Caisse des Français de l'étranger a apporté son soutien complet à ce texte. La mise en place a été faite avec une dotation de la Caisse des Français de l'étranger à hauteur de 50 millions de francs. N'est-ce pas Monsieur VALES, vous qui étiez administrateur de la Caisse. Ceci a permis de financer cette 3^{ème} catégorie aidée jusqu'en 2006. Ensuite, le ministère des Affaires étrangères, sur une ligne budgétaire spéciale, qui a assuré ce financement. Je répète que le ministère des Affaires

étrangères, malgré une ligne budgétaire – ce qui nous avait un peu échappé ; ce n'est pas un bon point – de 500 000 euros, a complété par des abondements, ce qui fait que l'année 2010 sera très vraisemblablement, au 31 décembre, entièrement complétée, puisque le total de la dépense est de 2,4 millions d'euros pour cette 3^{ème} catégorie aidée. Reste la suite des événements. Nous avons toujours une ligne budgétaire de 500 000 euros, mais – Madame SOUPISON vient de le dire – un premier abondement au titre de l'année 2011 vient compléter cette ligne budgétaire de 500 000 euros. Nous avons bon espoir que d'autres abondements viendront compléter cela. Autrement dit, nous sommes dans une situation qui n'est certes peut-être pas très orthodoxe, puisque la ligne budgétaire est de 500 000 euros alors que la dépense totale s'élève à 2,4 millions d'euros, mais grâce à la Direction des Français de l'étranger et aux efforts qui sont faits, cette 3^{ème} catégorie aidée peut continuer ce rôle extrêmement important qui est le sien et qui est souhaité par tout le monde. Augmenter – comme nous l'avions pensé à un moment – de 33 % à 50 %, il est bien certain que dans l'état budgétaire actuel de la France et du ministère des Affaires étrangères, ce n'est qu'un souhait pour l'avenir, mais que ce n'est pas immédiat actuellement.

Voilà où nous en sommes. Il s'agit d'un sujet très complexe que peut-être nous n'avons pas perçu totalement. Moi-même lorsque j'ai proposé un amendement au Sénat au moment de la loi de finances pour ce cofinancement de 50-50, je n'avais peut-être pas toutes les données qui m'auraient permis de voir autrement. En tout cas, voilà où nous en sommes actuellement.

Madame la Présidente

Merci, Monsieur le Sénateur, pour ces précisions.

Nous avons terminé la lecture des questions orales. Nous recevons maintenant Madame Cécile LONGÉ qui est la Directrice adjointe du Centre de crise et qui va nous faire un point sur la situation en Côte d'Ivoire.

INTERVENTION DE MADAME CECILE LONGÉ, DIRECTRICE ADJOINTE DU CENTRE DE CRISE POINT DE SITUATION SUR LA COTE D'IVOIRE

Madame la Présidente donne la parole à Madame Cécile LONGÉ, Directrice adjointe du Centre de crise.

Madame Cécile LONGÉ, Directrice adjointe du Centre de crise

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les élus des Français de l'étranger, chers collègues,

J'ai été priée par Serge MOSTURA, le Directeur du Centre de crise, de le remplacer – puisqu'il est lui-même, comme vous pouvez l'imaginer, occupé dans la crise principale qui nous active en ce moment, qui est la crise ivoirienne – pour vous donner quelques éléments. C'est bien naturel, puisque cette crise est largement sécuritaire. Pour mémoire – mais vous le savez déjà tous – le Centre de crise, créé en 2008, a la double vocation de la coordination de la réponse interministérielle de l'État pour la gestion des crises survenant à l'étranger, quelles soient de nature sécuritaire, mettant en cause la sécurité de nos compatriotes, ou de nature humanitaire – cela se passe de commentaire. Un certain nombre de ces crises sont d'une double nature ; Haïti en étant l'exemple parfait.

Que pouvons-nous dire actuellement sur la situation et la sécurité de la communauté française en Côte d'Ivoire ? Comme vous le savez, le 2 décembre, la commission électorale indépendante a annoncé la victoire aux élections présidentielles d'Alassane OUATTARA. Dès le lendemain, toutes les frontières terrestres, maritimes et aériennes ont été fermées. Les chaînes et les stations internationales ont été suspendues. Chacun des deux Présidents – le sortant et l'élu – ont formé leur gouvernement. Aujourd'hui, les positions paraissent largement irréconciliables. Alassane OUATTARA est bunkérisé à l'hôtel du Golfe d'Abidjan, protégé par l'ONU, la force des Nations-Unies pour la Côte d'Ivoire. Le risque de blocage est véritable. Il est de plus en plus patent. La scission de fait de la Côte d'Ivoire n'est plus totalement à exclure. Hier, avec la sortie manquée des forces nouvelles de OUATTARA en direction de la radio et de la télévision ivoiriennes, nous avons constaté un regain de tension avec quelques dizaines de morts et quelques centaines de blessés. Ce nouvel incident et ce regain de tension a permis de démontrer que Laurent GBAGBO continuait de tenir la situation, que les forces de sécurité ne l'avaient pas lâché et que le temps, d'une certaine façon, jouait pour lui. Du moins, c'est visiblement le pari qu'il a fait. Le Président sortant parie sur la faiblesse et la démobilitation de la communauté internationale. Force est de constater que même si la vie économique est quelque peu ralentie par cette situation de crise, il dispose encore de ressources suffisamment confortables pour pouvoir compter encore un certain nombre de semaines sur le soutien des forces de sécurité. Quant à Alassane OUATTARA, il est symétriquement dans une situation très inconfortable, privé des leviers du pouvoir. Son principal espoir réside dans le soutien de la communauté internationale et les pressions que celle-ci exerce. Ces pressions trouvent à s'exercer de diverses manières.

Commençons évidemment par citer notre Président qui, depuis Bruxelles, hier, en marge du Conseil des affaires générales, a appelé à l'issue de la crise avant la fin de la semaine et à un retrait du Président démocratiquement battu par les urnes. Madame ALLIOT-MARIE, qui est évidemment très préoccupée par la situation, a également déclaré qu'il était urgent que le verdict des urnes l'emporte. De leur côté, les responsables de l'Union africaine exercent les pressions qui s'imposent. Jean PING est actuellement à Abidjan. Le Président du Tribunal pénal international a fait savoir, dans une récente déclaration, que tout auteur d'exaction, de quelque bord qu'il soit, serait poursuivi. Le Président des États-Unis a également tenté de dépêcher un émissaire pour convaincre Laurent GBAGBO de se retirer. Sans oublier, bien sûr, le levier monétaire et financier, via la CDAO.

J'en arrive maintenant à l'objet principal de votre préoccupation qui est la situation de nos ressortissants. Évidemment, l'opération d'évacuation de 2004 est dans toutes les mémoires. Je peux vous dire que pour notre part, au Centre de crise et en totale coordination avec le ministère de la Défense, nous suivons la situation de très près depuis le verdict des urnes. Dès la semaine dernière, nous avons dépêché quatre agents du Centre de situation, qui sont à Abidjan depuis une semaine. Ils sont sur le pied de guerre pour prêter main forte à la Chancellerie et au consulat au cas où une opération d'évacuation de nos ressortissants serait décidée. Pour l'heure, ces quatre agents accomplissent essentiellement un travail de veille téléphonique à l'attention des quelque 15 300 Français identifiés en Côte d'Ivoire, dont environ une moitié de binationaux.

Un intervenant

(Hors micro). Inaudible.

Madame Cécile LOGÉ

Ce sont les chiffres qui nous sont communiqués. Je n'ai pas vraiment d'élément précis pour débattre de cela, parce que nous sommes toujours sur un différentiel entre les immatriculés et les estimés sur place.

Les tensions ne sont à redouter qu'à Abidjan. La tension est perceptible à ce jour uniquement dans les rues d'Abidjan. C'est la relation que nous en fait en tout cas notre ambassadeur, Monsieur Jean-Marc SIMON, avec lequel nous étions au téléphone encore tout à l'heure. Le lycée Blaise Pascal et l'école Jacques Prévert sont fermés à la faveur des vacances scolaires qui ont heureusement été anticipées. D'après nos informations, entre 1 000 et 1 500 Français, ont quitté le territoire ivoirien. Il n'existe pas du tout de panique au niveau des réservations de billets d'avion. Il reste des places et il n'est donc pas question de doubler les lignes ou d'affréter de nouveaux vols pour faire partir les Français qui le souhaiteraient. Pour l'instant, les vols commerciaux suffisent amplement. Nous mettons régulièrement à jour la fiche « conseils aux voyageurs ». Vous savez que cela fait partie des attributions du Centre de crise de garder en permanence le pouce sur le pouls de l'actualité. Les fiches de conseils aux voyageurs s'adressent surtout aux voyageurs, mais elles valent naturellement pour les résidents sur places.

Le consulat est en contact permanent, à travers son site Internet, avec la communauté française. Inutile de vous préciser que le plan de sécurité, qui renferme toutes les informations nécessaires à des regroupements et possibles évacuations de nos ressortissants, est à jour. Pour mémoire, si une opération d'évacuation devait être déclenchée, elle concernerait non seulement les ressortissants français dont le nombre est sujet à débat, mais également les ressortissants de l'Union européenne faisant naturellement l'objet de la protection consulaire. Nous avons reçu des demandes de participation à une éventuelle opération d'évacuation d'autres ambassades et, pour certaines, concernant un nombre très important de ressortissants. Il s'agit en particulier du Liban. Nous n'avons pas donné suite à ces demandes pour l'instant, pour la bonne raison que l'évacuation n'est pas à l'ordre du jour. Des informations de sources fiables en provenance d'Abidjan et transmises par le poste précisent que la sécurité des Français en tant que Français ne serait pas menacée. Je cite des déclarations qui auraient été faites à notre ambassadeur :

On ne touchera pas un cheveu des Français.

Le dispositif Licorne est évidemment pré-positionné. Les dispositifs interarmes à Port-Bouët sont sur place. Deux navires militaires croisent au large d'Abidjan. Des forces sont également présentes dans les pays voisins, le Gabon en particulier. Les deux camps en présence, à commencer par celui de GBAGBO, savent fort bien que les forces militaires françaises sont prêtes à intervenir. Cela a été répété cet après-midi en réunion interministérielle en présence de Madame ALLIOT-MARIE. Nous sommes plus prêts que jamais, en cas de déclenchement d'un plan RESEVAC, à évacuer nos ressortissants. La seule chose qui serait à faire – mais nos militaires sont parfaitement aguerris pour ce type de mission – consisterait à mettre la main sur la piste de l'aéroport.

Je le répète : nous n'en sommes pas là. Quelqu'un me posait tout à l'heure la question d'une opération d'évacuation. Ce n'est pas à l'ordre du jour. La communauté française est calme. Le consulat n'est pas pris d'assaut. À ce jour, nous avons bon espoir que la situation se résolve sans que l'on en passe par l'intervention de nos soldats.

Je n'ai pas grand-chose de plus à vous indiquer à ce stade. Je ne sais pas très bien dans quel sens s'orienteront vos questions. Je préfère donc vous rendre la parole.

QUESTIONS-REponses

Madame la Présidente la remercie et s'informe des demandes de parole. Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Michel TIZON.

Monsieur Michel TIZON, membre élu de la circonscription d'Abidjan

Merci. Nous sommes deux Conseillers sur quatre à être actuellement en France. Votre exposé assez succinct me met dans l'obligation de rectifier et de préciser certaines choses. Cette affaire-là dure tout de même depuis 10 ans. Cela ne date pas d'aujourd'hui et ce n'est donc pas une surprise. Depuis 10 ans, nous avons le problème GBAGBO que l'on n'a jamais pu résoudre étant donné que ce n'est pas le choix de nos politiques français ou du monde occidental. Cela a posé beaucoup de problèmes. Je suis également Président de la Chambre de commerce française depuis 18 ans. À ce niveau-là, nous allons certainement davantage avoir des effets économiques que des effets physiques. Cette nouvelle crise est ivoiro-ivoirienne. Il faut le savoir. Ainsi, comparé à 2004, les Français ne sont pour l'instant pas concernés par ce problème. Aucun des camps n'a intérêt à se mettre à dos les Français. C'est quand même quelque chose qu'il faut savoir. On parle toujours de l'évacuation. Effectivement, le pire peut être envisagé, mais sur les 15 300 Français recensés au consulat, 60 % de binationaux n'ont pas vocation à être rapatriés. Ces personnes souhaitent rester sur le territoire. Si nous devons procéder à un rapatriement, ces gens-là en profiteraient peut-être pour partir et revenir plus tard. Ce n'est pas la population française qui est menacée, mais les affaires. C'est très important, puisque l'on ne travaille plus depuis ces élections. Les PME françaises qui étaient déjà très touchées en 2004 sont en train d'être quasiment enterrées ; d'autant plus que 75 % de la distribution dans la population des affaires est réalisée par les Libanais. Ceux-ci sont extrêmement influents. Une partie d'entre eux ont la nationalité française. Une économie très importante est aux mains des étrangers (50 % en ce qui concerne l'immobilier, par exemple). Actuellement, il n'y a pas de panique, si ce n'est que l'on a affaire à un Président sortant qui n'a pas du tout l'intention de partir. Il est enfermé dans un système qu'il ne maîtrise peut-être pas à 100 %, mais une population, dans l'esprit de l'ivoirité – que l'on connaît depuis 12 ans étant donné qu'elle avait été mise en place par Monsieur BÉDIÉ en 1995-1996-1997 – dit que le Président OUATTARA est un étranger mis en place par le monde occidental, compte tenu des richesses de l'Afrique et en particulier de la Côte d'Ivoire. Il y a 5 semaines, Total a traité avec Monsieur GBAGBO et son intermédiaire, Monsieur FAKHOURI, un marché d'implantation pétrolière à côté du Ghana. Toutes les heures nous avons des communications avec la Côte d'Ivoire et les affaires sont pénibles. Ce sera peut-être la fin des PME françaises en Côte d'Ivoire.

La seule remarque que je ferai est que l'Occident, qui a peut-être fait tout ce qu'il fallait s'agissant des élections, n'a peut-être pas été jusqu'au bout de son mandat, à savoir qu'il aurait fallu – étant donné que l'ONUCI compte 9 000 soldats bien installés espérant rester encore des décennies parce qu'il s'agit d'une bonne solution ; et qu'il y a 1 000 soldats français – pour compléter, mettre ce nouveau Président directement à la présidence. Malheureusement, il a un peu été laissé de côté et personne ne s'en est occupé.

Je voulais faire part des problèmes que nous rencontrons, bien qu'il ne s'agisse pas de la même situation qu'en 2004. On ne poursuit pas les Français dans la rue. Il est important de le préciser.

Madame la Présidente

Si je peux ajouter quelque chose, parce que ma circonscription est le Liban, c'est qu'en 2004 nous avons reçu beaucoup de Franco-Libanais au Liban. Nous les avons accueillis. J'ai moi-même participé à les recevoir. La situation était quand même dramatique à l'époque. Maintenant, vous dites que ce n'est plus la même chose. Je voulais simplement souligner qu'une grande majorité de Français sont en réalité Franco-Libanais.

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA

Merci, Madame, pour votre exposé sur la situation en Côte d'Ivoire. Nous savons, malheureusement parce que nous avons trop d'expérience dans ce domaine, que la situation peut évoluer en l'espace de quelques heures. Il faut toujours se préparer au pire. Je sais que le Centre de crise le fait. Au moment d'Haïti, nous avons connu une difficulté qu'il ne faudrait pas que nous voyions se reproduire cette fois-ci. Depuis que le Centre de crise est dédié à la gestion de tous les types de crise dans tous leurs

aspects, nous, Sénateurs, Conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger concernés par la crise en question, ou associations reconnues d'utilité publique (UFE, Français du Monde), avons du mal à trouver un référent pour les problèmes des Français. Auparavant, nous avions un système d'information par le biais de SMS nous permettant de savoir, en cas de rapatriement, les horaires des vols. Je recevais un SMS. Si je ne pouvais pas y aller moi-même, je trouvais d'autres personnes pour ce faire. Au moins, les associations et les Sénateurs pouvaient ne serait-ce qu'un appui moral, ce qui n'est pas rien. Les fonctionnaires ne sont pas les seuls à être à Roissy à 3 heures du matin. Nous ne pouvons pas y être tout le temps, mais nous devons apporter notre appui. Nous avons besoin d'une personne référente et qu'il y ait une petite liste de diffusion par courriel et par SMS pour les associations reconnues d'utilité publique, les élus, afin que l'information se fasse sans que nous gênions votre travail.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Michel TIZON.

Monsieur Michel TIZON

Les SMS sont coupés depuis plus de 8 jours pour éviter qu'il y ait des mots d'ordre entre les antagonistes. Cela ne concerne pas l'évacuation des Français. Ils ont été coupés pour éviter qu'il y ait des mots d'ordre entre les antagonistes des deux camps. L'Internet fonctionne, c'est une chose. Lorsque l'on parle des îlotages et des points de regroupement, j'ai vécu 2004. Je défie qui que ce soit de sortir sous les coupe-coupe. Il faudra, comme les autres pays, aller chercher les personnes ou couper la ville, les deux ponts – comme cela avait été fait en 2004 – récupérer l'autre partie, et investir avec nos troupes l'ensemble du sud d'Abidjan et l'aéroport. S'agissant de l'aéroport, c'est prévu. Il n'est en effet pas difficile de le prendre. Vous savez que tous les jours, il y a un vol d'Air France qui n'est d'ailleurs pas plein. Il n'y a pas de panique. Les écoles sont fermées, mais pour la période de vacances scolaires.

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA

Je parle d'une communication entre le Centre de crise et les quelques personnes qui, à Paris, doivent pouvoir être informées et apporter un appui. Quand l'UFE ou les Français du monde sommes présents, nous essayons de trouver des personnes sur place et qui vont aider. Nous aidons à donner des couvertures, à chercher des vêtements. Nous participons. Je voulais parler de Paris, à l'arrivée lorsqu'il y a rapatriement.

Madame la Présidente

Tout à fait. Mais je pense que Madame LONGÉ aimerait vous répondre.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Cécile LONGÉ.

Madame Cécile LONGÉ

Effectivement, je viens de recoller les morceaux des différentes messages qui me sont adressés ; de vous, Madame, sous l'angle général ; de vous, Monsieur, sous le prisme ivoirien spécifique, et puis de ma collègue de DFAE qui me dit : « De mon temps, en effet, il y avait un réseau de SMS mis en place par Patrick LACHAUSSÉE ».

À ma connaissance, la plupart des consulats – je parle des Français résidents – ont mis en place un système d'envoi groupé de SMS à partir de contrats commerciaux avec des opérateurs locaux. Ils sont soumis aux aléas que Monsieur évoquait tout à l'heure. Ainsi, lorsque le réseau est saturé – volontairement, par exemple, pour des raisons politiques – cela trouve les limites de la technologie. Dans ces cas-là, ce sont les réseaux radio de sécurité, les téléphones satellites distribués aux chefs d'îlots qui, toutes choses égales par ailleurs, prennent le relais. Cela concerne les Français résidents. De notre côté, au Centre de crise, nous expérimentons – je pense que Serge MOSTURA a dû vous en parler lors d'une précédente présentation – un système d'envoi groupé de SMS à destination des Français partant pour un court séjour dans une zone donnée s'ils s'inscrivent volontairement sur le site diplomatie.gouv.fr, qu'ils donnent un numéro de téléphone portable et que l'actualité nécessite de les avertir d'un danger de séisme, d'émeutes politiques ou autres et de les inviter à se regrouper vers le consulat. Nous avons la capacité technologique de leur envoyer des SMS. Simplement, comme ce dispositif n'est pas encore très connu, parce qu'il n'est pas encore complètement opérationnel, nous n'avons pas fait beaucoup de publicité. J'ai conscience de ne pas avoir répondu à votre question. Simplement, je balaie le terrain des communications SMS.

À partir du début de l'année prochaine, nous allons passer à la vitesse supérieure. Nous allons signer un marché important avec un opérateur de téléphonie qui nous permettra d'envoyer massivement des SMS, des courriels en cascade, avec des groupes bien ciblés. Cela fait partie du cahier des charges. Peut-être d'ailleurs que la DFAE se greffera ultérieurement à ce marché. En vous entendant, Madame la Sénatrice, je me dis : « Pourquoi ne pas réinstaurer dans cette constellation d'envois à différents interlocuteurs (les agents du CDC pour qu'ils reviennent tout de suite, le vivier des volontaires de la réponse téléphonique, les ONG, etc.) un groupe de destinataires correspondant aux Français de l'étranger présents à Paris ? ». Est-ce à cela que vous pensiez ?

Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA

(Hors micro). Les associations, les Sénateurs...

Madame Cécile LONGÉ

Ceci est philosophiquement tout à fait envisageable. Techniquement, cela va devenir faisable. Je le note et nous en reparlerons au prochain...

Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA

(Hors micro). Dans l'immédiat, qui est la personne référente pour les Français de l'étranger ?

Madame Cécile LONGÉ

C'est une autre question. Vous n'avez pas besoin d'un SMS pour avoir un nom. La personne référente pour les Français en cas de crise – parce que sinon, vous avez naturellement le gros bataillon de la DFAE – est logiquement le sous-directeur du Centre de situation, Monsieur Gérard TOURNIER. Ma réponse ne va pas vous satisfaire : tout dépend sous quel angle on appréhende les Français à l'étranger. S'il s'agit de mettre à jour les plans de sécurité concernant hypothétiquement tous les Français à l'étranger, ce sera effectivement le Centre de situation, parce que cela est leur travail. S'il s'agit d'un cas de disparation inquiétante, un décès, une prise d'otage, ce n'est plus cette personne-là, mais la sous-direction des opérations. Vous voulez un nom.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA

En cas de crise...

Madame Cécile LONGÉ

En cas de crise, ce sera le rédacteur Afrique du Centre de situation, en l'état actuel des choses. Gérard TOURNIER est sous-directeur. Jérémy VANHOOREN est le monsieur Afrique sécuritaire. Nous avons réparti le Centre de situation en deux grandes familles de métiers : les sécuritaires et les humanitaires qui se répartissent le monde. Isabelle RICHARD également.

Madame la Présidente

Madame la Directrice adjointe, je voudrais donner la parole à Monsieur CONTI qui, lui aussi, vient de Côte d'Ivoire.

Monsieur Jean CONTI, membre élu de la circonscription d'Abidjan

Bonjour Madame.

Je suis d'accord avec les propos émis par Michel TIZON. Il est exact que pour le moment, les Français sont calmes et pas trop stressés, mais les choses peuvent changer extrêmement vite. Je reviendrai là-dessus, mais je voudrais tout de même connaître la position de Licorne au cas où la situation s'aggraverait. Jusqu'à l'élection, nous avons eu, à une ou deux reprises, des conférences avec le Général PALASSET qui nous a indiqué que toutes les décisions durant la campagne – qui a duré plusieurs mois – étaient prises, en ce qui le concernait, en accord avec les trois autres Généraux : le Général commandant l'ONUCI, le Général venant du nord et le chef d'État-major des forces armées ivoiriennes. La Licorne est évidemment chapeauté par l'ONUCI. Si la situation s'aggrave, la position de Licorne sera très inconfortable. Si je commence par là, c'est pour rappeler qu'à peine 4 ou 5 jours après la promulgation des résultats, nous avons transmis un message à Paris par l'intermédiaire de nos Sénateurs en demandant que la France n'en fasse pas plus. Aujourd'hui, si les Français ne sont pas très inquiets, l'étincelle peut se produire à n'importe quel moment. La clique qui nous a visés et pillés – comme je l'ai moi-même été parmi 232 autres maisons – est encore plus au pouvoir, car son chef est ministre de Monsieur GBAGBO. Il a fait quelques

déclarations récentes laissant sous-entendre que la France, comme l'ONU, ne devaient pas se mêler des affaires de la Côte d'Ivoire. Par conséquent, ce que j'ai dit quatre ou cinq jours après le dépouillement a consisté à demander que le moins de déclarations possible soient faites mettant en cause la sécurité des Français. L'ONUCI, l'ONU, le FMI, l'Union européenne, l'Union africaine, la Banque mondiale, etc., même les organisations africaines de la région, c'est abstrait. En revanche, si le Président de la République, des ministres ou quelqu'un sur place dit quelque chose de trop, les Français seront visés et là, ce sera concret. Je crois que le message vous a été transmis par plusieurs personnes, mais nous renouvelons l'extrême prudence dont la France et ses dirigeants doivent faire preuve pour éviter précisément de renouveler la situation des 6 et 7 novembre 2004.

Merci.

Madame la Présidente

Merci, Monsieur CONTI.

Monsieur Michel TIZON

Nous avons un binational qui s'appelle Jean-Louis BILLON. Il est le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire et est interdit de départ à l'aéroport d'Abidjan. Il souhaitait partir étant donné que sa famille l'avait fait avant. Ce garçon a écrit une lettre demandant que l'on ne paye pas les impôts pour le gouvernement de GBAGBO. Il n'aurait d'ailleurs peut-être pas dû le faire... Il faut peu de choses pour créer une étincelle. Il s'agit d'un cas précis.

Madame la Présidente

Merci, Monsieur TIZON.

Je donne la parole à Monsieur ETLICHER, Président de la commission de la Sécurité à l'Assemblée.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Cédric ETLICHER, Président de la commission temporaire de la sécurité des Français à l'étranger.

Monsieur Cédric ETLICHER, Président de la commission temporaire de la sécurité des Français à l'étranger

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Directrice,

Je tiens, comme chacun de mes collègues de l'Assemblée, à remercier et à féliciter le Centre de crise pour son efficacité et sa disponibilité. Nous ressortons plus efficaces de chaque crise ou événement, mais toujours avec des questions en suspens s'agissant de l'amélioration de l'efficacité. Un travail encore plus proche avec les élus de terrain, avec notre commission devrait améliorer l'efficacité, le relais en local, le soutien psychologique de nos populations et, bien entendu, faire que chaque crise – bien souvent malheureusement inévitable – soit de mieux en mieux gérée.

Merci encore au Centre de crise.

Madame la Présidente

Je me joins à vous pour féliciter le Centre de crise. Je le connais bien, et pour cause. Je dois dire que Madame LONGÉ – qui est venue très rapidement alors qu'il n'était pas prévu qu'elle vienne aujourd'hui – remplace Monsieur MOSTURA qui était occupé. Je la remercie d'être venue et d'avoir répondu si vite à notre invitation. Peut-être, Madame, voudriez-vous répondre à quelques interventions qui ont eu lieu dans la salle ?

Madame la Présidente donne la parole à Madame Cécile LONGÉ.

Madame Cécile LONGÉ

Très rapidement pour ne pas trop prolonger ce débat. Simplement vous indiquer – et je n'ai pas la prétention de fournir une analyse politique fine sur les différences et les similitudes avec la situation tragique de 2004 – que le Président de la République est lui-même très sensible, Monsieur, à la préoccupation que vous venez d'évoquer. En effet, il a explicitement indiqué que Licorne doit rester en retrait par rapport à l'ONUCI et que sa vraie mission serait l'évacuation, ce pour quoi elle est aussi présente. On n'en dira pas plus, mais je pense que cette préoccupation a été parfaitement relayée.

Je voudrais remercier Monsieur ETLICHER, Madame la Présidente, ainsi que Madame CERISIER BEN GUIGA dont je sais qu'elle suit nos activités avec beaucoup d'attention et dont je connaissais le nom bien avant d'avoir eu le plaisir de la visualiser, pour l'approbation que vous formulez vis-à-vis de notre travail. Le Centre de crise est une structure encore fort jeune. Nous sommes sous l'œil de la Cour des comptes. C'est vous dire que personne n'y échappe, mais c'est pour la bonne cause. Tôt ou tard, on est sous l'œil de la Cour des comptes, ce qui est une excellente chose. Cela nous permet d'avancer et nous le sommes dans le cadre de leur programme habituel ; évidemment pas parce que nous avons quoi que ce soit à nous reprocher. Nous avons évidemment des progrès à faire. Nous sommes en quête perpétuelle de professionnalisation, que ce soit dans le domaine de la multiplication des partenariats avec les différents acteurs de la sécurité et de la gestion de crise, publics, privés, les élus que vous êtes, que ce soit dans le domaine technologique – je crois pouvoir dire que le Centre de crise est l'un des services du ministère des Affaires étrangères qui est probablement le plus à la pointe de la technologie, parce que nous n'avons pas le choix, parce qu'il faut bien utiliser les logiciels les plus récents de gestion de crise -, ou encore dans le domaine de la capacité à réagir en commando, car nous surfons sur l'actualité.

Je retiens votre appel à plus d'étalonnage ou de *benchmarking*. En tout état de cause, sachez que nous serons toujours prêts à venir vous présenter – et essayez vos remarques constructives le cas échéant – nos activités en entendant toutes vos suggestions dans le plus grand intérêt de la sécurité de nos compatriotes.

Merci.

Madame la Présidente

Je pense que le Sénateur CANTEGRIT aimerait ajouter quelques mots.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

Oui, un mot extrêmement bref. Je comprends très bien l'appel qui a été fait par nos collègues TIZON et CONTI. J'imagine que toute l'Assemblée y est également sensible.

Madame, ils vous ont dit que les autorités françaises devaient être responsables et penser à notre communauté française en Côte d'Ivoire. Au-delà de leurs propos, Madame – et je sais que cela est très difficile – existe le problème des médias, des radios et des expressions. Cela est très important, parce qu'il n'est pas dans nos habitudes de maîtriser les médias en France. Il faut quand même qu'ils soient aussi responsables des propos qu'ils tiennent, parce qu'ils sont écoutés en Côte d'Ivoire et que cela a un impact.

(Applaudissements).

Madame la Présidente

Merci, Monsieur le Sénateur. Pas d'autre prise de parole. Nous allons remercier Madame LONGÉ pour sa visite. Merci beaucoup.

(Applaudissements).

Avant de partir, je vous annonce que nous nous retrouvons demain à 9 heures 30. Bonne soirée.

La séance est levée à 19 h 00.

SAMEDI 11 SEPTEMBRE 2010 - MATIN

*La séance est ouverte à 9 h 40 sous la présidence de Monsieur Francis HUSS,
Vice-président.*

EXAMEN DU PROJET DE DECRET RELATIF AU PLAFONNEMENT DE LA PRISE EN CHARGE (PEC), SOU MIS A L'AVIS DE L'AFE

Monsieur le Président

Je déclare ouverte la session de samedi du bureau permanent et nous commencerons donc, par l'examen du projet de décret relatif au plafonnement de la prise en charge, appelé également PEC, soumis à l'avis de l'AFE. On nous demande notre avis sur un projet de décret que vous avez sans doute reçu, qui est affiché, qui était amendé par le bureau de la commission de l'Enseignement, de la Culture et de la Communication dont le Président et le Rapporteur sont à cette table.

Alors :

Article 1^{er} : l'année scolaire de référence de la prise en charge par l'État, des frais de scolarité des élèves français scolarisés dans un établissement d'enseignement français à l'étranger, classe de seconde, première, terminale, et BEP est l'année scolaire 2007-2008 pour les établissements d'enseignement français du rythme Nord, l'année scolaire 2008 pour les établissements d'enseignement français à l'étranger du rythme Sud. Pour les établissements ou les classes qui depuis lors ont été homologués ou ont bénéficié d'une dérogation sur avis conforme de la commission nationale des bourses, en application de l'article D 531.46 du Code de l'éducation, l'année de référence est l'année de leur homologation ou dérogation.

Cela a-t-il été modifié ? Il faut se concentrer sur les modifications. Alors, où est l'avis ? Merci. L'avis est-il affiché ?

Je viens de lire le projet de décret avant révision par le bureau de la commission de l'Enseignement. Donc, je lis l'avis de la commission.

Monsieur le Sénateur Christophe FRASSA

Il faudrait distribuer aussi l'avis de la commission.

Monsieur Denis FRANÇOIS

Il est en train d'être distribué.

Monsieur le Président

Je le lis :

Considérant la saisine demandant l'avis de l'Assemblée sur le projet de décret portant détermination des plafonds de prise en charge par l'État des frais de scolarité des enfants français scolarisés dans un établissement d'enseignement français à l'étranger, considérant le débat au sein du bureau de la commission des affaires culturelles de l'enseignement et de l'audiovisuel saisi sur ce texte ainsi que l'examen des différents amendements proposés à savoir, amendement n°1, alors, c'est là que cela devient important : au lieu de prendre l'année 2007-2008 pour le rythme Nord et 2008 rythme Sud, il convient de prendre la dernière année scolaire dont les chiffres des crédits engagés ont été arrêtés, 2009-2010 au rythme Nord, et 2010 en rythme Sud.

Comme l'année scolaire de référence pour le plafonnement, plutôt que celle d'entrée en vigueur de la PEC, année qui n'est pas significative des coûts réels de la prise en charge et ne concerne qu'une seule classe, terminale et non l'ensemble des trois classes du second cycle du lycée.

Amendement n°2 : il convient de prévoir un ajustement mécanique du plafonnement de la prise en charge pour les pays qui rencontrent une inflation annuelle, de plus de 10 %, c'est principalement le cas de l'Argentine et du Venezuela et d'autres pays d'Amérique du Sud et également autres pays d'Afrique. Cette inflation entraîne un effet d'éviction pour les familles qui, ne pouvant pas prétendre à bénéficier d'une bourse scolaire ne percevront, au titre de la prise en charge et selon les cas, que la moitié des frais de scolaire acquittés. Il est nécessaire de prévoir un ajustement tenant compte de l'inflation constatée annuellement par les services économiques français. Considérant que ces amendements ont été adoptés par le bureau de la commission des affaires culturelles de l'enseignement et de l'audiovisuel, le résultat : avis favorable Il y avait deux abstentions, trois voix pour, et deux absentions.

J'ai déjà lu le décret, mais il est modifié par ces amendements, vous l'avez sous les yeux. L'article 2 aussi. Qu'est-ce qu'il y a d'autre d'important ? Non, je crois que tout a été dit. Alors, je vais prendre les demandes de prise de parole que vous souhaitez.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Christophe FRASSA.

Monsieur le Sénateur Christophe FRASSA

Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais faire une brève intervention concernant les deux amendements. Nous avons tous reçu le projet de décret avec la proposition faite par l'administration de prendre comme année de référence l'année 2007-2008 en rythme Nord et l'année 2008 en rythme Sud. Nous avons eu un débat, j'ai proposé les amendements. La commission a débattu hier. Elle m'a invité à venir défendre les amendements devant elle. L'idée est toute simple : l'année 2007-2008 est la première année, elle ne peut pas servir de référence dans la mesure où nous ne savons pas où nous allons. Elle ne concernait que la classe de terminale qui n'avait pas encore eu l'augmentation des 6 % en 2007-2008, qu'elle est intervenue plus tard et que surtout, et je pense qu'il est nécessaire de le rappeler, certains établissements, compte tenu de la PEC ont très sensiblement, pour dire le moins, augmenté leurs frais de scolarité. Si l'on prenait aujourd'hui cette référence 2007-2008, nous nous retrouverions avec une PEC qui n'est même plus plafonnée, mais qui deviendrait selon les cas - c'est l'objet du second amendement - dérisoire, puisqu'avec un pays comme l'Argentine que je prends à dessein comme exemple, où il y a eu une inflation totalement non maîtrisée et qui n'a pas de raison de devenir maîtrisée actuellement, nous nous retrouvons avec des familles qui, ne pouvant pas prétendre aux bourses se retrouvent à recevoir au titre de la PEC uniquement 52 % de ce qu'elles auront dû payer au titre des frais de scolarité. Voilà pour le premier point.

Par ailleurs, je voulais vous dire que d'une manière générale, tous les élus de la majorité, et je parle principalement pour les élus de mon groupe, mais je pense que les élus de l'autre groupe de la majorité seront d'accord avec moi, nous sommes tous des ardents défenseurs de la prise en charge et nous souhaitons tous qu'elle soit non plafonnée. Or, il n'aura échappé à personne que le pays traverse une crise, qu'il faut continuer à assurer cette prise en charge malgré un budget contenu, donc, il faut être raisonnable. Nous acceptons cependant cette maîtrise qui est proposée de la prise en charge, mais nous ne souhaitons pas que l'on prenne une année de référence qui n'est pas significative et que l'on ne prenne pas en compte les pays qui subissent une inflation à deux chiffres, parce que nous aurons un effet d'éviction évident pour les familles dans ce cas-là. Je vous rappelle qu'un député avait essayé d'introduire un amendement à la loi de finances, lorsqu'elle était en discussion à l'Assemblée nationale, demandant un plafonnement à 60 % du montant des frais de scolarité et de la prise en charge d'une manière générale et absolue à travers tous les établissements, cet amendement a été rejeté donc, aujourd'hui, nous ne pouvons pas accepter - c'est l'objet de l'amendement 2 - que des parents se retrouvent à devoir payer 48 % de la prise en charge au titre de la seule et unique inflation. Voilà. Moi, j'en ai terminé. Je voulais dire ces quelques déclarations pour lancer le débat.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

(Applaudissements).

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Nous allons essayer de raccourcir ce débat. Le groupe Français du monde ADFE estime que la mesure de prise en charge est une mauvaise utilisation des fonds publics. En effet, elle est injuste, puisqu'elle concerne moins de 10 000 élèves français, quels que soient les revenus de leur famille alors que les frais de scolarité des 165 000 élèves non bénéficiaires ne cessent d'augmenter en raison des charges qui pèsent sur les établissements et que les critères des bourses accordés aux quelques 20 000 boursiers sont rendus plus sévères au nom de la rigueur budgétaire. Le plafonnement qui nous est proposé dans ce décret ne résout en rien les difficultés auxquelles est confrontée l'AEFE et aggrave l'injustice entre les familles, puisque selon

le pays dans lequel, elles vivent, la prise en charge variera de façon importante d'un établissement à l'autre. En conséquence, notre groupe s'abstiendra.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Merci. D'abord ce décret, c'est la fin de la gratuité. Deuxièmement, ce décret consacre une dépense non utile de 30 millions d'euros. Non utile, pourquoi ? Parce qu'il n'y aura pas un enfant scolarisé de plus grâce à ces 30 millions d'euros, parce qu'il n'y aura pas une fenêtre de changée dans un établissement scolaire grâce à ces 30 millions d'euros et pourtant, pendant ce temps-là, des Français, des enseignants retireront leurs enfants des établissements scolaires pour des raisons financières. Ce tableau qui nous est donné et qui montre l'augmentation des frais de scolarité depuis 2007 souligne le désengagement de l'État dans un certain nombre d'établissements, des établissements qui ont dû faire des investissements immobiliers importants, parfois même des établissements en gestion directe ont augmenté lourdement leurs frais de scolarité. Il n'y a pas eu que des effets d'aubaine, il y a eu aussi des situations qui ont rendu nécessaires ces augmentations de frais de scolarité compte tenu des besoins des établissements. Si vous voulez continuer à avoir une pseudo gratuité, c'est d'une certaine manière une incitation à la médiocrité des établissements dans la mesure où aujourd'hui, pour la qualité, pour la sécurité des établissements, vous le savez bien, c'est les familles qui payent et plus il y aura d'investissements, plus il y aura de décalage entre cette pseudo prise en charge et les frais de scolarité réels, c'est-à-dire ce qui restera aux familles. Bref, alors que les bourses scolaires sont régulées, qu'il y a des enfants qui sortent du réseau pour des raisons financières, en particulier au primaire et au collège, vous continuez à valider cette dépense inutile et je dis que c'est une malhonnêteté intellectuelle grave lorsqu'en même temps, vous soutenez un Premier ministre qui ne peut pas faire un seul discours sans justifier sa politique économique au nom de l'incapacité des socialistes à maîtriser la dépense publique alors que cela fait quand même longtemps que l'on observe les dépenses publiques filer grâce à vos gouvernements. Et je dis ici qu'il est important de respecter les contribuables français et que ce n'est pas ainsi, en continuant à imposer des dépenses inutiles, même si ce sont des dépenses de confort que nous le ferons.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

Je note simplement et j'en prends acte, que si Monsieur LECONTE était Président de la République, il n'aurait pas proposé la gratuité, Monsieur LECONTE n'est pas Président de la République, nous en avons un autre qui a proposé politiquement cette gratuité, donc, il nous appartient, ce n'en est pas la fin, c'est simplement la maîtrise, pour une simple raison, c'est que si les établissements peuvent avoir à perpétuité un effet d'aubaine, certains établissements qui sont moins honnêtes que la plupart d'entre eux continueront à rendre la gratuité qui n'est pas morte inapplicable à l'avenir. C'est seulement ceci dont nous parlons. La décision politique a été prise par le Président de la République, dénaturer ceci est quelque chose qui n'est pas de notre domaine à nous. Nous avons en charge de faire en sorte que cette mesure qui est au bénéfice des Français de l'étranger dans leur ensemble. C'est-à-dire que le système des bourses tel que nous le connaissons s'adapte à un certain type de situation et la prise en charge permet à toutes les familles qui auraient une tendance à ne pas amener leurs enfants jusqu'au bout de la scolarité secondaire, qui ouvrent les portes à l'université et qui fait que notre communauté expatriée va rester une communauté française, cette mesure-là est une mesure que nous pouvons juger bonne ou mauvaise, mais elle a été politiquement jugée et c'est une mesure qui est courageuse, qui est excellente, et qui ne peut pas être balayée d'un revers de la main comme une mauvaise utilisation des fonds de l'État. C'est un choix politique qui a été fait, c'est un choix que j'approuve. Et c'est un choix dont je suis très content que maintenant, les mesures d'accompagnement que nous allons voter permettent que ceci existe à perpétuité.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Tanguy LE BRETON.

Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription d'Amsterdam

Merci, Monsieur le Président.

Je vais dire aussi, de mon côté, quelques mots, d'abord sur la méthode. Nous sommes en décembre, nous étions quand même plusieurs à avoir estimé durant l'été, qu'il eût été utile d'avoir ce propre débat, durant la session plénière de septembre. Nous nous retrouvons à avoir à prendre les décisions importantes au moment du bureau donc, c'est évidemment une première chose regrettable. Sur la méthode, je regrette que cela se passe ainsi, cela s'était déjà passé d'ailleurs, il y a quelques années au moment où nous avions à émettre un avis sur cette prise en charge. Sur le fond de la prise en charge, je crois que les uns et les autres connaissent plus ou moins mon opinion. Les écoles françaises à l'étranger ne sont pas comparables à des écoles françaises en France. Les écoles en France ne sont pas gratuites. Les écoles libres, les écoles sous contrat, les parents payent des frais de scolarité. Ce principe même à l'étranger, je peux comprendre qu'effectivement, là où il y a les établissements privés donc, comparables à ceux qui sont en France, nous considérons que nous avons effectivement un devoir d'aider les parents par rapport aux frais de scolarité, mais dans l'esprit, comme ce n'est absolument pas comparable à ce qui se passe en France, je considère que le principe de la prise en charge dès le départ est biaisé. Sur la méthode elle-même, nous avons eu une discussion, j'ai rarement vu une décision prise de manière aussi autocratique, au plus haut niveau de l'État, sans même une concertation ni avec les parlementaires, ni avec les gens qui sont les premiers concernés, qui sont les conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger. Sur cette méthode, j'ai un problème. Et nous représentons d'ailleurs, aussi, ici, les communautés scolaires dans leur ensemble qui, elles non plus, n'ont pas été consultées. Maintenant, la question qui est posée aujourd'hui, c'est d'adapter le système. Tout le monde est d'accord sur le fait que nous n'allons pas le remettre en cause entièrement. Des gens sont pour, d'autres le sont moins, mais il faut l'adapter. Les amendements qui sont proposés ont le mérite finalement, je dirais, d'un côté, de lui rendre une certaine justice et de l'autre, comme vous l'avez exprimé vous-même, de formellement souligner l'injustice du système. À titre personnel, je termine mon intervention pour vous dire qu'en ce qui me concerne, je m'abstiendrai.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA

Merci, Monsieur le Président.

Mon cher ami des Pays-Bas, je voulais seulement te dire et rappeler à l'Assemblée que lorsqu'il dit que c'est au niveau de l'État que le Président de la République a pris une décision, il ne l'a pas trouvé dans une pochette surprise. On lui a proposé. Et je suis le principal responsable. Je vous l'ai déjà dit. J'assume ma responsabilité.

(Applaudissements).

Et lorsque je lui ai proposé, nous en avons discuté avec ses conseillers, avec quelques Sénateurs qui assistaient avec moi, à une autre réunion plus tard. Nous avons parlé du problème et il a dit qu'il allait y réfléchir. Il y a réfléchi pendant un certain temps et il l'a mis dans sa lettre qu'il a adressée aux Français de l'étranger. C'est donc une décision politique, je le reconnais, c'est vrai. Mais, elle était quelque peu réfléchie. Elle n'a pas été prise à la légère en disant : nous allons donner un sucre à quelqu'un, ainsi, il fera ceci ou cela. Je dois vous dire très honnêtement que le Président de la République m'a dit « mais c'est idiot ton idée, pourquoi ne pas commencer avec la onzième ? La douzième, etc. ? ». J'ai reconnu et je lui ai démontré que c'était totalement inapplicable, parce que le budget que nous pourrions avoir pour cette prise en charge totale, au départ, n'était pas tenable financièrement et dans le budget. Donc, il fallait trouver une autre possibilité. Il y avait une autre raison qui était que nous voulions aider les familles pour les dernières classes, parce que nous nous sommes aperçus que les enfants étaient retirés (surtout les binationaux) après la troisième, c'est-à-dire à peu près à l'âge où la scolarité n'est plus obligatoire, de la seconde, première et terminale, c'est une pyramide que nous connaissons très bien. Il y a donc très peu d'élèves qui restent à la fin. Pour aider ces familles à garder les enfants dans le système français et ne pas les perdre dans le système français, et éventuellement permettre aux bons élèves d'aller dans les universités en France (ce qui est aussi un but de notre enseignement à l'étranger), nous avons choisi ces trois classes-là. Et nous avons choisi progressivement pour voir, premièrement comment cela fonctionnait et deuxièmement, si c'était faisable financièrement. Je ferme la parenthèse.

Alors, mon cher Jean-Yves, que nous ayons un débat politique, moi, je veux bien, nous pouvons nous battre politiquement pendant très longtemps ici. Je crois que nous avons à discuter et à gérer les problèmes pratiques des Français de l'étranger. Le débat politique, tu l'auras au Sénat lorsque tu y seras, j'espère pour toi, l'année prochaine.

Sur le problème de ce que coûte l'enseignement en France, c'est vrai que l'enseignement en France est payant dans les écoles privées. Oui, mais il ne faut pas oublier une chose, c'est que l'État donne un peu moins de 400 millions d'euros pour l'enseignement français à l'étranger, pour la France, il donne 7 milliards d'euros.

Pour l'amendement proposé, j'en viens là, Monsieur le Président, je suis désolé d'être un peu long, mais je crois que c'était important. Un dernier mot sur la méthode. C'est vrai, et là, je regrette aussi qu'il n'y ait pas eu un long débat avant d'arriver ici au mois de décembre, mais il faut bien se rappeler que la loi de finances passe au Sénat, toujours début décembre. Et donc,

nous étions obligés de voter à ce moment-là et le financement de la prise en charge, et les mesures que nous allions prendre. Voilà pourquoi j'ai déposé personnellement (signé par tous mes collègues d'ailleurs, UMP du Sénat) cet amendement, qui a été adopté, dans lequel je n'ai pas précisé de date intentionnellement, parce que je ne voulais pas fixer la date 2007-2008 comme le recommandait le rapport de mesdames COLOT et JOISSAINS. Donc, maintenant, nous en sommes à un débat pour savoir ce que nous appliquons. Effectivement, ce qui est proposé par les amendements de Christophe FRASSAT me paraît tout à fait judicieux et nous le voterons d'une seule voix, j'espère. Et, en ce qui concerne le deuxième point, peut-être que là, nous pourrions discuter, parce qu'effectivement, si le premier est appliqué, c'est-à-dire si nous utilisons l'année 2009-2010, cela va augmenter les frais bien entendu, mais là, l'inflation pour l'Amérique du Sud en particulier va être très atténuée, parce que nous allons prendre deux années plus tard et pendant ce temps, toute l'inflation sera gommée par la mesure qui sera prise pour appliquer. Alors, cela coûtera un peu plus, c'est vrai. Maintenant, reste à savoir si dans la loi de finance rectificative, cela sera adopté. Nous nous y emploierons. Peut-être que cela ne passera pas, je ne peux pas l'assurer, mais nous allons essayer de le faire passer et nous verrons. Voilà pourquoi je voulais vous dire ces quelques mots. Les amendements proposés sont tout à fait acceptables et nous les voterons. Merci de votre attention. J'ai été un peu long et je vous prie de m'en excuser.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY

J'avais un commentaire. Je regarde les familles de Shanghai et de Tokyo par exemple et là, nous avons à peu près 100 familles qui arrivent tous les mois, surtout à Shanghai. Nous avons de plus en plus de familles binationales et souvent, le coût n'est pas seulement financier, mais également, dans une famille binationale, pour que l'un des deux parents, le parent français puisse convaincre la famille de mettre l'enfant dans un système français, la prise en charge est nécessaire pour que l'autre parent, chinois ou japonais puisse l'accepter, parce que c'est un très lourd investissement sur le long terme. Et donc, cet investissement sur le long terme, lorsque nous avons parlé à des familles qui ont peut-être mis leur enfant en sixième, cinquième, quatrième en espérant que la gratuité continuerait lorsque l'enfant serait en seconde, j'estime que nous avons un devoir envers elles. Nous avons un devoir, non seulement de clarté, donc, la mesure est devenue pérenne, nous ne pouvons pas demander à ses familles de payer ces frais, par exemple, j'ai fait le calcul pour Tokyo, il s'agirait de 1000 euros à partir de la seconde si l'amendement n'était pas modifié, ce qui représente pour ces familles, un investissement considérable par rapport à la promesse que nous leur avons fait de la gratuité. Et ma proposition serait que nous entendons beaucoup de choses dites sur le soutien de nous groupes, mais moi, je voudrais que dans le réseau de l'AFE et sous le contrôle de Madame DESCOTES, que nous puissions organiser un vaste sondage par l'ensemble des associations de parents, nous avons un vote pour les représentations au Conseil d'établissement, Comité d'établissement. Pourquoi ne pas organiser un vote sur tout le réseau et là, nous verrons si cette mesure est populaire ou pas. Et nous verrons si, même si peu d'élèves touchent la gratuité, si cela ne semble pas une équité pour l'ensemble des autres parents. Donc, j'aimerais beaucoup que nous puissions, avec l'AEFE mettre sur pied ce sondage au niveau de tous les parents d'élèves.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur le Sénateur FERRAND.

Monsieur le Sénateur André FERRAND

Merci, Monsieur le Président.

Moi, je ne vous amènerai pas dans un débat sur le fond, mais sur le plan très pratique, je pense qu'il faut rappeler que ce projet de décret a fondamentalement pour but de gérer la situation par gros temps. C'est une chose qui est maintenant admise. Nous avons la PEC, ce fut une mesure généreuse qui a été largement appréciée, mais aujourd'hui, dans les temps de contrainte budgétaire, comme on dit, il nous faut trouver une solution. Il y a donc eu le rapport COLOT-JOISSAINS dont la loi de finances récente a tiré les conclusions, par l'amendement dont le Sénateur DEL PICCHIA vient de parler et aujourd'hui, il s'agit de mettre les choses en musique par le décret. Nous, on nous demande notre avis. C'est bien là la situation, mais l'objectif, je vous le rappelle, c'est quand même avant tout, de faire des économies. Alors, pour ceux qui n'étaient pas là hier soir. Oui, que vous le vouliez ou non, le rapport COLOT-JOISSAINS consistait à trouver une solution pour gérer la situation dans cette période budgétaire. Alors, il faut s'en souvenir, le projet initial, c'est une économie de 7 millions, celui-ci, c'est économie de 1 million. Hier, Monsieur François SAINT-PAUL nous a précisé dit, je crois m'en souvenir, que ces 6 millions, c'était ce qui lui manquait pour boucler son budget. Alors, dans ces conditions, bien entendu, nous allons voter cet avis, il va dans le bon sens. Il va dans le sens de ce que souhaitent en tout cas les parents d'élèves et qui sont nos électeurs, cela, j'en suis convaincu chers collègues de l'ADFE. Si vous savez que parfois, je peux vous entendre, voire vous rejoindre dans certaines analyses, il est clair que les parents sont satisfaits. J'en atteste, et c'est ce qui m'amène à en prendre largement compte

d'ailleurs. Donc, ce que je veux dire tout simplement, c'est qu'il ne faut malheureusement pas nous faire trop d'illusions sur la manière dont le décret tiendra compte de notre avis. Merci.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET

Monsieur le Président, je voudrais réagir s'il vous plait, aux propos du représentant du groupe des indépendants, je ne peux pas laisser dire au sein de cette Assemblée qui est la quatrième de notre république que cette mesure de PEC a été imposée par un potentat autocratique vivant au château. Alors, je sais que c'est très à la mode de jouer au Don Quichotte qui va, comme cela, se battre contre les moulins, mais dois-je rappeler que cette mesure a été expliquée pendant une campagne présidentielle en 2007 qui a été particulièrement penchée sur les communautés françaises à l'étranger ? Dois-je rappeler que le Président de la République a été élu avec une forte majorité à l'étranger par des Français qui ont été parfaitement avertis de la venue de cette mesure ? Dois-je rappeler que quelques semaines après son élection, le Président, en tout cas, par l'intermédiaire de son gouvernement a soumis à l'Assemblée des Français de l'étranger que nous représentons ici et selon ses prérogatives de se pencher et d'émettre un avis sur cette mesure. Donc, la démocratie passait bien. Dois-je rappeler que depuis trois ans, malheureusement, je le regrette et j'ai appelé l'opposition à avoir une attitude un petit peu plus conforme justement à cette démocratie et je maintiens mes mots, de ne pas avoir une attitude totalitaire vis-à-vis de cette mesure. Dois-je rappeler que nous avons débattu longuement, en perdant souvent du temps sur cette mesure ? Dois-je rappeler que de très nombreux rapports parlementaires ont été émis, ont été écrits en tout cas, par des gens de l'opposition comme de notre majorité. Dois-je rappeler que, aujourd'hui, nous avons à nous prononcer sur un avis de décret ? Dois-je rappeler ? Dois-je rappeler ? Donc, la démocratie passe bien dans cette Assemblée et j'aimerais qu'on la respecte. Merci.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur John MAC COLL.

Monsieur Dominique DEPRIESTER, Rapporteur de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel

Je voulais simplement dire deux mots. C'est vrai que, encore une fois, en tant que rapporteur, puisque ce décret est issu de la loi de finances qui était inspirée par le Rapport de mesdames COLOT-JOISSAINS, je voudrais redire en lisant attentivement ce rapport à quel point il est émaillé d'erreurs, j'espère que ce sont simplement des coquilles, parce qu'il y a vraiment des choses grossières dans ce rapport donc, j'espère simplement que nous ne nous trompons pas d'objet.

(Protestations dans la salle).

Ce n'est pas le but, mais pourtant, cela en découle directement. D'autre part, en septembre également, nous vous avons posé la question d'appuyer très fortement les priorités de l'agence au niveau financier, au niveau immobilier, j'espère que, puisque nous trouvons un appui sur l'aide à la scolarisation, nous pourrions aussi soutenir très fortement l'agence sur ces autres points.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Président de la commission.

Monsieur John MAC COLL, Président de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel

Chers collègues, je pense qu'il y a un temps pour tout. Il y a un temps pour la réflexion, un temps pour l'action, peut-être un temps pour la méditation, mais je dois dire, j'espère que je suis un Président éclairé dans ce domaine. Nous nous remettons constamment en cause, mais soyons sérieux. Je pense qu'avec un peu de recul, cette mesure est une mesure généreuse. Je pense que je l'ai dit et répété. Bien sûr, il y avait des problèmes et bien sûr, nous sommes dans une situation financière difficile en France et dans le monde, mais il faut faire face à la réalité. Nous avons dépassé ce cap. Le problème de cette mesure et de toutes mesures, c'est la pérennisation de la mesure. Du jour au lendemain, je l'ai dit, c'est une mesure généreuse, mais vu ces contraintes budgétaires, il y avait un risque que cette mesure disparaisse. Ce que j'ai noté après trois ans quand même, c'est que la PEC a des effets bénéfiques sur le budget des bourses. Je le vois.

(Applaudissements).

N'oublions pas aussi, qu'il y a eu un rapport, le dernier rapport des deux parlementaires, mesdames COLOT-JOISSAINS. Elles-mêmes ont reconnu que pour pérenniser cette mesure, il fallait proposer un plafonnement de cette aide. Et c'est vrai. Comme je l'ai dit hier, comment peut-on justifier aux contribuables français, parce qu'au bout du compte, ce sont eux qui payent, comment peut-on justifier que l'État signe des chèques en blanc, étant, d'une certaine façon irresponsable. Je pense que maintenant, notre Assemblée est responsable et montre, peut montrer au reste de la communauté nationale la prise en charge.

En fait, quand nous parlions de l'introduction de cette mesure, c'est une prise en charge par la collectivité nationale. Or, nous faisons partie de cette collectivité à part entière. Donc, essayons d'être responsables dans ce domaine. Nous avons eu satisfaction en ce qui concerne la pérennisation de cette mesure. J'ai bien entendu hier les remarques en ce qui concerne les amendements. Et c'est vrai, à partir du moment où nous allons plafonner l'aide, il est bien certain qu'il faut être également réalistes et dire que du jour au lendemain, nous n'allons pas, proposer aux parents d'élèves de prendre en compte une année de référence trois ans en arrière. C'est beaucoup plus juste, beaucoup plus réaliste de proposer les amendements tels qu'ils sont incorporés dans ce décret. Hier, en bureau de la commission, nous avons bien entendu tous les arguments et, en tant que Président, maintenant, je dis que le Bureau a voté et a émis un avis favorable en ce qui concerne ce projet de décret amendé. Merci beaucoup.

Monsieur le Président le remercie et met aux voix le projet de texte.

Monsieur le Président

Sur l'avis sur le projet de décret, pouvez-vous manifester si vous êtes pour, en levant la main. Ont le droit de vote, bien entendu, uniquement les membres du bureau. Le texte a été distribué, c'est l'avis qui amende le projet de décret. Donc, qui est-ce qui est pour ? Non, non, nous votons sur l'avis. Qui est-ce qui est pour d'abord ? Seulement les membres du bureau présents et les procurations. 18 pour. Qui est-ce qui est contre ? Alors, personne n'est contre. Qui est-ce qui s'abstient ? 11.

Monsieur Denis FRANÇOIS

Alors, tous ceux qui ont voté là, à l'exception du Sénateur Yung, sont membres du bureau. Donc, je n'ai pas pris en compte le vote du Sénateur Yung, mais tous les autres sont membres du bureau.

Monsieur le Président

Alors, il y a 18 pour. 0 contre. 11 abstentions.

Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription de Zurich

On n'est pas 27. 5 fois 5 plus trois Présidents groupes. 28. On doit être 28.

Monsieur Denis FRANÇOIS

Moi, j'en ai compté 18 et 11. On peut refaire un vote si vous voulez.

Madame Claudine SCHMID

Pardon, excusez-moi, les Vice-présidents, je vous avais oublié. Excusez-moi, j'avais oublié le collège des Vice-présidents.

Monsieur le Président

C'est bon, vous êtes convaincue, Madame SCHMID ? Très bien. Donc, le texte est adopté par 18 voix pour contre 11 abstentions. 18 et 11, 29. Nous pouvons donc libérer Madame DESCOTES, Madame la directrice de l'agence ainsi que, pardon. Non, je n'ai pas voté.

(Brouhaha).

Oui. Pardon. Mais, Monsieur DEPRIESTER non plus. Bon, c'est fait.

Monsieur Guy SAVERY

Monsieur John MAC COLL avait deux voix, est-ce qu'il a été compté ?

Monsieur Denis FRANÇOIS

J'ai compté, car je crois que je sais compter, en tout cas, au moins jusqu'à 30, j'ai compté l'ensemble des membres du bureau qui ont exprimé un choix. S'ils n'ont pas exprimé un choix au moment où on leur demandait, je n'en suis pas responsable.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Donc, nous remercions Madame la Directrice de l'Agence, le Président et le Rapporteur de la commission et nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour qui concerne les demandes de changement de commission. Pardon.

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA

Juste un mot. Je crains que nous n'ayons pas donné d'avis sur le décret proposé par le gouvernement, puisque nous n'avons pas voté sur ce décret proposé par le gouvernement, nous avons voté sur un autre texte. Donc, je me demande dans quelle mesure la procédure que nous avons suivie est légitime. Je me demande si elle n'est pas en réalité nulle, mais nous verrons bien.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

Pour répondre à Madame le Sénateur CERISIER BEN GUIGA, il nous est demandé un avis sur un projet de décret. Le seul texte sur lequel nous pouvons voter, c'est l'avis, le texte qui nous a été soumis et ça a été fait, mais nous n'allons pas voter sur un texte du gouvernement qui nous est transmis à titre d'information donc, nous avons bien voté sur l'avis qui nous était demandé.

EXAMEN DES DEMANDES DE CHANGEMENT DE COMMISSIONS**Monsieur le Président**

Et c'est la question que j'ai posée : approuvez-vous l'avis ? Nous revenons aux demandes de changement des commissions. Vous l'affichez ? Non. Je le lis alors. Nous avons des demandes de Madame Gloria GIOL-JERIBI, qui est dans la commission des Finances, de passer à la commission des Lois.

Monsieur Denis FRANÇOIS

Non, non...

Monsieur le Président

Pardon, je saute cela. Oui, excusez-moi. Cela n'a pas été approuvé, pardon. Excusez-moi, j'y passe directement. Le Bureau n'ayant pas approuvé un certain nombre de demandes, je passe directement à ce qu'a approuvé le collège des Vice-présidents. Monsieur Didier RICCI, qui souhaite intégrer la commission temporaire de la sécurité. Madame Christiane KAMMERMANN retire sa candidature de la commission temporaire de la sécurité. Madame Madeleine BEN NACEUR, souhaite remplacer Madame Sophie FERRAND-HAZARD à la commission temporaire de la sécurité. Monsieur Daniel CURSOUX souhaite remplacer Madame Hélène CONWAY à la commission temporaire de la sécurité, Madame Alexandra BEUTHIN souhaite remplacer Monsieur Jean-Yves LECONTE à la commission temporaire de la Sécurité, Madame Brigitte SAUVAGE souhaite remplacer Monsieur Marc BILLON à la commission temporaire des Anciens combattants. Parmi les nouveaux élus, Monsieur François BOUCHER doit encore demander à quelle commission il souhaite appartenir. Non ? Ce n'est pas cela ? À partir d'où ? Je donne la parole à Monsieur LECONTE.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Excusez-moi Francis, mais ce n'est pas ce que nous avons décidé. Nous avons validé la place de François BOUCHER dans la commission des Lois, nous avons constaté que la commission des lois était à 41 places et qu'on ne pouvait pas la compléter donc, la seule modification à la commission des Lois, c'est la confirmation de la présence de François BOUCHER et des personnes qui y participaient avant et qui ont été réélues lors du renouvellement partiel de Washington et Mexico et nous avons constaté que la commission de la sécurité était complète aussi. Et par conséquent, nous avons validé simplement les demandes internes donc, celles qui sont entre Madeleine BEN NACEUR et Brigitte SAUVAGE. Excusez-moi.

Monsieur le Président

Oui. Pardon. Le tableau que j'ai ne disait pas cela, mais j'ai lu le tableau sans réfléchir.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Le tableau représente toutes les demandes. Il y en a certaines que l'on peut traiter aujourd'hui et pas d'autres.

Monsieur le Président

C'est cela. Le tableau représente toutes les demandes, mais certaines ne sont pas admises.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Christophe FRASSA.

Monsieur le Sénateur Christophe FRASSA

Excusez-moi, mais là, c'est un point d'ordre. Je ne comprends absolument pas ce que nous sommes en train de faire. Je ne vois pas l'intérêt de convoquer un collège des Vice-présidents élargi à 8 h 30 du matin pour refaire la discussion exactement deux heures plus tard dans les mêmes termes. Ce qui doit apparaître à l'écran, ce sont les décisions du collège des Vice-présidents et non pas toutes les demandes. Je suis désolé, ce texte ne doit pas apparaître à l'écran et je demande qu'il soit supprimé.

Monsieur le Président

C'est supprimé.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

Je voudrais rappeler le règlement qui dit que la répartition entre les commissions est sur la base de volontariat et que le volontariat est acté par le collège des Vice-présidents, synchronisé par les Présidents de groupe et il y a des adaptations qui sont faites pour les non inscrits. Dans les commentaires de Monsieur LECONTE, des permutations sont internes à des groupes donc, il y a simplement des changements de nom. Je pense par exemple à la sécurité où Monsieur RICCI et Madame KAMMERMANN intervertissent leur place. Donc, c'est quelque chose qui est simplement acté par le collège des Vice-présidents, donc, contrairement à ce que dit Monsieur LECONTE, il n'y a rien de scandaleux à ce genre d'opérations.

Monsieur le Président

Alors, je pense que je peux vous annoncer que suite aux élections du 24 octobre, retrouvent leur place dans leur commission Madame Christiane CICONNE à la commission des Affaires sociales, Madame Corinne NARASSIGUIN à la commission des Lois, Madame Nicole HIRSH à la commission des Affaires sociales, Monsieur Richard ORTOLI à la commission des Lois et Règlements, Monsieur Guy WILDENSTEIN à la commission des Lois et Règlements, Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE à la commission des Lois et Règlements. Enfin, nous avons Madame OPPETIT qui remplace Madame GOUJON-AZEMARD à Londres, et elle rentre à la commission de l'Union européenne. Le Général BEAUCHESNE, qui remplace en tant que désigné le Commandant LOUSTAU, rentre à la commission de l'Union Européenne et également à la commission temporaire des Anciens combattants. Je salue au passage le Général BEAUCHESNE, nouvel arrivant.

(Applaudissements).

Et Monsieur Pierre Antoine GAILLY remplace Monsieur Serge BELLANGER à la commission des Finances. Je crois avoir tout dit en ce qui concerne les demandes de changement de commission, en vous priant de m'excuser des confusions qui se sont produites.

PRESENTATION DU BUDGET DE L'AFE (BILAN 2010, PERSPECTIVES 2011)

Monsieur Denis FRANÇOIS, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci, Monsieur le Président.

Je vais être le plus synthétique possible. On a dû vous distribuer une série de feuillets qui retracent l'exécution de notre budget 2010 et les perspectives 2011. L'année dernière, devant vous, je m'étais engagé à essayer de revoir notamment un certain nombre de frais de fonctionnement que parmi vous, certains avaient trouvé particulièrement importants. Donc, avec mon équipe, nous nous sommes attachés à cela. Sur les transparents qui vous sont présentés, vous remarquerez donc que nous avons en 2010 un budget de 3 419 000 euros. C'est le budget qui avait été voté par le parlement. Il a été, comme l'ensemble des lignes de crédit du ministère, affecté en tout début d'année, ce qu'on appelle un gel républicain, ce qui a amputé notre enveloppe de 219 000 euros. J'ai immédiatement fait comprendre au responsable du programme 151 qu'il était nécessaire de retrouver cette somme, qu'il a immédiatement, par redéploiement de crédit, remise à disposition à hauteur de 200 000 euros de l'Assemblée. Cela nous a permis de fonctionner, cette année, sur un schéma qui est classique en termes de structure, puisque vous remarquerez que notre budget est consacré à 93 % aux indemnités, aux assurances et aux frais de campagne et à 7 % sur le fonctionnement. L'évolution du poste indemnité, assurance, frais de campagne vous est présenté dans la page n°3, vous remarquerez une diminution de 3,6 % qui s'explique essentiellement par le fait qu'en 2009, nous avons des frais de campagne qui étaient plus importants, puisque nous avons le renouvellement sur la zone Afrique et Amérique. Sur les autres postes, nous avons une évolution qui est logique, en tout cas cohérente, par rapport à l'activité. Sur le budget de fonctionnement, et c'est là-dessus que nous avons évidemment plus de marge de manœuvre puisque les indemnités assurance et frais de campagne sont des dépenses par essence incompressibles. Sur le budget de fonctionnement, nous avons un réalisé en total de 224 365 euros. Pour bien comprendre ce chiffre, vous devez vous référer ensuite à la page n°5 qui vous montre effectivement, entre 2010 et 2009 ce que nous avons dépensé en fonctionnement et donc, comme je m'y étais engagé l'année dernière, nous avons revu l'ensemble des prestations, c'est-à-dire l'ensemble des cadres contractuels avec l'ensemble des prestataires. Et vous remarquerez que nous avons réalisé une économie de 45 % entre 2009 et 2010.

(Applaudissements).

Vous en avez le développé dans la page 6, cela s'explique principalement d'abord par le fait qu'en 2010, nous avons pu bénéficier des espaces du centre de conférence ministériel qui sont gracieusement mis à notre disposition par le département et vous remarquerez que c'est un atout essentiel, puisqu'en page 7, nous vous montrons ce qu'a coûté en 2009 une session à l'extérieur et ce que coûte la même session au CCM, en 2010. Nous gagnons 82 000 euros sur une session. Donc, il y a évidemment cet effort, je dirais qui est lié à la mise à disposition du centre, mais il y a surtout aussi, l'effort qui a été fait par, je le disais en préambule, la renégociation de l'ensemble de nos contrats avec l'ensemble des prestataires. Vous voyez notamment que sur le poste restauration, sur le poste impression, nous avons fait des gains très importants. J'espère sur des prestations qui ne vous ont pas semblé, en tout cas pour la restauration, moindres que ce que vous aviez auparavant. C'est lié essentiellement au fait que, moi, j'ai souhaité que le secrétariat général indépendamment des prestataires qui sont proposés par le centre puisse faire un appel à candidature sur d'autres prestataires. Et quand on trouve moins cher et aussi bien, on prend moins cher. Ce n'est pas plus difficile que cela. Ce qui fait qu'en 2009, je me rappelle notamment d'une réflexion de Madame SCHOEPPNER qui avait trouvé que 46 000 euros, c'était beaucoup. Je trouvais effectivement que c'était beaucoup. Et donc, vous remarquerez qu'en 2010, nous sommes passés de 47 000 à 24 472 euros. Donc, la philosophie, c'était de revoir le cadre de prestation sans diminuer la qualité de la prestation. Je vous donne un autre exemple, le rapport du directeur, je crois que cette année, vous avez été satisfait du rapport du directeur, au-delà du fond, également sur la forme, cela a fait l'objet d'une négociation très âpre avec un certain nombre d'éditeurs et nous sommes passés de, de mémoire, 19 000 euros, à 12 000 euros pour une prestation qui, je crois est supérieure cette année. Donc, notre vœu, pour l'année prochaine, c'est de continuer dans ce mouvement-là sachant que, quand je dis continuer, cela signifie que nous voulons maintenir. Nous ne pourrions plus diminuer sauf à supprimer des prestations. Je crois que là, nous sommes arrivés à un plancher et ce plancher, il se traduit dans la perspective 2011 qui vous est proposée. Nous bénéficierons en loi de finances d'une enveloppe de 3 410 000 euros en très, très légère diminution qui sera répartie en projection suivant le secteur qui vous est présenté. Pour maintenir le plancher dont je viens de bénéficier, il y a trois conditions, la première condition, c'est de pouvoir éviter de subir la régulation budgétaire. Nous savons dès maintenant que nous aurons une régulation budgétaire. Le responsable du programme 151 en est tout à fait conscient et dès le début de l'année, je regarderai en fonction du disponible qui me sera donné, si nous pouvons tenir tout au long de l'année. Si ce n'est pas possible, je demanderai qu'il y ait la levée du gel. La seconde condition, c'est de pouvoir bénéficier du centre de conférences ministériel. Comme Monsieur GARNIER l'a évoqué hier, le centre de conférences ministériel, on nous a prévenus qu'il serait en priorité réservé aux réunions du G8 et du G20. Ce qui fait que comme je l'ai expliqué au collège des Vice-présidents élargi, je n'ai pas la certitude pour l'instant que nous pourrions tenir notre réunion en mars, en mai, en septembre, ici. Pour l'instant, sur mars, cela devrait être possible, mais ce n'est pas sûr à 100 % et vous comprenez qu'une session, quelle qu'elle soit, mars

ou septembre se prépare très longtemps à l'avance donc, si nous ne pouvons pas être ici, évidemment, dès que nous aurons l'information, dans un sens comme dans un autre, vous en serez avertis. Si nous ne pouvons pas être ici, nous devons être à l'extérieur et le surcoût sera entre 80 et 100 000 euros et cela, c'est évidemment un surcoût que je n'ai pas budgété dans les prévisions qu'on m'avait demandé de faire en mars dernier pour 2011. Donc, je devrai me retourner vers le programme 151 pour demander une rallonge de crédit. Vous l'imaginez bien, on ne va pas donner plus aux responsables du programme 151. Elle devra donc se faire par redéploiement. J'évoque cela. Je ne dis pas que cela va se passer, mais je crois qu'il faut que vous soyez informés de cela. Donc, cela, c'est la deuxième condition. La troisième condition, c'est que le secrétariat général reste maître du choix de ses prestataires et des négociations avec ses prestataires. Ce n'est pas gagné et je comprends pourquoi. C'est-à-dire qu'il y a ce que nous appelons une mutualisation des marchés au sein du ministère pour des marchés restauration, pour des marchés impression, pour des marchés déménagement. Petit à petit, nous demandons à l'ensemble des services de bien vouloir se cadrer dans ces marchés-là, ce que je comprends. Je respecterai les choses. Simplement, je continuerai à demander à l'extérieur des devis comparatifs et je montrerai quels sont les devis comparatifs. J'espère évidemment que dans le cadre de la mutualisation des marchés, on aura les moins chers. Entre nous, l'expérience montre que jusqu'à présent, cela n'a pas forcément toujours été le cas. Ce sont vraiment les trois conditions, encore une fois, en termes de fonctionnement, raisonnablement, nous ne pourrions pas aller en deçà. Je souhaite continuer sur cette ligne-là pour la simple raison, et vous le remarquez dans un poste qui se nomme « immobilisation », Bruno CHADUTEAU va vous en parler de façon synthétique, si nous avons pu lancer le chantier du nouveau site Internet comme le collège des Vice-présidents, le souhaitait suite à un certain nombre de demandes des membres de l'Assemblée, et y consacrer 63 000 euros qui sont immobilisés, parce qu'ils seront payés en report sur 2011, c'est parce que nous avons fait des économies sur le fonctionnement. Sinon, nous n'aurions tout simplement pas pu. Ce sont vraiment les trois conditions nécessaires et j'espère qu'elles continueront à être réunies. Je me tiens évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire sur ces chiffres et également sur les prestataires que nous utilisons. Sachez que pour une session, quand je dis pour une session, cela englobe, par exemple, quand nous présentons le rapport du Directeur à l'imprimeur, l'Assemblée travaille avec 18 prestataires. Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements).

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID

Merci, Monsieur le Président.

J'ai bien noté, Monsieur le Secrétaire général, toutes les difficultés que vous auriez au point de vue budgétaire concernant la non mise à disposition de ce centre de conférences pour nos assemblées. Est-ce que vous pensez que si vous aviez une rallonge budgétaire pour louer des salles à l'extérieur, elle serait prise sur un autre budget que le 151 ? Car je pense que si c'était sur le 151, ce serait au détriment d'autres dépenses de notre Directeur, peut-être les aides sociales ou je ne sais pas lesquelles ou cela pourrait être pris sur le budget de l'organisation du G8 et du G20, car il me semble qu'hier, nous avons bien dit que le budget pour le G8 et le G20 était contraint, mais le prendraient-ils sur leur budget pour nous permettre de louer des salles à l'extérieur ?

Monsieur Denis FRANÇOIS

Je réponds directement ou après ?

Monsieur le Président

Si vous voulez, répondre tout de suite là-dessus.

Monsieur Denis FRANÇOIS

Sauf erreur de ma part et sous le contrôle de Madame SOUPISON il est évident que si nous demandons une rallonge budgétaire, elle se fera dans le cadre du programme 151 et non pas sur un autre programme.

Madame Claudine SCHMID

Donc, au détriment d'autres dépenses faites par le Directeur en faveur des Français de l'étranger.

Monsieur Denis FRANÇOIS

Madame SOUPISON confirme effectivement.

Madame Claudine SCHMID

Donc, les Français de l'étranger, disons, payeront, en partie les frais du G8 et du G20. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges-Francis SEINGRY.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Je souhaiterais avoir une précision sur le poste Internet, 63 000 euros, je n'ai pas tout compris. Pardon si vous l'avez dit, mais cela me paraît un poste un peu énorme pour ma connaissance que j'ai du monde informatique. Si vous pouviez m'éclairer là-dessus, je vous en remercie d'avance.

Monsieur Denis FRANÇOIS

J'évoquais donc, ce chiffre. Comme vous le savez, en tant que membre du groupe de communication, dans ce poste Internet, il y a évidemment la création du nouveau site. Il y a ensuite l'hébergement et la maintenance. Le chiffre normal sans création du site Internet ou du fonctionnement du site Internet, vous l'avez, il est de mémoire de 24 000 euros sur l'année, dans un fonctionnement normal. Les 63 000 dont on parle, c'est la création. Le différentiel, c'est-à-dire environ 40 000, il est évidemment budgété sur les économies. Nous ne l'avons pas encore dépensé cette année, parce que le site n'est pas encore en action et nous l'avons demandé, en espérant l'obtenir, ce qui n'est jamais garanti, mais j'ai quand même bon espoir. Nous l'avons demandé en report pour l'année prochaine. Donc, c'est une somme importante. Effectivement, l'année prochaine, nous aurons une augmentation du poste Internet, mais qui est liée à la création du nouveau site.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Monsieur le Secrétaire général, je voudrais vous remercier de tous les efforts que vous avez faits. Le site Internet, est évidemment capital pour nous. Je reviens sur l'assurance pour les conseillers. Les économies que vous avez réalisées me montrent à l'évidence que si cet objectif avait été mis en chantier, comme nous en avons parlé hier (vous n'êtes pas incriminé personnellement), il serait déjà réalisé avec ces économies. Donc, au nom de mon groupe, étant donné qu'il faut quand même apprécier la situation que nous avons dans nos circonscriptions. Nous sommes amenés à prendre des positions publiques, à avoir de la parole publique, d'autant qu'il va y avoir les élections législatives. Vous savez très bien que nous pouvons être amenés à nous exprimer sur des sujets brûlants de la société et que dans certaines parties du monde, c'est très important. Mais il y a des évolutions aussi en Europe du Nord, en Suisse et partout, il y a des sujets qui évoluent qui nous éclatent à la figure et nous pouvons être amenés à nous exprimer là-dessus. Nous ne sommes en sécurité nulle part. Nous risquons beaucoup déjà et nous avons déjà beaucoup risqué avec nos situations professionnelles. Ce que nous avons mis au service de la collectivité est important et ni moi, ni mon groupe, nous ne comprendrions plus que nous continuions à ne pas avoir d'assurance. Donc, c'est un sujet capital, comme le site Internet. Et je pense que les économies que vous avez réalisées nous montrent que nous pouvons arriver maintenant à le réaliser. Je vous demande donc, solennellement de le mettre en chantier. Merci.

Monsieur Denis FRANÇOIS

Je note votre intervention.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.

Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription de Tel-Aviv

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais vous rendre hommage pour l'intelligent exercice d'économie budgétaire qui en fait, nous honore tous, toute l'AFE vu l'état malheureux du pays. J'ai cependant une question, page 8, sur l'organisation des sessions. Mise en place des salles, 21 824 euros, soit 22 % du budget. Que veut dire « mise en place des salles » ? Parce que je regarde autour de moi, la salle n'est pas mise en place. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FRANÇOIS.

Monsieur Denis FRANÇOIS

Chère Daphna, je vous confirme que la salle est mise en place, parce que pour chaque session, il faut aménager, c'est-à-dire placer les fauteuils, les tablettes, les salles de commission, les déménagements de tout cela. Et à chaque fois, nous devons payer pour cela. Là, par contre, le secrétariat général n'a pas le choix, parce que c'est dans le cadre du marché de prestations du centre de conférences ministériel, ce que je comprends tout à fait, il y a un prestataire choisi par marché par le ministère et nous passons par ce prestataire, mais il faut que vous sachiez qu'à chaque fois que vous vous réunissez, en amont, on installe les salles et en aval, on démonte.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI

Monsieur Daphna POZNANSKI

Sur ce point, est-ce qu'il ne serait pas plus économique peut-être, de laisser ces fauteuils en place ?

Monsieur Denis FRANÇOIS

Vous avez ici énormément de réunions, de format très, très différent et qui obligent à chaque fois, effectivement, à adapter les salles, leur organisation, le nombre des sièges ainsi que leur disposition.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.

Monsieur Philippe LOISEAU, membre élu de la circonscription de Berlin

Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Secrétaire général, je vous remercie beaucoup pour votre rapport d'activité au niveau du budget. Une question et une remarque sur les coûts Internet : sur 2009 et 2010, si j'ai bien compris, l'État français a dépensé plus de 20 000 euros pour la gestion du site actuel avec une économie un petit peu à la marge évidemment. Pour 2011, vos prévisions font état de 63 000 euros. Pouvez-vous nous donner des détails de ces frais ? La différence est naturellement due aux changements peut-être de prestataires et au nouveau site que nous aurons très bientôt, mais c'est quand même une charge importante, notamment sur les exercices 2009-2010 pour les résultats que nous connaissons ou que nous connaissions. Merci.

Monsieur Denis FRANÇOIS

Alors, j'ai semble-t-il dû mal m'exprimer lors de ma réponse à Monsieur SEINGRY donc, je recommence. En 2009, nous avons donc, environ 24 000 euros, je vois le chiffre, c'est 25 000 euros exactement sur un fonctionnement, c'est-à-dire l'hébergement, la maintenance. Alors, on peut trouver effectivement que compte tenu du site actuel, qui a quand même beaucoup évolué grâce à l'action de Bruno CHADUTEAU, c'est beaucoup. Pourquoi 63 000 ? Parce que nous aurons la maintenance, l'hébergement et le coût de la création de ce nouveau site avec le prestataire que nous avons choisi. Donc, c'est pour cela qu'en 2011, nous aurons une augmentation d'environ 40 000 euros qui est liée à la création du site.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Monsieur le Président. Bien que secrétaire général du groupe de la majorité présidentielle, je l'ai dit hier en tant que rapporteur des Finances, mais je veux également le souligner à titre personnel en tribune. Je ne suis pas très content des chiffres alloués au G8, G20 où très honnêtement, on a mis des sommes un petit peu à la louche de façon assez hallucinante, parce qu'arriver à plus de 80 millions d'euros, alors que les uns et les autres font des efforts considérables pour faire des économies. Cette démarche est louable et je voudrais saluer le travail remarquable qui a été fait par le Secrétaire général de l'AFE en ce domaine. Et, en tant qu'auditeur de profession, je vous remercie et je vous félicite, mais très honnêtement, être obligé à nouveau de jouer les nomades, je peux en comprendre les raisons au point de vue physique, mais en plus, au détriment d'un budget qui est déjà très étriqué et dans lequel Madame SOUPISON (à qui je rends hommage aussi) a fait un travail remarquable d'équilibre pour arriver à s'y retrouver. Très honnêtement, je déplore solennellement cette situation et je voudrais que cela soit acté. Je vous remercie.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Tanguy LE BRETON.

Monsieur Tanguy LE BRETON

Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, j'avais levé la main, vous ne l'avez pas vue. Deux choses : il y avait, je crois deux demandes de changement de commission. Il s'agissait de Jean-Marie LANGLET de la commission Europe vers la commission des lois et des règlements et la demande de Madame Gloria GIOL-JERIBI, de la commission des finances vers les lois et règlements. Donc, je comprends que pour ce qui est de la demande de cette seconde, elle n'a pas été acceptée, mais pour la première, je n'ai pas eu de réponse. Et, de la même manière, ce que je ne comprends pas, et c'est pour cela que j'interviens aujourd'hui, c'est, quel a été l'esprit de cette décision ? Il me semblait qu'il y avait un règlement intérieur et il y a même un esprit du règlement intérieur qui dit la chose suivante : les conseillers se répartissent dans les commissions en fonction de leur poids dans les groupes y compris les non inscrits. Donc, se faisant, nous n'avons, à ce jour, aucun représentant dans cette commission. Nous avons la volonté réelle d'avoir au moins un de nous, et notamment Gloria, puisqu'elle en avait fait la demande la première. Donc je m'interroge, je ne comprends pas pour quelle raison cette demande n'a pas été retenue. Je souligne par ailleurs, qu'il y a des groupes qui sont sur représentés par ailleurs dans cette commission et donc, j'aimerais qu'une réponse claire soit donnée ici, en bureau à ces deux demandes : celle de Monsieur LANGLET d'une part, qui a été apparemment oublié et celle de Madame GIOL-JERIBI et les raisons pour lesquelles elle n'a pas été acceptée. Merci.

Monsieur le Président

La réponse va être claire, Monsieur LE BRETON. Le collège élargi des Vice-présidents et des présidents de groupe et présidents de commission a décidé de mettre à l'ordre du jour de sa première réunion du mois de mars, le lundi matin, à 9 h 30, ce point. Vous aurez donc, une réponse à ce moment-là et circonstanciée.

POINT D'INFORMATION SUR LA FORMATION OUVERTE AUX ELUS EN 2011

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Secrétaire général.

Monsieur Denis FRANÇOIS

De façon très brève, cette année, comme le prévoit la loi, nous avons, avec la DFAE et le service de la formation du ministère, organisé une session de formation le lundi qui suivait notre session de mars, à la suite d'un appel à candidature que nous avons lancé, sur des thèmes qui étaient choisis par les conseillers. Je crois que les élus qui ont participé ont trouvé cette session de formation particulièrement pertinente et intéressante donc, nous souhaitons évidemment vous proposer de renouveler les choses. Pour cela, nous allons envoyer, dès la semaine prochaine, à l'ensemble des élus, un courriel qui leur demandera de nous faire part, éventuellement de leur candidature, s'ils sont candidats à participer à une session de formation et, les thèmes qu'ils souhaiteraient voir abordés. Pour pouvoir ensuite organiser tout cela avec le service de la formation, nous demanderons une réponse, je pense pour mi-janvier, sachant que la session de formation serait organisée le lundi, voire le lundi et le mardi s'il y a des besoins importants, qui suivront notre session de mars, qui, je vous le rappelle à lieu du 7 au 12. Donc, c'est tout simplement une information. Dès la semaine prochaine, vous serez saisis tous et toutes, par courriel à ce sujet. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Secrétaire général. Monsieur CHADUTEAU nous présentera le nouveau site Internet de l'Assemblée.

PRESENTATION DU NOUVEAU SITE INTERNET DE L'AFE

Monsieur Denis FRANÇOIS

Avant que Bruno vous présente de façon synthétique la maquette du nouveau site Internet, c'est un chantier que nous avons lancé il y a maintenant une petite année, chantier que nous avons lancé, parce que nous avons constaté qu'il y avait un certain nombre de plaintes, de récriminations sur le site actuel, sur le fonctionnement de la messagerie. Donc, le collège des Vice-présidents nous a demandé d'avoir une action déterminée là-dessus. J'en avais fait, je vous l'avais annoncé l'année dernière, un des mes chantiers prioritaires. Donc, nous avons beaucoup travaillé là-dessus. Quand je dis « nous avons beaucoup travaillé », essentiellement donc, Bruno CHADUTEAU, Stéphanie ROUVILLE et Martine RUSSET se sont beaucoup investis sur ce nouveau site.

(Applaudissements).

Ce que nous allons vous présenter aujourd'hui, c'est évidemment le nouveau visuel qui a été acté par le collège des Vice-présidents. On a présenté plusieurs visuels. Ils ont choisi donc, évidemment, un peu sous nos conseils, mais ils ont choisi celui-ci. J'aurais aimé vous proposer quelque chose de plus fini en termes de présentation. Simplement, lors des réunions que nous avons eues avec notre prestataire, nous nous sommes aperçus qu'il y avait encore un certain nombre de travaux, d'ajustements à réaliser, ce qui paraît-il, est normal. Nous leur avons donné comme calendrier de finition évidemment le bureau. Nous avons, je pense une bonne quinzaine de jours de retard. Donc, Bruno va vous présenter cela, je souhaite vraiment rendre hommage à Bruno CHADUTEAU qui a fait un travail absolument remarquable sur ce site alors qu'il n'est pas un professionnel du site Internet, mais il l'est devenu. Donc, je lui laisse désormais la parole. En termes de calendrier, notre espoir est de pouvoir basculer de l'ancien vers le nouveau site pour la fin janvier, début février, sachant que je n'accepterai le basculement que lorsque je serai certain qu'il peut basculer dans de bonnes conditions. Malgré tout, quand je dis « bonnes conditions », il faudra s'attendre, dans le nouveau site, à son démarrage, peut-être à certain bugs, certaines scories. Ce que je vous demanderai évidemment, dans un esprit très positif, c'est de pouvoir nous les signaler pour que nous puissions, avec le prestataire les améliorer. Je passe la parole à Bruno.

Monsieur Bruno CHADUTEAU

Merci. Donc, je vais vous faire une présentation synthétique. J'ai bien compris le message. Donc, vous voyez à l'écran la nouvelle page d'accueil du nouveau site. Je vais tout simplement la balayer en essayant de vous montrer ce qui change par rapport au site actuel. Nous avons donc, ici, en haut, exactement sous le logo, une grande barre de navigation, très confortable, avec des menus déroulants assez larges et qui permettent une lecture aisée. Tout de suite au-dessus, nous avons ici, vous ne le voyez peut-être pas très bien à l'écran, mais un module de lettre d'information. C'est une fonctionnalité qui avait été demandée par le groupe communication et le collège des Vice-présidents. Le groupe communication souhaite pouvoir envoyer régulièrement des lettres d'information aux internautes qui s'abonneraient à cette lettre. En cliquant sur ce lien, les internautes peuvent s'abonner en indiquant leur adresse email et éventuellement se désabonner s'ils le souhaitent. Tout de suite en dessous, sur la première ligne, nous avons un grand visuel qui reprend ce qui existe déjà sur le site actuel, la présentation de l'AFE. Toutefois, nous aurons des nouveaux contenus, puisque nous pensons mettre des vidéos extraites peut-être du DVD de Monsieur MAINGUY et nous avons également déroulé tous les menus sur la page d'accueil de façon à ce que l'internaute qui découvre l'AFE puisse trouver très rapidement toutes les informations qu'il souhaite. Juste à droite de ce bloc, nous avons laissé un espace pour Madame le Ministre et juste en dessous, nous avons laissé un espace pour le collège des Vice-présidents qui pourra s'exprimer. Ils pourront donc envoyer un message aux Français de l'étranger. Je descends donc, à la ligne d'en dessous. Dans le bloc du milieu, nous avons ce qui à mon sens est le cœur du nouveau site, c'est-à-dire, des articles que l'on pourra mettre en ligne, qui concerneront soit les travaux de l'Assemblée, soit les travaux des commissions. Il s'agit à mon sens, d'explicitier de façon pédagogique votre travail aux internautes qui ne connaissent pas forcément parfaitement le fonctionnement de l'AFE, et de mettre en valeur les travaux de l'Assemblée et des commissions. Je vais vous montrer un exemple d'article qui a été fait à partir du modèle que m'a donné Monsieur JANSON, c'est Madame SCHMID qui me l'a envoyé. C'est un article qui concerne la commission de l'Union européenne. Il est court, il comprend quelques idées bien explicitées, quelques titres. Dans la colonne de droite, ici, nous avons toutes les possibilités pour rajouter des documents contextuels, soit des textes, soit des vidéos, soit des fichiers audio, soit des diaporamas, soit des liens vers d'autres articles de la même commission. Tout est possible. Au cœur même de l'article, nous avons également toute facilité pour ajouter toutes sortes de documents, des photos, des vidéos, tout ce qu'on veut.

Donc, je reviens sur la page d'accueil. Le plus par rapport à ce qui existait avant, c'est que tous ces articles, que ce soit les travaux de l'Assemblée ou les travaux des commissions seront tagués, c'est-à-dire qu'elles auront des mots clés de thématiques que l'on retrouve ici dans le bloc de droite. Et donc, en cliquant, par exemple sur le mot Europe, nous allons récupérer tous les

articles qui concernent l'Europe, que ce soit les actualités, que ce soit les questions, que ce soit un article d'une commission, un vœu, etc., etc. Cela, c'est entièrement nouveau.

Je descends encore d'un cran. Il nous a semblé utile de mettre un bloc sur les élections, qui est à peu près ici. Nous avons créé des sous rubriques : élections AFE, législatives, sénatoriales, présidentielles. En effet, nous avons un calendrier électoral assez chargé, avec des *modus operandi* différents, donc, il nous a semblé intéressant que les internautes puissent s'y retrouver un petit peu et en particulier retrouver tout ce qui concerne le mode d'emploi et les résultats de toutes les élections à venir.

Juste à côté, à gauche, nous avons aussi quelque chose d'entièrement nouveau, c'est le zoom. Il nous a semblé intéressant de pouvoir, soit présenter un thème un petit peu transversal. Ici, j'ai mis le budget de l'AFE, mais bien évidemment, il peut y en avoir d'autres, soit de présenter l'action d'un conseiller en particulier. Par exemple, au moment de la crise d'Haïti, l'année dernière, il nous aurait semblé intéressant que Monsieur Jacques MARIE puisse s'exprimer En donnant son témoignage, au vécu, au quotidien, dans cet article.

Encore à gauche, le rapport du Directeur. Je ne dis pas cela, parce qu'il est là, mais le rapport du Directeur, c'est un document complet. On me le demande en permanence, tout au long de l'année. C'est un document très apprécié et donc, il nous a semblé intéressant, non seulement de mettre le rapport de l'année en cours (je vous rappelle que le rapport est présenté normalement à l'occasion de l'Assemblée de septembre), mais également les rapports des années antérieures, de façon à ce que les gens puissent voir les évolutions, etc.

À la dernière ligne, les contacts, cela ne change pas grand-chose par rapport au site actuel. Nous avons créé un espace presse avec les communiqués de presse, les lettres d'information, éventuellement une médiathèque. La médiathèque, nous verrons, mais elle est prévue. Puis, figureront les liens utiles d'une façon tout à fait classique.

Je passe maintenant à l'Extranet. Là encore, c'est relativement nouveau dans l'esprit, évidemment, cela ne fonctionne pas, c'est normal, c'est l'effet démonstration, mais donc, l'Extranet est très simple. Nous avons les actualités et une boîte à outils, c'est-à-dire les cartes de vœux, les logos, le papier en tête, les tutoriels pour la messagerie, etc. Voilà en gros le déroulement de la page d'accueil.

Je vais dire quelques mots de la messagerie qui est évidemment quelque chose de très important. Nous avons choisi une autre messagerie, beaucoup plus conviviale, beaucoup plus moderne, avec beaucoup de fonctionnalités et qui vous permettra notamment de consulter et de transférer vos messages sur vos adresses personnelles si vous le souhaitez et également de recevoir vos messages sur les smartphones, que ce soit des BlackBerry ou des iPhone. Il y a un certain nombre de fonctionnalités annexes comme les messages d'absence, les listes de diffusion, etc., etc.

Pour ma part, j'ai terminé. Je pense que l'AFE a entre les mains, maintenant un très bel outil de communication.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Denis FRANÇOIS.

Monsieur Denis FRANÇOIS

Nous avons beaucoup travaillé sur l'outil. Et maintenant, comme vous l'avez compris, le contenu dépendra de vous. Je dis cela, parce que c'est très important, c'est-à-dire que vous avez un outil qui, je crois, en tout cas, je l'espère est novateur, beaucoup plus attractif en termes de visuel, en termes de fonctionnalité, mais il faut effectivement que derrière ce visuel, et que derrière ces fonctionnalités, il y ait du contenu pour intéresser le lecteur. C'est vraiment très important, car cela ne dépend pas simplement de nous. Cela dépend de nous dans la mesure où c'est un gros travail que fait Bruno CHADUTEAU, quand il parlait des tags, par exemple, il y aura un énorme travail de sélection, pour permettre le découpage, pour permettre effectivement à l'internaute de s'y retrouver, mais nous ne pouvons découper que ce qui existe. Donc, j'insiste vraiment, parce que c'est particulièrement important, je crois qu'il n'y aurait rien de pire que d'avoir un nouvel outil intéressant, mais un peu pauvre en termes de contenus. Merci.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Félicitations. C'est plutôt alléchant et comme vous dites, il faudra que nous nous investissions là dedans. Concernant l'acquis historique de la documentation sur nos travaux, est-ce que cela a bougé ?

Monsieur Bruno CHADUTEAU

Je reprends donc, je ne suis pas rentré dans les détails. Nous avons sur la barre de navigation, en haut, une rubrique archives dans laquelle nous allons ranger comme dans une bibliothèque, tous les documents bruts, c'est-à-dire les synthèses, les rapports, les vœux, les commissions, bruts, rangés par session, par année... Et tout le monde pourra les retrouver. Cela n'a rien à voir avec les articles qui concernent les travaux des commissions, les travaux de l'Assemblée où là, il s'agit de faire de la pédagogie, d'expliquer aux internautes ce que l'on fait à l'AFE. Les documents bruts, nous les retrouverons ici, en haut, au niveau des archives comme actuellement, en PDF, en Word, en général, nous essayons de mettre des PDF de façon à ce que tout le monde puisse les lire sans problème.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Je reviens sur cet aspect, parce que dès qu'on prononce le mot archive, on a plutôt tendance à considérer que ce sont des archives mortes. Pour nous, ce sont des archives vivantes, c'est un instrument de travail donc, tout le monde n'est pas équipé pour reprendre un vœu d'il y a dix ans. C'est pour cela que j'insiste sur le fait qu'il est important que ce soit des archives vivantes, qu'on puisse y accéder en format Word, les modifier et les reprendre. Cet aspect, moi, m'intéresse beaucoup. Tout le monde n'est pas équipé pour transformer des documents PDF en document Word.

Monsieur Bruno CHADUTEAU

Excusez-moi, je ne crois pas qu'on puisse devoir modifier les documents.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Vous m'avez mal compris. On peut très bien reprendre une réponse ou quelque chose d'assez compliqué, qu'on a posé une dizaine d'années avant, pour en reprendre une partie, pour l'intégrer. Il ne s'agit pas de modifier des documents, bien sûr.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET

Monsieur le Président, pour avoir été un de ceux qui rouspétaient vis-à-vis de l'ancien site Internet, je me permets, devant l'Assemblée ici réunie, de féliciter le travail de Monsieur CHADUTEAU et de toute l'équipe, également de l'équipe de communication qui a mis au point ce site ô combien remarquable.

(Applaudissements).

Je crois que nous pouvons applaudir Monsieur CHADUTEAU.

Alors, après ces félicitations, reconnaissons quand même que vu le prix, 63 000 euros, on pouvait s'attendre effectivement à un bon site, de qualité professionnelle. Quelques dizaines de milliers d'euros, c'est effectivement le prix d'un bon site de qualité professionnelle et qui maintenant peut être comparé aux autres sites des trois autres assemblées de notre république que sont le Sénat, l'Assemblée nationale et le CESE. En ce qui concerne la charte graphique, je ne suis pas un designer professionnel, mais il me semble que la constellation de tags que vous avez citée est un peu trop grosse. Les lettres apparaissent un peu trop grosses et cela jure un petit peu avec la sobriété du reste et j'ai trouvé que les couleurs du bas, le vert fluo, le jaune, etc., surtout le vert à droite, rompaient un petit peu la sobriété qui sied à un site officiel. Mais les goûts et les couleurs, comme on dit, c'est discutable. Je félicite également, et je vous félicite pour avoir intégré une partie archive qui nous manquait, à condition, comme l'a dit Monsieur CAPELLI que les documents soient dans des formats idoines, mais aussi que nous essayions d'intégrer tous les documents. Par exemple, vous voyez, là, nous avons une présentation du budget 2010, je ne sais pas si elle sera intégrée dedans. Il est sûr que tout le monde ne peut pas être présent à chaque minute de notre débat et que nous loupons parfois des bouts d'interventions et qu'il est bien d'intégrer tout, aussi bien les questions orales, les verbatim que tout ce genre de petits documents. Figureront-ils dans les liens utiles les sites particuliers des conseillers ? Je ne sais pas si c'est prévu comme cela l'était dans le site précédent.

Monsieur Bruno CHADUTEAU

Juste un dernier point là-dessus : je ne vous ai pas montré l'annuaire, mais nous souhaitons mettre en valeur le travail des conseillers et il se présentera de façon un petit peu différente de ce qui existe actuellement. Nous aurons en effet trois onglets.

Le premier onglet reprendra la fiche annuaire telle qu'elle est actuellement, mais avec des informations supplémentaires telles que par exemple le site personnel, comme vous l'évoquez. Le deuxième onglet sera consacré à la biographie des conseillers s'ils souhaitent la mettre. On m'appelle toutes les semaines pour me demander la biographie des uns ou des autres. La plupart du temps, je ne l'ai pas donc, c'est dommage. Enfin, il y aura un troisième onglet qui sera totalement libre, évidemment dans votre rédaction et qui sera consacré à votre action locale. Vous pourrez mettre tout ce que vous voulez, les commissions auxquelles vous participez, vos horaires de permanence, ce que vous faites sur place. Donc, vous aurez un espace pour vous exprimer vis-à-vis de vos électeurs en fait.

Monsieur Francis NIZET

Très bien. En ce qui concerne la Newsletter, j'attire votre attention, mais je pense que vous y avez pensé, à bien comprendre que le métier de concepteur de sites est complètement disjoint du métier de « maileurs », de « maileurs » professionnels et donc, j'attire votre attention sur le fait que s'il y a une Newsletter, elle doit être vraiment confiée à un professionnel, parce que c'est un métier particulier et il faut que cette Newsletter parte dans de bonnes conditions, en particulier, c'est un détail parmi tant d'autres, mais qu'elle corresponde à toutes les formes de navigateurs que la personne récipiendaire peut utiliser. C'est de la technique, mais j'attire votre attention sur le fait qu'il faut vraiment avoir un très bon provider de mails. Je pense que c'est le cas.

Monsieur Bruno CHADUTEAU

Cette Newsletter est payante. Nous allons payer au forfait des entreprises spécialisées, mais le design proprement dit de la Newsletter, c'est le même prestataire que celui du site. La lettre se présentera de la même façon que la page d'accueil, mais celui qui sera responsable de l'envoi, c'est une autre entreprise spécialisée effectivement.

Monsieur Francis NIZET

Dernière remarque : ce site a évidemment la sobriété d'un site officiel. Il est bon aussi de le rendre vivant donc, ce que vous avez dit : attirer l'attention ponctuellement d'un conseiller ou d'un autre, mais je crois aussi qu'il est important peut-être d'y associer un petit blog qui a l'avantage d'avoir un défilé chronologique. En général, lorsqu'on a un outil de visibilité, il y a le site officiel et puis le blog qui est attaché et qui a l'avantage d'être chronologique. Voilà pour ma suggestion. Mais ce sera peut-être une étape suivante.

Monsieur Bruno CHADUTEAU

Je note cette suggestion.

Monsieur Francis NIZET

Merci pour votre action.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jacques MARIE.

Monsieur Jacques MARIE, membre élu de la circonscription de Port-au-Prince

Encore toutes nos félicitations pour ce site qui est vraiment un site de professionnels. Une simple petite remarque qui va aussi rejoindre celle de la sénatrice BEN GUIGA sur un lien qui est utile, le lien avec le centre de crise que l'on pourrait mettre et demander au centre de crise d'avoir une page pour justement les crises (malheureusement, en Haïti, nous en avons eu plusieurs ces dernières années), et qui, justement, donne l'information un peu plus précise pour les élus. Mais encore bravo pour ce site qui est un site de travail et que nous allons grandement utiliser.

Monsieur Bruno CHADUTEAU

Ce que vous voyez en ce moment à l'écran, effectivement est le projet. Nous avons mis quelques liens avec les logos pour voir ce que cela donnait. Il est bien évident que le centre de crise apparaîtra. Nous avons mis le site des conseils aux voyageurs, mais il y aura un troisième lien pour le centre de crise. D'ailleurs, il y a encore une place là comme vous le voyez. Et de toute façon, excusez-moi, il y aura en plus d'autres liens, mais nous ne pourrions pas tous les mettre sur la page d'accueil, donc, il manque encore un petit lien et nous aurons encore d'autres choses.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Merci, Monsieur le Président.

Concernant les archives, existe-t-il, comme cela avait été fait par Claude GIRAULT, la liste par thème en fonction des vœux qui ont été établis résolution et motions, qui pourraient, disons, faire l'objet de recherches intéressantes, à savoir que par exemple, il peut être utile de chercher le thème sur handicapés, un thème sur la fiscalité, je veux dire que c'était un document que nous avons sous forme de papier. Est-ce que c'est envisageable ou est-ce que c'est déjà prévu ?

Monsieur Bruno CHADUTEAU

Les archives seront taguées également, c'est-à-dire qu'on leur affectera un mot clé qui permettra donc, de les retrouver à partir des thématiques qui sont ici. Le problème, c'est que nous ne pouvons pas encombrer la page avec des centaines de thématiques. D'ailleurs, ce serait complètement contre performant et que nous n'aurons peut-être pas un thème « handicapés », il y aura plutôt un thème « affaires sociales ». Il y a évidemment par ailleurs, un moteur de recherche qui se trouve ici, en haut, où nous pouvons effectuer une recherche classique par mot, tout simplement, pas par mot clé, mais par mot.

Monsieur Guy SAVERY

Je ne demandais pas quelque chose d'aussi perfectionné. C'est simplement : ils ont la possibilité de prendre un thème, par exemple, je prends handicapés, comme un autre, pour savoir quels sont tous les vœux, motions qui ont été établis au cours, disons d'exercice du Conseil supérieur d'une part et de l'Assemblée des Français à l'étranger. En fin de compte, je ne demande pas de créer quelque chose de particulier, mais d'archiver tout ce qui a été édité, de le mettre sous une forme beaucoup plus simplifiée comme cela avait été fait, à l'époque : les affaires sociales, l'enseignement... C'est un travail qui a été fait par Claude GIRAULT des États-Unis et qui était un travail remarquable. En tout cas, félicitations pour tout ce que vous avez fait.

Monsieur Denis FRANÇOIS

Écoutez, dans toute la mesure de nos possibilités humaines, nous essayerons de répondre au mieux à cela, mais encore une fois, derrière ce que vous voyez, il y a le travail d'une équipe, notamment d'un collaborateur, nous sommes quatre et ce site Internet a pris une place très importante dans son escarcelle de travail, à tel point que lorsque Bruno aspirera à aller vers d'autres horizons, ce qui est normal pour tout agent du ministère, son profil de poste que je proposerai sous l'autorité du Directeur des Français de l'étranger aux Ressources humaines sera beaucoup plus compliqué à pourvoir. Car Bruno a évidemment en charge l'organisation matérielle, mais maintenant aussi beaucoup le site Internet et ce n'est pas tous les agents du ministère qui seraient capables de faire ce que fait Bruno CHADUTEAU. Donc, sous toutes les réserves que je viens de donner, nous essayerons, Monsieur le Président, au mieux, d'essayer de répondre à votre souci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame le Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.

Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais, moi aussi, remercier, féliciter Monsieur CHADUTEAU et son équipe, parce que vraiment, ce site est très professionnel. J'aurais peut-être une suggestion. Quand nous allons sur le site précédent, une chose qui gênait était qu'en fait, il n'était pas évident, d'avoir accès aux membres. Et je trouve que par exemple, avoir l'onglet « annuaire des membres » quasiment à la fin alors que l'œil va assez rarement sur un site Internet vers la droite, je trouve que c'est un peu dommage. Il me semble que vous devriez le rapprocher peut-être, le mettre avant « travaux de l'Assemblée », « travaux des commissions », si c'est encore possible, parce que je pense que c'est important. Vraiment, les personnes qui consultent le site ont envie de savoir et je crois que c'est la première recherche, savoir qui est l' élu correspondant dans la circonscription. Donc, il serait bien, peut-être de le mettre un petit peu plus en relief. Une chose également que j'avais remarquée, c'est que si vous faites une recherche sur le nom d'un élu sur Google, vous n'alliez pas, quand j'avais moi-même cette recherche à plusieurs reprises, sur le site AFE. Et cela, c'est quelque chose d'assez simple à mettre en place. Je crois qu'il serait important, comme pour le Sénat, par exemple, si on fait une recherche sur le nom du Sénateur, la première chose que l'on voit, c'est sa fiche sur le site du Sénat et donc, faire en sorte que la première chose soit la fiche sur le site de l'Assemblée des Français de l'étranger. Merci.

Monsieur Bruno CHADUTEAU

Sur les référencement, ce n'est pas si simple, mais je vais en parler au prestataire et voir comment nous pouvons effectivement améliorer la visibilité donc, en particulier des conseillers, puisque les Sénateurs, nous les trouvons plus facilement sur Google à cause du site du Sénat qui est très consulté.

Monsieur le Président remercie et donne la parole à Madame Madeleine BEN NACEUR.

Madame Madeleine BEN NACEUR

Je vais encore dire bravo et merci, parce que ce n'est pas évident, quand nous sommes novices de concevoir un site comme celui-ci donc, bravo. Juste un petit détail pratique, j'ai cherché, récemment la réponse à un vœu d'une commission et je n'ai pas trouvé. Donc, est-ce qu'il serait possible d'avoir les réponses aux vœux ? C'est-à-dire qu'il y a le travail des commissions, le rapport des commissions qui émettent des vœux, mais les réponses aux vœux ne figuraient pas sur l'ancien site. Merci beaucoup.

Monsieur Denis FRANÇOIS

Sous couvert de ce que pourra me confirmer Martine RUSSET, il me semble que sur notre site actuel, nous avons mis un état actualisé de l'ensemble des résolutions, vœux, et motions qui ont obtenu réponse. Je me trompe ou pas ? D'accord. Alors, nous avons mis les statistiques. Nous allons donc, essayer d'aller au-delà, c'est dire, lorsque nous avons les réponses, mettre les réponses.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Il en est des sites Internet un petit comme d'autres choses des fois, qui jettent un petit peu de poudre aux yeux. Vous savez que lorsque nous allons sur des sites des administrations publiques, nous sommes confrontés souvent à de la musique, nous sommes renvoyés. Les sites Internet, c'est un peu la même chose. Il suffit de prononcer le mot « thématique », on définit 30, 40 secteurs et puis, on s'arrête là. Après, on laisse les gens se débrouiller avec la recherche à l'intérieur. Et souvent, nous nous apercevons que nous n'avons pas les instruments donc, il faut téléphoner à la CNAM, s'agissant des textes juridiques, et puis on vous dit : « oui, nous vous prenons la main, ça se trouve là. Vous y allez tout seuls ». C'est-à-dire que tous seuls, vous n'y arrivez pas. Alors, quand nous parlons de mots, de mots clés, ce sont des choses qui sont plus parlantes, mais qui sont reliées à des textes très précis, à des vœux comme l'a signalé Guy SAVERY pour la commission des affaires sociales. Et cela, c'est un aspect caché. Finalement, nous ne le voyons pas derrière. Alors, nous disons que c'est beau, que c'est bien. Nous avons des thématiques, nous cliquons dessus et finalement, nous ne trouvons pas ce que nous voulons. Or, pour nous, pour notre travail, il est important toujours de faire l'état de la question, c'est-à-dire aujourd'hui, avec une législation donnée, je veux présenter ce problème. Qu'est-ce qui a été dit sur la question ? Et particulièrement, qu'est-ce qui a été dit par notre Assemblée ? Alors, après, il y a des systèmes de référencement et tout. Je sais que derrière, il y a un gros travail de recensement. Il faut repérer les termes, il faut les relier, il faut établir des liens, mais cela, je voudrais que nous l'ayons en tête. Et cela, nous pouvons retrouver des interventions où on l'a signalé déjà il y a quinze ans, ou dix ans. Après, il faut mettre les moyens humains et financiers pour le mettre en œuvre. Mais quand nous avons l'ambition d'avoir un nouveau site comme celui-ci, il faut toujours avoir cela en arrière-plan pour pouvoir répondre à cette question : qu'est-ce que notre Assemblée a déjà dit et qu'est-ce qu'elle a reçu en réponse sur cet objet ? Sinon, je crois que cela perd beaucoup d'intérêt pour le travail des élus. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Juste une toute petite remarque sur les questions orales. Ce n'est pas effectivement toujours évident de les trouver, mais quand nous allons dans les sessions, nous veillons à ce qu'elles soient systématiquement sur le site public et c'est systématiquement le cas dès que c'est possible. En tout cas, à chaque fois que j'ai essayé, j'ai trouvé et quand cela n'a pas été le cas, nous l'avons demandé et vous l'avez fait assez vite. Depuis que c'est possible, toutes les questions orales sont effectivement disponibles pour tout le monde. Après, reste à effectivement les classer par thème pour que ce soit plus exploitable pour le commun des mortels, mais là, c'est un énorme travail.

Monsieur Bruno CHADUTEAU

C'est ce qui nécessite que l'on scinde les questions et qu'on affecte un thème à chacune des questions et donc, qu'il n'y ait plus, comme maintenant, la synthèse des questions orales, mais autant d'articles que de questions. J'ai pensé que nous pouvions peut-être regrouper quelques questions, mais je verrai.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD

Très brièvement, Monsieur le Président. Tout à fait en haut, je vois deux rubriques l'une à côté de l'autre : « travaux de l'Assemblée » et « travaux des commissions », dans la bande bleue. J'ai du mal à voir la différence entre les uns et les autres. Les commissions, c'est l'Assemblée elle-même. Comment allez-vous séparer cela selon la pertinence de cette distinction. Merci beaucoup.

Monsieur Bruno CHADUTEAU

D'accord. Donc, dans notre idée, les travaux de l'Assemblée, c'était ce qui se faisait en plénière et ce qui ne se faisait pas en commission, tandis que, évidemment, les travaux des commissions, c'était plutôt les synthèses et les rapports des commissions.

Monsieur le Président

Très bien. J'aurais peut-être dû commencer par là, mais je voulais aussi féliciter, remercier Monsieur CHADUTEAU et tout l'équipe du Secrétariat général. Je crois que tout le monde est satisfait de la coopération entre les membres de l'Assemblée et le secrétariat général.

(Applaudissements).

Certains d'entre vous l'ont fait, mais maintenant, je m'exprime au nom de tous. Et je vois que les applaudissements confirment cela.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.

POINT D'INFORMATION DE LA DFAE**Monsieur François SAINT-PAUL**

Merci beaucoup. Je ne vais pas être trop long. Juste trois ou quatre points : premièrement sur la communication et toujours sur le thème des sites Internet. Monsieur CHADUTEAU vous a décrit le travail très important qui a été fait pour renouveler le site Internet de l'Assemblée des Français à l'étranger. Parallèlement, nous avons travaillé sur les sites Internet des postes avec la DCP et nous venons d'adresser de nouvelles recommandations pour toute la partie consulaire, pour ajouter les pages d'accueil des consulats, des précisions sur en cas d'urgence, inscrivez-vous au consulat, service aux Français et aussi l'AFE. Une rubrique a été créée avec un lien. Donc, je voulais vous signaler ce premier point, toujours dans le sens de mieux informer nos concitoyens sur ce que peuvent faire les consulats et assurer une meilleure visibilité de l'AFE. Mais, je crois que sur le premier point, assurer une meilleure visibilité de ce que peuvent faire les consulats est important non seulement en direction de la communauté expatriée, mais aussi des touristes français de plus en plus nombreux.

Ensuite, une communication sur les passeports biométriques et les dispositifs de recueil mobile. Comme vous le savez, on a supprimé l'obligation de la deuxième comparution biométrique au début de l'été. D'une manière générale, les retours des postes sont bons, qui ont tous apprécié cet allègement. Des dispositifs de recueil mobile, nous en attendons 150 et, dans une première phase, une dizaine qui vont être expérimentaux dans le premier semestre 2011. Ensuite, nous procéderons à une plus vaste distribution. Ceci pour confirmer que nous attendons ces premiers dix dispositifs dès le premier semestre.

Troisième point, sur les Affaires sociales, je voudrais signaler trois sous-points : en matière d'aide sociale, les travaux sur le projet de loi de Finances se poursuivent, mais nous devrions aboutir au maintien pour les trois années, au niveau de 2010, après le relèvement auquel nous étions parvenus, en particulier grâce aux Sénateurs des Français de l'étranger. Nous devrions avoir ce maintien à ce niveau, ce qui est, dans le contexte actuel, une bonne nouvelle. S'agissant du financement de la troisième catégorie aidée de la CFE, le ministère a déjà versé 1,7 million d'euros au titre de l'année 2010. À ceci pourront s'ajouter

0,7 million si nos propositions incluses dans le PLFR étaient votées. Alors, ce complément permettrait d'honorer la totalité des obligations de l'État pour cette année. Au titre de 2011, nous avons déjà versé 413 millions d'avance. Je tiens à souligner l'importance de cet effort que nous faisons dans un contexte assez et même très contraint, pour être en mesure d'honorer au mieux nos engagements. En ce qui concerne le rapatriement, je voudrais signaler la montée en puissance de ce type de dépense. Fin 2010, la DFAE a procédé à environ 480 rapatriements pour un montant total de l'ordre de 1 million d'euros. Cette forte hausse s'explique pour deux raisons : une forte croissance du nombre de nos ressortissants se rendant à l'étranger, avec des titres de transport aller simple le plus souvent. Nous constatons une augmentation du nombre de nos compatriotes à l'étranger, qui sont confrontés à des difficultés pour revenir. Autre raison, l'obligation de l'État régulièrement réaffirmée, de porter assistance à nos compatriotes.

Tout ceci a de lourdes traductions, surtout quand nous sommes confrontés à des rapatriements sanitaires. Quand la personne n'a pas d'assurance et que vous devez prendre une décision rapide, dans une question de vie ou de mort, nous prenons toutes précautions... En 2010, nous avons organisé 14 évacuations sanitaires, contre 5 en 2009. Sachant que le coût unitaire d'un avion médicalisé se situe entre 25 000 et 70 000 euros. Cela fait également partie du type de dépenses qui augmentent, liées à la globalisation, la libre circulation, etc. Des personnes circulent sans être parfois totalement garanties ou assurées.

Trois derniers points à signaler : le cimetière Algérie. Nous avons fait récemment une réunion, avec l'ensemble des associations concernées. Il devrait bientôt figurer sur le site du consulat à Alger un rapport sur tout ce qui a été fait dans le cadre du premier plan de rénovation et de regroupement des cimetières en Algérie. Nous continuons une concertation active sur ce que nous allons faire sur les trois prochaines années. Je voudrais souligner cet important effort à la fois de concertation, mais aussi budgétaire. Ce qui est inscrit dans le triennum témoigne d'un effort très important, par rapport aux crédits attribués pour l'année 2010.

S'agissant de la décrystallisation des pensions militaires, nous continuons les travaux interministériels pour être en mesure, à partir du 1^{er} janvier, de faire fonctionner tout le système. Dès que nous aurons une vue globale, que l'ensemble des télégrammes seront partis, nous vous ferons parvenir un point d'information afin que vous aussi, dans les postes concernés, sachiez ce qu'il en est, voire, le cas échéant, puissiez agir de sorte que les bénéficiaires fassent le nécessaire. C'est une très bonne nouvelle et si vous pouviez en être porteurs en faveur de communautés envers lesquelles nous avons une dette, pas simplement financière, mais également historique et morale, faites-le ! Je préfère que nous soyons en mesure de vous donner quelque chose de complet d'un point de vue opérationnel, et alors nous vous le transmettrons. Je pense ici surtout aux Conseillers AFE de nos anciennes colonies.

S'agissant des élections, je n'ai rien à ajouter à ce que Madame SOUPISON a dû vous expliquer sur leur suivi. Nous considérons bien cette échéance de 2012 non pas comme un sprint final, mais comme une course d'obstacles qui a bien commencé, avec les différents chantiers. Ainsi de la mise à jour des LEC déjà commencé, vote électronique qui est très important et de la méthode que nous suivons pour déterminer la meilleure. C'est un processus auquel nous associons tous les partenaires, notamment la CNIL, l'ANSSI, etc. Ensuite, nous avons le chantier législatif et réglementaire, qui arrive à l'Assemblée en plénière lundi prochain. Vraiment, notre but est d'arriver le plus vite possible à une stabilisation de l'ensemble du paysage réglementaire, dans la mesure du possible d'ici mars. Car après, nous devons engager la dernière partie, à savoir la communication vers les futurs électeurs. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas communiquer sur les histoires de listes électorales, parce que nous ne savons pas si le principe de liaison entre le vote à la présidentielle et le vote législatif sera maintenu. Je l'espère, parce qu'il sera difficile de créer un PR4. Mais sur ce sujet, nous avons distribué hier une note qui fait le point et qui contient un bel organigramme, qui vous montre la complexité de ce que nous essayons de faire. Nous retenons vraiment une approche projet. Madame SOUPISON est au centre du dispositif, auquel moi-même je m'intéresse beaucoup. C'est vraiment notre priorité. Je peux également vous assurer qu'au niveau du cabinet de la ministre, dès sa nomination, nous avons tout de suite insisté sur le fait qu'il s'agissait du chantier numéro 1. Le vrai chantier, le plus difficile, le plus compliqué, le plus lourd, le plus porteur aussi, celui sur lequel nous ne pouvons pas nous permettre d'écueil, c'est le chantier des élections de 2012 !

Nous sommes à votre disposition pour toute question. Je peux vous assurer que nous ne négligeons aucune piste ni aucun moyen. Nous avons bien conscience de la priorité de cette tâche.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Directeur.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Monsieur le Président.

En complément de ce qui vient d'être indiqué par François SAINT-PAUL, sur le chantier élections et en matière d'organisation, nous avons commencé à travailler sur le schéma des bureaux de vote, sur l'ensemble du monde, avec comme objectif, d'essayer de fournir à l'Assemblée plénière de mars, un premier schéma de ce que pourraient être les bureaux de vote, y compris décentralisés, sur l'ensemble du monde. Règle de base, il n'y aura pas moins de bureaux de vote qu'en 2007. Si ma mémoire est bonne, il y en avait 507 ou 509 en 2007 et notre premier travail nous amène à 589 de mémoire. Nous allons affiner ce travail. Nous regardons exactement où sont les communautés françaises, afin de faire en sorte que le maillage du territoire soit le plus fin possible par rapport à l'évolution et en augmentation et en localisation géographique des communautés françaises. J'espère donc être en mesure d'avoir un schéma affiné au mois de mars, que nous aurons confronté avec le travail que nous avons parallèlement demandé à nos postes.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur, je reviens sur l'information que vous nous avez donnée, concernant la suppression de la deuxième comparution, lors de la remise d'un passeport. Je voudrais savoir pourquoi cette double comparution est supprimée lorsque le passeport est à retirer auprès des services d'un consul honoraire, mais maintenu lorsqu'il est à retirer auprès du consulat général.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.

Monsieur François SAINT-PAUL

Cela est très simple. Avant le système, on retirait au consulat. À ce moment-là, on faisait la deuxième comparution quand on retirait le passeport. Ce que nous avons voulu faire, c'est créer d'autres points de délivrance du passeport, sans modifier pour autant la possibilité de remettre au consulat selon la procédure qui existait auparavant. Nous n'avons donc pas modifié pour le consulat, parce que je ne voulais pas qu'on me dise : « D'accord, mais vous devez aussi avoir les machines d'empreintes dans les consulats honoraires ou les lieux de distribution ». Telle est simplement la raison.

Sera-t-il possible aussi de l'ôter à l'avenir dans les consulats ? Je ne le sais pas. Je vais poser la question. Je n'ai pas voulu tout de suite le faire. Si les personnes viennent, font cette deuxième comparution et peuvent aller au consulat, ce n'est pas forcément une gêne importante. Deuxièmement, je voulais aller au plus pressé avec le ministère de l'Intérieur et ne pas rentrer dans cette discussion. Mais, je prends note de votre question.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je m'associe à la remarque que vient de faire ma collègue. J'imagine déjà dans ma propre circonscription, ce que cela va entraîner. Nos deux consuls honoraires de Fribourg et de Manheim vont être complètement débordés, alors que nous ne sommes pas très loin de la France et avons la possibilité de nous y rendre. La communauté française se trouve où sont les consuls honoraires et non les consulats. Toutes les personnes vont retirer leur passeport chez ces consuls honoraires, je ne sais pas s'ils auront l'infrastructure suffisante. Parce qu'ils ne se rendront pas exprès à Munich pour faire toutes les démarches.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Premièrement, il n'y a pas obligation de demander son passeport à Munich. Si les personnes sont plus près de la frontière, la déterritorialisation permet de faire la demande en France. Dès lors que la demande est faite en France, vous n'échapperez pas à la double comparution, puisque le système dérogatoire que nous avons obtenu sur l'étranger ne s'applique pas sur le sol français. Mais, rien n'empêche le concitoyen d'aller retirer son passeport de l'autre côté de la frontière, s'ils l'ont demandé là-bas.

Maintenant, un autre dispositif va être mis en place, avec des dispositifs de recueil mobile qu'évoquait Français SAINT-PAUL tout à l'heure, déployables à partir de mars, avril, pour 3, 4 unités, puis environ 10 vers la fin du premier semestre, et théoriquement potentiellement 150 d'ici la fin de l'année. Les consulats auront la possibilité d'organiser des tournées consulaires et de partir avec cette valise mobile – qui accessoirement, fait quand même 18 kg, plus une imprimante en cabine – qui permettra à la fois de prendre les demandes de passeport et donc les empreintes et également de restituer les passeports, avec ou sans prise de données biométriques. Grâce à la valise mobile, le consulat ira au plus près de nos concitoyens.

Monsieur le Président donne la parole à Madame le Sénateur Claudine LEPAGE.

Madame le Sénateur Claudine LEPAGE

Merci, Monsieur le Président.

Je voulais revenir sur la question de la décrystallisation des pensions que vous avez évoquée, Monsieur le Directeur et je voudrais insister auprès de mes collègues, sur la nécessité d'informer les personnes concernées, car la mise à niveau des pensions n'est pas automatique. Il faut en faire la demande. Nous avons déposé un amendement que j'ai défendu, pour rendre cette décrystallisation automatique. Malheureusement, l'amendement a été repoussé parce que finalement, cela coûterait trop cher. Il est donc indispensable de faire un gros effort d'information auprès des personnes concernées.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Alexandre LAURENT.

Monsieur Alexandre LAURENT

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais quand même attirer l'attention de mes collègues au sujet de la décrystallisation. De quoi s'agit-il ? Jusqu'à présent, nous avons eu la décrystallisation des pensions d'invalidité, de la retraite du combattant. Maintenant, c'est la décrystallisation des pensions de retraite militaires. Cela signifie que seules les personnes ayant 15 ans et demi d'armée qui pourront en bénéficier. Pourquoi 15 ans et demi ? Parce que 15 ans et demi hors du territoire français comptent double. C'est ce qui se passe notamment pour les Anciens d'Afrique du Nord, mais il faut qu'ils soient fonctionnaires pour que l'on double les annuités de leur passage en Afrique du Nord. Donc, faites bien attention, ne faites pas la publicité à tout le monde, mais uniquement à des personnes retraitées militaires ayant au moins 15 ans et demi d'armée hors de France. Sinon, vous aurez un afflux de personnes à se rendre dans les consulats ou à leur écrire, mais qui n'y auront pas droit. Et il faut savoir, que lorsque l'on a des années d'armée, mais pas les 15 ans et demi ou les 30 ans en France, les trimestres rentrent dans la retraite civile, pour autant qu'il y ait au moins un jour de travail en France. S'il n'a jamais travaillé en France, cela ne fonctionne pas.

Je vous remercie.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Georges-Francis SEINGRY.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Je voudrais une précision sur les élections 2012 et particulièrement le plan budgétaire. D'abord, je voudrais avoir confirmation que les montants indiqués concernent bien la présidentielle et les législatives. Ensuite, quelle est la répartition des tâches entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Intérieur ?

Monsieur le Président donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Monsieur le Président.

Les chiffres qui sont effectivement indiqués au point 3 du document qui vous a été remis hier couvrent bien les deux élections. J'insiste sur le fait que ce sont des chiffres provisoires en estimation de dépenses, parce que nous en sommes véritablement au premier schéma. La dépense concernant les élections législatives et les élections présidentielles est assumée en bonne logique par le ministère de l'Intérieur, s'agissant d'élections nationales. Ce dernier a, à ce stade, prévu de nous rembourser en 2011 et 2012, 9 millions d'euros. Selon les indications qu'ils nous ont donné, ils ont également prévu de nous allouer 2,2 millions d'euros pour le remboursement des frais de voyages et de déplacements, pour les candidats aux élections législatives.

Au-delà de ces 9 millions d'euros, je n'ai pas avec moi la répartition des dépenses, mais ils couvrent essentiellement une partie de la mise en place du vote électronique. Pour le reste, c'est la mise sous plis, l'acheminement du matériel électoral et les dépenses liées au fonctionnement des bureaux de vote. D'autres dépenses sont générées par la mise à jour de la liste électorale, dès à présent et que nous allons poursuivre en 2011 où elle doit être finalisée. Nous serons donc amenés à prendre une partie de ces dépenses à notre charge.

D'autres dépenses seront également à notre charge : les dépenses de communication spécifique à l'étranger. Nous ne pouvons pas imaginer faire une mise à jour de la liste électorale et mettre nos concitoyens en mesure de choisir, lorsque nous aurons le dispositif législatif complet, où ils voudront voter pour l'élection législative et l'élection présidentielle, sans envisager une grande campagne de communication. Bien sûr, chaque consulat enverra des mails aux élections qui ont donné leur adresse. Ils enverront des courriers de manière systématique à tous les électeurs. Mais, il nous faut engager une campagne sur les médias à couverture mondiale et demander à nos postes de faire des campagnes localement, pour permettre la meilleure information possible de nos concitoyens, sur cet aspect fondamental pour l'exercice du droit de vote.

En 2012, l'autre aspect communication qui va nous incomber consiste à bien faire connaître les modalités de vote à nos concitoyens à l'étranger. Il ne vous a pas échappé que nous avons un système différent pour les deux élections. Pour l'élection législative, nous avons deux modalités de vote à distance, plus la procuration, plus le vote à l'urne. Le nombre de procurations aujourd'hui est différent de celui concernant le vote du Président de la République. Ce système est bien compliqué et si nous ne faisons pas une campagne de communication suffisamment importante, nous pouvons aller au-devant de problèmes en termes de participation.

Voilà, en gros, la répartition des dépenses. Il n'est pas exclu que quand le ministère de l'Intérieur prévoit de nous donner 9 millions d'euros pour l'élection proprement dite et envisage 2,2 millions d'euros pour les remboursements de frais de voyages et de déplacements des candidats, que cette somme s'avère insuffisante. Tout comme il n'est pas exclu que les montants que nous avons pour le moment inscrits à notre budget soient trop justes. C'est la raison pour laquelle nous travaillons à affiner ces chiffres, pour pouvoir, en temps et en heure, dans le cadre de l'examen du PLF 2012, éventuellement demander une réévaluation à la hausse de ces montants.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Georges-Francis SEINGRY.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Merci, Madame SOUPISON, pour cette explication.

Juste une précision : comment a été fixé le chiffre de 2,2 millions de frais de remboursement de voyages ?

Monsieur le Président donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Monsieur le Président.

Je suis désolée, je suis incapable de vous répondre. C'est un chiffre qui m'a été donné par le ministère de l'Intérieur. Ils ne m'ont pas donné leurs modalités de calcul.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC

Merci, Monsieur le Président.

Vous allez dire que j'ai peut-être un peu de suite dans les idées, mais je vais revenir sur la question de l'accueil téléphonique. Il était prévu à un moment qu'il y ait un numéro vert pour que nous ayons une réponse un peu centralisée pour les demandes d'information générale. Je l'ai toujours dit, j'ai un peu ma première catégorie à aider... Ce sont par exemple une catégorie d'âge qui n'a pas un accès facile à Internet et qui donc, systématiquement, quand elle a une question, prend son téléphone pour avoir une réponse. Nous l'avons vu au niveau du consulat général de Londres, le système téléphonique n'a pas la capacité d'informer le consulat sur le nombre d'appels demeurés sans réponse. Or, ils sont un grand nombre. Nous devons y trouver une solution. Une demande est en cours pour faire évoluer l'Autocom. Avec cette nouvelle élection, ces questions de listes électorales, plein de questions vont se poser pour un certain nombre des électeurs qui votent, sans avoir d'accès à Internet, aussi, cette question d'accueil téléphonique est primordiale. Nous devons la prévoir dès maintenant et réfléchir à cette évolution pour tous les consulats.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.

Monsieur François SAINT-PAUL

Merci.

S'agissant de Londres plus particulièrement, parce que je me souviens que vous aviez déjà posé la question, cela pose un problème budgétaire d'équipement de nos consulats. Pour 2010, nous n'avions pas l'argent, je vais regarder pour 2011.

S'agissant de l'amélioration de l'accueil téléphonique dans les postes, cela fait également partie des chantiers que nous allons ouvrir, pour favoriser les prises de rendez-vous téléphoniques.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

J'aimerais revenir sur la question des remises de passeport. Nous avons eu un échange, il y a quelque temps, avec Madame SOUPISON sur le sujet. À l'occasion des valises mobiles, je souhaite revenir sur le sujet. Lors d'une prochaine modification de l'arrêté qui indique qu'une demande de passeport doit être faite dans la même circonscription consulaire que la circonscription où il est remis, il faudrait changer ce point. Lorsque vous devez aller à un consulat qui dispose d'un dispositif d'empreinte biométrique ou si vous vous déplacez vers la valise qui vient un peu à vous et que vous faites une demande de passeport, il serait souhaitable que la remise de passeport puisse se faire dans un consulat honoraire ou dans un consulat qui n'est pas nécessairement votre circonscription consulaire.

Je m'explique. Je prends l'exemple chez moi de Cracovie, qui n'a pas de dispositif de demande de passeport, mais qui peut tout à fait remettre les passeports pour les Français qui habitent l'ensemble du pays, mais qui ne pas servir les personnes situées à 100 km au Sud et qui habitent en Slovaquie. De la même manière, dans d'autres pays, si une valise vient à un endroit, à une frontière et que quelqu'un traverse la frontière pour faire sa demande de passeport, il lui faudra aller dans la même circonscription consulaire que celle de la valise de rattachement pour pouvoir récupérer son passeport. Cela est un peu dommage. Aussi, dans le même esprit que permettre à un Français d'aller chercher son passeport dans une autre circonscription consulaire, il serait bon, dès lors que l'on peut le demander ailleurs, indiquer à ce moment-là, que l'on souhaite le récupérer dans une autre circonscription consulaire. Cela relèverait du bon sens !

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.

Monsieur François SAINT-PAUL

Sur cette question, je crois que Madame SOUPISON vous a déjà donné quelques éléments de réponse. Il faut aussi raison garder sur ce que nous pouvons faire et ce sur quoi il faut se concentrer. Nous avons obtenu une dérogation pour les Français à l'étranger : la suppression de l'obligation de double comparution, alors que pour tous les Français de l'hexagone, il y a maintien de cette obligation. Cela n'est pas une mince exception, s'agissant de passeports qui sont biométriques. Déjà, quand je discute avec le ministère de l'Intérieur, faire comprendre que l'on peut faire remettre des passeports biométriques par des consuls honoraires qui ne sont pas des fonctionnaires est un peu compliqué. Si maintenant il faut que je leur explique qu'il y aura remise sans contrôle des empreintes, par un consul honoraire qui ne connaît pas ses ouailles... je crains d'embrouiller le tout pour une formalité qui n'a lieu qu'une fois tous les dix ans. Méfions-nous d'aller de cas particulier en cas particulier et de prendre le risque de désespérer des personnes qui veulent nous aider ! Peut-être est-il envisageable de faire un déplacement une fois tous les dix ans.

J'ai pu vendre une remise sans empreinte par les consuls honoraires, sur le fondement qu'il s'agissait de personnes qu'ils connaissaient bien. Les faire remettre à un bénéficiaire que, par hypothèse, ils ne connaissent pas, parce qu'ils appartiennent à une autre circonscription cela peut devenir plus complexe dans la négociation. J'ai peut-être d'autres choses prioritaires à demander en faveur des Français expatriés en matière de passeport et de CNI, que j'aimerais le plus rapidement électronique, et faire bénéficier de la double comparution le plus rapidement possible. J'avais senti que sur cette question – qui d'ailleurs ne nécessiterait pas une modification de l'arrêté, mais du décret – une forte réticence de nos amis du ministère de l'Intérieur, y compris de ceux qui ont conscience de nos propres difficultés.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur, avez-vous rencontré des problèmes similaires à celui que rencontre le consulat de Casablanca pour obtenir des rendez-vous par Internet concernant les étrangers et en particulier les Marocains ? Le système est bloqué à l'extérieur du consulat et empêche donc l'obtention de ce rendez-vous. Cela fait quelque temps que le consulat est confronté à ce problème. Paraît-il une solution serait apportée en termes d'informatique. Rencontrez-vous la même problématique ailleurs ? Est-il envisagé des dispositions ?

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur François SAINT-PAUL

Je vais me renseigner. Je n'ai pas connaissance de problème à grande échelle de ce type.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Alain NAEDER.

Monsieur Alain NAEDER, membre élu de la circonscription de Madrid

S'agissant d'un problème récurrent qui est celui des bureaux de vote à répartir dans les circonscriptions, étant donné la cure d'amaigrissement continue du nombre de consulats et des effectifs dans chacun d'entre eux, cela devient de plus en plus difficile. Bien entendu, il est extrêmement important de tâcher de résoudre ce problème dans les meilleures conditions pour les prochaines élections qui seront sans doute les plus compliquées que nous n'ayons jamais connues en nombre de votes.

Nous nous sommes heurtés à une disposition qui existait concernant la présidence des bureaux de vote. Il est arrivé que sur des zones où un agent de catégorie A du ministère des Affaires étrangères ne pouvait pas être présent, le proviseur du Lycée français également de catégorie A, mais pas des Affaires étrangères, qui s'offrait pour présider le bureau a été refusé. N'est-il pas envisageable de faire preuve d'un peu de souplesse dans cette capacité à présider les bureaux de vote ?

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Monsieur le Président.

S'agissant de la question des bureaux de vote, qu'il s'agisse de bureaux dans les postes consulaires ou dans la circonscription consulaire, il n'y a pas d'obstacle juridique à ce que ce soit une personne autre que quelqu'un du consulat qui préside le bureau de vote. En revanche, il y a effectivement une certaine réticence, dans la pratique, des services de l'État présents dans un pays, pour accepter de présider des bureaux de vote. Et il est clair que si nous souhaitons augmenter et avoir un maillage du territoire plus important que celui que nous avons eu en 2007, pour avoir davantage de bureaux de vote, nous allons être amenés à faire donner des instructions très claires à l'ensemble des services de l'État présents dans chaque pays, pour qu'il y ait une collaboration active de toutes les personnes qui peuvent en effet participer à ces présidences de bureaux de vote.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.

Monsieur Philippe LOISEAU

Merci, Monsieur le Président.

J'ai bien compris, Monsieur le Directeur, que vous ne souhaitiez pas désespérer la place Beauvau ; à une autre époque, certains craignaient de désespérer Billancourt par rapport à ce dossier difficile de la biométrie. Et c'était le sens de ma question orale d'hier à laquelle Madame SOUPISON a répondu et sur laquelle a rebondi aujourd'hui Monsieur LECONTE, par rapport aux compétences des consuls honoraires, au-delà des circonscriptions consulaires. Il y a forcément des blocages et un besoin qui n'est pas couvert pour ceux qui résident près d'un consulat qui n'est pas de leur circonscription, et qui résident encore plus près d'un consul honoraire de leur circonscription d'origine. Il faut donc un peu de souplesse au système, dans la mesure du possible.

Je voulais intervenir sur les bureaux de vote, notamment décentralisés. Madame la Directrice, je vous sais gré de vos efforts et je suis conscient des difficultés que vous avez et que vous aurez en 2011 pour préparer ces dispositifs. Les bureaux décentralisés sont une partie importante du dispositif de la participation électorale. Je voudrais préciser ce point pour vous dire ce que vous n'ignorez certainement pas, à savoir que beaucoup de pays d'accueil, même dans l'Union européenne, sont réticents à l'ouverture de bureaux décentralisés, là où il n'y a pas de consulat, d'ambassade. C'est là que le problème devra être discuté et résolu, à un niveau ministériel. J'aimerais bien que le gouvernement, par votre intermédiaire, en soit conscient. Cela peut être par exemple, pour l'Allemagne, l'objet d'une discussion au sein du conseil des ministres franco-allemand.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Il va de soi que nous ne pourrions ouvrir des bureaux de vote décentralisé qu'avec l'accord des autorités locales. C'est bien la raison pour laquelle nous ne souhaitons pas nous y prendre deux mois à l'avance et nous anticipons quasiment un an et demi avant, pour voir exactement ce que nous souhaitons comme maillage et pouvoir ensuite mettre nos postes en capacité d'aller voir les autorités locales pour demander des autorisations, trouver des locaux. Tous les moyens seront mis en œuvre pour faire en sorte que ces bureaux de vote puissent être opérationnels, y compris là où il peut y avoir une certaine réticence des autorités locales. Mais, nous avons bien conscience de la difficulté, d'où notre anticipation.

Monsieur le Président la remercie donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription de Madrid

Merci, Monsieur le Président.

Justement, sur ce point des bureaux de vote, je confirme tout à fait ce que vient de dire Philippe LOISEAU. En effet, c'est ce que l'on nous avait dit en 2007, que les autorités espagnoles étaient réticentes, car si les consulats étaient bien d'accord que tous les enseignants sont des fonctionnaires de catégorie A, donc pouvaient assumer la présidence ou participer à un bureau de vote, ils tenaient à ce qu'il y ait un fonctionnaire des consulats ou de l'ambassade présent dans les bureaux décentralisés.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.

Madame Daphna POZNANSKI

Merci, Monsieur le Président.

Deux questions, Monsieur le Directeur. Le problème des cimetières français en Algérie concernant de nombreux Français dispersés sous toutes les latitudes, lorsque vous publierez le point d'information sur la réunion que vous avez évoquée tout à l'heure sur le site du consulat d'Alger, sera-t-il possible de le publier également sur le site de l'AFE ?

Ensuite, par rapport à hier, avez-vous des informations à nous donner sur la situation de notre communauté française en Côte d'Ivoire ? Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur François SAINT-PAUL

Merci. Je n'ai pas d'élément supplémentaire.

Monsieur le Président

Sur ce sujet, je crois que les questions étaient nombreuses. Je remercie ceux qui m'entourent d'avoir répondu avec beaucoup d'intérêt à toutes vos questions.

**POINT D'INFORMATION SUR LE PROJET DE LOI RELATIF
A L'ELECTION DES REPRESENTANTS AU PARLEMENT EUROPEEN
PAR M. VILLAESCUSA ET M. SEINGRY**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, Président de la commission de l'Union européenne.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, Président de la commission de l'Union européenne

Je ne vais pas user beaucoup de votre temps, car certains d'entre vous doivent avoir envie de rejoindre leur futur arbre de Noël.

Vous avez donc pris connaissance du fait que le Conseil des ministres a adopté un projet de loi relatif à l'élection des représentants au Parlement Européen.

En 2003, lorsque des circonscriptions ont été créées en France, nombre d'entre nous avons protesté parce que ne plus pouvoir voter dans les consulats privait de la possibilité de vote certains Français de l'étranger, dans certains pays où il n'était pas forcément facile de s'inscrire. À ce moment-là, tout le monde a protesté : à la commission des Lois et après, à la commission de l'Union européenne, nous avons déposé un certain nombre de textes que vous avez ici et qui demandaient cette réintroduction de la possibilité de voter dans les consulats.

Ce projet que nous avons ici va permettre de voter à nouveau dans les consulats. Simplement, le bureau de notre commission de l'Union européenne voulait dire que pour une fois que nous avons demandé quelque chose et que nous l'obtenons, nous nous en félicitons.

Certes, certains auraient voulu aller beaucoup plus loin, avec des députés spécifiques aux Français de l'étranger. Ce n'était pas une idée partagée par tous au sein des commissions. Mais, nous avons déjà obtenu quelque chose. Je suis ici depuis longtemps et nous devrions être contents d'obtenir quelque chose. Notre commission en est satisfaite. Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le président de la commission des Lois et Règlements.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY, Président de la commission des Lois et Règlements

J'aurais une petite requête à formuler à l'égard du Secrétaire général de l'AFE, mais je ne vois personne qui ne la représente pour le moment dans cette salle. Nous avons adressé un courrier à l'ensemble des membres de notre Assemblée. Je regrette qu'il n'ait pas été distribué comme il l'a été pour les autres intervenants.

Nous nous réjouissons de cette décision que nous partageons entièrement, de même que nous partageons les propos que vient de tenir le président de la commission de l'Union européenne.

La petite répartition dont nous avons évoquée que, sur le plan des principes, ce soit la commission des Affaires européennes, qui y réfléchisse et qui en parle comme elle l'a fait à juste titre, et que ce soit la commission des Lois qui s'interroge ou se penche sur toutes les questions de hautes techniques électorales qu'il nous faudra bien évoquer ensemble.

Je n'ai pas d'autre intervention à faire, compte tenu de l'heure tardive.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Président

J'ai une réponse à votre demande, Monsieur le Président. Le texte est sur les tables.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Pas le nôtre, pas celui de la commission des Lois.

Monsieur le Président

Celui de l'Union européenne seulement, par celui de la commission des Lois. Pardon.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Il est dommage qu'il n'y ait pas eu les deux. Cela aurait été mieux.

Monsieur Denis FRANÇOIS

Nous a-t-il été communiqué ?

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Absolument. Cela a été rediffusé par les services du Secrétariat général auprès de l'ensemble des membres.

Monsieur Denis FRANÇOIS

Je vous propose qu'il soit envoyé dès lundi à l'ensemble des membres.

Monsieur le Président

Ce problème est résolu.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Simplement, à l'occasion de cette possibilité rétablie de voter dans les consulats, Madame SOUPISON, vous vous souvenez de la discussion d'hier à propos des législatives sur le choix pour les listes électorales, là, et notamment pour ceux qui seront en Europe, le choix sera encore plus difficile : vote dans les consulats, vote dans ma commune de France ou vote pour les listes du pays de résidence. Quand vous allez faire le choix pour les législatives (choix presque déjà terminé), pensez déjà aux prochaines européennes, de façon que nous n'ayons pas à tout recommencer et à créer un PR4.

Monsieur FABRE-AUBRESPY disait que cela était très compliqué pour les communes de France. Cela le sera encore plus.

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION DE MARS 2010

Monsieur le Président

Le dernier point de l'ordre du jour du Bureau est le projet de l'ordre du jour de l'Assemblée plénière des 7 au 12 mars. S'il pouvait être affiché...

Lundi 7 mars à 9 heures, collège des vice-présidents. À 9 heures 30, collège des vice-présidents élargi aux présidents de groupes et aux présidents de commission. À 10 heures, réunion du groupe de Communication, de même que les commissions temporaires. L'après-midi, à 14 heures 30, les commissions permanentes.

Le mardi 8 mars, à 9 heures, réunion des commissions permanentes ; à 14 heures 30, la même chose.

Le mercredi 9 mars, à 9 heures, commissions temporaires ; à 14 heures 30, les commissions permanentes.

Le jeudi 10 mars, pour l'instant est prévu à 9 heures 30, le collège des vice-présidents et, pour meubler les journées du jeudi et du vendredi, sont proposés les invités suivants : Madame Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre d'État, Ministre aux affaires étrangères et européennes, présidente de notre Assemblée, qui a déjà donné un accord de principe avant-hier au collège des vice-présidents ; Monsieur Brice HORTEFEUX, Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration ; Monsieur Pierre LELLOUCHE, Secrétaire d'État chargé du commerce extérieur ; Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Ministre chargé des affaires européennes ; et une audition conjointe des Monsieur CAHUZAC, député et président de la commission des Finances et de Monsieur Jean ARTUIS, Sénateur, président de la commission des Finances.

Évidemment, toutes ces personnalités n'ont pas encore accepté. Quand elles accepteront, elles fixeront les dates et heures de leur audition.

Samedi 12 mars, 8 heures 30, collège des vice-présidents élargi aux présidents de commission et de groupe, puis Bureau permanent.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPNER

Simplement, je voulais rappeler la demande du rapporteur de la commission des Lois et Règlements déjà faite la fois dernière, afin que le rapport de la commission des Lois et Règlements soit présenté, cette fois-ci, soit en début d'après-midi, à 14 heures ou 14 heures 30, quand nous reprenons le jeudi, soit le vendredi, mais absolument en début d'après-midi. Car, lors des dernières sessions, le rapport a systématiquement été réduit et n'a pas donné lieu à discussion ensuite.

Monsieur le Président

Bonne note en est prise par Monsieur le Secrétaire général.

J'ai également une demande de Monsieur le Président de la commission des Anciens combattants, qui vous signale, si vous ne l'avez pas déjà prise, l'existence d'une enveloppe, au fond de la salle à ma gauche, qui renferme des documents concernant les Anciens combattants.

Je vous remercie de votre attention. Je vous souhaite un bon retour dans vos foyers, de joyeuses fêtes de Noël, un bon début d'année 2011 et que nous nous revoyons tous en bonne santé au mois de mars 2011.

(Applaudissements).

La séance est levée à 12 h 45.